



EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE

ELLE-ISOLE-LAITA

**Rapport de volet 1 : Caractérisation du poids
socioéconomique et environnemental des
activités et dynamique de développement du
territoire**

Version finale

Juin 2021



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX	3
INTRODUCTION.....	5
1 METHODOLOGIE ET CALENDRIER	7
3 RESULTATS	9
3.1 TRAME DE PRESENTATION.....	9
3.2 THEME 1 : PRESENTATION GENERALE DU BASSIN	9
3.2.1 <i>conclusions de l'EDL 2018</i>	9
3.2.2 <i>motivations à l'actualisation</i>	9
3.2.3 <i>Résultats</i>	10
3.2.3.1 Occupation des sols	10
3.3 THEME 2 : USAGES DE L'EAU.....	17
3.3.1 <i>conclusions de l'EDL 2018</i>	17
3.3.2 <i>motivations à l'actualisation</i>	17
3.3.3 <i>Résultats</i>	19
3.3.3.1 Usages agricoles	19
3.3.3.2 Usages industriels	25
3.3.3.3 Economie bleue	29
3.3.3.3.1 La pêche professionnelle, la conchyliculture, la mytiliculture	29
3.3.3.3.2 Le tourisme et activités de loisirs liées au tourisme	30
3.3.3.3.2.1 Etat des lieux de l'offre touristique	30
3.3.3.3.2.2 Etat des lieux de la demande touristique du Pays de Quimperlé et de Roi Morvan communauté	34
3.3.3.3.2.3 Développement du tourisme et ressource en eau	35
3.3.3.3.3 Les autres activités récréatives	35
3.3.3.4 Eau et économie, services d'eau potable et d'assainissement	41
4 SYNTHESE DES ENJEUX SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX EN LIEN AVEC LA RESSOURCE EN EAU48	
5 BIBLIOGRAPHIE	51

TABLES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : cycle de vie du SDAGE et éclairages économiques	5
Figure 2: Répartition de l'occupation des sols à l'échelle du Bassin versant Ellé-Isole-Laïta (2018).....	10
Figure 3: Occupation des sols sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta	11
Figure 4: Principaux échanges de surfaces entre 2006 et 2012	12
Figure 5: Echanges de surface au sein de la nomenclature "Forêts"	12
Figure 6: Echanges de surfaces entre zones agricoles et zones artificialisées entre 2012 et 2018	13
Figure 7: Evolution de l'occupation du sol entre 2012 et 2018 sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta (Corine Land Cover)	14
Figure 8: Répartition de la SAU sur le BV EIL, 2016 (source : RPG)	20
Figure 9: Analyse de la répartition de la SAU par masse d'eau - BV EIL.....	21
Figure 10: Evolution des prélèvements sur le SAGE Ellé-Isole-Laïta entre 2008 et 2016 (m ³ /an)	23
Figure 11 : Poids économique des secteurs d'activité à l'aune de l'emploi salarié (figure de droite) (2016) et du chiffre d'affaires (2016, figure de gauche, en millions d'euros)	26
Figure 12 : Tendances d'évolution du chiffre d'affaires des 2 principales activités industrielles du territoire (2010-2013-2016)	26
Figure 13 CA du secteur d'activité Papier-Carton en Bretagne et EIL	28
Figure 14 : Prix de l'eau potable et l'assainissement collectif pratiqués sur le territoire EIL	42
Figure 15 : Revenus disponibles par unité de consommation sur le territoire Ellé-Isole-Laïta - INSEE 2015	46
Figure 16 : Synthèse des conflits d'usage identifiés sur le territoire	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des entretiens téléphoniques organisés.....	7
Tableau 2 : Liste de diffusion des personnes enquêtées.....	7
Tableau 3: Evolution des surfaces en prairies (temporaires et permanentes) sur la période 2010-2016.....	22
Tableau 4 : Le poids socioéconomiques des activités de l'agroalimentaire sur le territoire Ellé-Isole-Laïta (2016)	27
Tableau 5 Tendances des effectifs et du chiffre d'affaires des activités de l'agroalimentaire (2010-2016)	27
Tableau 6 Evolutions 2013-2017 par commune du nombre d'hôtels et de chambres d'hôtels. .	30
Tableau 7 : Évolutions 2013-2017 par commune du nombre de campings et d'emplacement de campings.....	31

Tableau 8 : Nombre de résidences secondaires par commune et part des résidences secondaires dans le total des logements 2016	31
Tableau 9 : Effectifs salariés, nombre d'établissements, chiffre d'affaire et valeur ajoutée des structures de plus d'un salarié. (Année 2016 -2017)	34
Tableau 10 : Facteurs menaçant le maintien des activités récréatives	41
Tableau 11 : Comparaison des prix de l'eau potable et de l'assainissement.....	42
Tableau 12 : Profil de consommation d'eau selon la taille des ménages et facture d'eau associée	42
Tableau 13 : Poids de la facture par type de ménage et selon le niveau de revenu	46
Tableau 14 : Synthèse des pressions exercées par les usages sur le territoire Ellé-Isole-Laïta .	48
Tableau 15 : Synthèse de la dépendance des usages à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.....	49
Tableau 16 : synthèse des valeurs d'usage de la ressource en eau	50

Lexique

AC	Assainissement Collectif
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AAPPMA	Association Agréée pour la Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
BV	Bassin Versant
CA	Chambre d'Agriculture
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CLC	Corine Land Cover
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGE	Direction Générale des Entreprises
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ME	Masses d'Eau
QC	Quimperlé Communauté
RMCom	Roi Morvan Communauté
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale

Introduction

Le rôle de l'analyse économique dans l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

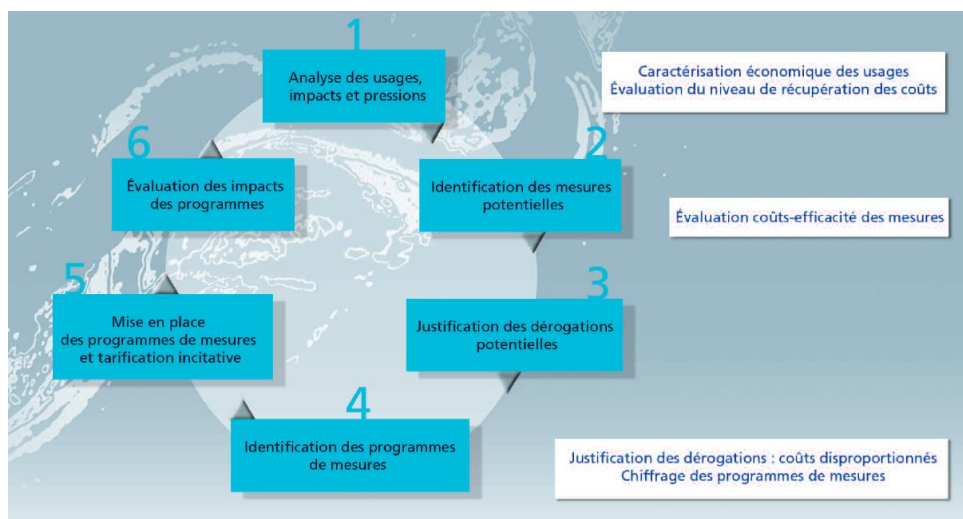
Les analyses économiques sont mobilisées à plusieurs reprises dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau en France. En effet, comme le rappelle le guide édité par l'ONEMA « *Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques* », les études économiques permettent aussi bien d'évaluer :

- L'importance socio-économiques des usages de l'eau, en analysant par exemple le niveau de dépendance d'un usage à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante ;
- Les circuits financiers du financement de la politique de l'eau en évaluant le niveau de récupération des coûts,
- Le caractère disproportionné du coût d'une mesure visant l'atteinte du bon état, autrement dit la capacité des usagers à supporter le cout de l'action,
- Le rapport cout / efficacité d'une ou plusieurs actions en lien avec la préservation des milieux aquatiques.

Chacun de ces outils cherche à éclairer le décideur public dans ses prises de décisions pour un territoire donné. Plusieurs échelles géographiques peuvent être concernées : territoire SDAGE, SAGE, bassin versant, etc.

Tout au long du cycle de vie de la politique publique, l'analyse économique peut fournir une aide à la décision, comme l'illustre le schéma suivant :

Figure 1 : cycle de vie du SDAGE et éclairages économiques



Source : *Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques*. M. Salvetti, Onema, 2011.

Contexte et objectifs de l'étude sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Depuis 2014, plusieurs dossiers ont créé des tensions sur le territoire, mises en évidence à l'occasion de l'évaluation du contrat de SAGE menée en 2015. Ceci a montré tout l'intérêt d'avoir une réflexion la plus en amont possible pour concilier l'équilibre entre préservation de la ressource en eau (qualité, quantité, équilibres biologiques, morphologiques, etc.) et développement économique, d'autant plus sur le territoire Ellé-Isole-Laïta qui a la particularité d'avoir une activité économique très fortement dépendante de la ressource en eau.

Le Bureau de CLE a donc acté la création d'un Groupe de travail « Eau et économie » en février 2015, avec la volonté de l'ouvrir aux acteurs non investis jusqu'à présent. Il se veut complémentaire des groupes de travail thématiques existants, en apportant des éléments de réflexion qui doivent percoler dans toutes les discussions.

Reste à se montrer innovant et à élargir le champ des réflexions sur la place de l'eau dans la société et sur le territoire, à définir les motifs qui impulsent l'intérêt de préserver et de gérer les écosystèmes aquatiques :

- Avantages économiques tirés du bon état du bassin versant (BV),
- Attachements sociétaux : paysages, qualité de vie, attractivité du territoire...
- Adaptation du territoire au changement climatique,
- Coûts économiques de l'inaction à long terme.

Dans la continuité du SAGE, la CLE a souhaité se doter d'un outil opérationnel afin de poursuivre l'action sur le territoire. Le PASE, Programme d'Action Stratégique pour l'Eau a défini 136 actions à mettre en œuvre lors des 6 prochaines années, réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (EPCI, communes, syndicats, associations, experts, etc.).

Trois orientations stratégiques sont ainsi définies dans le PASE 2019-2024 :

- ✓ Améliorer la connaissance sur le rôle socio-économique de l'eau :
- ✓ Installer la CLE comme acteur incontournable sur les sujets « eau et économie »
- ✓ Travailler sur la valorisation du territoire en bon état.

Les différents volets de la présente étude montrent ainsi qu'une attention toute particulière est donnée aux interactions entre développement économique, préservation de l'environnement et du cadre de vie, et maintien de l'emploi.

Chaque volet apporte successivement des informations permettant d'alimenter le projet de PASE, outil permettant d'assurer la continuité du SAGE à l'œuvre.

En effet, les volets 1 et 2 cherchent à révéler les enjeux socio-économiques et environnementaux présents sur le territoire, en actualisant les données existantes, en recensant les éventuelles activités qui n'auraient pas retenues l'attention jusqu'ici (volet 1) et en valorisant les services écosystémiques (volet 2).

Le volet 3 s'intéresse au financement de la politique de l'eau à l'échelle locale : ce qui a été engagé, dans quelle condition, par qui, depuis quand ; mettant ainsi en évidence ce qu'il reste à engager et ce que la mise en œuvre du SAGE a apporté. Ce volet est à la charnière entre l'analyse rétrospective qui présente les usages de l'eau sur le territoire, et l'approche prospective de planification de l'action via le PASE.

Les volets 4 et 5 alimentent, par la synthèse des réflexions des volets précédents, le contenu du PASE en chiffrant coûts et bénéfices et en proposant les outils de suivi de son efficacité à répondre aux enjeux ciblés sur le territoire.

Parce que ce travail s'inscrit sur un territoire où les acteurs sont mobilisés depuis plusieurs années sur ces questions *via* la CLE, le travail s'appuie sur une association de ces acteurs tout au long de l'étude. Ainsi, les différentes parties prenantes sont mobilisées *via* des entretiens téléphoniques (volet 1), questionnaires (volet 1 et 3), atelier de concertation (volet 2).

1 Méthodologie et calendrier

Pour rappel, un état des lieux (EDL) du territoire Ellé-Isole-Laïta a été actualisé et validé par la Commission Locale de l'Eau en mars 2018 : il est consultable à l'adresse suivante :

https://www.smeil.fr/app/download/12077488499/2018_SMEIL_EDL_SAGE_actualis%C3%A9_VF_valid%C3%A9_CLE_27.03.2018.pdf?t=1531842090

Conformément au cahier des charges de la présente étude, l'actualisation de l'EDL 2018 s'est articulé en plusieurs étapes et tâches :

- 1- Collecte, traitement et analyse des **données quantitatives** complémentaires pour :
 - a. Actualiser certaines données traitées dans l'EDL 2018 ;
 - b. Compléter d'éventuels sujets non traités dans l'EDL et jugés importants lors des discussions en GT et COTECH
- 2- En complément, collecte, traitement et analyse de **données qualitatives**, et notamment :
 - a. Des données issues de revues bibliographiques sectorielles et/ou contextualisées au bassin EIL.
 - b. Des questionnaires et entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux, en lien avec la gestion de l'eau. Le tableau suivant détaille l'ensemble des acteurs sollicités :

Tableau 1 : Liste des entretiens téléphoniques organisés

Date	Structure	Contact
19/06/2019	Chambre d'agriculture de Bretagne	Maëva COIC maeva.coic@bretagne.chambagri.fr
20/06/2019	Chambre d'agriculture de Bretagne	Caroline CORNET caroline.cornet@bretagne.chambagri.fr
25/06/2019	Quimperlé Communauté	David FOUILLE David.FOUILLE@quimperle-co.bzh
28/06/2019	CCI	Michael CIAPA mciapa@swmintl.com
02/07/2019	Roi Morvan Communauté	Sophie ADAM tourisme@roimorvancommunaute.com

Tableau 2 : Liste de diffusion des personnes enquêtées

Structure
Pêche récréative
AAPPMA DE L'ENTENTE DU HAUT ELLE
AAPPMA DE SCAËR
AAPPMA GOURIN "LA GAULE GOURINOISE"
AAPPMA ST THURIEN
AAPPMA GUEMENE SUR SCORFF
AAPPMA QUIMPERLE
Fédération départementale de pêche 29
Fédération départementale de pêche 56

Chasse
Fédération départementale de chasse 29
Fédération départementale de chasse 56
Randonnée
Comité départemental de randonnée du 56
Comité départemental pédestre du 29
Comité départemental pédestre du 29
Kemperlé rando – Marie-Madeleine BALANANT et Jean-Yves TOLLEC
Association de Randonnée Pédestre du Faouët
Guidel rando
PLOURAY : DEOMP GAN HENT
GUISCRIF : GUISCRIF RANDO & DECOUVERTE
AR RUZ BOUTOU
Familles rurales Plouay
Plaisance et nautisme
Port de Guidel
Asso des pêcheurs plaisanciers du port de Clohars Carnoet
SIVU Pouldu-Laïta
Laïta croisières
M. ALAINMAT (Comité portuaire)
M. Marc BERCON (réfèrent pratiques nautiques Finistère 360)

Ce travail a été validé à plusieurs reprises par le Cotech de l'étude, composé des membres de l'équipe projet de l'IREEDD et du SMEIL, représenté par Romain SUAUDEAU et Vanessa THORIN.

Le tableau suivant résume les différentes étapes de travail pour la réalisation de ce volet 1 :

Dates	Tâche
Cotech 1 02/04/2019	Présentation de la méthodologie et orientation du travail
Cotech 2 06/05/2019	Présentation de l'état d'avancement du volet 1 et échanges sur les données
Mi-mai – fin juin	Enquêtes, entretiens téléphoniques, revue bibliographique complémentaire aux données quantitatives
04/07/2019 GT n°1	Présentation des résultats du volet 1

3 Résultats

3.1 TRAME DE PRESENTATION

Cette section présente, pour chaque thématique, les compléments apportés à l'EDL 2018. Afin de faciliter l'appropriation des résultats et d'assurer le lien direct avec l'EDL réalisé par le SMEIL, chaque section sera présentée en respectant la trame suivante :

- 1- Rappel des encadrés conclusifs de l'EDL 2018 ;
- 2- Présentation des raisons pour lesquelles des compléments ont été apportés à l'EDL 2018 ;
- 3- Présentation détaillée des données actualisées par l'IREEDD.

3.2 THEME 1 : PRESENTATION GENERALE DU BASSIN

3.2.1 CONCLUSIONS DE L'EDL 2018

L'encadré suivant rappelle les principaux résultats de l'EDL 2018 concernant la présentation du bassin versant (p.8 à 43).

<i>Présentation du bassin versant</i>	<i>L'essentiel</i>
<p>Bassin versant Ellé-Isole-Laïta de 917 km² :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rivière Ellé = 71 km et rivière Isole = 48 km confluent à Quimperlé et forme l'estuaire de la Laïta = 17 km jusqu'au Pouldu- 11 masses d'eau : 8 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau de transition (Laïta), 2 masses d'eau côtières (Laïta Pouldu et Laïta large)- 1 600 km de cours d'eau dont 70% en tête de bassin versant - 721 km classés en liste 1 et 148 km en liste 2- 13 722 ha de zones humides soit 15% du BV – 80% des zones humides sont en têtes de bassin versant- 892 plans d'eau estimés <p>Milieu physique</p> <ul style="list-style-type: none">- Pluviométrie plus élevée au nord du BV EIL 1 400mm en moyenne annuelle qu'au sud 900 mm- Vallées très encaissées sur l'Isole et l'Ellé moyen jusque l'embouchure de la Laïta- Sols brunifiés majoritaire et sols de fond de vallées et tourbeux sur les marais de Plouray- Aléa érosion des sols élevé pour l'Isole aval et l'Ellé aval, moyenne sur l'Inam et faible sur le reste- Teneur en matière organique : entre 25 et 30g/kg au sud du BV et supérieures à 30g/kg au nord <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none">- 78% de zones agricoles- 32 ZNIEFF = 68 000 ha, 3 sites Natura 2000, 1 réserve naturelle régionale et 1 réserve naturelle- Maitrise foncière publique ou associative pour 333 ha d'espaces naturels- Réseau de milieux naturels fortement connectés et reconnu à l'échelle régionale – à intégrer à l'échelle locale dans les PLUi- Densités bocagère 59,6 ml/ha, dans la moyenne régionale – 46,5 km de linéaire bocager créés <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none">- 38 communes et 6 EPCI concernés dont essentiellement Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté.- 53 350 habitants estimés (+ 3 350 en 15 ans) dont 57% dans le Finistère, 42% dans le Morbihan – 64 habitants/km²- Dynamique démographique plus importante dans la moitié sud du territoire- Hétérogénéité du potentiel fiscal entre la moitié nord 200 €/hab/an et la moitié sud 300 €/hab/an <p><i>Une certaine hétérogénéité entre l'amont et l'aval du BV EIL qui reflète également l'hétérogénéité du territoire face aux enjeux :</i></p> <ul style="list-style-type: none">> <i>Prédominance des zones humides, cours d'eau, biodiversité à l'amont du bassin</i>> <i>Enjeux inondation et estuaire à l'aval</i>> <i>Population et potentiel économique au sud du territoire</i>	

3.2.2 MOTIVATIONS A L'ACTUALISATION

Parmi les thématiques traitées dans la section « Présentation générale du bassin », il a été proposé d'actualiser l'analyse de l'occupation du sol (p.25 dans l'EDL sur la base des données Corine Land Cover de 2012), avec les données de 2018 maintenant disponibles.

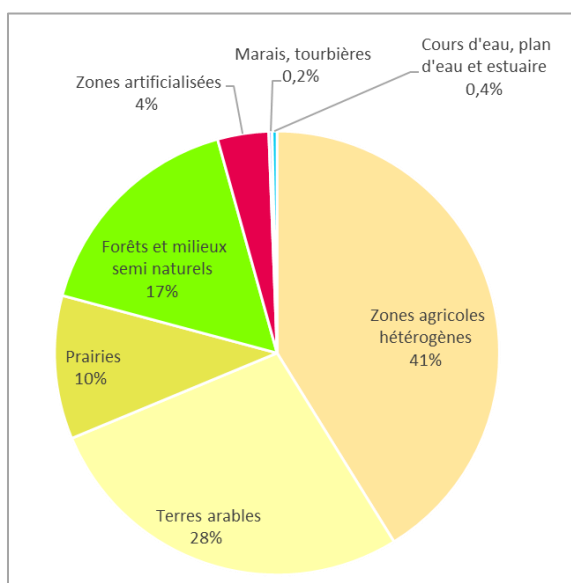
La base de données Corine Land Cover est produite à partir de la photo-interprétation de données satellites sur des unités de 25 hectares. Bien que hiérarchisée en trois niveaux, la nomenclature CLC est orientée sur l'occupation biophysique du sol, et ne permet pas d'en analyser leur fonction socio-économique dans le détail (il n'y a par exemple que peu de détails sur l'utilisation des sols agricoles). Ce référentiel, identique pour les 38 pays européens membres du programme CORINE constitue néanmoins une solide référence pour des comparaisons entre territoires.

En complément de l'analyse du Corine Land Cover, des informations tirées de l'observatoire de la biodiversité sur l'artificialisation des sols permettent d'affiner l'analyse des dynamiques de l'artificialisation, qui est également mise en perspective avec les SCOT. Enfin, une analyse est menée sur l'occupation des sols agricoles et présentée au point 4.3.3.1 Usages agricoles.

3.2.3 RESULTATS

3.2.3.1 Occupation des sols

Figure 2: Répartition de l'occupation des sols à l'échelle du Bassin versant Ellé-Isole-Laïta (2018)



Selon le CLC 2018, le territoire du bassin versant Ellé-Isole-Laïta est occupé majoritairement par des terres agricoles (79%, dont 41% de zones agricoles hétérogènes, 28% de terres arables et 10% de prairies). Les forêts et milieux semi-naturels couvrent 17% des surfaces, tandis que les zones artificialisées (principalement des zones urbanisées) couvrent 4% du territoire.

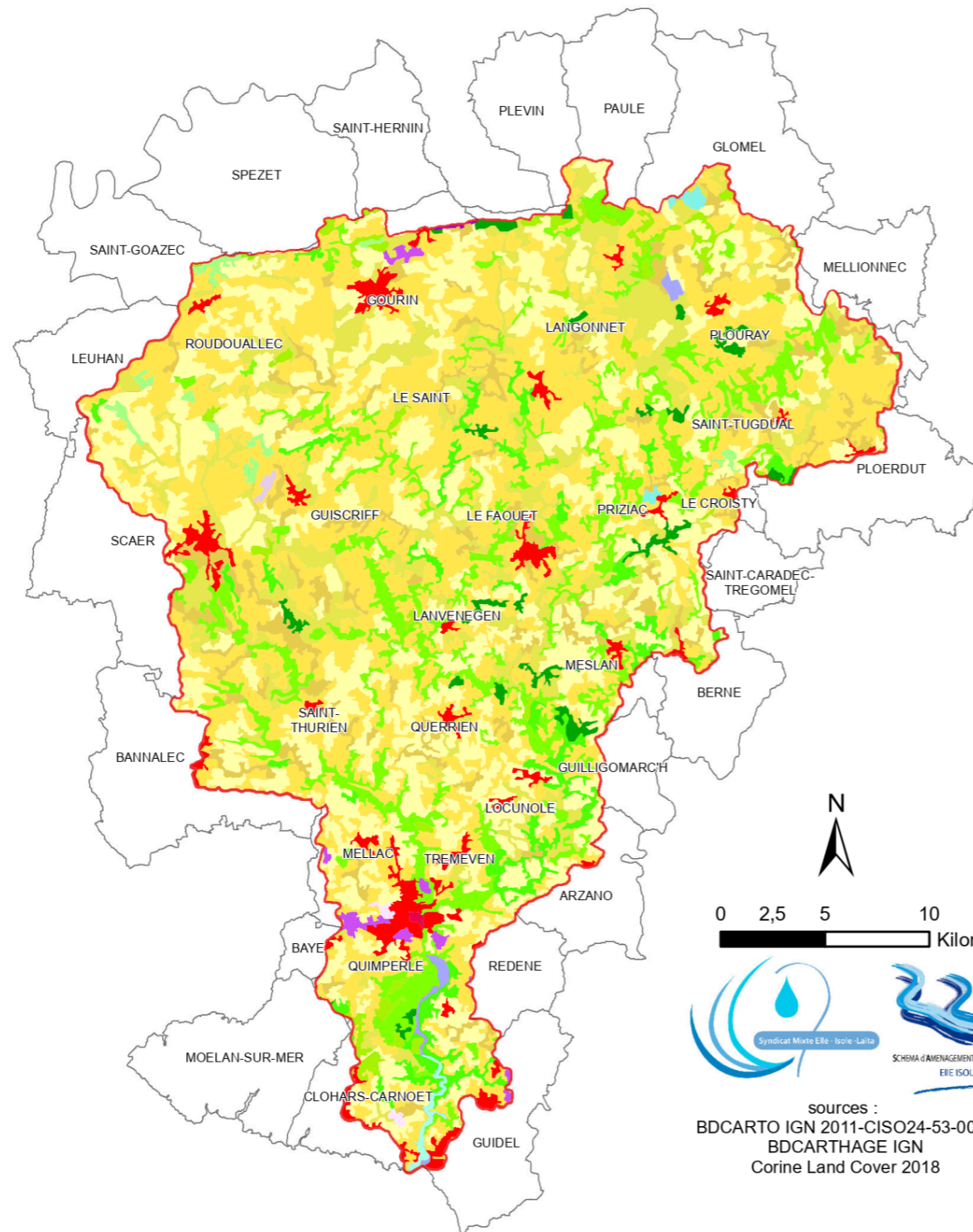
Note au lecteur :

Les données présentées ci-dessus sont tirées du Corine Land Cover, qui se base sur l'interprétation de données photo satellites avec une codification particulière et recense 227 hectares de zones humides, soit 0,2% du territoire (« Marais, tourbières » sur la figure ci-dessus).

Cette source est à différencier des inventaires des zones humides qui ont été réalisés à l'échelle communale et recensent 13 722 ha de ZH (soit 15% du territoire EIL). Cette démarche, plus précise et localisée, détaille notamment le type de zones humides, dont les plus représentées sont : les bois humides, prairies humides, prairies humides améliorées ou cultivées, landes humides... Tous ces types de ZH sont identifiés sous une autre nomenclature dans le Corine Land Cover (prairies, forêts, milieux de végétation arbustive, etc.), ce qui explique la différence dans les données d'occupation des sols.

Figure 3: Occupation des sols sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Occupation des sols sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

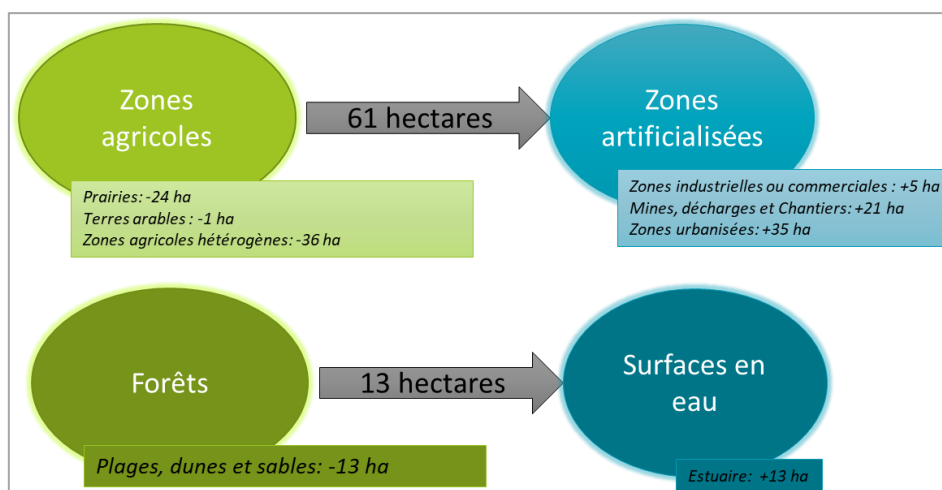


Chemin: S:\0-NAS\DONNEES\SIG\CARTO\Divers\CLC_2018_BVEIL.mxd

Date: 11/04/2019

Sur la période 2006-2012, l'analyse de l'évolution de l'occupation des sols fait ressortir peu de changements significatifs : 117 hectares de surface ont changé de type d'occupation. Pour la moitié de ces surfaces (61 hectares), il s'agit de terres agricoles qui se sont artificialisées. 13 hectares de forêts sont convertis en surfaces en eau, le reste des changements se produisent au sein d'une même nomenclature (par exemple, 15 hectares de chantiers passent en « tissu urbain discontinu »). Le schéma ci-après résume les principaux échanges de surfaces entre 2006 et 2012.

Figure 4: Principaux échanges de surfaces entre 2006 et 2012

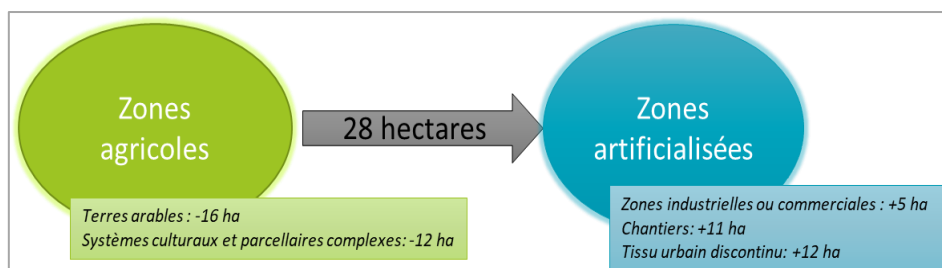


Sur la période 2012-2018, ces changements sont plus importants : 357 hectares de surface ont changé de type d'occupation, soit moins d'1% de la surface totale. Là-encore, il s'agit principalement de changements au sein d'une même nomenclature (par ex, 144ha de « Forêts et végétation arbustive en mutation » passe en « forêts mélangées »). Ces changements sont présentés dans le graphique ci-après :

Figure 5: Echanges de surface au sein de la nomenclature "Forêts"



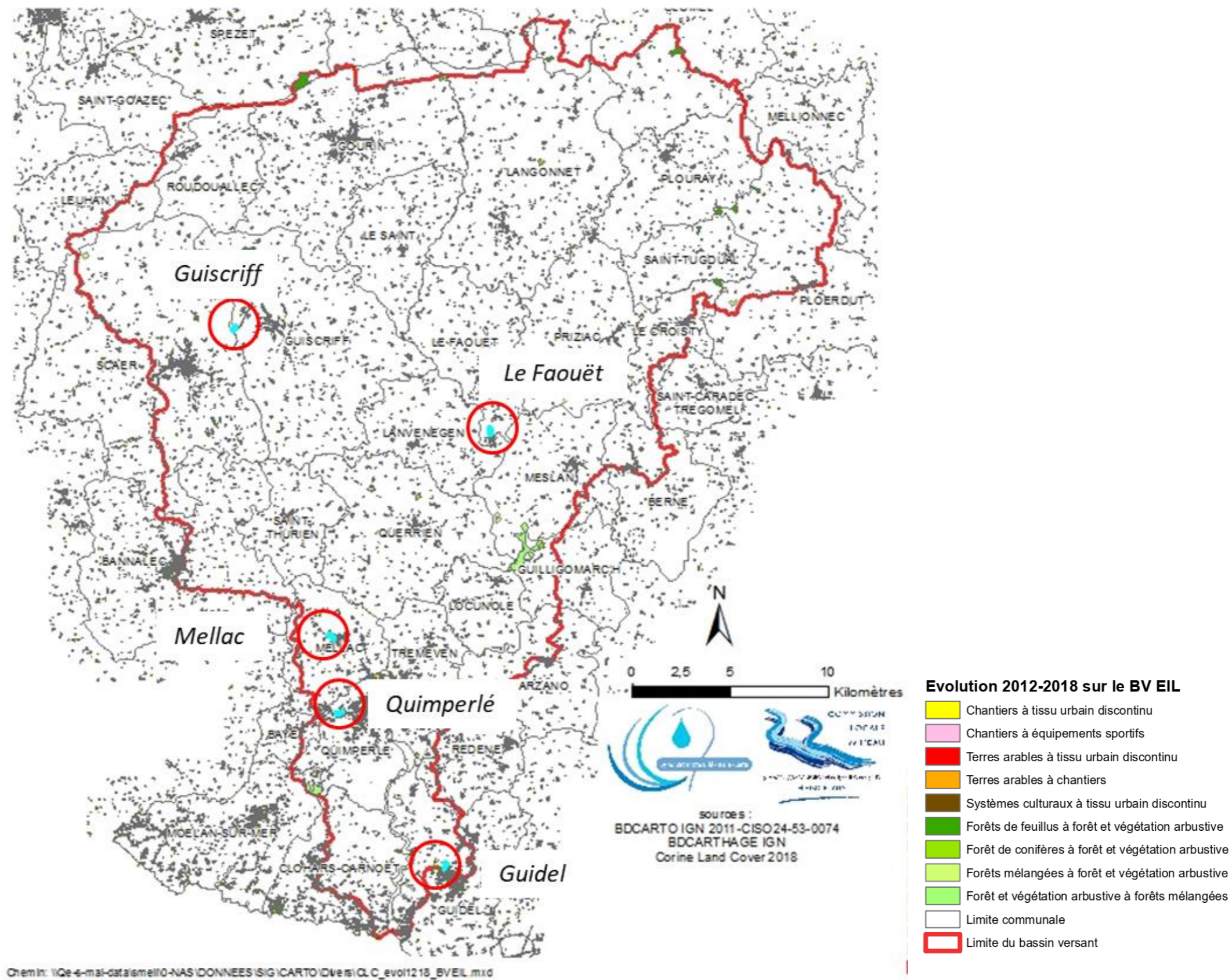
Figure 6: Echanges de surfaces entre zones agricoles et zones artificialisées entre 2012 et 2018



Par ailleurs, la tendance à l'artificialisation se poursuit mais elle est moins marquée : entre 2012 et 2018, 28 hectares de surfaces agricoles sont passées en zones artificialisées. Ces surfaces sont regroupées au sein de cinq zones, qui apparaissent en bleu sur la carte ci-après. Trois zones sont situées en continuité des pôles urbains : Guidel, Mellac, Quimperlé. Les deux autres sont localisées sur Le Fauët (extension de la Conserverie Morbihannaise) et Guisriff (construction du stand de tir de l'Isole)

Au total entre 2006 et 2018, on note donc une perte de 89 ha de surfaces agricoles au profit des zones artificialisées (7,5 ha/an en moyenne).

Figure 7: Evolution de l'occupation du sol entre 2012 et 2018 sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta (Corine Land Cover)



Analyse de la dynamique d'artificialisation des sols :

L'observatoire du Plan Biodiversité publie annuellement un état des lieux de la consommation d'espaces permettant d'étudier, à une échelle plus fine, les dynamiques d'artificialisation des sols. Cette étude est réalisée à partir de la compilation des fichiers fonciers, issus des déclarations fiscales à la taxe foncière.

Le rapport de la DREAL sur l'artificialisation des sols en Bretagne¹ retrace les grandes tendances sur la période, tirées de ces données foncières. Les principales observations sont les suivantes :

- De manière générale, en Bretagne, **la population augmente moins vite que ne progresse l'artificialisation des sols**. Sur les communes du BV EIL, 360 ha ont été nouvellement artificialisés sur la période 2010-2015, pour une augmentation de la population de 1988 habitants, soit 0,18 ha supplémentaires (1809m²) par habitant additionnel.
- A l'échelle de la Bretagne, **la moitié de l'artificialisation récente incombe à la construction de logements individuels**. L'autre moitié est consacrée à la construction des logements collectifs et aux locaux d'activité, l'autre part aux infrastructures. Sur les communes du BV EIL, la tendance est plus forte : **plus de 80% des surfaces artificialisées entre 2010 et 2015 incombent à la construction de logements individuels**.
- **Les communes littorales sont les plus artificialisées de Bretagne**, mais l'artificialisation progresse plus vite sur les communes rétro-littorales (communes voisines des communes littorales). Sur les côtes, **l'artificialisation gagne le plus de surfaces là où la population augmente le plus. Cette tendance se confirme** sur les territoires de Clohars Carnoët (733m² artificialisés par habitant accueilli sur la période 2010-2015), Guidel (269m²/habitant), Quimperlé (414m²/habitant), communes littorales et rétro-littorales, mais également sur certaines des communes intérieures (Mellac, Bannalec, Saint Thurien, Querrien, Scaër)².

Par ailleurs, les SCOT des intercommunalités (Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté) définissent les grandes orientations de ces deux territoires qui couvrent la majorité du territoire du BV EIL. Documents opérationnels d'urbanisme, les PLUi, en cours d'élaboration, règlementent les politiques intercommunales d'aménagement du territoire selon ces orientations.

- ➔ **Sur le pays de Quimperlé** : Le SCOT prévoit d'accueillir 66 830 habitants en 2035 contre 54 781 en 2012, ce qui induit la construction de 450 nouveaux logements par an. 413 hectares d'extensions urbaines sont prévus, dont 368 dédiés à l'habitat (ainsi que 27 pour les zones d'activité économiques et 18 dédiés au tourisme). Ces logements seront répartis à 25% dans la ville centre (Quimperlé), 18% dans les communes associées à la ville centre (Baye, Mellac, Rédéné, Tréméven), 44% dans les pôles intermédiaires, dont les *pôles littoraux* (Bannalec, Clohars Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec sur Bélon³, Scaër), et 13% dans les communes de proximité (Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Le Trévoux⁴)

¹ DREAL Bretagne, Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014, Octobre 2017.

² Observations réalisées à partir des données de flux d'artificialisation communales sur la période 2009-2017 calculées à partir des fichiers fonciers et disponibles sur le portail de l'observatoire du plan biodiversité sur l'artificialisation des sols <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

³ Commune située hors du territoire du bassin versant

⁴ Idem

Dans l'optique de préservation des espaces naturels et agricoles, le SCOT prévoit également la préservation de 55 204 ha à vocation agricole ou naturelle dans leur fonction actuelle.

- **Sur le territoire de Roi Morvan Communauté** : Le SCOT prévoit d'accueillir 32 400 habitants en 2045, contre 26 000 en 2015, ce qui induit la construction de 110 logements par an. Ces logements seront créés en priorité dans les enveloppes des bourgs et des trois pôles urbains (Le Faouët, Gourin, Guéméné Sur Scorff⁵). Le SCOT prévoit en priorité de restaurer des parcelles et logements vacants dans les bourgs afin de limiter l'artificialisation qui passerait de 19,5ha/an à 7 ha/an.

Occupation des sols - Chiffres clés (Corine Land Cover)

Le bassin versant EIL couvre un territoire de 922 km², occupé :

- En majorité par des terres agricoles (79% du territoire)
- Des forêts et milieux semi-naturels qui couvrent 17% des surfaces
- Des zones artificialisées (zones urbaines, zones industrielles et commerciales) à hauteur de 4% du territoire.
- Les zones humides (marais, tourbières) couvrent 227 ha, soit 0,2% du territoire
- Enfin, 325 ha sont des espaces en eau, soit 0,4% du territoire, dont 145 ha de cours d'eau et plans d'eau et 180 ha pour l'estuaire de la Laïta.

L'occupation des sols est relativement stable sur la dernière décennie, les principaux changements sont :

- La disparition de terres agricoles au profit de zones artificialisées : 89 ha de terres agricoles entre 2006 et 2018, soit 7,5 ha par an en moyenne.
- L'élargissement de l'estuaire : +13 ha entre 2006 et 2012.

⁵ Commune située hors du territoire du bassin versant

3.3 THEME 2 : USAGES DE L'EAU

3.3.1 CONCLUSIONS DE L'EDL 2018

L'encadré suivant rappelle les principaux résultats de l'EDL 2018 concernant les usages de l'eau (p.121 à 159).

<i>Usages de l'eau</i>	<i>L'essentiel</i>
Tissu économique : <ul style="list-style-type: none">- 1 768 établissements pour 8 425 salariés – 13 établissements de + de 100 salariés dont 8 dans le secteur de l'agro-alimentaire- 900 exploitations agricoles – évolution nettement à la baisse depuis 2000 – forte augmentation du cheptel par exploitation- 4% de la SAU occupée par la BIO – élevage laitier principalement – nombre de conversion en augmentation- 1 concession conchylicole en fonctionnement depuis 2017 à Clohars-carnoët et une en projet à Guidel- 10 établissements proposant des activités nautiques – 700 000 € de chiffre d'affaire annuel – 15 ETP- Port de Guidel + mouillages dans l'estuaire = 550 places de bateaux de plaisance – 60% de bateaux à moteur et 40% de voiliers	
Prélèvements d'eau en baisse = 12 Mm³ dont 70% provient des cours d'eau ; Répartition des besoins = 65% industriels + 18% AEP + 17% agricoles	
Eau potable : Prélèvements stables à 4,4 Mm³ <ul style="list-style-type: none">- 27 périmètres de protection de captage dont 1 seul reste à engager- 4 prises d'eau potable de surface – 50% des volumes sont pompés aux prises d'eau de Kermagoret sur l'Isle et Moulin des Goreds sur l'Ellé- Rendements de réseaux atteints par 90% des communes rurales et 33% des communes urbaines	
Assainissement <ul style="list-style-type: none">- Collectif : 22 STEU = capacité de traitement de 116 686 EH – traitement par boues activées à 88%- ANC : 16 000 installations environ- Industriels : 6 STEU industrielles = capacité de traitement de 616 000 EH – traitement biologique majoritaire	
Hydroélectricité : puissance installée globale estimée à 1 MW - production 2015 = 2,24 GWh	
Agriculture : <ul style="list-style-type: none">- Usage des phytosanitaires : stabilité de la quantité vendue aux professionnels – principalement des herbicides dont le glyphosate = substance la plus vendue – réseau dynamique d'agriculteurs pour la réduction de l'usage des phytosanitaires sur le BV EIL (ferme DEPHY puis 30 000)- Irrigation issue de retenues estimée à 0,4 Mm³	
Pêche : 2 000 adhérents dans les AAPPMA du territoire En rivière : 25 sites de pêches principaux recensés ; 3 étangs publics : Priziac, Langonnet et Plouray	
Activité nautique : canoë-kayak, Stand up paddle, voile légère, croisières - bases nautiques à Quimperlé et Guidel	
1 500 pratiquants en hiver et compétitions sportives régulières sur le site des roches du diable notamment	
Absence de réglementation sanitaire préalable à la pratique des activités nautiques => problématique dans l'estuaire où l'enjeu bactériologique est identifié	
Activité de baignade : <ul style="list-style-type: none">- En mer : 5 sites de baignade dont les profils de vulnérabilité sont : Clohars-Carnoët : 3 plages de type 1 (bonne à excellente qualité) / Guidel : plage du Bas-Pouldu de type 3 (risque de contamination avéré) et plage de la Falaise de type 1- En étang : 3 sites à Priziac, Langonnet et Plouray dont le profil de vulnérabilité est de type 2 avec un risque avéré de prolifération de cyanobactéries	
Eau et économie : 5,4 M d'€ à investir sur le BV EIL entre 2016 et 2021, pour un bénéfice de 20 M d'€ et 80 M d'€ de coûts évités = Peu d'investissements mais gain important sur le long terme	
	<ul style="list-style-type: none">➢ <i>Fortes pressions exercées par les activités économiques et forte dépendance vis-à-vis de la ressource en eau</i>➢ <i>Bon état global du territoire = richesse pour le support d'une économie diverse</i>➢ <i>Evaluation des services rendus par les écosystèmes à consolider</i>

3.3.2 MOTIVATIONS A L'ACTUALISATION

Parmi les thématiques traitées dans la section « usages de l'eau », plusieurs propositions d'actualisation ont été proposées :

1- Usages agricoles : (p.141 à 147 dans l'EDL)

La caractérisation des activités agricoles du territoire est majoritairement basée sur l'analyse des données du dernier recensement agricole disponible (2010). En l'absence de recensement plus récent, ces données ne peuvent être actualisées à cette échelle. En revanche une analyse plus actualisée sur certains sujets a été réalisée :

- Analyse de l'occupation des sols agricoles à partir du Registre parcellaire graphique 2016 à l'échelle des masses d'eau – EN COURS
- Analyse des évolutions de la SAU par masse d'eau et des phénomènes de retournement de prairies.
- Actualisation des données sur l'agriculture biologique

- Zoom sur les problématiques de gestion quantitative et la question des retenues d'eau sur le territoire
 - Mise en perspective avec les diagnostics agricoles réalisés dans le cadre des SCoT.
- 2- **Usages industriels** : pour caractériser les principales activités industrielles du territoire, l'EDL réalisé par le SMEIL a mobilisé les données de la CCI, mettant en exergue les établissements les plus importants du territoire. L'analyse complémentaire est construite d'après la base des données INSEE, permettant d'extraire des informations du tissu industriel du bassin de manière exhaustive. Le secteur de l'industrie a ainsi été étudié en mobilisant les codes APE des établissements présents sur le territoire. L'étude met en exergue le poids socio-économique selon 4 indicateurs :
- Effectifs salariés,
 - Valeur ajoutée,
 - Chiffre d'affaires,
 - Nombre d'établissement.

Compte tenu de leur importance économique, un zoom sur les activités de l'agroalimentaire et du papier-carton a été ajouté. Cette analyse sectorielle permet de retracer les tendances rétrospectives par activité et d'effectuer une comparaison avec les tendances d'activités de l'ensemble du bassin Loire Bretagne.

- 3- **Economie bleue** : on entend par économie bleue l'ensemble des activités anthropiques, marchandes et non marchandes, qui exploitent les ressources littorales et maritimes. Il peut s'agir d'un usage direct (exemple : la pêche exploite les ressources halieutiques) ou d'un usage indirect (ex : le tourisme bénéficie de l'attractivité du littoral). Les activités relatives à l'économie bleue répertoriées dans l'EDL sont les suivantes :
- La pêche (p.148)
 - Les activités portuaires, nautiques et la baignade (p.149-151)

Les sujets suivants ont été complétés :

- Le tourisme : le traitement de bases de données quantitatives fournies par l'INSEE et les entretiens téléphoniques organisés avec des représentants du secteur ont permis de renforcer l'état des lieux ;
 - Les activités récréatives : à travers des questionnaires envoyés aux représentants d'utilisateurs, les activités de pêche et nautisme ont été approfondies. Les activités de chasse et randonnées ont été nouvellement traitées pour élargir le champ des activités récréatives.
- 4- **Eau et économie, services d'eau potable et d'assainissement** : la question des enjeux économiques en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement est peu abordée dans l'EDL. A ce titre, la tarification de l'eau sur le bassin n'est pas renseignée. Cette thématique est pourtant centrale lorsque l'on s'intéresse à la question de la soutenabilité économique du financement des politiques de gestion de l'eau, sujet qui sera abordé aux phases suivantes de l'étude. Ainsi, il est proposé de compléter l'EDL par un focus sur le prix de l'eau des services sur le territoire et également de questionner la notion de pauvreté en eau.

3.3.3 RESULTATS

3.3.3.1 Usages agricoles

Présentation générale de la filière

Le territoire du BV Ellé-Isole-Laïta se caractérise par la forte présence d'activité agricole. En 2010, on y compte environ 900 exploitations⁶, majoritairement orientées polyculture-élevage. Le territoire est parmi les plus dynamiques de la région, avec notamment 72 installations dénombrées sur RMCom entre 2013 et 2016⁷, et 92 installations sur QC entre 2011 et 2015⁸. Cependant on peut s'attendre à une déprise de l'activité dans les années à venir (baisse du nombre d'exploitations, des surfaces exploitées), du fait de l'augmentation de l'âge des agriculteurs et la faible attractivité du territoire auprès des jeunes exploitants⁹.

Le chiffre d'affaires de la branche agricole sur les territoires de Quimperlé Communauté (QC) et de Roi Morvan communauté (RMCom) s'élève au total à 370M€ en 2017, dont 150M€ sur QC et 220M€ sur RMCom.

La majeure partie des exploitations pratique l'élevage (90% des exploitations sur le territoire de Roi Morvan Communauté¹⁰). La production animale est orientée vers l'élevage laitier, ainsi que vers la production de volailles et de porcs. Le tableau ci-après présente le nombre d'élevages dénombrés sur les territoires des deux intercommunalités :

Nombre d'élevages	Roi Morvan Communauté (2017)	Quimperlé communauté (2015)
Avec des bovins lait	300	212
Avec des bovins viande	175	69
Avec des porcins	57	101

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne

La filière bovin-lait a connu au cours des dernières années une restructuration, avec une baisse du nombre d'exploitations et une augmentation des volumes moyens produits. Sur le territoire de Quimperlé communauté, si le nombre d'exploitations a diminué de 13%, le quota moyen produit par exploitation a augmenté de 28% entre 2006 et 2014. Sur le territoire de Roi Morvan Communauté, on dénombre 33 installations en élevage bovin laitier entre 2008 et 2012. Globalement sur le territoire, la production laitière a mieux progressé qu'à l'échelle régionale. Le nombre d'élevages produisant de la viande bovine, en revanche, connaît un net recul sur la période 2005-2015 avec une baisse de 31% des exploitations et une baisse de ses effectifs.

Sur la période 2010-2016¹¹, le cheptel porcin diminue de 13% sur le Morbihan et le Finistère. La filière porcine reste néanmoins très présente sur le territoire, au niveau de la production mais également au niveau industriel : on compte 3 sites d'abattage et de transformation, dont le site du groupe Bigard à Quimperlé qui concentre 6,5% des abattages de porcs de la région Bretagne et réalise aussi l'abattage et la transformation de bovins.

⁶ Source : SMEIL, *Actualisation de l'Etat des Lieux*, 2018, d'après recensement agricole 2010

⁷ Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, *L'agriculture de Roi Morvan communauté*, édition 2019

⁸ Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, *L'agriculture de la communauté d'agglomération Quimperlé Communauté*, édition 2017

⁹ Point évoqué lors des entretiens avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne. A titre d'exemple, d'après les chiffres de la chambre d'agriculture du Morbihan, sur le territoire de Roi Morvan Communauté, 26% des chefs d'exploitation sont âgés d'au moins 57 ans et devraient partir à la retraite d'ici 5 ans (CA 56, *L'agriculture de la Communauté de Communes du Roi Morvan Communauté*)

¹⁰ Source : Roi Morvan Communauté, *Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) de Roi Morvan Communauté*, rapport de présentation, 2017

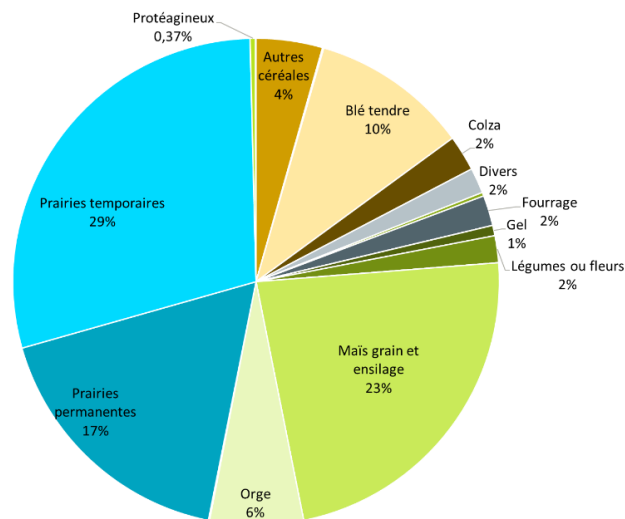
¹¹ Source : Agreste, *Nombre de têtes par département* (traitement IREEDD : comparaison des évolutions entre 2010 et 2016)

La filière de production de légumes d'industrie est implantée sur le sud Bretagne depuis le début du XX^e siècle. Sa complémentarité avec l'élevage, le contexte climatique favorable et le savoir-faire des agriculteurs ont permis au marché de se développer. La filière est aujourd'hui fortement structurée, avec une production étroitement liée au tissu industriel local : on recense sur le territoire trois entreprises agroalimentaires spécialisées dans la transformation de légumes (Compagnie générale de produits alimentaires Peny à Saint-Thurien, Conserverie Morbihannaise à Lanvénegan et Ardo à Gourin).

Analyse des surfaces agricoles

La surface agricole utile (SAU) a connu une baisse de 3,5% entre 2010 et 2016. En 2016, elle couvre plus de 51 000 hectares¹², soit 51% de la superficie totale du bassin. Elle se répartit à 46% en surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) et 53% en surfaces cultivées. La production est majoritairement orientée vers les céréales : Maïs grain et ensilage (23% des surfaces), blé tendre (10%), orge (6%) et autres céréales (4%).

Figure 8: Répartition de la SAU sur le BV EIL, 2016 (source : RPG)



12 Source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière, RPG - Recensement Parcelaire Graphique, 2016

Le tableau ci-après présente l'analyse de la SAU à l'échelle des masses d'eau du bassin¹³. Sur les 9 masses d'eau analysées (hors ME côtières), 7 ont une SAU occupée à plus de 50% par des cultures, 2 ont une SAU occupée à plus de 50% par des prairies (Ellé amont et Froust).

Figure 9: Analyse de la répartition de la SAU par masse d'eau - BV EIL

Analyse par masse d'eau	% SAU sur la ME	Surfaces en herbe	Dont prairies temporaires	Dont prairies permanentes	Cultures (total)	Dont Blé	Dont Orge	Dont Maïs grain et ensilage	Dont Colza	Dont légumes	Dont Autres cultures
L'ELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AER	51%	55%	30%	25%	45%	7%	5%	15%	3%	1%	14%
LE FROUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	51%	60%	38%	22%	40%	8%	4%	23%	1%	0%	4%
L'ELLE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'AER JUSQU'A L'ESTUAIRE	51%	36%	22%	14%	64%	15%	8%	33%	2%	1%	5%
L'AER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE CROISTY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	63%	42%	25%	17%	58%	10%	8%	24%	4%	3%	9%
L'INAM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	60%	48%	33%	15%	52%	12%	6%	20%	2%	3%	9%
L'ISOLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	49%	48%	30%	18%	52%	8%	6%	25%	2%	2%	9%
LE DOURDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	55%	29%	18%	11%	71%	19%	7%	34%	3%	2%	6%
LE NAIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	44%	47%	32%	15%	53%	6%	7%	29%	2%	0%	9%
LA LAITA	42%	30%	20%	10%	70%	21%	4%	28%	4%	1%	12%

Note de lecture :

- : dominance surfaces en herbe ou cultures
- : valeur supérieure à la moyenne des ME

■ Zoom : Les évolutions des surfaces en prairie sur le bassin.

Les prairies sont des espaces qui rendent de nombreux services écosystémiques : l'alimentation des ruminants, mais également la limitation de l'érosion et des pollutions diffuses ou le maintien de la biodiversité. On observe depuis les années 70 une tendance globale à la réduction des surfaces en prairies au profit de grandes cultures financièrement plus attractives. Les prairies permanentes sont des surfaces enherbées qui n'ont pas été déplacées ou retournées depuis au moins cinq ans.

Le rapport *Les prairies permanentes, évolution des surfaces en France*¹⁴, pointe un recul marqué des déclarations en prairies permanentes, au profit des prairies temporaires et des surfaces en céréales et oléo-protéagineux entre 2006 et 2010. Les zones à fort enjeu « retournement de prairies » sont celles où la part initiale des prairies permanentes dans la surface totale est inférieure à 20% et où la diminution des surfaces en prairies est supérieure à 20%.

¹³ Source : RPG 2016, d'après traitement Agence de l'Eau Loire Bretagne

¹⁴ Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), INRA / CGDD, Les prairies permanentes, évolution des surfaces en France, 2013.

Nous analysons ici l'évolution des surfaces en prairies permanentes et prairies temporaires sur le bassin versant EIL entre 2010 et 2016¹⁵. L'analyse des évolutions des surfaces en prairies est réalisée par le biais du recensement parcellaire graphique, qui repose sur les déclarations de surface des agriculteurs.

Bien que les parts en prairies permanentes sur la surface totale des masses d'eau soient relativement faibles sur les masses d'eau du bassin, leur évolution est nettement positive sur la période, et ce pour tous les sousBV. On constate une baisse des prairies temporaires sur la période, mais cela peut s'expliquer par leur conversion vers des prairies permanentes. Il n'y a donc pas d'enjeu spécifique au retournement de prairies sur le territoire.

Tableau 3: Evolution des surfaces en prairies (temporaires et permanentes) sur la période 2010-2016

Masse d'eau	Prairies permanentes			Prairies temporaires		
	% surface 2010	% surface 2016	Evolution 2010-2016	% surface 2010	% surface 2016	Evolution 2010-2016
L'ELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AER	7%	13%	+922 ha (+83%)	22%	16%	-930 ha (-27%)
L'ELLE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'AER JUSQU'A L'ESTUAIRE	2%	8%	+ 488 ha (+339%)	18%	12%	-486 ha (-33%)
L'AER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE CROISTY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	4%	9%	+ 604 ha (+119%)	20%	15%	-723 ha (-28%)
L'INAM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	4%	10%	+ 1 220 ha (+131%)	31%	22%	-2 042 ha (-30%)
L'ISOLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	4%	11%	+ 1 633 ha (+170%)	29%	19%	-2 269 ha (-35%)
LE DOURDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	2%	8%	+ 123 ha (+328%)	13%	10%	-52 ha (-20%)
LE NAIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	5%	10%	+ 153 ha (+98%)	32%	20%	-379 ha (-37%)
LE FROUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	7%	10%	+ 52 ha (+41%)	21%	18%	-66 ha (-16%)
LA LAITA	2%	5%	+ 176 ha (+212%)	13%	9%	-169 ha (-28%)

■ Zoom sur les évolutions des cultures de légumes

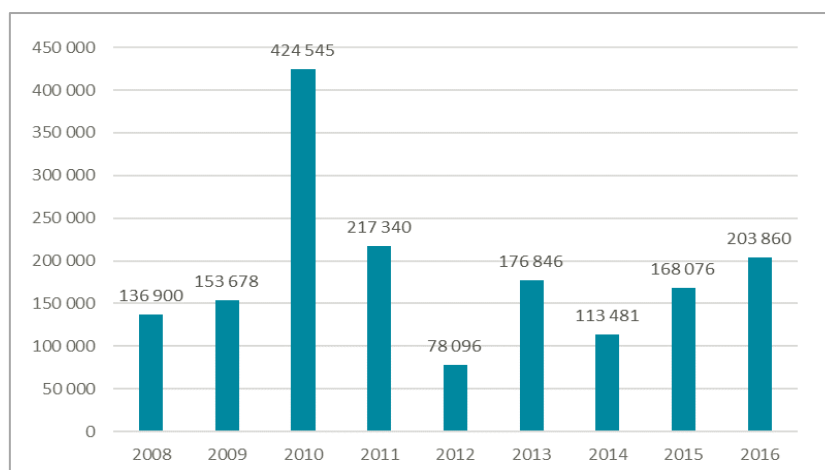
L'analyse des évolutions du RPG entre 2010 et 2016 fait ressortir une baisse des superficies cultivées en légumes sur la période de l'ordre de 414 hectares soit 28%. Cette évolution est particulièrement marquée sur les sous BV de L'Ellé amont (depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aër) et de l'Inam, qui sont les zones où la présence de cultures en légumes est la plus forte et qui enregistrent respectivement une baisse de 119 ha (-60%) et 245 ha (-38%).

Agriculture et quantité d'eau

En 2016, les prélèvements pour l'irrigation s'élèvent à 0,2Mm³ sur le bassin EIL, ce qui représente 2% des prélèvements totaux sur le bassin.

¹⁵ Source : RPG 2010 et 2016, traitement IREDD

Figure 10: Evolution des prélèvements sur le SAGE Ellé-Isole-Laita entre 2008 et 2016 (m³/an)



Source : Prélèvements d'eau brute soumis à redevances en Bretagne, Observatoire de l'environnement en Bretagne

Le croisement des prélèvements par masse d'eau avec les surfaces agricoles fait ressortir la prédominance des surfaces cultivées en légumes sur ces territoires : les masses d'eau sur lesquelles on recense les prélèvements concentrent 85% de la SAU en légumes du bassin. L'ensemble de ces prélèvements provient de retenues. Ces dernières constituent une ressource majeure pour l'irrigation des légumes : elles permettent de sécuriser ces productions sensibles au stress hydrique. C'est un moyen de lutter contre les sécheresses estivales. En Bretagne, l'irrigation n'est pas systématique, les légumiers y ont recours si les plantes en ont besoin. Si cela doit arriver en période d'étiage, les retenues collinaires permettent d'irriguer à partir des eaux de ruissellement hivernal qui ont été stockées, ce qui évite d'accentuer les tensions sur la ressource en eau.

Il n'existe pas à ce jour de base de données complète de suivi des plans d'eau. Néanmoins, l'analyse réalisée par le SMEIL en 2018 sur la base des données DDTM dénombre 49 plans d'eau à usage d'irrigation, soit 5% des plans d'eau du bassin Ellé-Isole-Laita (p.40-41 EDL2018). Par ailleurs la base de données de prélèvement pour l'irrigation de l'agence de l'eau Loire Bretagne recense les prélèvements pour l'irrigation déclarés et soumis à redevance. Sur les communes du BV on recense au total 32 retenues, dont 13 retenues collinaires, 4 retenues alimentées par des cours d'eau naturels, 8 retenues alimentées par des sources et 7 retenues alimentées par les eaux de nappes profondes. Sur le bassin, en moyenne en 2016, une retenue collinaire prélève près de 15 000m³/an.

Les retenues du territoire sont des retenues individuelles qui appartiennent aux agriculteurs propriétaires des terrains. La mise en place de retenues est sujette à certaines inquiétudes de la part des acteurs locaux, sur leur impact qualitatif (notamment leur impact sur les zones humides), et quantitatif (potentiels conflits d'usages). Ces retenues étant majoritairement situées en déconnexion des cours d'eau, leur impact qualitatif reste très limité¹⁶. Une attention particulière reste à porter néanmoins sur les retenues sur source, situées en tête de bassin versant, dont les impacts sont à évaluer pour éviter les conflits d'usage.

Bien qu'elles ne soient pas une ressource majeure sur le territoire, les retenues constituent une réponse pragmatique aux enjeux quantitatifs de gestion de l'eau agricole. Au-delà des retenues, des solutions d'adaptation sont envisagées pour limiter le recours à l'irrigation : culture de variétés moins consommatrices d'eau, outils de pilotage (mesure de l'état hydrique des sols), amélioration des connaissances, etc.

¹⁶ Source : AFB, Impact cumulé des retenues d'eau sur le milieu aquatique - Expertise scientifique collective, 2017

Si l'usage de l'irrigation reste limité et faiblement impactant sur le territoire, la problématique de la gestion quantitative se pose dans le cas de l'élevage. Les retenues d'eau ne sont pas utilisées pour l'abreuvement, les éleveurs s'approvisionnent par forages, sur le réseau AEP ou par abreuvement direct aux cours d'eau, ce qui peut générer des conflits d'usage. D'autres pistes d'approvisionnement sont actuellement à l'étude, comme le stockage d'eaux de toitures en cuves fermées (enterrées ou non), avec des unités de traitement pour rendre l'eau propre à la consommation animale.

L'étude Bilan-Besoins-Ressources-Sécurité (2012 – sur la base des chiffres 2008) estimait que les besoins de l'agriculture (élevage et irrigation) représentaient 17% des besoins totaux sur Ellé-Isole-Laïta: la grande majorité des besoins sont liés à l'abreuvement du cheptel (90%). L'étude estimait que 11% des prélèvements AEP étaient destinés à l'abreuvement (0,5 Mm³). Les besoins totaux en agriculture étaient assurés à 80% par des ressources en propre et à 20% par le réseau AEP.

Sur la base des dernières estimations (EDL 2018 – chiffres 2016), les besoins totaux sont de 12 Mm³. Les besoins pour l'agriculture peuvent être estimés à 2 Mm³/an : 10% pour l'irrigation (0,2 Mm³) et 90% pour l'élevage (1,8 Mm³).

Agriculture et qualité de l'eau

Le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta présente des masses d'eau globalement en bon état au sens de la DCE. De fait, l'enjeu de l'impact qualitatif de l'activité agricole est moins prégnant que l'impact quantitatif. L'EDL 2018 recense les mesures mises en place sur le bassin visant à réduire l'impact qualitatif de l'agriculture : Plan Ecophyto, MAEC, réduction de l'abreuvement direct, etc.

Il convient également de noter que l'agriculture biologique poursuit son développement sur le territoire : on estime à 105 le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2017, sur 4 857 hectares de surfaces (bio ou en conversion). Ces surfaces ont augmenté de 55% depuis 2013 et occupent aujourd'hui près de 9% de la SAU du bassin¹⁷. On recense également sur le territoire 36 transformateurs (entreprises qui exercent une activité autour de la transformation de produits biologiques) et 6 professionnels de la distribution de produits bio.

Sur le territoire de Quimperlé communauté, 35% des fermes bio produisent des légumes comme activité dominante, et 24% produisent du lait¹⁸. Cette tendance est similaire à celle de la Bretagne où ces deux productions sont dominantes au sein de la filière bio. 43% des fermes bio transforment leurs produits et 84% pratiquent la vente en circuits courts¹⁹. Les légumes constituent la production la plus vendue en circuits courts.

3.3.3.2 Usages industriels

Note de lecture sur les usages industriels de l'eau.

L'expression « Usages Industriels » de l'eau, ou « secteurs industriels » est un abus de langage pour décrire tous les usages de l'eau par des entreprises, usages autres que les usages domestiques, APAD²⁰, et agricoles au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. C'est pour cela que les secteurs tels que le BTP sont intégrés dans cette étude.

L'extraction des données sur le territoire Ellé-Isole-Laiïta nous a permis de reconstituer les poids économiques des secteurs d'activité sur le bassin, sur un périmètre restreint aux entreprises **d'au moins un salarié**. En effet, les bases de données mobilisées ne permettent pas de mesurer le poids économique des entreprises sans salarié.

En 2016, la production totale du secteur industriel est évaluée à **1,8 milliard d'€**. La richesse marchande créée (valeur ajoutée) est de 456 millions d'€. En termes d'emplois, le secteur compte **6 800 salariés** qui se répartissent dans 455 établissements.

Les 2 plus gros employeurs du bassin sont les industries agroalimentaires et industries des boissons, et les industries de Papier-Carton. Ces derniers représentent 62% du volume total de l'emploi salarié sur le territoire EIL. Classés dans l'ordre d'importance de la valeur de la production (CA), les 2 premiers secteurs représentent 72% du chiffre d'affaires total du bassin :

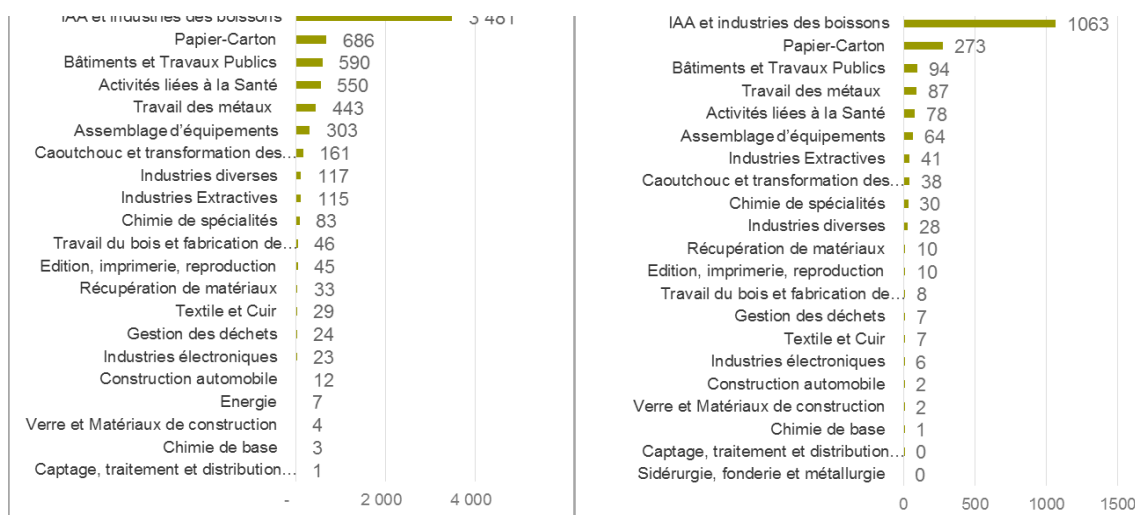
¹⁷ Source : Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, Observatoire de la production biologique française, 2017.

¹⁸ Source : Diagnostic de l'agriculture biologique, Quimperlé communauté, 2016

¹⁹ La vente en circuits courts se définit comme la vente directe (sans intermédiaire) ou indirecte avec un intermédiaire.

²⁰ Activité de Production Assimilé Domestique : catégorie d'usager exerçant une activité économique, raccordé au réseau AEP et donc les consommations peuvent être assimilées à des consommations domestiques. Ce sont par exemple les activités de commerces, de BTP, etc.

Figure 11 : Poids économique des secteurs d'activité à l'aune de l'emploi salarié (figure de droite) (2016) et du chiffre d'affaires (2016, figure de gauche, en millions d'euros)

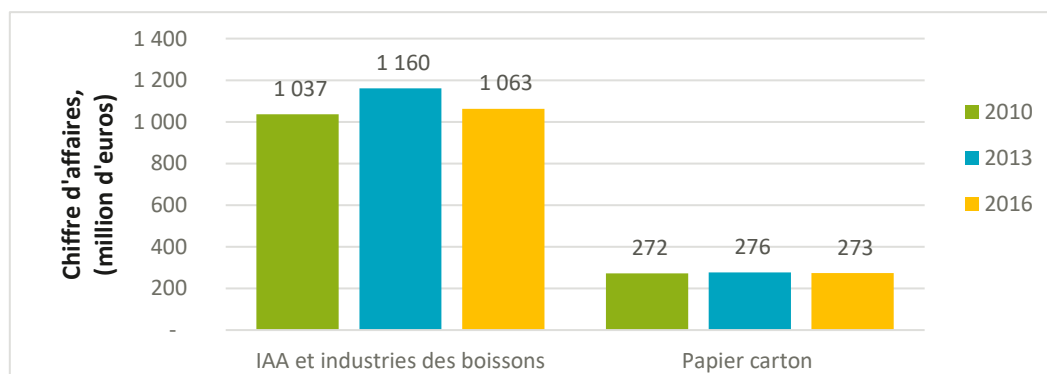


L'importance du secteur du Papier-Carton dans les principaux secteurs d'activité est une spécificité du territoire Ellé-Isole-Laïta : secteur qui n'apparaît pas dans les principales activités industrielles sur l'ensemble de la Bretagne, où les secteurs de l'agroalimentaire, le BTP et l'assemblage d'équipements prédominent.

Sur le bassin, la dynamique générale du secteur industriel est relativement stable entre 2010 et 2015, avec une **augmentation de 5% du chiffre d'affaires global et une diminution de 5% des effectifs salariés**. A titre de comparaison, l'activité industrielle de la Bretagne a connu une augmentation de 10% du chiffre d'affaires entre 2010 et 2015, une diminution de 1,5% des effectifs. Les tendances sont donc les mêmes, avec néanmoins de meilleurs résultats économiques sur l'ensemble de la Bretagne.

Les deux principaux secteurs d'activités sont également relativement stables, sans tendance marquée entre les périodes 2010-13 et 2013-16.

Figure 12 : Tendances d'évolution du chiffre d'affaires des 2 principales activités industrielles du territoire (2010-2013-2016)



Source : Ireedd, d'après INSEE.

Zoom sur l'agro-alimentaire :

Différentes sous-activités composent le secteur de l'agroalimentaire tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Le poids socioéconomiques des activités de l'agroalimentaire sur le territoire Ellé-Isole-Laïta (2016)

	Effectifs salariés	Nombre d'étab	Effectif moyen par étab	CA (M d'€)	VA (M d'€)
Industries des viandes	2 222	17	131	701	120
IAA Diverses *	590	68	9	96	31
IAA première transformation	482	3	161	196	41
Industrie du poisson	126	1	126	39	6
Industries du lait	44	1	44	22	4
Industries des boissons	17	2	9	10	2
	3 481	92	38	1 063	204

CA : Chiffre d'affaire
 VA : Valeur ajoutée
 Etab : Etablissement
 Source: Ireedd d'après INSEE

Le secteur de l'industrie des viandes est le plus important en termes d'effectifs salariés, de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée.

La plupart des activités sont caractérisées par la présence d'établissements de taille importante sur le territoire (plus de 100 salariés) tel que :

- L'industrie de la viande
- L'industrie de première transformation
- L'industrie du poisson (un seul établissement de transformation de poisson est présent sur le territoire, qui emploie 126 personnes à Clohars-Carnoët)

A l'inverse, les industries agroalimentaires diverses (boulangeries et pâtisseries...) sont caractérisées par un grand nombre de petits établissements.

En termes de tendance, **le secteur de l'agroalimentaire a dans son ensemble perdu 8% de son effectif (soit 252 salariés) entre 2010 et 2016**. Les tendances sont néanmoins différentes en fonction de l'activité :

Tableau 5 Tendances des effectifs et du chiffre d'affaires des activités de l'agroalimentaire (2010-2016)

Secteur d'activité	Tendance effectifs 2010-2016	Tendance Chiffre d'affaire 2010-2016
Industries du lait	-6%	-1%
Industries des viandes	-10%	0%
Industrie du poisson	-7%	18%
IAA première transformation	-4%	10%
Industries des boissons	6%	21%
IAA Diverses	4%	20%
Total	-8%	3%

Source : Ireedd d'après INSEE

La baisse des effectifs ne se reflète pas sur le chiffre d'affaires. Cela s'explique notamment par une hausse de la gamme de prix, qui s'applique notamment à l'activité des industries de la viande : malgré une baisse de la consommation de viande des Français, la filière voit augmenter son chiffre d'affaires grâce notamment à une offre de produits jugés de meilleure qualité.

Le chiffre d'affaires de l'industrie du lait diminue sur la période 2013-2015, en raison de la baisse du prix, conséquence de la fin des quotas. Cette baisse est observable sur l'ensemble du territoire de la Bretagne.

Le secteur évolue également face aux changements d'habitudes alimentaires des consommateurs. D'une part, le développement du bio, qui se place comme facteur majeur de croissance du secteur alimentaire avec une croissance de 16% entre 2016 et 2017²¹. D'autre part, le développement des produits locaux ou artisanaux et la méfiance vis-à-vis des grandes marques sont également des éléments notables dans les changements de consommation.

Zoom sur le secteur du Papier-Carton

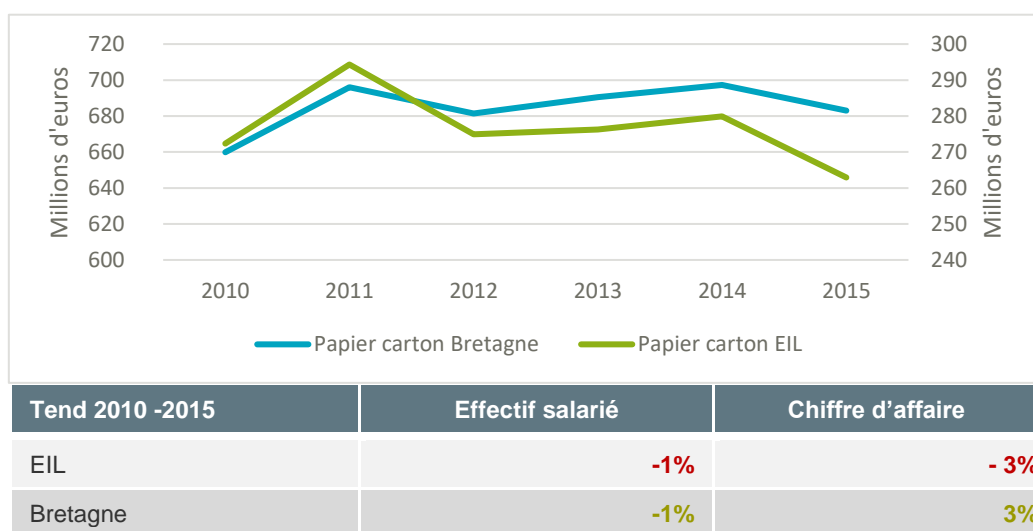
Tel que défini par l'INSEE, le secteur du Papier carton regroupe trois activités essentielles : la fabrication de la pâte à papier (point de départ des productions de la filière), la fabrication de papier et la fabrication des produits à base de papier recyclé.

3 établissements sont implantés sur le territoire EIL. Ils emploient 686 salariés (10% des salariés de l'industrie) et génèrent un chiffre d'affaires de 273 millions d'euros.

L'importance du Papier-Carton est une spécificité du secteur industriel du bassin versant : le secteur n'apparaît pas dans les principales activités industrielles de la Bretagne. De plus, le chiffre d'affaires généré par l'activité sur le territoire représente 35% de celui généré sur l'ensemble de la Bretagne.

Les dynamiques sont tendanciellement les mêmes que sur l'ensemble de la Bretagne, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 13 CA du secteur d'activité Papier-Carton en Bretagne et EIL



²¹ Source : « Repères chiffrés 2017 du bio en France », Agence pour le Développement et la Promotion de l'agriculture biologique

Le secteur est stable dans la région, malgré les difficultés conjoncturelles du secteur. Ses principaux débouchés sont les producteurs de cigarettes et d'emballages de l'agroalimentaire, et dépend donc de la demande des ménages pour ces produits. Les activités de Papier-Carton de la région se diversifient, notamment en se positionnant sur la production de filtres de dessalement d'eau de mer pour la potabilisation (entreprise Papeteries De Mauduit (PDM) à Quimperlé).

Activité du secteur Papier-Carton et ressource en eau

(Retour de l'entretien avec M. Ciapa, représentant de l'industrie à la CCI, 28/06/19) :

L'activité du secteur Papier Carton nécessite d'importantes ressources en eau. Le site PDM de Quimperlé prélève actuellement environ 11 000 m³ par jour, dont 97% est rejeté au milieu. Le site de Glatfelter de Scaër prélève quant à lui environ 2 800 m³ par jour. Ces 2 papeteries situées sur l'Isole, représentent ainsi 4,5 Millions de m³/an d'eau prélevée, soit 37% des prélèvements totaux et 58% des besoins industriels sur le bassin EIL. Historiquement, la présence des sites est liée à la présence de ressource en eau de bonne qualité sur le territoire.

Les sites déjà présents sur le territoire ont conscience de la pression exercée par leur activité sur la ressource et travaillent à la réduction de leur impact sur les milieux. A ce titre, les innovations technologiques et l'implication de salariés ont notamment permis de réduire sensiblement les besoins en eau.

L'enjeu pour ce secteur (PDM et Glatfelter) porte plus sur la disponibilité de la ressource en eau (quantités disponibles, notamment en période d'étiage, et obligations réglementaires associées) que sur la qualité de la ressource mobilisée (milieux de bonne qualité sur l'Isole amont). D'ailleurs, le 2ème enjeu par ordre d'importance est l'exposition au risque inondations.

La mise en place du SAGE a favorisé la concertation entre les différents acteurs du territoire, et a permis de mettre en œuvre des actions partagées de gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant.

3.3.3.3 Economie bleue

3.3.3.3.1 La pêche professionnelle, la conchyliculture, la mytiliculture

L'EDL 2018 indique qu'il n'y a pas d'activité de pêche professionnelle sur le bassin, malgré un classement sanitaire l'autorisant.

S'agissant de la conchyliculture, l'EDL 2018 indique que l'amélioration de la qualité des eaux de l'estuaire a permis l'implantation d'un parc mytilicole en 2017, après plus de 40 ans sans exploitations :

- 400 tables sur environ 170 ares ont été implantées côté Clohars-Carnoët en 2017-2018, permettant une récolte de 9 tonnes la première année.
- Sur la période 2018-2019, 5 nouveaux emplacements ont été autorisés, d'environ 70 ares.

Au total, ce sont 600 tables installées, avec un ensemencement de 15 tonnes pour 2019.

Un autre projet de parc mytilicole est en cours côté Guidel, au niveau de l'anse de Kerhop. 5 nouveaux sites sont concernés pour une surface d'un peu plus de 100 ares.

3.3.3.3.2 Le tourisme et activités de loisirs liées au tourisme

La caractérisation des activités récréatives et de tourisme a pour principale difficulté de quantifier une activité diffuse, composée de nombreuses activités marchandes ou non, de petites tailles, et échappant ainsi aux statistiques. L'ensemble des données présentées à cette section sont donc la partie quantifiable mais ne saurait refléter de façon exhaustive l'intégralité des activités de tourisme et de loisir.

3.3.3.3.2.1 Etat des lieux de l'offre touristique

La capacité d'hébergement

265 logements touristiques marchands sont présents sur le territoire en 2017. Près de la moitié des établissements sont des gîtes / chambres d'hôtes, soit 133 établissements. 27 campings sont présents ainsi que 16 hôtels. La grande majorité des gîtes n'a pas de salariés²². En termes de capacité, ce sont près de **14 000 lits** qui sont proposés par les établissements d'accueil, dont 64% sont proposés par les campings. La majorité de la capacité d'accueil est située sur la côte : à Clohars-Carnoët (33%) et Guidel (30%)²³.

Par ailleurs, près de 8 300 résidences secondaires sont également présentes sur le territoire, soit **42 000 lits**.

Entre 2013 et 2017, l'offre de chambres d'hôtel a augmenté de 7% sur le territoire, avec l'ouverture d'un établissement à Clohars-Carnoët, Glomel, Meslan, et Spézet. Des établissements ont fermé sur la commune de Roudouallec et Gourin.

Tableau 6 Evolutions 2013-2017 par commune du nombre d'hôtels et de chambres d'hôtels.

Libellé commune ou ARM	2013		2017	
	Hôtels	Chambres dans hôtels	Hôtels	Chambres dans hôtels
Clohars-Carnoët	1	25	2	30
Glomel	1	8	2	18
Gourin	1	11	0	0
Guidel	1	17	1	17
Le Faouët	1	12	2	20
Mellac	1	51	1	51
Meslan	0	0	1	10
Moëlan-sur-Mer	3	79	3	78
Quimperlé	3	78	3	77
Roudouallec	1	8	0	0
Spézet	0	0	1	9
Total général	13	289	16	310

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Entre 2013 et 2017, l'offre d'emplacement de campings a diminué de 7% sur le territoire, avec notamment la fermeture du camping de Faouët (65 places) et d'un camping de Guidel (100 places).

²² Source : Données INSEE 2017

²³ Source : Données INSEE 2017

Tableau 7 : Évolutions 2013-2017 par commune du nombre de campings et d'emplacement de campings.

Libellé commune	2013		2017	
	Campings	Emplacements de campings	Campings	Emplacements de campings
Bannalec	1	52	1	52
Baye	1	88	1	95
Clohars-Carnoët	10	1210	9	1165
Glomel	1	55	1	58
Gourin	1	35	1	21
Guidel	4	535	3	435
Guilligomarc'h	1	40	1	40
Le Faouët	1	65	0	0
Locunolé	1	325	1	325
Moëlan-sur-Mer	3	299	3	297
Ploërdut	0	0	1	8
Priziac	1	60	1	64
Quimperlé	1	40	1	40
Saint-Goazec	2	73	2	73
Scaër	1	79	1	80
Total général	29	2956	27	2753

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

La demande touristique se tourne également vers les hébergements alternatifs et non répertoriés tels que les logements *Airbnb*.

D'après M. Fouillé, responsable tourisme de Quimperlé communauté (*Entretien téléphonique du 25/06/2019*), l'offre d'hébergement touristique tend à se diversifier avec une montée en gamme et, même s'il reste marginal, un développement de l'hébergement insolite (cabane dans les arbres, etc.).

Le Camping Ty Nadan, qui est le camping le plus important du pays de Quimperlé, se trouve dans les terres (Locunolé), au bord de l'Ellé. Camping 5 étoiles, il propose notamment un parc aquatique et des hébergements flottants. En 2018, le camping propose 325 places, et a pour projet de doubler sa capacité à partir de 2022.

38% des logements de Clohars-Carnoët sont des résidences secondaires, ce qui implique une importante variation du nombre de résidents entre la période touristique et non-touristique. Cette variation est importante également sur les communes de Moëlan-sur-Mer et Guidel. A noter que certaines communes rurales à l'intérieur des terres sont composées d'une part importante de résidences secondaires (Mellionec, Saint Goazec voire Ploërdut).

Tableau 8 : Nombre de résidences secondaires par commune et part des résidences secondaires dans le total des logements 2016

Commune	Nombre de résidences secondaires	Part dans le total des logements (%)	Commune	Nombre de résidences secondaires	Part dans le total des logements (%)
Clohars-Carnoët	1 487	38	Le Croisty	59	13
Moëlan-sur-Mer	1 486	29	Priziac	86	13
Mellionec	99	28	Leuhan	68	13
Saint-Goazec	159	28	Guilligomarc'h	47	11
Ploërdut	201	23	Querrien	108	10
Lanvénegen	176	21	Berné	80	10
Saint-Tugdual	60	21	Locunolé	50	9
Guidel	1 416	21	Saint-Thurien	51	9
Glomel	199	19	Meslan	69	8

Langonnet	229	18	Gourin	191	8
Roudouallec	80	18	Le Faouët	128	7
Le Saint	72	17	Bannalec	216	7
Saint-Caradec-Trégomel	51	17	Scaër	203	7
Saint-Hernin	90	17	Arzano	33	6
Paule	74	16	Baye	23	4
Plévin	70	15	Quimperlé	197	3
Spézet	173	15	Rédené	34	3
Guiscriff	211	14	Mellac	31	3
Plouray	94	13	Tréméven	25	2

Source : INSEE

Par ailleurs, 57 % de la population permanente du bassin versant se trouve dans les communes finistériennes (soit 30 490 habitants), 42% dans les communes morbihannaises (soit 22 288 habitants) et les 2% restants pour les communes costarmoricaïnes (572 habitants).

La dynamique démographique est positive pour près de 90% des communes finistériennes contre 38 % pour les communes morbihannaises.²⁴

Les activités de loisirs

Parmi les activités touristiques qui participent à l'attractivité du territoire, on recense :

- **Des parcs animaliers :**
 - le parc animalier du Quinquis, qui génère près de 150 000 euros de chiffre d'affaires par an, 17 676 entrées en 2017.
 - le parc animalier « Chez dame nature », à Meslan.
 - le parc aqua nature du Stérou (Priziac)
- **Des musées :**
 - Le musée du Faouët
 - Les halles du Faouët
 - L'abbaye de Langonnet et son musée Africain
 - La maison de géologie de Gourin
 - La maison-musée du Pouldu sur les traces de Gaudin à Clohars-Carnoët.
 - Le site abbatial de Saint Maurice à Clohars Carnoët
 - Les galeries et salles d'exposition de Quimperlé (chapelle des Ursulines, la Maison des archers, le Présidial)
 - Le musée des fourmis et des abeilles à Le Faouët
 - La maison des chauves-souris à Kernascléden
 - Le musée de la gare à Guiscriff

D'autres musées, qui ne sont pas sur le bassin, participent néanmoins à l'attractivité du territoire tel que le musée de Pont-Aven, l'espace muséal « les bains de la reine » à Guémené-sur-Scorff, le jardin du château du Coscro à Lignol, le village médiéval de Pont Calleck à Berné.

- **Des activités nautiques :**
 - La base nautique de Priziac (étang du Bel air).
 - Club Canoé Kayak de Quimperlé
 - Village loisirs de Ty Nadan
 - L'école de surf Bretagne Kloar
 - West Surf Association à Guidel
 - SSP location

²⁴ Actualisation de l'état des lieux 2018, SAGE Ellé-Isole-Laïta

- Base nautique de Guidel

Une seule personne travaille pour la base nautique de Priziac, qui concentre la majorité de son activité sur la période estivale (mai à août). L'activité de la base nautique est en baisse avec 656 participants en 2017, contre 2 554 participants en 2014 (- 74% en 3 ans), baisse due à la réduction des effectifs d'encadrement (2 agents permanents et deux saisonniers en 2016 contre un seul agent aujourd'hui). Cette réduction de la fréquentation s'explique également par les conditions météorologiques défavorables et la présence de cyanobactéries qui a contraint l'arrêt de l'activité certains jours.

Les dépenses moyennes s'élèvent à 8€ par usager et la base nautique génère entre 8 et 10 milliers d'euros de chiffres d'affaires, mais ses coûts sont de l'ordre de 70 milliers d'euros, et subsiste donc grâce aux subventions. La base nautique participe néanmoins à l'attractivité de la région. Des projets entre l'office de tourisme Roi Morvan Communauté et la base nautique sont en cours : il s'agirait de développer le parcours pédestre autour du lac, et d'y ajouter un observatoire à oiseau et un pas de tir à l'arc. Ces projets misent notamment sur l'attractivité du territoire en matière de patrimoine naturel, le site étant dans le périmètre Natura 2000 « Rivière Ellé » (espèces et habitats d'intérêt communautaire, bocage, tourisme vert, etc.)²⁵.

D'après le questionnaire complété par RMCCom au sujet des activités nautiques, en matière de gestion de l'eau, la principale contrainte est celle de la qualité des eaux et notamment les cyanobactéries, qui contraignent l'arrêt de l'activité pour raison sanitaire.

Parmi les projets de développement de l'offre d'activités liées au tourisme, Quimperlé Communauté va construire une nouvelle base nautique au Pouldu. En pleine période touristique, ce sont au moins 5 moniteurs titulaires de brevets d'état voile, kayak, plongée qui officieront dans cette infrastructure.

Evaluation de la richesse créée par les établissements de plus d'un salarié

Note de lecture sur les usages des activités liées aux tourismes

L'extraction des données sur le territoire Ellé-Isole-Laita nous a permis de reconstituer les poids économiques des secteurs d'activité sur le bassin, sur un périmètre restreint aux établissements de **plus d'un salarié**. En effet, les bases de données mobilisées ne permettent pas de mesurer le poids économique des entreprises sans salarié.

Parmi les établissements de plus d'un salarié, l'offre d'hébergement se compose de 30 établissements, qui génèrent un chiffre d'affaires de **22,6 millions d'euros en 2016**.

Les 80 établissements de restaurations emploient 184 salariés et génèrent **20 millions d'euros**.

Les structures en lien avec les loisirs comprenant les commerces relatifs aux sports et les parcs de loisirs génèrent un chiffre d'affaire de **7,5 millions d'euros en 2016**.

²⁵ Source : Entretien téléphonique du 10/07/2019 avec M. Lefauconnier, responsable de la base nautique et réponse au questionnaire des usages nautiques

Tableau 9 : Effectifs salariés, nombre d'établissements, chiffre d'affaire et valeur ajoutée des structures de plus d'un salarié. (Année 2016 -2017)

Source : Ireedd d'après INSEE

Secteur	Effectifs salariés	Nb. D'étab	CA (M d'€)	VA (M d'€)
Hébergements	110	30	22,6	9
<i>Dont hôtels et hébergements touristiques</i>	74	18	13,1	4,2
<i>Dont campings</i>	36	12	9,5	4,8
Restauration	184	80	20	8,6
Loisirs	32	15	7,5	1,8
<i>Commerce de détail d'articles de sport</i>	21	8	5,7	1,1
<i>Autres activités récréatives et de loisirs</i>	7	4	1,1	0,45
<i>Autres activités liées aux sports</i>	3	2	0,6	0,15
<i>Laïta croisière</i>	2	1	0,06	-
Total	302	131	48	19

3.3.3.3.2 Etat des lieux de la demande touristique du Pays de Quimperlé et de Roi Morvan communauté

Zoom sur le secteur de Quimperlé communauté

393 000 nuitées sont comptabilisées en 2018 dans les communes du Pays de Quimperlé présentes sur le territoire de l'EIL. Cela représente 15,5 millions d'euros de dépenses annuelles. Entre 2013 et 2018, le nombre de nuitées comptabilisées a augmenté de 30%. Le tourisme est plus développé dans les zones littorales avec 48 % des nuitées localisées à Clohars-Carnoët.

Parmi les forces du territoire pour le développement du tourisme, sont évoqués : l'aspect naturel du territoire, le littoral préservé, qui sont autant d'atouts mis en avant par les campagnes de communication de l'office du tourisme du Pays de Quimperlé et les nombreux sites de randonnées proposés.

D'après M. Fouillé, responsable tourisme de Quimperlé communauté (Entretien téléphonique du 25/06/2019), le principal facteur pouvant ralentir le développement touristique du territoire est le manque d'offre d'activité « intérieure » en cas d'intempéries et ce, malgré une offre diversifiée et diffuse (musées, patrimoine bâti...).

Zoom sur le secteur de Roi Morvan Communauté

La hausse de 3% par an de la fréquentation des offices de tourisme reflète **l'augmentation de la fréquentation touristique sur le territoire.**

Le tourisme de pêche est développé, avec 6 gîtes labélisés « gîte de pêche », qui répondent à des critères de services pour pêcheurs. S'il n'y a pas de stratégie touristique établie sur le territoire, les richesses naturelles et le patrimoine religieux sont les deux forces sur lesquelles s'appuie le tourisme. La randonnée pédestre est également une activité populaire. Les activités nautiques se situent uniquement aux abords du Lac de Bel-air, avec une base nautique qui propose notamment des locations de Paddle et de Kayak. Les deux autres étangs, Langonnet et Plouray, ne proposent pas d'activités nautiques mais sont des sites de baignade.

Conscients des enjeux en matière de développement et des synergies entre les territoires, les EPCI ont engagé des partenariats pour mettre en valeur le potentiel touristique du secteur (stratégie commune de communication, études « Bilan touristique Lorient-Quimperlé » réalisée par Audélor, etc.)

3.3.3.3.2.3 Développement du tourisme et ressource en eau

La ressource en eau est un élément central du développement touristique de la région. A ce titre, la communication des acteurs du tourisme mise de plus en plus sur le patrimoine naturel, et notamment les milieux aquatiques du littoral et des terres. A titre d'exemple, les thématiques suivantes sont mises en avant :

- « **Au Pays des Rias** » ou encore « La vallée de l'Ellé », détaillant l'ensemble des activités et points d'intérêts sur ces sites pittoresques ;
- « **Mer et plage** », détaillant les activités nautiques, les plages et la pêche à pied.

Par ailleurs, le pays Quimperlé candidate au label « Pays d'art et d'histoire ». Attribué aux territoires mettant en valeur leur patrimoine, ce label pourrait être mis en œuvre en 2019. Les 3 axes mis en avant par le pays de Quimperlé sont :

- **L'eau et les paysages (notamment les Rias),**
- La culture bretonne et la langue,
- La création artistique.

Les structures d'accueil sont incitées à développer des projets éco-responsables incitant aux économies d'eau, avec l'octroi d'aide de la région Bretagne, sous condition pour les établissements d'obtenir **un label environnemental (clef verte, ecolabel)** ou un label tourisme handicap.

Si l'activité touristique encourage la labellisation et la mise en valeur des espaces naturels du territoire, elle peut également générer des conflits d'usages vis-à-vis de la capacité du milieu à répondre aux besoins des résidents et des touristes (fourniture d'eau en quantité suffisante et dilution des rejets d'assainissement). Les communes littorales du Pays de Quimperlé restent ainsi sensibles lors des périodes d'étiage.

3.3.3.3.3 Les autres activités récréatives

Les activités de chasse

Etat de la pratique

L'état des lieux réalisé en 2018 n'a pas permis de collecter des données sur les activités de chasse sur le bassin versant. Un questionnaire à destination des associations de chasse a donc été diffusé pour compléter l'information sur les usages récréatifs liés à l'eau sur le territoire.

Trois associations ont répondu au questionnaire :

- La fédération de chasse 56
- L'ACCA du Gourin
- L'ACCA de Priziac

La fédération de chasse du Morbihan (FDC56) comptabilise 11 500 adhérents sur la totalité du département, et celle du Finistère 11 000 chasseurs²⁶.

Sur le strict BV EIL, la FDC 56 indique que 467 chasseurs sont adhérents. Les données analogues sur la partie finistérienne ont été demandées mais n'ont pas été transmises.

²⁶ Donnée disponible sur le site de la fédération de chasse 56.

Les deux ACCA ayant répondu au questionnaire dénombre environ 170 adhérents au total. La moyenne d'âge est de 50 ans, avec une majorité d'homme. L'ensemble des personnes enquêtées indiquent que la population est vieillissante et les associations peinent à recruter de jeunes adhérents, ce qui explique la diminution régulière de leur nombre.

Parmi ces derniers, certains ne sont pas résidents : 10% des adhérents de l'ACCA de Gourin ne résident pas sur la commune. Ce chiffre s'élève à 50% pour l'ACCA de Priziac.

Attractivité du territoire

Le territoire est jugé attractif du fait de la surface importante de chasse, mais également de la diversité des espèces présentes. En effet, les activités visent le petit et grand gibier, dont le gibier d'eau (canard, bécasse, etc.).

Lien qualité de la ressource / chasse

Toutes les structures enquêtées confirment l'importance des zones humides pour la préservation des espèces. En effet, ces espaces fournissent aux espèces toute une série de services, tels que des zones de refuge et d'habitat, de reproduction, de nurserie. Pour ces raisons, le maintien des activités de chasse, *a fortiori* pour le gibier d'eau, est dépendant de la préservation de ces espaces humides.

Plusieurs facteurs sont cités comme des menaces sur les zones humides où la chasse se pratique :

- L'agriculture intensive, à travers l'arasement de talus, le drainage des sols et l'exploitation de prairies permanentes ;
- Le manque d'entretien des zones humides, et notamment des étangs, voire la disparition complète des zones humides par l'enfrichement et le reboisement complet de ces zones ;
- De façon plus globale, le changement climatique qui modifie les zones de migration de certaines espèces.

A ce titre, les enquêtés affirment qu'une dégradation de la qualité des milieux humides impliquerait une réduction significative de l'activité de chasse, avec des effets de reports :

- Sur d'autres sites de chasse à proximité
- Sur d'autres espèces moins impactées (renard, chevreuil, sanglier).

Conflits d'usage

Selon les personnes enquêtées, plusieurs activités sont source de conflits d'usage avec la pratique de la chasse :

- L'agriculture, cités précédemment, par l'aménagement des parcelles (remembrement, drainage)
- Le tourisme sauvage
- Les activités de randonnées et de VTT qui limitent les activités de chasse
- L'urbanisation des zones rurales

Conclusion

Les activités de chasse du gibier, *a fortiori* le gibier d'eau, sont fortement dépendantes de la qualité des milieux aquatiques pour le maintien des activités sur le territoire. Toute dégradation des milieux impliquerait une réduction de l'attractivité du territoire en matière de chasse, et donc potentiellement une réduction de la pratique.

Les activités de pêche

Etat de la pratique

L'état des lieux 2018 recense 6 AAPPMA sur le territoire, comptabilisant en 2016 environ 2000 adhérents.

Le questionnaire envoyé aux associations de pêche vise à compléter l'information déjà collectée, et surtout à questionner le lien entre la qualité des milieux et la pratique de la pêche. Toutes les AAPPMA ont été sollicitées, seule l'AAPPMA de Guéméné sur Scorff a répondu au questionnaire.

S'agissant de la fréquentation, le questionnaire reçu révèle qu'il y a trois types de pêcheurs :

- Les pêcheurs résidents, majoritaires ;
- Les touristes britanniques, dont les durées de séjours sont d'une semaine, qui pêchent la carpe. Cela représente 230 adhésions hebdomadaires pour l'AAPPMA²⁷ ;
- Les autres adhérents non-résidents qui souscrivent à une adhésion annuelle, mais qui ne sont présents que quelques jours pendant leur séjour.

Attractivité du territoire

Les espèces pêchées sont diverses : la truite, le saumon, l'anguille, le brochet, la carpe, etc.²⁸ La diversité des espèces sauvages présentes, la qualité des cours d'eau et la technicité requise pour cette pratique rend le territoire particulièrement attractif.

Lien qualité de la ressource / pêche

Plusieurs facteurs sont cités comme des freins au développement de la pêche :

- La dégradation qualitative des milieux : pression agricole (monoculture intensive), disparition du bocage et donc perte de biodiversité ;
- Le manque de débit dans les cours d'eau : situations récurrentes de stress hydrique en période estivale ;
- Le manque d'entretien de la ripisylve ;
- La difficulté d'accéder à certains sites à cause de l'opposition de certains propriétaires privés.

Selon l'AAPPMA enquêtée, les adhérents sont très sensibles à la qualité des cours d'eau et une dégradation pourrait entraîner un changement de zone de pêche.

Les éventuels retours des fédérations de pêche du Finistère et du Morbihan courant de l'été permettront d'alimenter les réflexions sur le sujet. A ce titre la fédération de pêche du Morbihan travaille sur des « parcours pêche » et le développement d'un tourisme de la filière pêche, notamment avec le Pays Centre Ouest Bretagne.

Les activités de randonnée

L'état des lieux réalisé en 2018 n'a pas permis de collecter des données sur les activités de randonnée sur le bassin versant. Un questionnaire à destination des associations de randonnée a donc été diffusé pour compléter l'information sur les usages récréatifs liés à l'eau sur le territoire. Deux associations ont répondu au questionnaire :

- Kemperle Rando
- Familles Rurales Plouay

²⁷ La pêche à la carpe n'est pas pratiquée sur l'ensemble du BV et doit donc être considérée comme une caractéristique particulière de l'AAPPMA de Guéméné Sur Scorff.

²⁸ Cf EDL 2018 SAGE Elle-Isole-Laita, p.148.

A elles deux, ces associations comptent environ 200 adhérents, dont la moyenne d'âge est de 60-65 ans. Les deux associations notent une hausse de leur nombre d'adhérents sur les 10 dernières années, surtout pour l'association Familles Rurales Plouay, dont le nombre a triplé en 10 ans.

S'agissant de l'attractivité du territoire, les personnes enquêtées indiquent que le territoire séduit les adhérents pour la diversité des circuits qu'il propose : circuits côtiers, campagne, forêts, cours d'eau.

Les deux questionnaires indiquent que la qualité des espaces humides est importante pour le maintien des activités de randonnée et que leur dégradation pourrait conduire à une perte d'attractivité du territoire.

Les principaux freins au développement de l'activité sont liés à l'accessibilité des sentiers : manque d'aménagement de circuits, manque d'entretien des sentiers existants, refus de certains propriétaires riverains de laisser l'accès.

Ces activités associatives sont appuyées par le travail des offices de tourisme et EPCI qui promeuvent le développement de la randonnée. En témoignent par exemple la promotion de ces activités sur leur sites internet et la création en 2018 d'une application mobile « Rando Bretagne Sud », commune à Quimperlé communauté et Lorient agglomération, qui répertorie les circuits de randonnée pédestre et VTT. Bien que cette information doive être interprétée avec prudence, l'application mobile a été téléchargée plus de 10 000 fois.

Par ailleurs, des événements ponctuels de type « Fête de la rando », et « Fête de la nature » proposent des balades aux abords des cours d'eau du bassin.

Les activités de plaisance

Offre de service

Le port de Guidel possède :

- 210 emplacements contre 100 avant les travaux d'agrandissement réalisés à l'hiver 2014-2015
- 600m² d'aire de carénage

Il accueille plusieurs prestataires, et notamment :

- 1 base saisonnière de location (avril – octobre) : kayak, bateaux sans et avec permis
- 1 base de loisirs (avril – octobre) : location de jet ski (encadrée avec moniteur), ski nautique, wake board, bouée tractée
- 1 compagnie maritime (mai – octobre): passage Guidel-Clohars-Carnoët au Pouldu & croisières sur la Laïta
- 1 mécanicien installé à Guidel
- 1 guide de pêche avec bateau (installé en juin 2019 sur le port)

En complément des entreprises installées sur le port, d'autres prestataires du territoire interviennent ponctuellement pour la réparation de bateaux.

L'ensemble des activités sont coordonnées par 2,5 ETP, et génère un chiffre d'affaire de 220k€ /an (comprend les contrats annuels, mensuels, les passages, les services et l'utilisation de l'aire de carénage)

La deuxième infrastructure d'accueil est le port de Plaisance du Pouldu Laïta, disposant d'une centaine de mouillage. Le chiffre d'affaire généré est de 100k€ et comprend les contrats annuels, mensuels, et les passages.

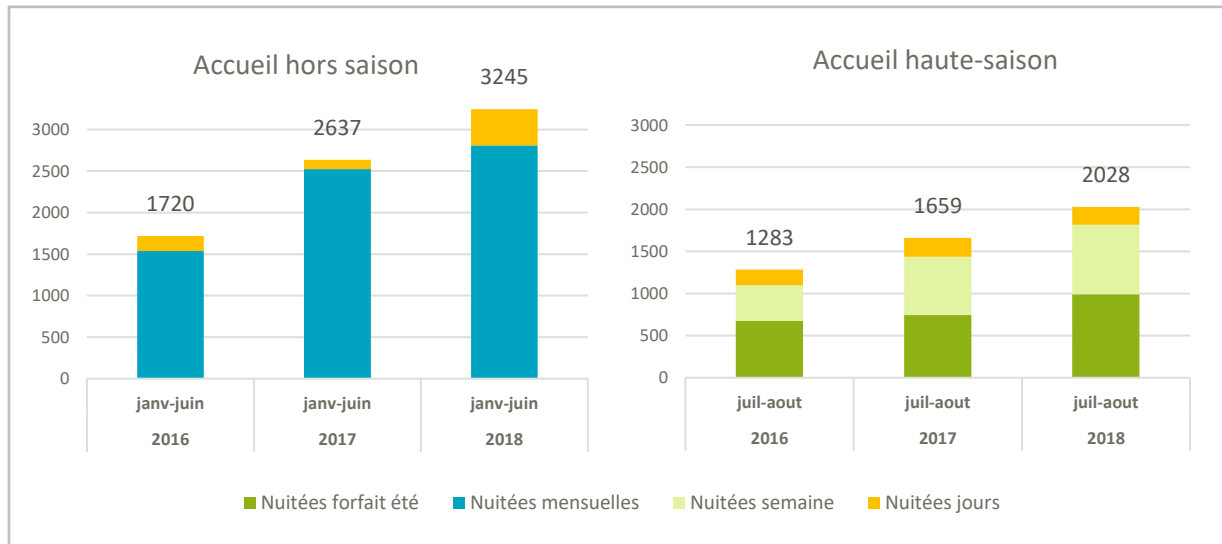
Enfin, la zone de mouillage gérée par le SIVU Pouldu-Laïta représente 250 mouillages. On dénombre ainsi un total de 550 places de bateaux répartis dans l'estuaire.

Fréquentation

Les travaux d'agrandissement du port de Guidel ainsi que l'aire de carénage ont entraîné une augmentation de la fréquentation pour la plaisance et les autres activités environnantes.

Le port est majoritairement fréquenté par les pêcheurs plaisanciers, équipés de bateaux à moteur de 6,3m en moyenne. La trêve hivernale s'étend de décembre à fin février.

Les graphiques suivants présentent l'évolution du nombre de nuitées comptabilisées sur la période 2016-2018, en distinguant l'accueil hors saison et l'accueil haute saison :



L'augmentation de la fréquentation observée sur les deux périodes est significative : +90% de nuitées entre 2016 et 2018 pour la période janvier-juin (hors saison) et + 60% pour les mois juillet-août pour les 3 années considérées.

S'agissant de la fréquentation du port, à ce jour, 330 demandes d'emplacements sont enregistrées sur la liste d'attente du port. Ce nombre est à considérer avec précaution car il comptabilise des demandes depuis 2009. Il est donc probable qu'un certain nombre de demandes soient caduques.

En complément des données propres au port de Guidel, l'entreprise Laïta croisières a transmis ses données de fréquentation :

- Environ 1 500 personnes embarquent pour la découverte de la Laïta chaque année ;
- Environ 10 000 personnes effectuent la traversée de la Laïta (entre Clohars et Guidel) et la traversée pour l'île de Groix.

Enfin, l'aire de carénage mise en service en mai 2017 accueille environ 100 bateaux par an.

Freins au développement de la plaisance :

Plusieurs freins au développement de la plaisance sont identifiés :

- La difficulté d'emprunter le chenal d'accès (bancs de sable évoluant après l'hiver, entre octobre et mai).
- L'absence de balisage dans le chenal d'accès et sur la Laïta
- La mauvaise image de la « barre de la Laïta », (présence de la houle à l'entrée de la rivière qui ne facilite pas la navigation).

Lien plaisance / ressource en eau :

D'après les retours du questionnaire reçu du Port de Guidel, le développement de la plaisance s'inscrit de plus en plus dans une logique de développement durable. Cette démarche répond à une prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans la pratique des plaisanciers.

A ce titre, l'aire de carénage a été saluée par les plaisanciers qui l'utilisent également comme zone technique (réparation et entretien de bateau) et comme zone de stockage l'hiver.

Il est noté que cet équipement a limité le carénage dit « sauvage » (effectué sur l'estran à basse mer) et permet de sensibiliser les plaisanciers à la préservation de l'environnement.

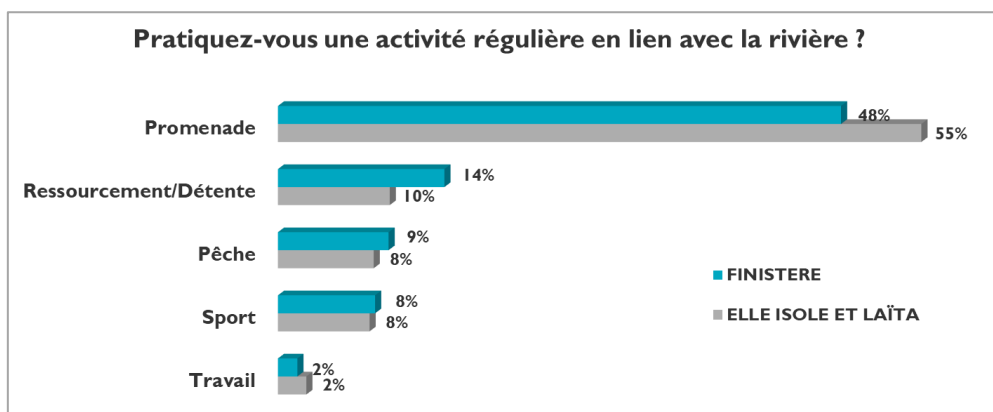
A noter qu'une pompe à eaux noires, dispositif inexistant avant 2014, a également été installée pour récupérer et transférer les effluents vers la station d'épuration.

Les démarches « pavillon bleu » et « ports propres » sensibilisent également les usagers du port de Guidel à la problématique des déchets (ménagers et dangereux), la gestion de la ressource en eau et la consommation d'électricité.

Enfin, il est également noté que la préservation de l'environnement et notamment du littoral participe à l'attractivité du territoire en matière de plaisance.

Conclusions :

En complément des questionnaires auprès des usages récréatifs, une étude commandée en 2016 par le conseil départemental du Finistère a engagé une large enquête à l'échelle du département afin de questionner les habitants sur leur lien à la ressource en eau. Parmi les questions, un focus est donné aux activités en lien avec l'eau et les milieux aquatiques :



A la question « *Pratiquez-vous une activité régulière en lien avec la rivière ?* », sur 120 répondants du territoire EIL,

- 55% déclarent se promener aux abords des rivières,
- 8% déclarent exercer une activité de pêche et/ou sportive,
- 2% déclarent y travailler.

Si la question du ressourcement et de la détente (14% des personnes interrogées) ne permet pas de raccrocher concrètement cette activité à une pratique précise, cela révèle néanmoins un usage non marchand de ces sites et donc un intérêt certain pour leur préservation.

En conclusion, les activités de chasse, pêche et randonnée insistent toutes sur l'importance du maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour garantir la pérennité des activités récréatives. Chaque activité attribue donc une valeur à la préservation de cette ressource. Cependant, il s'agit de distinguer les différentes valeurs selon les activités :

- Les activités de pêche attribuent une **valeur d'usage direct extractive**, autrement dit elles « exploitent » la ressource piscicole. Ainsi, toute dégradation de la qualité des cours d'eau réduit leur attractivité du fait de la réduction du potentiel de pêche ;
- Les activités de chasse et de randonnée attribuent une **valeur d'usage direct non-extractive**, autrement dit, elles s'appuient sur des milieux aquatiques de bonne qualité pour exercer les activités. La chasse bénéficie des fonctions écologiques nécessaires à la préservation des espèces chassées, en l'occurrence le gibier d'eau ; la randonnée bénéficie de la qualité des paysages et milieux aquatiques préservés.

Enfin, le tableau suivant synthétise les facteurs pouvant impacter les activités récréatives :

Tableau 10 : Facteurs menaçant le maintien des activités récréatives

Facteurs menaçant le maintien de l'activité	Description	Impacts	
Agriculture intensive	Dégradation de la qualité des milieux Réduction des services écosystémiques Perte de biodiversité	Réduction du stock halieutique et cynégétique	Menace des activités récréatives actuelles
Aménagement du territoire : arasement de talus, urbanisation			
Changement climatique			
Manque d'entretien des sites (cours d'eau et zones humides)	Accès limité aux sites	Perte d'attractivité du territoire	
Conflits d'usage	Accès restreint aux sites par les propriétaires riverains		

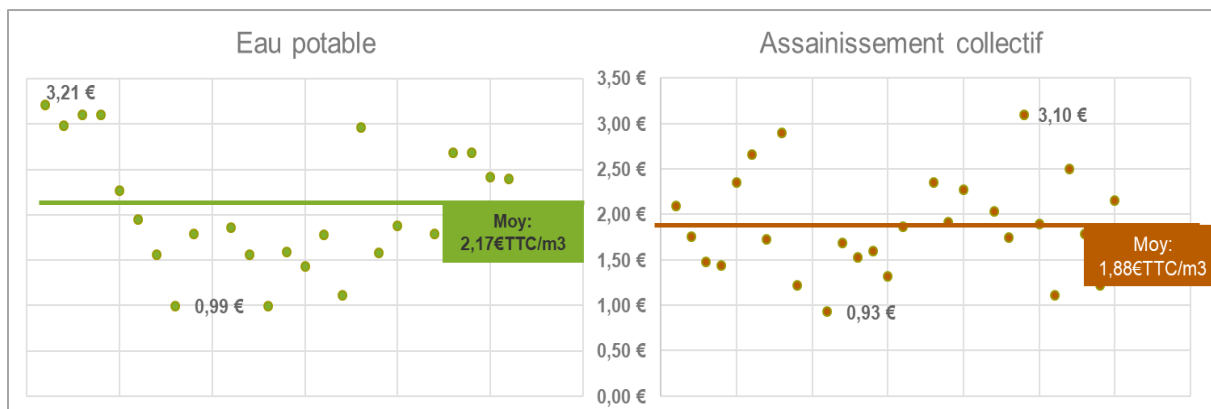
3.3.3.4 Eau et économie, services d'eau potable et d'assainissement

1.1.1.1.1 Prix de l'eau

L'EDL 2018 fournit une description détaillée de l'organisation actuelle des services d'eau sur le territoire Ellé-Isole-Laïta, pour les compétences petit cycle (eau potable, assainissement collectif et non collectif). Excepté l'ANC, ces services sont facturés à l'utilisateur et il a été décidé de faire un focus sur le prix de l'eau pratiqué sur le territoire car ces données n'étaient pas renseignées.

La figure suivante propose une projection de l'ensemble des prix de l'eau observés sur le territoire, pour l'eau potable et l'assainissement :

Figure 14 : Prix de l'eau potable et l'assainissement collectif pratiqués sur le territoire EIL



Source : données SISPEA 2017 ou données disponibles sur les sites internet des services d'eau.

En considérant une consommation de 120m³, le prix du service d'eau potable est de 2,17€TTC/m³ en moyenne sur le territoire, et de 1,88€TTC/m³ pour le service d'assainissement collectif.

A titre de comparaison, le tableau suivant présente les tarifs des services d'eau à l'échelle régionale, Loire-Bretagne et nationale :

Tableau 11 : Comparaison des prix de l'eau potable et de l'assainissement

Données 2016 (€TTC/m ³)	AEP	AC
Moyenne Nationale	2,05€	1,93€
Moyenne AELB	2,12€	2,16€
Moyenne Bretagne	2,44€ (Échantillon : 260 services)	2,32€ (Échantillon : 400 services)

Sources : RPQS, données AELB, Eaufrance.

Selon la composition du ménage, la facture d'eau varie en fonction du niveau de consommation. Le tableau suivant présente plusieurs profils de ménages, les consommations et la facture d'eau associées :

Tableau 12 : Profil de consommation d'eau selon la taille des ménages et facture d'eau associée

	Hyp. Conso (m ³ /an)	Facture AEP (€/an)	Facture AC (€/an)	Facture totale (€/an)
Célibataire	45	98 €	84 €	182 €
Parent isolé - 1 enfant	70	152 €	131 €	283 €
Parent isolé - 2 enfants	80	173 €	150 €	323 €
Couple avec 1 enfant	100	217 €	188 €	404 €
Couple avec 2 enfants	120	260 €	225 €	485 €
Couple avec 3 enfants	140	303 €	263 €	566 €

Source : IREEDD, d'après les données du prix de l'eau (SISPEA et RPQS). Calculé en considérant le prix moyen observé sur le territoire.

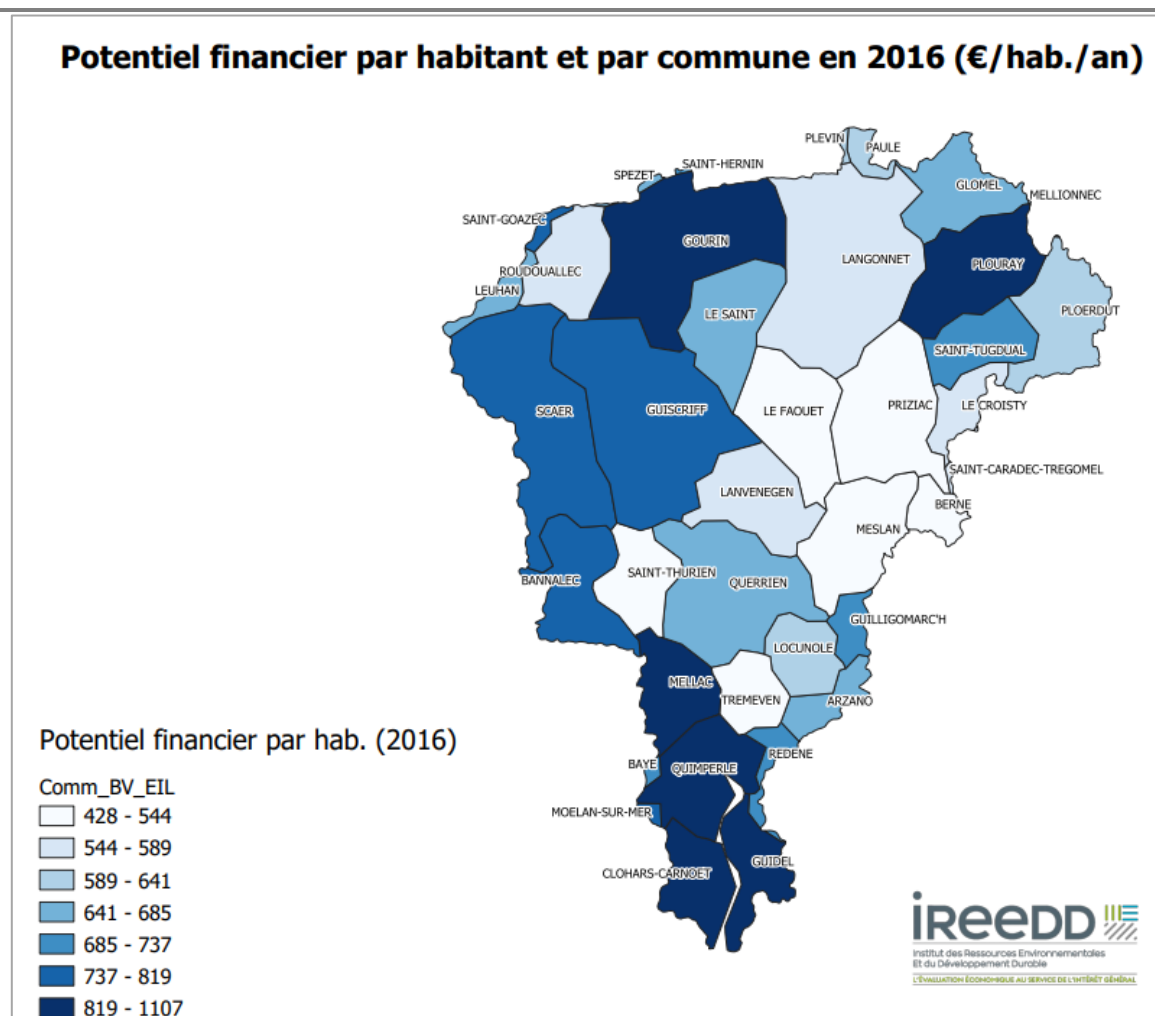
Ces propositions de consommation sont à considérer comme des moyennes. Par ailleurs, il est à noter que depuis une quinzaine d'années, la progression des consommations domestiques par habitant a ralenti, notamment grâce à l'amélioration technologique des équipements électroménagers, la sensibilisation aux économies d'eau ou encore l'amélioration des rendements de réseau. Jusqu'ici, cela a permis de contenir l'impact de l'accroissement démographique sur la demande en eau. Cependant, cette tendance à la stagnation sera à considérer avec prudence à l'avenir, les économies d'eau n'étant pas indéfiniment compressibles. En effet, l'augmentation de la population, couplée au dynamisme du tourisme et aux impacts du changement climatique (sévérité des étiages, sécheresse, etc.) pourront conduire à des tensions croissantes sur la demande en eau.

1.1.1.1.2 Richesses des territoires

Lors des différents échanges avec le SMEIL et le GT économie et eau, certaines demandes ont émergé pour mettre en évidence les différents niveaux de richesse sur le bassin. Pour étudier cet aspect, nous avons retenu deux indicateurs :

- Le potentiel financier par commune et par habitant pour l'année 2016 (approche de la richesse des collectivités) et
- Le revenu médian par unité de consommation et par commune (approche de la richesse des ménages).

Le potentiel financier d'un territoire est un indicateur de richesse potentielle. Il estime les ressources fiscales d'une collectivité si celle-ci appliquait les taux moyens de la fiscalité locale observés à l'échelle nationale. Il permet ainsi de comparer les territoires entre eux, en appliquant les mêmes taux aux bases fiscales de chaque commune. Depuis 2005, on parle de potentiel financier et non plus de potentiel fiscal car sont additionnées aux recettes issues de la fiscalité locale les dotations globales de fonctionnement perçues par les collectivités, en considérant que ces ressources sont récurrentes. Le potentiel financier tient donc compte de l'ensemble des ressources financières « stables » de la commune. La carte suivante présente pour 2016 le potentiel financier rapporté à l'habitant, par commune, et classé en 7 catégories croissantes.



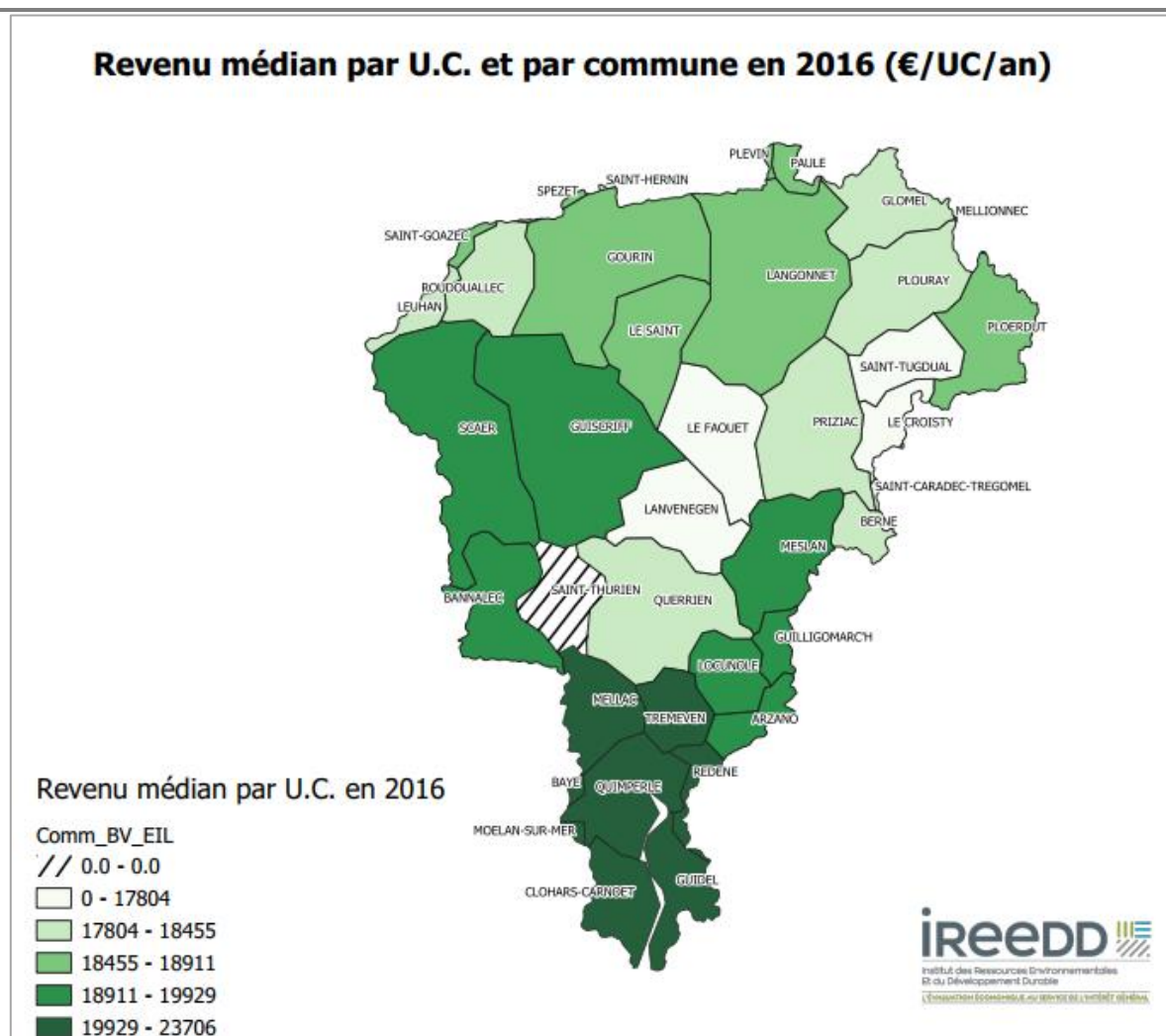
Source : Ireedd, d'après données DGCL

Le potentiel varie entre 450€/hab./an et 1100€/hab./an. On constate que les communes au potentiel financier le plus élevé sont situées principalement sur l'ouest et l'aval du BV, exception faite de Plouray et Gourin.

Le second indicateur de richesse est le revenu disponible médian par unité de consommation et par an. Le revenu *disponible* correspond au solde entre l'ensemble des ressources du ménage (revenu d'activité, pensions, prestations sociales, etc.) auxquelles ont été retirés les prélèvements obligatoires (impôts). C'est donc le revenu dont dispose effectivement le ménage pour faire face à l'ensemble de ses dépenses. On parle du revenu *médian* pour le niveau de revenu où 50% de la population a un revenu supérieur, et 50% de la population a un revenu inférieur. Enfin, ce revenu médian est calculé *par unité de consommation* (U.C.) du ménage, afin de relativiser ses revenus en considérant sa composition. L'INSEE calcule les unités de consommation de la façon suivante :

- Le premier adulte compte pour 1 ;
- Les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ;
- Les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La carte suivante présente donc le revenu médian disponible par U.C. pour l'année 2016 :



Source : Ireedd, d'après données INSEE
 Note de lecture : la donnée n'est pas disponible pour Saint-Thurien.

Le revenu médian disponible par U.C. varie entre 17 800€ et 23 700 €/UC/an. En termes de répartition sur le territoire, la tendance observée par l'indicateur du potentiel financier par habitant se confirme avec cet indicateur : les communes situées à l'aval du bassin versant disposent des revenus médians les plus élevés.

1.1.1.1.3 Pauvreté en eau

La notion de « pauvreté en eau » cherche à questionner la soutenabilité économique de la facture sur le niveau de vie des ménages. En lien direct avec le prix de l'eau, on dit d'un ménage est « pauvre en eau » si le poids de la facture d'eau dépasse 3% du revenu disponible du ménage : cela traduit plus exactement la difficulté d'accès à l'eau potable.

Dans l'objectif d'affiner encore plus le travail, le revenu disponible est calculé par commune et par décile. L'approche par décile est une approche statistique qui ordonne par ordre croissant l'ensemble des revenus d'un territoire pour proposer dix tranches égales d'effectifs. Nommés D1, D2, ... D9, les déciles fournissent une analyse des écarts de revenus pour une population donnée.

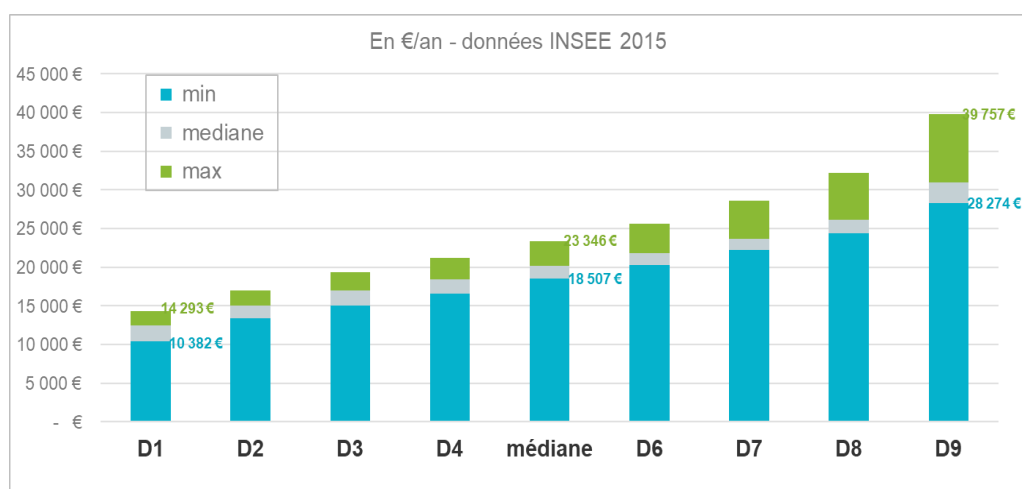
L'interprétation est la suivante : le revenu D1 est le revenu pour lequel 10% de la population a un revenu inférieur et 90% de la population a un revenu supérieur. Dans ces conditions, le décile 5, D5, équivaut à la médiane : 50% de la population a un revenu inférieur au D5, les 50% restant ayant un revenu supérieur à ce revenu médian.

Sur le territoire EIL, l'INSEE ne fournit que partiellement les données nécessaires à l'étude de la pauvreté en eau :

- Les revenus par déciles ne sont renseignés que pour 1/3 des communes du territoire²⁹.
- En revanche, le revenu médian est renseigné pour l'ensemble des communes du territoire EIL.

Le graphique suivant détaille, pour le tiers des communes où la donnée est renseignée, les données de revenus annuels disponibles par unité de consommation, en précisant pour chaque décile, les revenus minimaux, médians et maximaux observés sur le territoire :

Figure 15 : Revenus disponibles par unité de consommation sur le territoire Ellé-Isole-Laita - INSEE 2015



Source : IREEDD, d'après les données INSEE

D'après les données disponibles, le revenu annuel médian par unité de consommation sur le territoire est compris entre 18 500 € et 23 300 €.

En rapportant la facture d'eau au revenu disponible du ménage, le tableau suivant présente le poids de la facture d'eau par type de ménage et selon le niveau de revenu :

Tableau 13 : Poids de la facture par type de ménage et selon le niveau de revenu

	1er décile	2ème décile	Revenu médian
Célibataire	1,5%	1,2%	0,9%
Parent isolé - 1 enfant	1,8%	1,5%	1,1%
Parent isolé - 2 enfants	1,6%	1,3%	1,0%
Couple sans enfants	2,2%	1,8%	1,3%
Couple avec 2 enfants	1,9%	1,5%	1,1%
Couple avec 3 enfants	1,9%	1,6%	1,2%

Source : IREEDD, d'après données INSEE et prix de l'eau

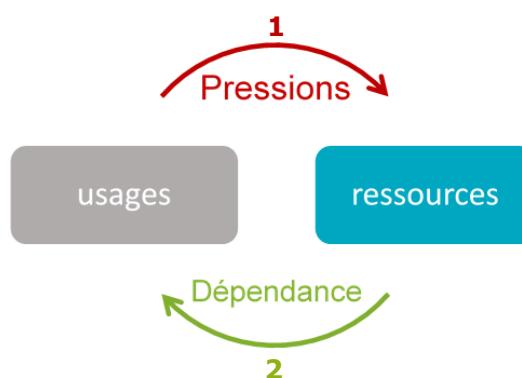
²⁹ BANNALEC, CLOHARS-CARNOET, MELLAC, MOELAN-SUR-MER, QUIMPERLE, REDENE, SCAER, REMEVEN, GOURIN, GUIDEL, GUISCRIF, LE FAOUE

Sur le territoire, le prix de l'eau et les niveaux de revenus sont tels que le poids de la facture d'eau ne dépasse pas le seuil des 3%, quel que soit le cas de figure étudié. Cependant, on constate que l'effort demandé aux ménages varie selon la composition des ménages et le niveau de revenu. Par exemple, le poids de la facture d'eau d'un célibataire dont le niveau de revenu est médian est deux fois moins élevé que le poids de la facture d'eau d'un couple avec 2 ou 3 enfants dont le niveau de revenu approcherait le premier décile.

4 Synthèse des enjeux socioéconomiques et environnementaux en lien avec la ressource en eau

Cette section cherche à faire ressortir, d'après les résultats du volet 1, les enjeux en matière de gestion de la ressource en eau. Pour effectuer cette analyse, deux approches sont proposées :

- 1- Quelles pressions exercent les usages sur la ressource en eau, sur le plan quantitatif et qualitatif ?
- 2- Dans quelles mesures les usages dépendent d'une eau de qualité en en quantité suffisante pour préserver leurs activités ?



Ces questionnements cherchent à comprendre les synergies entre l'usage et la ressource, en mettant en évidence les bénéfices associés à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Le tableau suivant répond à la première question et présente une synthèse des pressions identifiées sur le territoire. Les usages agricoles ont été scindés en deux catégories (culture et élevage) pour préciser leur impacts qualitatifs et quantitatifs sur la ressource :

Tableau 14 : Synthèse des pressions exercées par les usages sur le territoire Ellé-Isole-Laïta

Usage	Impact qualitatif de l'usage sur la ressource	Impact quantitatif de l'usage sur la ressource
Cultures	<p>Impact : modéré : Problématique intégrée et maîtrisée sur le bassin</p> <p>Evolution : stable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'intrants stable • Augmentation de la part de l'agriculture biologique 	<p>Impact : modéré : Irrigation de complément, des impacts à mieux évaluer pour éviter des conflits d'usage</p> <p>Evolution : stable</p>
Elevage	<p>Impact : modéré : Problématique intégrée sur le bassin, mais peut être ponctuellement fort sur le sous-bassin versant de l'estuaire</p> <p>Evolution : stable</p>	<p>Impact : modéré / fort : Risque de conflits d'usages</p> <p>Evolution : stable</p>
Industrie	<p>Impact : modéré : Traitement et rejet des eaux industrielles règlementés et maîtrisés.</p> <p>Evolution : en baisse</p>	<p>Impact : fort : 52% des prélèvements en 2014, soit 6,2 Mm3 et 65% des besoins totaux du BV EIL</p> <p>Evolution : en baisse</p>
Tourisme et activités récréatives	<p>Impact : faible : Rejets d'assainissement maîtrisés</p> <p>Evolution : croissante : Augmentation du nombre de touristes notamment lors des périodes tendues au niveau hydrologique</p>	<p>Impact modéré : Tourisme régulé</p> <p>Evolution : croissante, notamment lors des périodes d'étiage</p>

Urbanisation	<p>Impact : faible</p> <p>Evolution : stable</p>	<p>Impact : modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire à dominante rurale... • ... mais centres urbains à fort enjeux inondation : Quimperlé, Scaër et 4 sites industriels <p>Evolution : stable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation maîtrisée • PAPI en cours de mise en œuvre
Hydroélectricité	<p>Impact : faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité écologique • Conflit d'usage avec les activités récréatives <p>Evolution : stable</p>	<p>Impact : modéré</p> <p>Conflits d'usage : disponibilité de la ressource</p> <p>Evolution : stable</p>

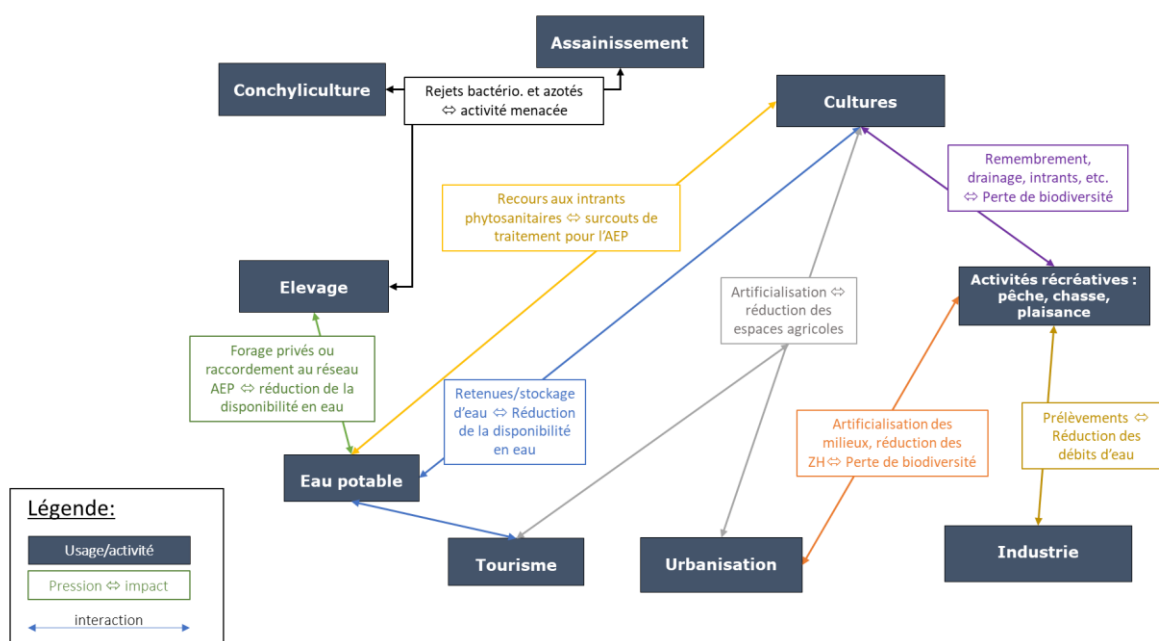
Le tableau suivant répond à la seconde question et présente la synthèse, pour chaque usage, des opportunités de disposer d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante :

Tableau 15 : Synthèse de la dépendance des usages à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante

Usages	Dépendance de l'usage à une eau de qualité	Dépendance de l'usage à une eau en quantité suffisante
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Exigence de qualité pour l'eau d'abreuvement (voire l'irrigation) • Peut entraîner des dépenses compensatoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins d'abreuvement du cheptel • Besoins d'irrigation, croissants avec les effets du changement climatique
Conchyliculture	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sanitaires pour préserver les productions 	
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Certains process industriels, notamment l'industrie agro-alimentaire, nécessite une qualité d'eau pour répondre aux exigences sanitaires. • Peut entraîner des dépenses compensatoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Facteur de production essentiel aux process (notamment pour l'industrie du papier-carton et l'agro-alimentaire)
Tourisme et activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'image, vecteur de l'écotourisme • Exigences sanitaires pour les activités récréatives liées à l'eau (baignade, sports nautiques) • Préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux pour assurer des ressources halieutiques et cynégétiques, support aux activités de pêche et de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins d'eau pour l'accueil des touristes, <i>a fortiori</i> en périodes de pointe, qui coïncide avec les périodes d'été. • Support aux activités nautiques récréatives en rivière et aux activités de balades et de randonnées (valeur paysagère)
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des qualités d'épuration des rejets 	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des besoins en eau nécessitant une forte disponibilité de l'eau, <i>a fortiori</i> en période touristique
Hydroélectricité	/	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité de la ressource est l'essence même de cette activité.

Ces relations de dépendances peuvent générer des conflits d'usages, notés à plusieurs reprises lors des échanges avec les acteurs locaux. Le schéma suivant présente l'ensemble des conflits d'usages relevés :













Figure 16 : Synthèse des conflits d'usage identifiés sur le territoire



Ce schéma met en évidence les interdépendances entre usagers. Non exhaustif, il pourra être complété tout au long de l'étude, au fur et à mesure des échanges et des phases de concertation.

L'ensemble des enjeux identifiés à cette section confirment que les usagers de l'eau attribuent une valeur économique à la ressource en eau, pour l'ensemble des services écosystémiques qu'elle fournit. Le tableau suivant propose une synthèse de l'ensemble des valeurs identifiées :

Tableau 16 : synthèse des valeurs d'usage de la ressource en eau

Valeurs d'usages		
Directes		Indirectes
Extractives	Non extractives	Fonctions écologiques
 L'eau potable	 Les activités nautiques et la plaisance	 Capacité épuratoire des rejets d'eaux usées
 La pêche, la conchyliculture	 Industries et hydroélectricité	 Stockage d'eaux pluviales
 L'abreuvement des élevages	 Baignade	 Protection de la biodiversité
 L'irrigation des parcelles cultivées	 Promenade, VTT, tourisme, observation	 Recharge de nappes

Les enjeux identifiés à cette section ont fait l'objet des échanges lors de l'atelier de concertation organisé le 3 septembre 2019. Cet atelier a permis de définir ensemble les services rendus par les écosystèmes qui seront étudiés plus en détail lors de la phase 2 de l'étude.

5 Bibliographie

- AFB, Impact cumulé des retenues d'eau sur le milieu aquatique - Expertise scientifique collective, 2017.
- Agence Européenne de l'Environnement, *Corine Land Cover*, 2006-2012-2018.
- Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, *Observatoire de la production biologique française*, 2017.
- Agence pour le Développement et la Promotion de l'agriculture biologique, *Repères chiffrés 2017 du bio en France*, 2017.
- Audélor, *Le développement touristique dans le Pays de Lorient, Bilan 2017*, 2018.
- Chambre d'agriculture de Bretagne, *L'agriculture de la communauté d'agglomération Quimperlé Communauté*, 2017.
- Chambre d'agriculture de Bretagne, *L'agriculture de Roi Morvan communauté*, 2019.
- Chambre d'Agriculture du Finistère, *Diagnostic Agricole du Pays de Quimperlé*, 2016.
- DREAL Bretagne, *Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014*, Octobre 2017.
- Enquête d'opinion sur la gestion de l'eau. Département du Finistère, juillet 2016. Document Power point de restitution des résultats à l'échelle du département.
- Enquête d'opinion sur la gestion de l'eau. Département du Finistère, juillet 2016. Document Power point de restitution des résultats à l'échelle du bassin EIL.
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière, *RPG - Recensement Parcelaire Graphique*, 2016.
- INSEE, revenus disponibles par unité de consommation par commune – données 2015.
- Observatoire de l'environnement en Bretagne, *Prélèvements d'eau brute soumis à redevances en Bretagne*, 2008-2016.
- Quimperlé communauté, *Diagnostic de l'agriculture biologique*, 2016.
- Roi Morvan Communauté, *Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) de Roi Morvan Communauté, rapport de présentation*, 2017.
- Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), INRA / CGDD, *Les prairies permanentes, évolution des surfaces en France*, 2013.
- SMEIL, *Actualisation de l'Etat des Lieux*, 2018.

Webographie :

- Site internet de l'office de tourisme de Roi Morvan Communauté
- Site internet de l'office de tourisme de Quimperlé Communauté
- Site internet de la fédération de pêche du 56
- Site internet de la fédération de pêche du 29
- Site internet de la fédération de chasse du 56
- Site internet de la fédération de chasse du 29
- Site internet de Eaufrance
- Site internet de Eau du Morbihan
- Site internet de Quimperlé Communauté, rubrique environnement / eau
- Site internet de Lorient agglomération, rubrique eau
- Site internet de l'observatoire de l'environnement en Bretagne
- Portail de l'Agreste, Statistique, évaluation et prospective agricole
- Portail des données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement et les transports, Corine Land Cover
- Portail de l'observatoire du plan biodiversité sur l'artificialisation des sols



EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE

ELLE-ISOLE-LAITA

Rapport de volet 2 : Appréhender les coûts de l'inaction et les services rendus par les écosystèmes aquatiques

Version finale

Juin 2021



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	3
1 OBJECTIFS DU VOLET 2	5
1.1 OBJECTIFS.....	5
1.2 CADRAGE CONCEPTUEL	5
1.2.1 Qu'est-ce qu'un service écosystémique ?	5
1.2.2 Valorisation monétaire des services écosystémiques	6
1.2.2.1 Pourquoi donner une valeur monétaire ?	6
1.2.2.2 Que valorise-t-on ?	6
1.2.2.3 Quelles méthodes de valorisation monétaire ?	7
2 METHODOLOGIE ET CALENDRIER	9
3 IDENTIFICATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES EN LIEN AVEC LA RESSOURCE EN EAU	10
3.1 METHODOLOGIE	10
3.1 RESULTATS DE L'ATELIER	11
4 SELECTION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES EVALUES	17
4.1 CADRAGE METHODOLOGIQUE	17
5 VALORISATION MONETAIRE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES : APPROCHE DES ELEMENTS DE LA VALEUR ECONOMIQUE TOTALE DE LA RESSOURCE EN EAU	22
5.1 FOURNITURE D'EAU EN QUANTITE SUFFISANTE, TOUTE L'ANNEE ET POUR TOUS LES USAGES.....	22
5.1.1 Continuité de la fourniture d'eau potable des populations résidentes et touristiques	22
5.1.2 Continuité de la fourniture d'eau de process et d'eau de refroidissement des industriels	25
5.1.3 Continuité de la fourniture d'eau pour l'irrigation et l'abreuvement des élevages	28
5.2 REDUCTION DU RISQUE INONDATION	30
5.3 PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE	33
5.3.1 Economie de coûts de traitement des eaux destinées à l'AEP	33
5.3.2 Economie des coûts de traitement des eaux destinées à l'industrie	34
5.4 PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX.....	36
5.4.1 Maintien des activités de conchyliculture	36
5.5 BENEFICES TRANSVERSAUX A TOUS LES ENJEUX	39
5.5.1 Activités récréatives liées à l'eau	39
5.5.1.1 Les activités nautiques	40
5.5.1.2 Les activités de pêche de loisirs	44
5.5.1.3 Les activités de randonnée	46
5.5.1.4 Les activités de chasse	49
5.5.2 Réduction du phénomène d'érosion	49
5.5.2.1 Evaluation du coût de l'érosion pour le secteur agricole	50
5.5.2.2 Evaluation du coût de l'érosion pour la production d'eau potable	53
5.5.3 Valeur de non-usage attribuée à la préservation de la qualité des milieux aquatiques	54
5.6 IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	55
6 SYNTHESE DES RESULTATS	56
BIBLIOGRAPHIE	59

TABLES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Approche de la Valeur Economique Totale.....	6
Figure 2 : Etapes de l'évaluation monétaire des SE.....	9
Figure 3 : Origine des prélèvements en eau des industriels du BV	26
Figure 4 : Exigence de qualité des eaux dans l'industrie	35
Figure 5: Répartition de l'aléa érosif fort sur le bassin versant EIL, par sous bassin	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détail des réunions de travail.....	9
Tableau 2 : Effets négatifs de l'action publique.....	16
Tableau 3 : Estimation du nombre de ménage non-résident impactés en cas de coupure d'eau	24
Tableau 4 : Les surcoûts d'achats d'eau en bouteille provoqués par une coupure de 24h affectant Quimperlé Communauté.....	24
Tableau 5 : Les surcoûts d'achats d'eau en bouteille provoqués par une coupure de 24h affectant Roi-Morvan Communauté	24
Tableau 6 : Estimation des pertes économiques associées à des restrictions d'eau pour les industriels du BV.....	28
Tableau 7: Estimation de la marge brute d'un hectare cultivé en carottes, en haricots et en maïs.....	29
Tableau 8: Assiettes retenues pour l'évaluation du coût des inondations de 2000 et 2013	30
Tableau 9: Coûts unitaires retenus pour l'évaluation du coût des inondations de 2000 et 2013	31
Tableau 10: Coûts évités pour une crue avec PR>50 et une crue avec PR20	32
Tableau 11 : Surcoûts de traitement des eaux pour l'AEP	34
Tableau 12 : Estimation du nombre annuel de sorties kayak sur le BV	41
Tableau 13 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité kayak....	41
Tableau 14 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités kayak	42
Tableau 15 : Synthèse des entretiens avec les structures proposant des activités récréatives liées à l'eau.....	43
Tableau 16 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité pêche de loisir.....	45
Tableau 17 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités de pêche de loisir.....	45
Tableau 18 : Synthèse des données de fréquentation des activités de randonnée.....	47
Tableau 19 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité de randonnée	48
Tableau 20 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités de randonnée	48
Tableau 21: Superficies agricoles touchées par l'érosion, par type de culture	51
Tableau 22: Superficies touchées par l'érosion, rendements, prix et produit brut sur le bassin versant EIL	52
Tableau 23 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs patrimoniales (de non-usage). 54	
Tableau 24 : Synthèse des valeurs économiques estimées de la ressource en eau	56

Lexique

AEP	Alimentation en Eau Potable
CAP	Consentement A Payer
EIL	Ellé-Isole-Laïta
MEA	Millenium Ecosystem Assessment
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
SE	Services Ecosystémiques

1 Objectifs du volet 2

1.1 OBJECTIFS

Le volet 1 de l'étude a permis de recenser les nombreux usagers de l'eau sur le BV : industriels, irrigants et éleveurs, population résidente et touristique consommant de l'eau potable, associations de pêche, chasse, randonnées, professionnels du secteur nautique, etc.

En ce sens, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques fournit toute une série de bénéfices au territoire, vecteurs de bien-être et de développement économique. **L'objectif de ce chapitre est d'appréhender la valeur économique des services que fournit la ressource en eau sur le territoire Ellé-Isole-Laïta**, mais aussi, par l'évaluation économique des impacts des actions menées, les bénéfices de la politique publique impulsée sur le BV EIL.

Autrement dit, il s'agit de recenser ce que « rapporte » une gestion durable de la ressource en eau au territoire.

Autant que possible, nous tentons d'approcher par la valorisation monétaire les services écosystémiques rendus par les ressources environnementales sur le territoire, valorisation monétaire forcément sous-évaluée.

1.2 CADRAGE CONCEPTUEL

1.2.1 QU'EST-CE QU'UN SERVICE ECOSYSTEMIQUE ?

La notion de service écosystémique est apparue à la fin des années 80¹ et peut être définie comme « **l'ensemble des avantages que l'Homme retire des biens et services fournis par les écosystèmes** ». Cette notion a été largement relayée grâce au Millenium Ecosystem Assessment², lancé par l'ONU en 2001. Ce programme a réuni 1 300 experts de 50 pays afin d'évaluer le lien entre les écosystèmes et les activités anthropiques. Dans le cadre de ces travaux, une typologie de 4 services écosystémiques (SE) a été définie :

1. **Les services de régulation**, du climat, de la qualité des eaux, de l'érosion, etc.
2. **Les services de production**, de ressources halieutiques, d'eau potable, d'algues, etc.
3. **Les services culturels**, notamment les activités nautiques récréatives, l'observation de la faune et la flore, etc.
4. **Les services de soutien / support** : la conservation de la biodiversité, le cycle de l'eau, etc.

¹ La notion, citée en premier lieu par des naturalistes engagés dans la conservation de la Nature dans les années 80, s'est considérablement développée suite aux travaux des économistes Costanza (1997) ou encore Daily (1997).

² Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire

1.2.2 VALORISATION MONÉTAIRE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

1.2.2.1 Pourquoi donner une valeur monétaire ?

Les travaux en économie de l'environnement permettent d'**appréhender la valeur économique des services écosystémiques**, en procédant à des évaluations monétaires. Ces évaluations monétaires ont vocation à mettre en évidence la perte que représente, pour un territoire et les usagers qui l'habitent, toute dégradation de la ressource en eau ou à l'inverse, les retombées positives de la préservation de la ressource.

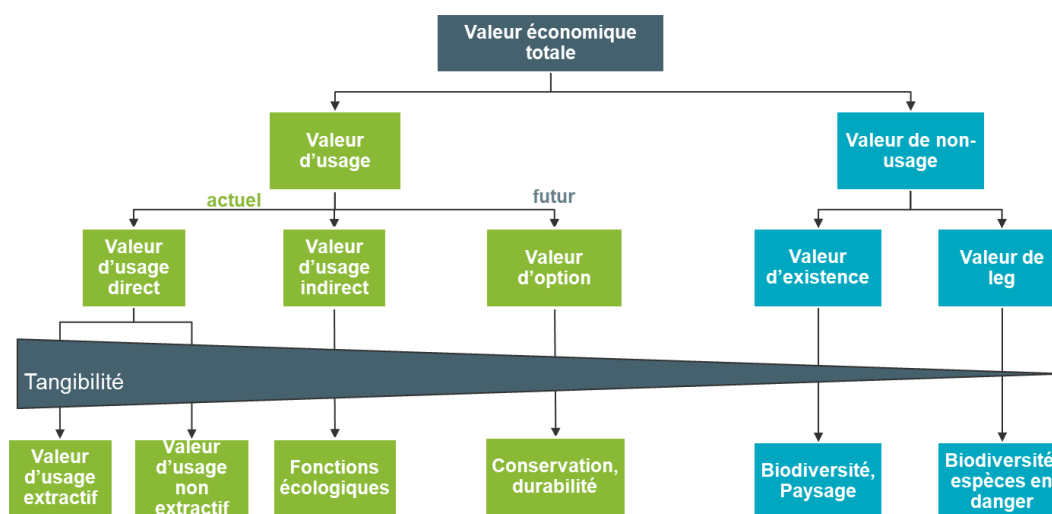
Il ne s'agit pas ici de créer un marché et de donner un « prix » à l'environnement (on ne « marchandise » pas l'environnement) mais de le valoriser. « *Il est indispensable de faire apparaître clairement à la société et au monde économique la valeur des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes afin de jeter les fondements de réponses (publiques et privées) plus efficaces. Sinon, les bénéfices que nous retirons de ces biens (souvent de nature publique) seront négligés ou sous-évalués dans les décisions* » (Bonnet et al, 2012)³.

1.2.2.2 Que valorise-t-on ?

L'évaluation consiste donc à donner une valeur monétaire aux services écosystémiques fournis par l'environnement à la société. S'agissant de la ressource en eau, il s'agit de recenser l'ensemble des biens et services fournis par l'eau et les milieux aquatiques, et d'approcher la **valeur économique totale (VET)** des services fournis.

Le schéma suivant détaille l'ensemble des valeurs associées à la VET :

Figure 1 : Approche de la Valeur Economique Totale



Comme l'indique le schéma, deux grandes catégories composent la valeur économique totale : les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage.

³ : Les services écosystémiques et leur valorisation, Bonnet et al., 2012. Article issu du magazine « Responsabilité et Environnement », n°68, octobre 2012.

Les valeurs d'usage correspondent aux valeurs attribuées à l'utilisation de la ressource en eau, parmi lesquelles :

1. **Les valeurs d'usages directes extractifs** correspondant à un prélèvement d'une partie de la ressource qui prive les autres usages de cette ressource. C'est le cas des ressources halieutiques par exemple.
2. **Les valeurs d'usages directs non extractifs** correspondant à l'utilisation directe de la ressource en eau, sans prélèvement. Il s'agit par exemple des activités de baignade : la ressource est directement utilisée pour l'activité mais l'usage qui en est fait ne prive pas les autres usagers.
3. **Les valeurs d'usages indirects**, correspondant à la valeur attribuée aux services fournis par les milieux aquatiques, sans qu'il n'y ait d'interaction entre l'utilisateur et les milieux. C'est le cas des services écologiques tels que la phyto-épuration, ou des services hydrologiques comme le stockage d'eau permis par les zones humides.

Ces trois types de valeurs sont des valeurs attribuées à des usages actuels.

Une dernière valeur d'usage est **la valeur d'option**, qui attribue une valeur à la possibilité de bénéficier de l'ensemble des usages actuels (directs et indirects) dans le futur. Cette valeur repose sur des principes de conservation et de gestion durable de la ressource en eau. C'est par exemple la valeur attribuée à la possibilité de pouvoir continuer la pêche salmonicole en rivière.

Les valeurs de non-usage, par opposition, sont les valeurs que l'on attribue à la ressource en eau, sans qu'il y ait usage des biens et services fournis, parmi lesquelles :

1. **La valeur d'existence** : il s'agit de la valeur attribuée à la simple existence actuelle d'un actif environnemental, sans en faire usage. C'est par exemple la valeur attribuée à l'existence même de la forêt amazonienne, sans même l'avoir parcouru.
2. **La valeur de leg** : il s'agit de la valeur attribuée à la préservation de la ressource en eau dans un objectif de la léguer aux générations futures, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes services écosystémiques. C'est par exemple la valeur attribuée à la possibilité, pour les générations futures, d'observer la loutre d'Europe sur le BV EIL.

1.2.2.3 Quelles méthodes de valorisation monétaire ?

Dans le champ de l'économie de l'environnement, les méthodes de valorisation monétaire font l'objet de travaux de recherche depuis une soixantaine d'années. Différentes méthodes existent et leur recours dépend avant tout de ce qui est évalué.

On distingue deux principales catégories de méthodes⁴ :

1. **Les méthodes de préférences révélées** évaluent les valeurs marchandes, autrement dit les valeurs pour lesquelles des transactions quantifiables peuvent être observées. C'est le cas de l'ensemble des activités pour lesquelles un prix de vente est observable ou une fonction de coût de production peut être définie (activités économiques, production d'eau potable, etc.).

Plusieurs méthodes de préférences révélées existent :

⁴ Section issue de l'article : Estimer la valeur économique de la biodiversité en forêt, difficultés et méthodes. Sciences, Eau et Territoires n°03 (Brahic et Terreaux, 2010).

- **La méthode des coûts de transports** évalue les dépenses de déplacement des individus par une enquête de fréquentation du site étudié. L'hypothèse est que « *pour bénéficier des aménités récréatives procurées par un site naturel, le visiteur doit se déplacer jusqu'à ce site et subir des coûts de transport. Ces coûts constituent des prix implicites et permettent d'estimer la valeur d'usage récréatif du site* » (Hotelling, 1947).
 - **La méthode des prix hédonistes** détermine l'influence d'une caractéristique environnementale sur les prix consentis d'un marché (l'immobilier par exemple).
 - **La méthode des coûts de remplacement/restauration** évalue les coûts engagés, consécutifs à la perte du bien ou service en question.
2. **Les méthodes de préférences déclarées** sont utilisées lorsqu'il n'y a pas de marché permettant d'appréhender la valeur du SE. C'est typiquement le cas des valeurs de non-usage. Dans ce cas de figure, il s'agit de créer un marché fictif où les individus sont amenés à déclarer leur consentement à payer pour la préservation de l'actif environnemental en question.
- Là-aussi, plusieurs méthodes de préférences déclarées existent :**
- **L'évaluation contingente** consiste à faire révéler les préférences des agents économiques pour les biens et services environnementaux (entres autres). Dans le cadre d'enquêtes au protocole très calibré, les individus sont soumis à des scénarios, d'action ou d'inaction politique, scénarios pour lesquels ils indiquent leur consentement à payer pour préserver une ressource naturelle. Ce consentement à payer est une approximation du prix à donner au service écosystémique ou à l'action politique objet de l'évaluation contingente.
 - **L'analyse conjointe** consiste à déterminer les préférences des individus en leur demandant d'arbitrer entre plusieurs options et ce, afin de reconstituer leur fonction de demande.

Ces premières méthodes sont des méthodes qui requièrent du temps et des budgets importants pour leur mise en œuvre. A défaut, il est possible de mobiliser la méthode des transferts de valeurs.

Une dernière méthode consiste à remobiliser les résultats des travaux issus des méthodes présentées ci-dessus, en opérant des transferts de valeurs. Ce travail consiste à transposer les estimations de valeurs des sites d'études initiaux vers d'autres sites aux caractéristiques semblables. Cette méthode a l'avantage d'être moins coûteuse car elle s'économise des travaux longs et coûteux d'investigations (et d'économétrie dans le cas des méthodes de préférences déclarées), mais nécessite plusieurs précautions.

Dans le cadre de cette étude, cette dernière méthode a été retenue lorsque aucune méthode de préférence révélée n'était envisageable.

Elle nécessite :

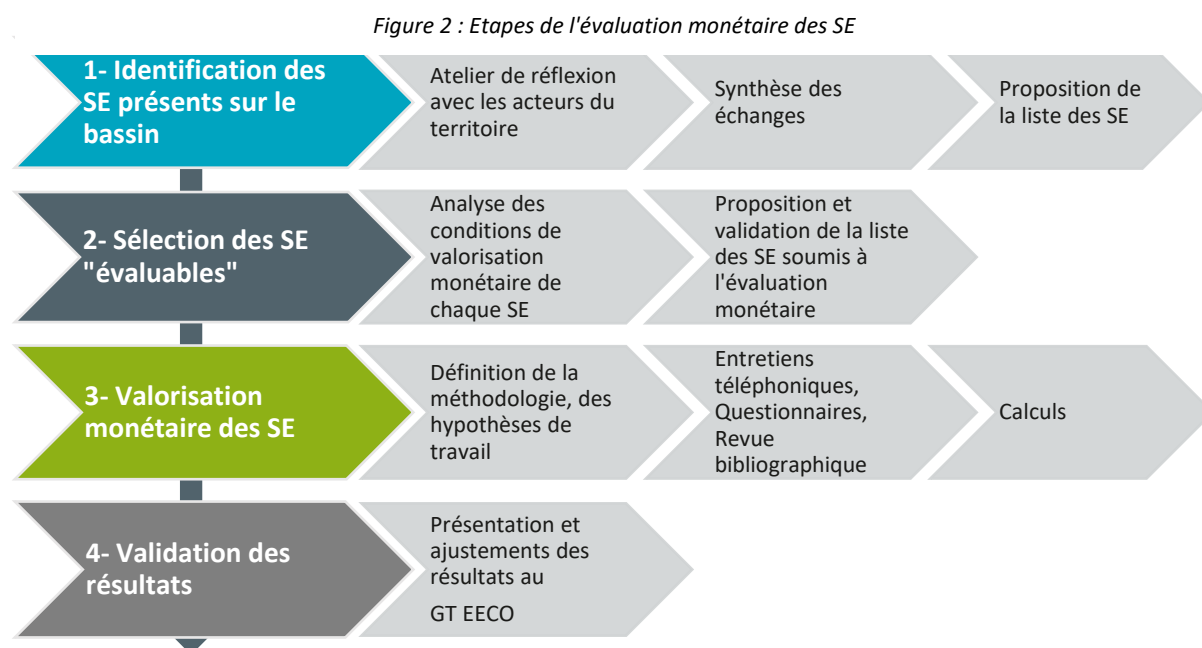
1. Une revue bibliographique des méthodes et résultats à disposition,
2. Une analyse comparative entre le site d'étude initial et le site objet du transfert afin de juger de la pertinence de retenir les valeurs en question,
3. Une actualisation des valeurs retenues.

2 Méthodologie et calendrier

Pour procéder à ces évaluations monétaires sur le BV EIL, il faut pouvoir répondre à plusieurs questions :

- 1- Quels sont les Services Écosystémiques (SE) fournis par l'eau et les milieux aquatiques sur le BV ?
- 2- Qui bénéficie de ces services écosystémiques ?
- 3- Dispose-t-on des données nécessaires à leur valorisation monétaire ?

Dans cette perspective, le travail s'est articulé en 4 temps, comme l'illustre le schéma suivant :



Chacune de ces 4 étapes fait l'objet d'une section détaillée : sections 3 à 5, la validation des résultats correspond au GT n°3 réalisé le 3 mars 2020. Le tableau suivant résume les différentes étapes de travail pour la réalisation de ce volet 2 :

Tableau 1 : Détail des réunions de travail

Dates	Tâches
Atelier de concertation 03/09/2019	Identification des services écosystémiques avec les acteurs du territoire
COTECH 19/09/2019 (réunion téléphonique)	Synthèse des ateliers
GT EECO n°2 13/11/2019	Validation des Services écosystémiques soumis à évaluation monétaire
COTECH (Réunion téléphonique) 17/01/2020	Etat d'avancement de la valorisation monétaire
Janvier – mars 2020	Entretiens téléphoniques, diffusion de questionnaires et revue bibliographique permettant de procéder aux calculs
COTECH (Réunion téléphonique) 21/02/2020	Préparation du GT EECO n°3 Première présentation des résultats
GT EECO n°3 03/03/2020	Présentation des résultats Prise en compte des demandes d'ajustements
GT EECO n°4 08/ 09/2020	Restitution des résultats et validation du rapport volet 2

En marge de ces échanges, des points téléphoniques réguliers ont été organisés avec le SMEIL.

3 Identification des services écosystémiques en lien avec la ressource en eau

3.1 METHODOLOGIE

L'identification des services rendus par les écosystèmes aquatiques sur le BV a été réalisée en concertation avec les acteurs du territoire. Sous la forme d'un **atelier participatif de réflexion**, une quarantaine d'acteurs présents ont pu exprimer leurs points de vue, expertises, connaissances quant aux services fournis par les milieux aquatiques sur le BV EIL.

L'intérêt de cette approche est multiple :

- Favoriser l'appropriation de la démarche en intégrant au démarrage de l'étude les acteurs du territoire,
- Définir une vision partagée des services écosystémiques aquatiques, précisément sur le territoire EIL,
- Confronter les points de vue pour chaque sujet traité,
- Poursuivre la concertation entre les acteurs du territoire autour de la thématique eau.

Cet atelier a été organisé le 3 septembre 2019, pendant une demi-journée, et a réuni 38 personnes, des représentants institutionnels, des usagers, des élus, des EPCI, et des associations.

L'encadré suivant présente la méthode retenue pour engager la concertation :

Déroulé de l'atelier

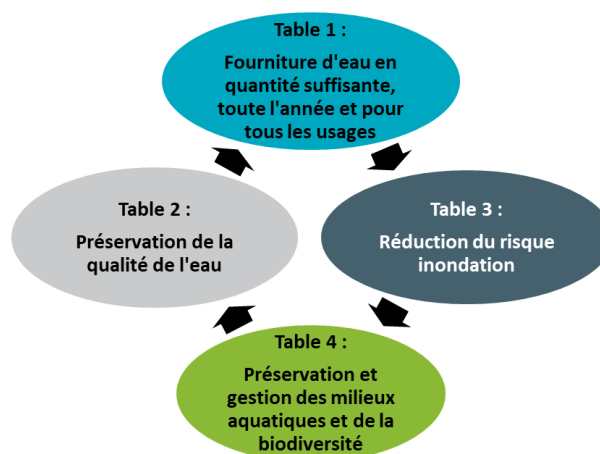
Après un cycle de discussion (environ 25min), chaque groupe change de table. L'animateur de la table, quant à lui, reste et accueille un nouveau groupe. Il présente rapidement l'enjeu et les politiques publiques à l'œuvre (quelques minutes), puis propose une synthèse des réflexions du groupe précédent, qui sont alors discutées, nuancées, approuvées, etc. L'objectif étant de repartir du travail précédent pour gagner en efficacité et ne pas « repartir d'une page blanche ».

En quatre cycles d'échange, chaque groupe contribue aux réflexions des quatre tables.

Thèmes abordés

Il est proposé que soient discutés 4 enjeux, identifiés dans le cadre du PASE, à savoir :

- Gestion quantitative
- Réduction du risque inondation
- Milieux aquatiques et biodiversité
- Qualité



Les enjeux « estuaire », « gouvernance » et « eau et économie », loin d'être marginaux, sont transversaux aux 4 autres thématiques et ont été abordés sur chacune des tables de discussion. Chaque enjeu a été discuté en sous-groupe.

Pour faciliter la prise de parole, chacun des enjeux a été présenté et illustré par des exemples concrets d'actions publiques. Sans être exhaustifs, ils permettaient de cibler des actions concrètes et localisées sur tout ou partie du territoire.

Sur chaque table, 3 questions étaient posées :

Actions :

Quels types d'actions sont envisagées sur le territoire pour répondre aux enjeux ?

Impacts :

Comment ces actions impactent le territoire ?

Usages :

Quels usages en bénéficient ?

3.1 RESULTATS DE L'ATELIER

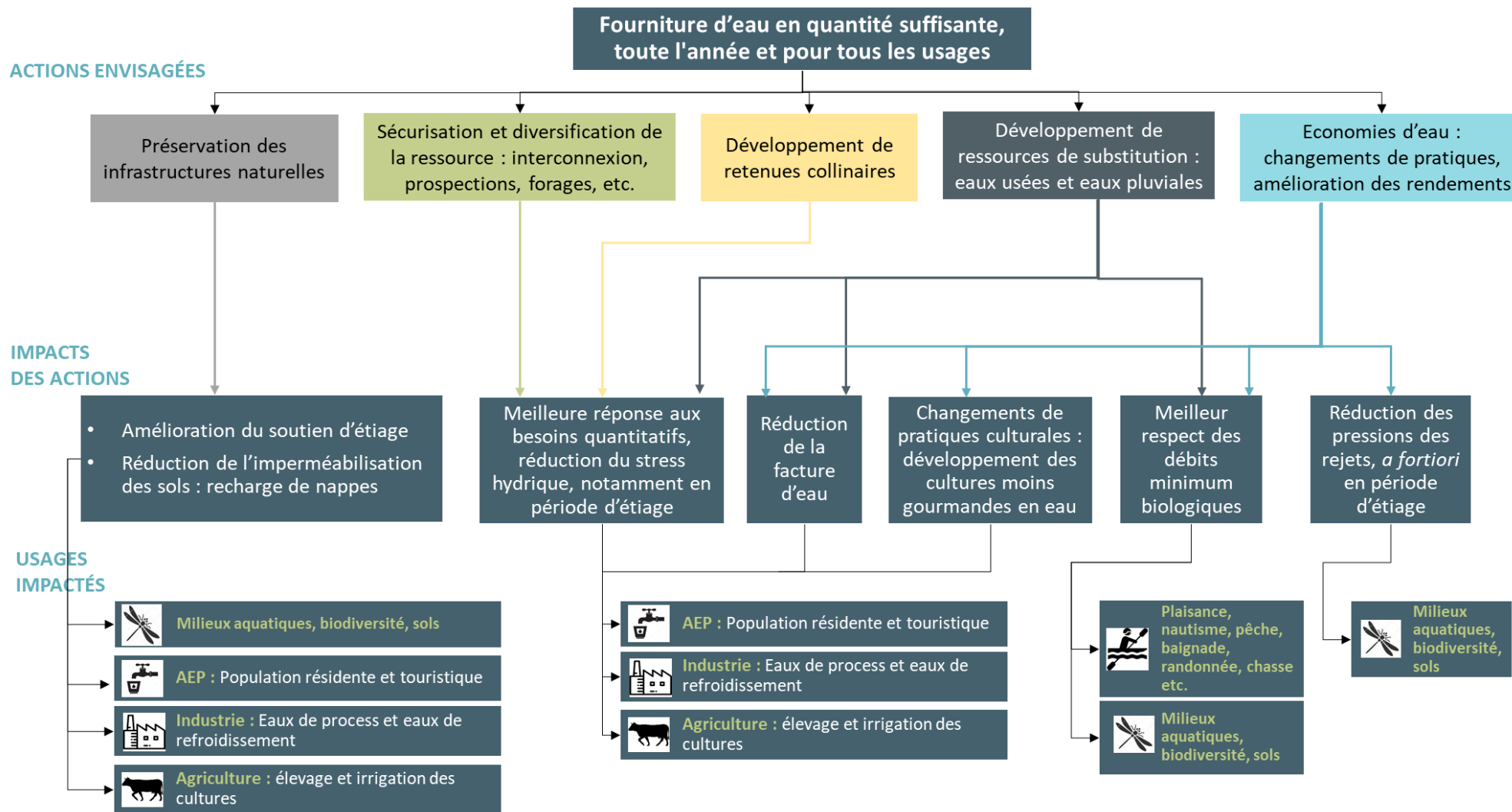
Les pages suivantes présentent sous la forme de schémas la synthèse des échanges de l'atelier. Pour chacun des 4 enjeux correspondant aux 4 tables de discussion, les schémas articulent les idées sur trois niveaux :

- 1- Quelles sont les **actions envisagées** pour répondre à l'enjeu en question ?
- 2- Quels sont les **impacts des actions** engagées, autrement dit, comment les milieux répondent à ces actions ?
- 3- Quels sont les **usages impactés** par ces actions ?

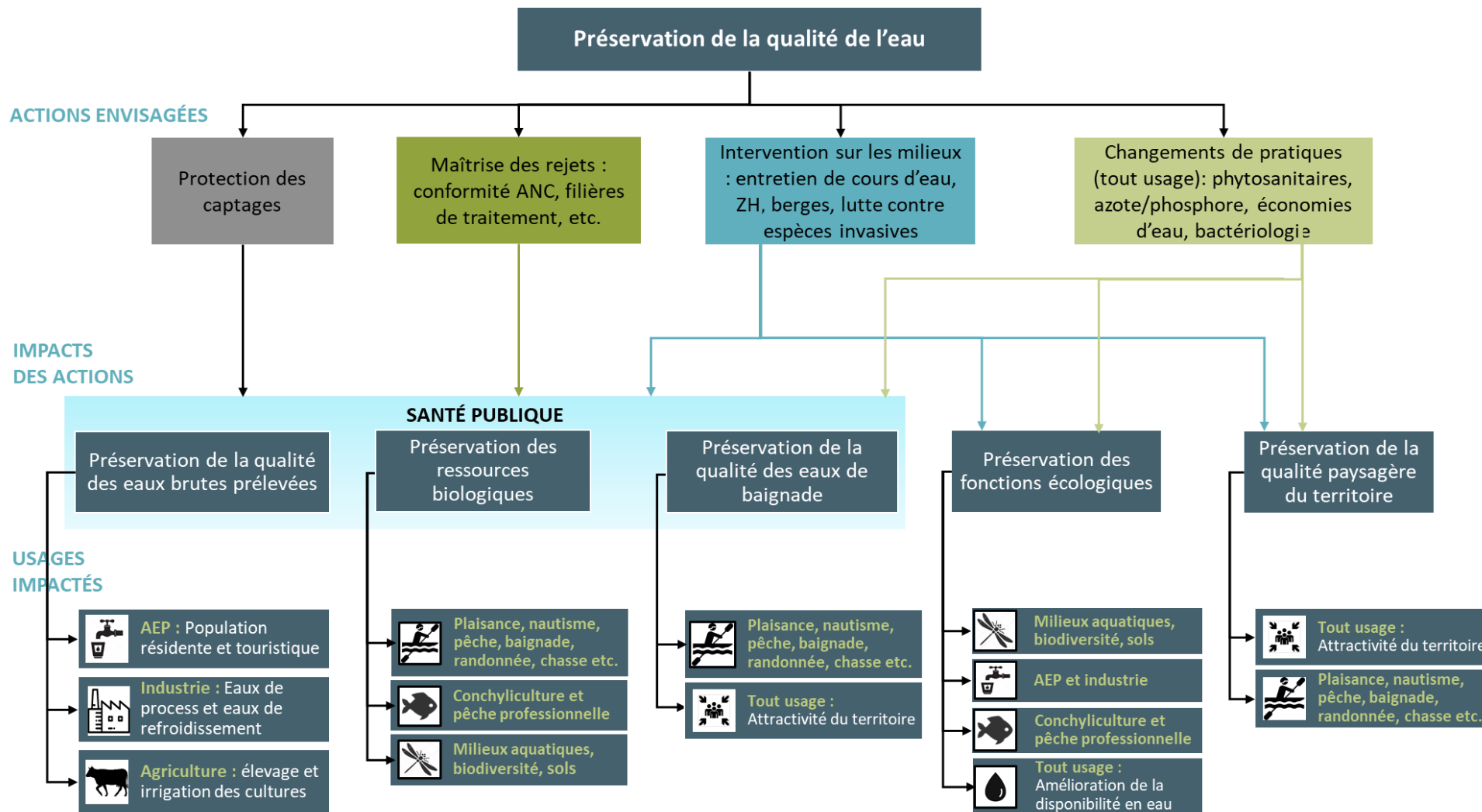
Note à l'attention du lecteur :

Les actions envisagées présentées aux pages suivantes sont la synthèse des propositions des participants de l'atelier. Certaines ne faisant pas l'unanimité, elles ne sont donc pas à interpréter comme des préconisations ou orientations des membres du SMEIL.

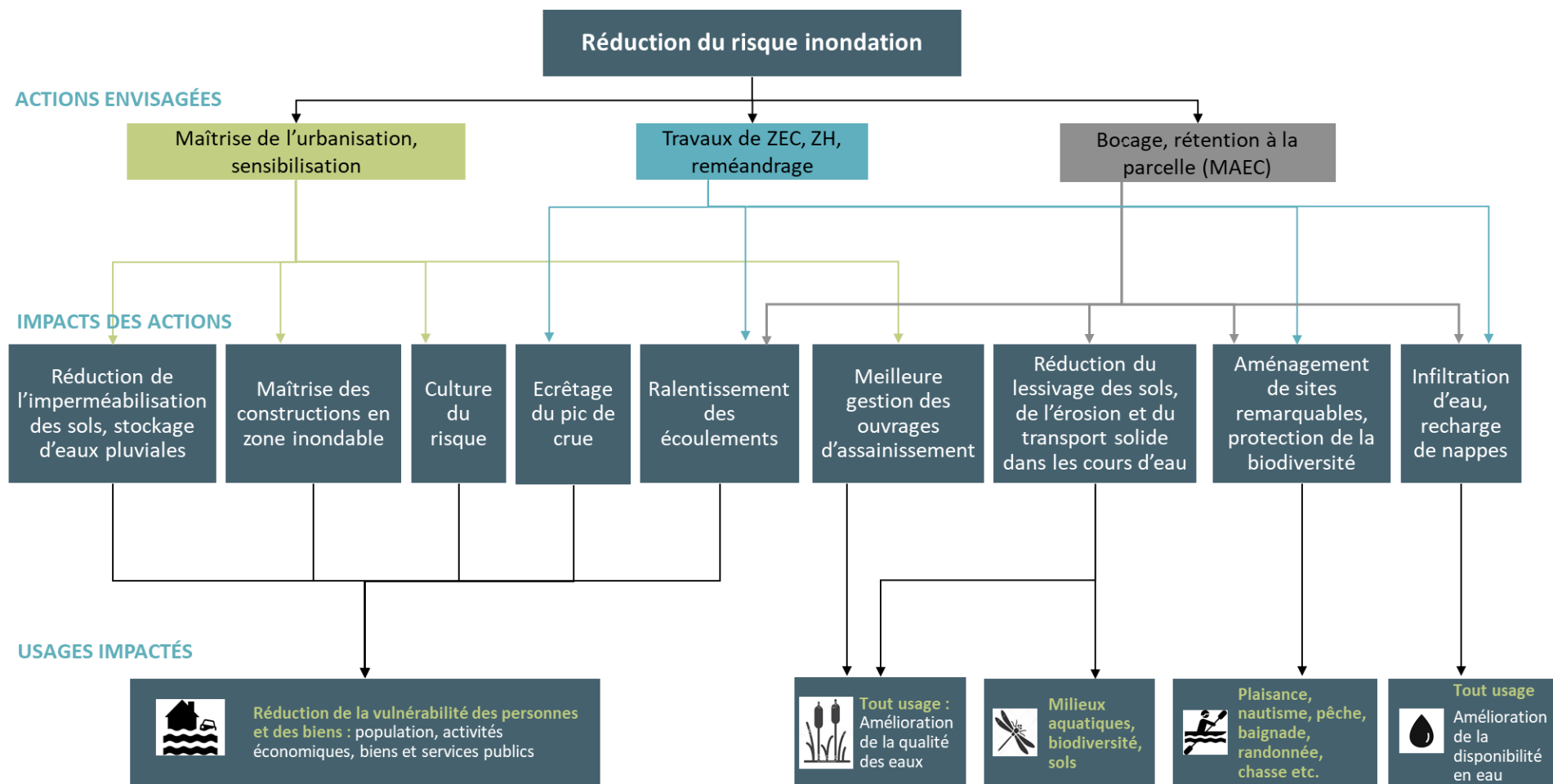
Enjeu 1 : Fourniture d'eau en quantité suffisante, toute l'année et pour tous les usages



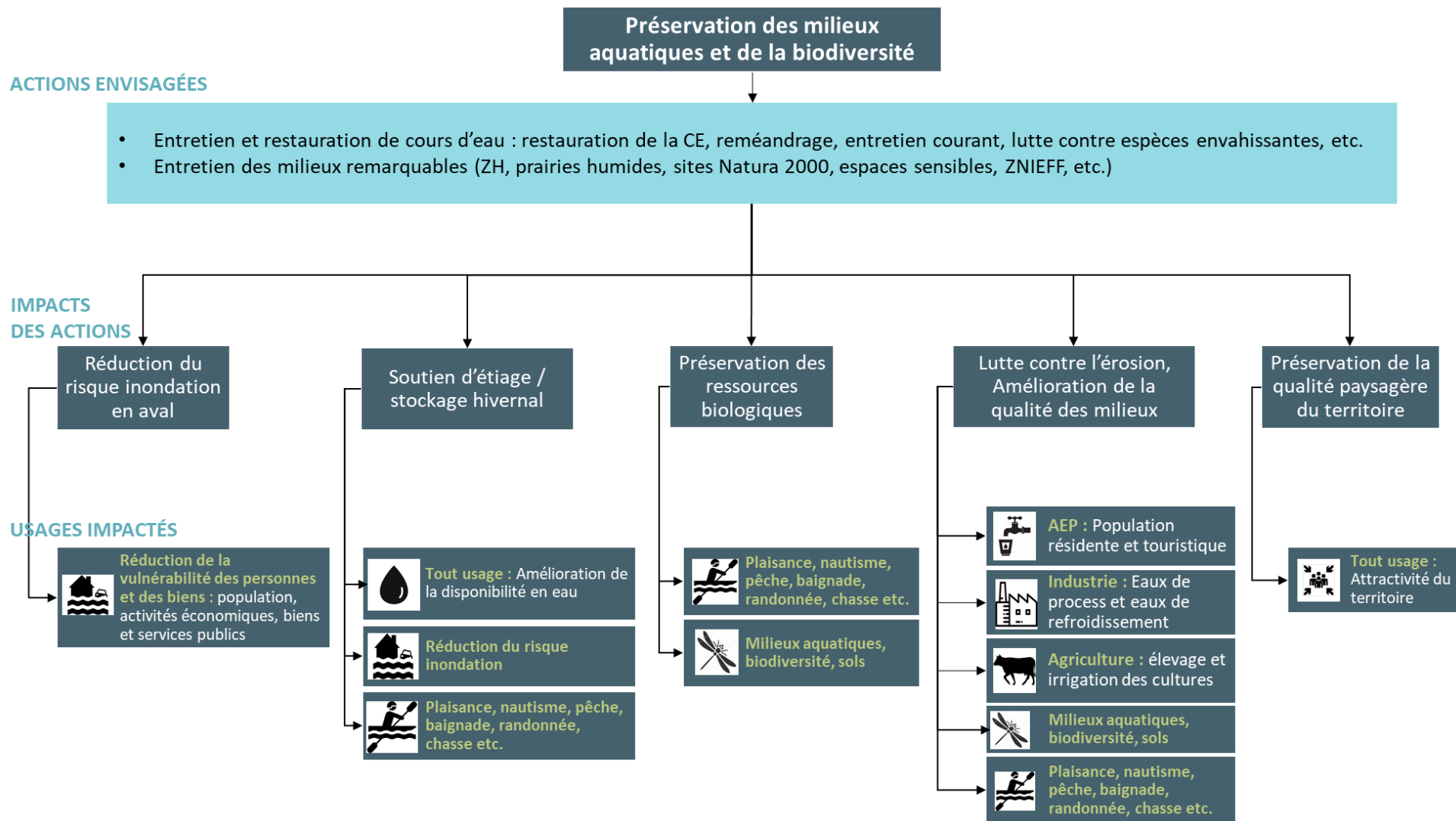
Enjeu 2 : Préservation de la qualité des eaux



Enjeu 3 : Réduction du risque inondation



Enjeu 4 : Préservation de la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité



Les échanges ont permis de mettre en évidence les multiples usages bénéficiant des services rendus par les écosystèmes aquatiques préservés. Ces réflexions ont permis de (ré)affirmer les liens directs et indirects entre l'action, qu'elle soit publique ou privée, son impact et les usages qui en bénéficient.

De même, l'identification des usages bénéficiaires met en évidence les liens étroits entre les actions des 4 enjeux identifiés. Par exemple :

- Les actions de préservation des milieux aquatiques citées dans l'enjeu 4, en favorisant le stockage d'eau hivernal, favorisent la réduction du risque inondation (enjeu 3) ;
- Les actions de rétention et d'infiltration d'eau à la parcelle (actions de l'enjeu inondation) soutiennent la recharge de nappes et donc la fourniture d'eau en quantité suffisante (enjeu 1) ;
- Les actions d'économies d'eau (enjeu de gestion quantitative), renforçant le respect des débits minimums dans les cours d'eau, favorise la préservation de la qualité de l'eau (enjeu 2), des milieux aquatiques et de la biodiversité (enjeu 4).

Ces relations étroites entre enjeux appuient la démarche engagée par le SAGE EIL, à savoir une gestion intégrée de la ressource en eau, qui tient compte des enjeux quantitatifs et qualitatifs, au service des usages anthropiques et de l'environnement.

Enfin, plusieurs effets négatifs de l'action publique ont été identifiés lors des ateliers. Le tableau suivant détaille, par enjeu, ces effets négatifs :

Tableau 2 : Effets négatifs de l'action publique

Enjeux	Effets négatifs identifiés
Fourniture d'eau en quantité suffisante, toute l'année et pour tous les usages	→ Les retenues collinaires représentent un intérêt pour les exploitants qui en possèdent, mais entraînent des impacts négatifs nombreux : moins d'eau pour l'aval, plus d'évaporation, perte de qualité en sortie, accentuation des T°...
Préservation de la qualité de l'eau	→ L'attractivité du territoire , notamment en matière de tourisme, implique une augmentation des pressions quantitative et qualitative qu'il faut savoir/pouvoir maîtriser. → Le changement de pratiques (agriculture, industries, etc.) implique de mobiliser des moyens humains, financier supplémentaires et de revoir l'organisation et/ou les process de production qui représentent des coûts pour l'utilisateur. → Les enjeux sanitaires : Disposer d'une eau de bonne qualité a induit sur le long terme une adaptation de notre espèce, la rendant plus sensible aux organismes pathogènes
Réduction du risque inondation	→ L'occupation du sol : Les projets de ZEC sont « consommateurs » de terres, notamment agricoles. → Les pertes économiques : En cas de crues, cela implique des pertes économiques pour les exploitants qui voient leurs terres agricoles immobilisées et inexploitées.

Plus globalement, des effets de concurrence, également appelés conflits d'usages, peuvent opérer entre les enjeux. Par exemple, la fourniture d'eau potable à destination humaine ou agricole (enjeu 1) peut menacer la préservation des milieux aquatiques et être en concurrence avec les activités nécessitant des débits minimums dans les cours d'eau (activités de kayak, conchyliculture, etc.) et menacer la biodiversité. A ce titre, l'exemple des retenues collinaires fait particulièrement débat sur le bassin versant.

Cette première étape a permis l'identification des services rendus par les écosystèmes aquatiques sur le BV EIL. L'étude cherche à aller plus loin en estimant, autant que possible, la valeur économique de ses services écosystémiques et ce, afin de fournir des estimations tangibles de l'importance de leur préservation. L'étape suivante consiste à sélectionner les SE qui feront l'objet d'une évaluation monétaire.

4 Sélection des services écosystémiques évalués

4.1 CADRAGE METHODOLOGIQUE

L'atelier présenté à la section précédente a permis de recenser les services rendus par les écosystèmes aquatiques. Cette section a pour objectif de passer chacun d'entre-deux en revue et d'analyser dans quelle mesure il est possible de procéder à leur évaluation monétaire.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque SE identifié :

- Les usagers bénéficiaires,
- Le type de valeur auquel le bénéfice fait référence⁵,
- La méthode d'évaluation monétaire proposée,
- Les hypothèses et données à collecter pour réaliser l'évaluation,
- Enfin, un avis à dire d'expert sur la faisabilité et l'opportunité de l'évaluation, ainsi qu'un avis sur la fiabilité des résultats qui pourront être produits.

On entend par **faisabilité**, la possibilité technique de réaliser l'évaluation (ex : disponibilité de la donnée). Autrement dit, a-t-on les moyens de procéder à l'évaluation ?

On juge l'**opportunité** par le temps d'investigation, relativement à ce que l'enjeu représente sur le territoire. Autrement dit, « cela vaut-il la peine » de dérouler une telle investigation ?

Enfin, un avis est émis sur la **fiabilité** des résultats. On juge ici le niveau de certitude des résultats, compte tenu des hypothèses qui ont été faites.

Pour chacun des critères, une appréciation qualitative est proposée :

Avis favorable
Avis mitigé
Avis défavorable

A partir de cet avis, nous proposons d'écartier les bénéfices qui auraient **au moins un avis défavorable parmi les 3 indicateurs**. Cette proposition a fait l'objet de discussions avec le SMEIL et le groupe de travail « Eau et Economie ».

⁵ La typologie des valeurs composantes la valeur économique totale de la ressource en eau est présentée à la section 1.2.2

Enjeu 1 : Fourniture d'eau en quantité suffisante, toute l'année et pour tous les usages

Bénéfices retirés de la fourniture d'eau en quantité suffisante	Usage / Non usage	Type(s) de valeur	Méthode d'évaluation monétaire visée	Hypothèses à définir et données à collecter	Avis sur la faisabilité/ l'opportunité de l'évaluation monétaire ?
Alimentation en eau potable des populations résidentes et touristiques	AEP	Valeur d'usage direct extractif	Dépenses évitées : Somme des dépenses engagées par les usagers pour se fournir en eau potable de substitution (achat d'eau en bouteille, camion-citerne, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit quantitatif - Coût unitaire d'eau en bouteille - Coût de ravitaillement par camion-citerne 	Faisabilité Opportunité Fiabilité des résultats
Alimentation en eaux de process et eaux de refroidissement des industriels	Industrie		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises impactées et nombre de jours d'arrêt de la production - Chiffre d'affaire journalier par secteur - Nombre d'ETP affecté 	Faisabilité Opportunité Fiabilité des résultats	
Irrigation et abreuvement des élevages	Agriculture		<ul style="list-style-type: none"> - Déficit quantitatif - Surfaces privées d'irrigation - Chiffre d'affaire par hectare selon la production - Nombre d'ETP affecté 	Faisabilité Fiabilité des résultats Opportunité	
Préservation des activités récréatives liées à l'eau	Pêche, Randonnée, Chasse, Nautisme	Valeur d'usage direct et indirect non extractif	D'une part, les usagers : Dépenses engagées : Somme des dépenses engagées par les usagers Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur : consentement à payer pour le maintien des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers - Dépenses moyennes annuelles engagées - Consentement annuel moyen à payer des usagers 	Faisabilité
			D'autre part, les professionnels du secteur : Pertes évitées Estimation des pertes de production évitées en cas de restriction d'eau ou d'étiage sévère	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises impactées et nombre de jours d'arrêt de l'activité - Chiffre d'affaire journalier par secteur - Nombre d'ETP affecté 	Fiabilité des résultats Opportunité
Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des sols	Non-usage	Valeur de non-usage (d'existence ou de leg) Valeur d'usage indirect	Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Assiette de ménages qui consentent à payer - Consentement à payer annuel moyen / ménage 	Faisabilité Opportunité Fiabilité des résultats
Préservation de l'attractivité du territoire – activités marchandes hors activités récréatives	Territoire	Toute valeur	Cette évaluation est transversale à toutes les autres valeurs monétaires. Il convient d'éviter les double-comptes avec les autres valorisations monétaires qui reflètent l'attractivité du territoire.		
Meilleur respect des débits minimums dans les cours d'eau	Tout usage	CF tableau « préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité » et tableau « préservation de la qualité de l'eau »			

Enjeu 2 : Réduction du risque inondation

Bénéfices retirés de la réduction du risque inondation	Usage / Non usage	Type(s) de valeur	Méthode d'évaluation monétaire visée	Si non, hypothèses à définir et données à collecter	La situation a déjà été observée sur le territoire ?
Réduction de la vulnérabilité des habitants et de leurs biens	Usagers domestiques	Valeur d'usage indirect	Coûts évités : Evaluation des dommages	<ul style="list-style-type: none"> - Ampleur de la crue - Nombre de sinistré par catégorie d'utilisateur - Coût moyen d'un sinistre par catégorie d'utilisateur 	Faisabilité
Réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Usagers économiques (industriels, commerçants, tourisme, etc.)				Opportunité
Réduction des dommages publics (biens et services publics)	Contribuable				Fiabilité des résultats
Préservation des activités récréatives	Pêche, Randonnée, Chasse, Nautisme	Valeur d'usage direct et indirect non extractif	Dépenses engagées : Somme des dépenses engagées par les usagers Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur : consentement à payer pour le maintien des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs - Dépenses moyennes annuelles engagées - Consentement annuel moyen à payer des usagers 	Faisabilité
Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des sols	Tout usage	Valeur d'usage indirect	Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Assiette de ménages qui consentent à payer - Consentement à payer annuel moyen / ménage 	Opportunité
	Non-usage	Valeur de non usage (d'existence ou de leg)			Fiabilité des résultats
Préservation de la qualité des eaux	Tout usage	Toute valeur	CF tableau « Préservation de la qualité des eaux »		
Amélioration des rendements et réduction des intrants, nettoyage voiries, gestion des boues de STEP	Amélioration de la qualité des sols	Toute valeur	Erosion, SAGE Arguenon, CRESEB et chambre d'agri ont de la donnée – recherche biblio en cours		
Amélioration de la disponibilité en eau (recharge de nappes)	Territoire	Toute valeur	CF tableau « préservation de la qualité des eaux »		

Enjeu 3 : Préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

Bénéfices retirés de la préservation des MA et de la biodiversité	Usage / Non usage	Type(s) de valeur	Méthode d'évaluation monétaire visée	Hypothèses à définir et données à collecter	Avis sur la faisabilité / l'opportunité de l'évaluation monétaire ?
Préservation des activités récréatives	Pêche, Randonnée, Chasse, Nautisme	Valeur d'usage direct et indirect non extractif	D'une part, les usagers : Dépenses engagées : Somme des dépenses engagées par les usagers Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur : consentement à payer pour le maintien des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers - Dépenses moyennes annuelles engagées - Consentement annuel moyen à payer des usagers 	Faisabilité
			D'autre part, les professionnels du secteur : Pertes évitées Estimation des pertes de production évitées en cas de dégradation des MA et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises impactées et nombre de jours d'arrêt de l'activité - Chiffre d'affaire journalier par secteur - Nombre d'ETP affecté 	Fiabilité des résultats Opportunité
Moindre coût de traitement des eaux destinées à l'AEP	AEP	Valeur d'usage direct extractif	Coûts évités Estimation des volumes concernés Définition du coût unitaire de traitement évité	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes annuels traités qui bénéficieraient effectivement de ces moindres traitements - Surcoût unitaire de traitement 	Faisabilité
Moindre coût de traitement des eaux destinées à l'industrie	Industries				Opportunité
Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des sols	Tout usage	Valeur d'usage indirect	Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Assiette de ménages qui consentent à payer - Consentement à payer annuel moyen / ménage 	Faisabilité
	Non-usage	Valeur de non usage (d'existence ou de leg) Valeur d'usage indirect			Opportunité
Réduction du risque inondation en aval	Tout usage	Valeur d'usage indirect	CF tableau « réduction du risque inondation »		
Amélioration de la disponibilité en eau (recharge de nappes)	Territoire	Toute valeur	CF tableau « préservation de la qualité des eaux » Fera l'objet d'un scénario : impact de la réduction de x% de la disponibilité en eau		
Préservation de l'attractivité du territoire – activités marchandes hors activités récréatives	Territoire	Toute valeur	Cette évaluation est transversale à toutes les autres valeurs monétaires. Il convient d'éviter les double-comptes avec les autres valorisations monétaires qui reflètent l'attractivité du territoire.		

Enjeu 4 : Préservation de la qualité des eaux

Bénéfices retirés de la préservation de la qualité des eaux	Usage / Non usage	Type(s) de valeur	Méthode d'évaluation monétaire visée	Hypothèses à définir et données à collecter	Avis sur la faisabilité/ l'opportunité de l'évaluation monétaire ?
Moindre coût de traitement des eaux destinées à l'AEP	AEP	Valeur d'usage direct extractif	Coûts évités Estimation des volumes concernés Définition du coût unitaire de traitement évité	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes annuels traités qui bénéficieraient effectivement de ces moindres traitements - Surcoût unitaire de traitement 	Faisabilité
Moindre coût de traitement des eaux destinées à l'industrie	Industries				Faisabilité ¹
Préservation de la qualité des eaux de baignade	Usagers des activités récréatives (population résidente et touristes)	Valeur d'usage direct non extractif	D'une part, les professionnels du secteur : - Estimation des coûts évités d'un arrêté d'interdiction de baignade : perte de chiffre d'affaire pour les acteurs économiques de la zone - Activités économiques impactées D'autre part, les usagers : Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur : consentement à payer pour le maintien des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usager - Consentement annuel moyen à payer des usagers - Coût administratif d'un arrêté d'interdiction de baignade - Chiffre d'affaire journalier en basse et haute saison sur un site d'étude - Nombre d'ETP affecté 	Faisabilité
					Opportunité
Maintien des activités de conchyliculture	Conchyliculteurs	Valeur d'usage direct extractif	Coûts évités Estimation des coûts évités d'une pollution bactériologique et/ou d'un arrêt de l'activité.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises impactées et nombre de jours d'arrêt de l'activité - Chiffre d'affaire journalier par secteur 	Faisabilité
Maintien de la pêche professionnelle	Pêcheurs professionnels				Opportunité
Préservation des activités récréatives	Randonnée, Chasse, Nautisme	Valeur d'usage direct et indirect non extractif	D'une part, les usagers : Dépenses engagées : Somme des dépenses engagées par les usagers Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur : consentement à payer pour le maintien des activités D'autre part, les professionnels du secteur : Pertes évitées Estimation des pertes de production évitées en cas de dégradation de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usager - Consentement annuel moyen à payer des usagers - Chiffre d'affaire journalier - Nombre d'ETP affecté 	Faisabilité
Maintien de la pêche non professionnelle	Pêcheurs non professionnels	Valeur d'usage direct extractif			Opportunité : territoire attractif
Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des sols	Non-usage	Valeur de non usage (d'existence ou de leg) Valeur d'usage indirect	Evaluation contingente (enquêtes de terrain) ou transfert de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Assiette de ménages qui consentent à payer - Consentement à payer annuel moyen / ménage 	Faisabilité
Amélioration de la disponibilité en eau souterraine (recharge de nappes)	Territoire	Toute valeur	CF tableau « préservation de la qualité des eaux » Fera l'objet d'un scénario : impact de la réduction de x% de la disponibilité en eau		
Préservation de l'attractivité du territoire – activités marchandes hors activités récréatives	Territoire	Toute valeur	Cette évaluation est transversale à toutes les autres valeurs monétaires. Il convient d'éviter les double-comptes avec les autres valorisations monétaires qui reflètent l'attractivité du territoire.		

5 Valorisation monétaire des services écosystémiques : approche des éléments de la valeur économique totale de la ressource en eau

5.1 FOURNITURE D'EAU EN QUANTITE SUFFISANTE, TOUTE L'ANNEE ET POUR TOUS LES USAGES

Cette section évalue les services écosystémiques associés à l'enjeu 1, à savoir les bénéfices associés à un accès à la ressource en quantité suffisante. Seront évalués les bénéfices associés à :

1. La fourniture d'eau potable pour les populations résidentes et touristiques
2. La fourniture d'eau de process et de refroidissement pour le secteur industriel
3. La fourniture d'eau pour l'irrigation et l'abreuvement pour le secteur agricole

Les sections suivantes détaillent ces évaluations économiques. D'autres services écosystémiques sont fournis grâce à une gestion quantitative durable mais sont traités dans la section « 5.5 Bénéfices transversaux à tous les enjeux ».

5.1.1 CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE D'EAU POTABLE DES POPULATIONS RESIDENTES ET TOURISTIQUES

a. Description

L'évaluation économique de la continuité de la fourniture d'eau potable est estimée en évaluant les surcoûts d'achat d'eau en bouteille pour le territoire, pour une coupure de 24 heures.

L'estimation repose sur une coupure partielle à l'échelle du bassin versant : pour affiner l'hypothèse de rupture du service, un découpage du bassin versant entre Roi-Morvan communauté et Quimperlé communauté a été effectué.

La population touristique est également prise en compte, intégrant ainsi la saisonnalité de la demande en eau potable.

b. Méthodologie de valorisation

La méthode de valorisation repose sur :

- La définition du nombre de litre d'eau en bouteille distribué par ménage,
- La définition des coûts unitaires moyens d'eau en bouteille,
- L'estimation de la population (résidente et touristique) potentiellement impactée pour une rupture de service d'une durée de 24 heures.

c. Hypothèses et sources

- **Evaluation du coût journalier de l'achat de bouteille d'eau**

Le coût journalier de l'achat de bouteille d'eau provient de l'étude ONEMA (ex-OFB) de 2015 : « *Etude sur la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau par l'approfondissement du chiffrage de certaines dépenses compensatoires* ». Cette étude met en évidence en cas de coupure de l'alimentation d'eau potable, d'une distribution moyenne par jour d'un pack d'eau de 6 bouteilles d'une contenance d'1,5 litre par ménage.

Evaluant le coût moyen d'un litre d'eau de 0,31 €₂₀₁₉, l'étude valorise **le coût journalier de fourniture d'eau en bouteille à 2,8 €₂₀₁₉ par ménage.**

- **Evaluation du nombre de ménages impactés**

i. La population résidente :

D'après les données INSEE 2017 recensant la population municipale, le bassin versant Ellé-Isole-Laïta compte **53 300 habitants** estimés (calculé au prorata de la surface de la commune présente sur le bassin versant).

57,5 % de la population du bassin versant appartient à Quimperlé communauté (soit 30 600 habitants), 33,2% à Roi-Morvan communauté (soit 17 700 habitants) et les 9,3 % restants sont rattachés à d'autres intercommunalités telles que Lorient Agglomération (Guidel), la CC Haute Cornouaille, la CC Kreiz-Breizh et Poher Communauté (5 000 habitants).

Le bassin-versant Ellé-Isole-Laïta compte **25 200 ménages**, estimés à partir de la moyenne des individus par ménage dans le Finistère et dans le Morbihan, qui est de **2,1 personnes par ménage** (INSEE).

En faisant l'hypothèse que la coupure de service impacte **Quimperlé communauté, 14 600 ménages** seraient affectés.

En faisant l'hypothèse que la coupure de service impacte **Roi Morvan communauté, 8 400 ménages** seraient affectés.

ii. Population touristique :

La population touristique est estimée à partir :

- du nombre de lits sur le strict bassin versant,
- de leur taux d'occupation.

D'après les données du Comité Régional du Tourisme 2017⁶, le bassin-versant Ellé-Isole-Laïta compte **25 100 lits** (établissements touristiques et résidences secondaires), estimation calculée au prorata de la surface de la commune présente dans le bassin versant.

49 % sont situés à Quimperlé communauté (soit 12 160 lits), 32 % à Roi-Morvan communauté (soit 8 100 lits) et les 19 % restant sont rattachés aux autres intercommunalités telles que Lorient Agglomération (Guidel), la CC Haute Cornouaille, la CC Kreiz-Breizh et Poher Communauté (4 810 lits).

Nous évaluons la population touristique selon deux périodes :

- La saison basse, avec un taux d'occupation de 50%
- La saison haute, avec un taux d'occupation de 100%

⁶ Source : Nombre d'établissements touristiques et capacités, comité régional du tourisme d'après INSEE, Clévacances et Gîtes de France, 2017.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de ménage non-résident impacté en cas de coupure, en fonction de la localisation et de la saison :

Tableau 3 : Estimation du nombre de ménage non-résident impactés en cas de coupure d'eau

	Saison basse	Saison haute
Hyp. du taux d'occupation des établissements touristiques et résidences secondaires	50%	100%
Nombre de personnes (Bassin-versant)	12 550	25 100
Dont Quimperlé communauté	6 080	12 160
Dont Roi-Morvan communauté	4 050	8 100
Dont autres	2 410	4 810
Nombre de ménages (2,1 personnes / ménage)	6 000	12 000
Dont Quimperlé communauté	2 900	5 790
Dont Roi-Morvan communauté	1 930	3 850
Dont autres	1 150	2 290

Arrondi à la dizaine.

d. Résultats

Les résultats sont définis d'une part dans l'hypothèse d'une coupure qui affecterait Quimperlé Communauté, d'autre part dans l'hypothèse d'une coupure qui affecterait Roi-Morvan communauté.

Le tableau ci-dessous présente les surcoûts d'achats d'eau en bouteille pour une coupure d'eau exceptionnelle de 24h affectant la population du Bassin Versant résident à **Quimperlé Communauté** :

Tableau 4 : Les surcoûts d'achats d'eau en bouteille provoqués par une coupure de 24h affectant Quimperlé Communauté

	Valeur unitaire	Nombre de ménage		Total	
		Saison Basse	Saison Haute	Saison Basse	Saison Haute
Population permanente	2,8 €	14 600	14 600	40 880 €	40 880 €
Population touristique	2,8 €	2 900	5 800	8 120 €	16 240 €
TOTAL	2,8 €	17 500	20 400	49 000 €	57 120 €

Source : IREDD d'après les données du Comité Régional du Tourisme, du recensement INSEE 2017, et de l'OFB : « Etude sur la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau par l'approfondissement du chiffrage de certaines dépenses compensatoires ».

Une coupure d'eau de 24 h qui affecterait Quimperlé communauté engendrerait ainsi un surcoût de 49 000 € à 57 000 € pour l'achat d'eau en bouteille, en fonction de la saison.

Le tableau ci-dessous présente surcoûts d'achats d'eau en bouteille pour une coupure d'eau exceptionnelle de 24h pour la population du Bassin Versant résident à **Roi-Morvan Communauté** :

Tableau 5 : Les surcoûts d'achats d'eau en bouteille provoqués par une coupure de 24h affectant Roi-Morvan Communauté

	Valeur unitaire	Nombre de ménage		Total	
		Saison Basse	Saison Haute	Saison Basse	Saison Haute
Population permanente	2,8 €	8 400	8 400	23 520 €	23 520 €
Population touristique	2,8 €	1 930	3 850	5 400 €	10 780 €
TOTAL	2,8 €	10 330	12 250	28 920 €	34 300 €

Source : IREDD d'après les données du Comité Régional du Tourisme, du recensement INSEE 2017, et de l'OFB : « Etude sur la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau par l'approfondissement du chiffrage de certaines dépenses compensatoires ».

Une coupure d'eau de 24 h qui affecterait Roi Morvan Communauté engendrerait ainsi un surcoût de 28 900 € à 34 300€ pour l'achat d'eau en bouteille.

e. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

Le coût lié au recyclage des bouteilles d'eau achetées n'est pas valorisé quantitativement, et pourrait faire l'objet d'un approfondissement de l'étude.

5.1.2 CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE D'EAU DE PROCESS ET D'EAU DE REFROIDISSEMENT DES INDUSTRIELS

a. Description

L'évaluation économique des bénéfices associés à l'accès à l'eau dans le secteur industriel consiste à étudier l'impact d'un scénario de coupure d'eau de 24h, pour les principaux industriels du BV. On étudie ici le cas d'une restriction d'eau due à une période d'étiage sévère ou une pollution ponctuelle en rivière.

b. Méthodologie de valorisation

La méthode d'évaluation est une méthode d'évaluation directe des pertes évitées : nous estimerons les pertes de chiffres d'affaires et le nombre d'emplois impactés par une rupture de l'alimentation en eau des usines du BV.

Afin de ne pas surestimer les pertes effectivement en jeu, le travail consiste à caractériser les industries du BV, et d'écarter les usines non impactées par des restrictions d'usages. En effet, plusieurs paramètres conditionnent l'impact de la coupure d'eau :

- **Les caractéristiques d'alimentation en eau des usines** : selon le type d'alimentation (eau de rivière, forage, eau du réseau public), les usines sont plus ou moins exposées aux restrictions d'eau, notamment en période d'étiage.
- **Les volumes d'eau quotidiens consommés et les capacités des réserves sur site** : selon les infrastructures en place, une coupure d'eau peut ne pas avoir de conséquence sur le process de production si l'usine est équipée de réserves.

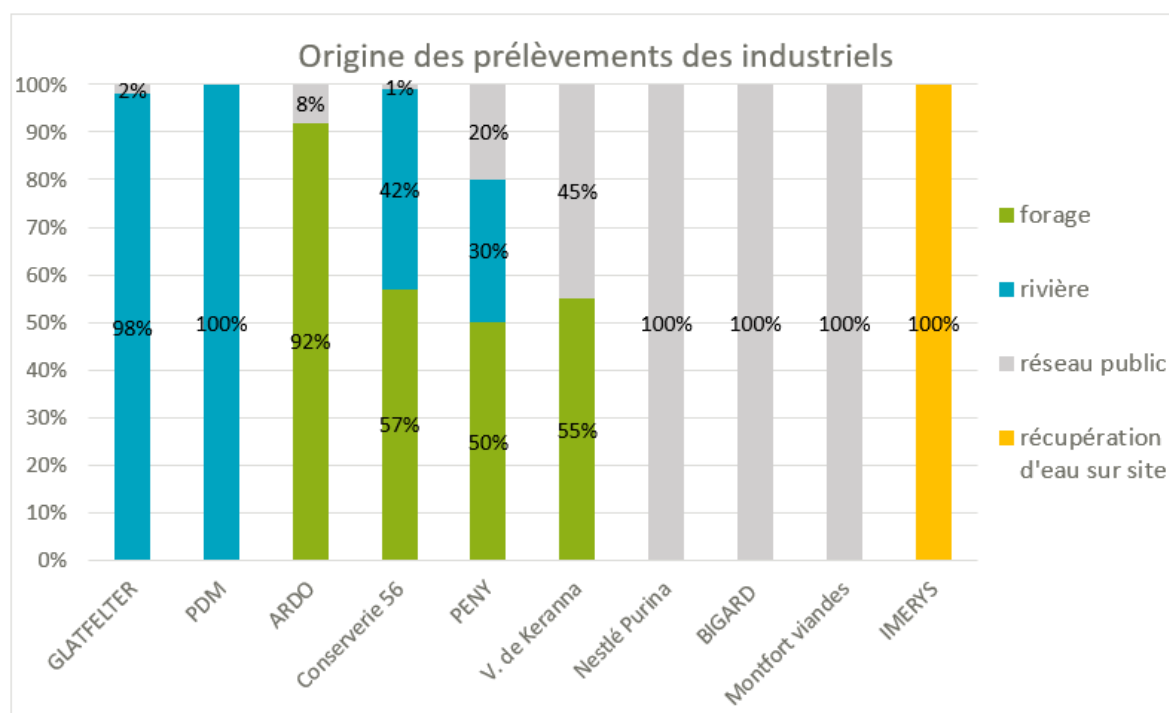
Comprendre les caractéristiques des industriels du BV permet d'affiner l'évaluation économique des pertes associées au scénario.

Pour caractériser le lien entre la ressource en eau et le secteur industriel, les 13 industriels les plus gros consommateurs d'eau du bassin versant ont été sollicités sous la forme d'un questionnaire au format numérique. Les $\frac{3}{4}$ des industriels ont répondu au questionnaire (10 sur les 13 interrogés). Ce travail a permis d'affiner les hypothèses de travail.

Plusieurs constats ressortent de ce questionnaire :

- 1- **D'une industrie à l'autre, les sources d'approvisionnement diffèrent**. Le graphique suivant présente, pour chaque industrie ayant répondu au questionnaire, l'origine de l'eau utilisée dans le process de production :

Figure 3 : Origine des prélèvements en eau des industriels du BV



Source : IREEDD, d'après les réponses au questionnaire

Les profils de prélèvements impliquent une exposition plus ou moins forte aux problématiques de restrictions d'eau (pollutions ponctuelles et/ou arrêts sécheresse) :

- **Les industries du secteur de la papeterie** (Glatfelter et PDM) prélèvent exclusivement de l'eau dans l'Isole, et sont donc fortement exposés aux problématiques d'étiages et de débits minimum pour l'enjeu quantitatif, mais également au risque de pollution accidentelle en amont du point de prélèvement. A ce titre, les réponses au questionnaire diffusé confirment ces risques.
 - o L'entreprise Glatfelter a été confrontée en février 2018 à une pollution agricole accidentelle impliquant un arrêt de la production pendant 15h.
 - o De même, les Papeteries De Mauduit (SWMINTL) indiquent que malgré l'absence d'incident de ce type, l'usine est fortement exposée à ce risque et l'arrêt partiel voire total de la production est une situation tout à fait probable.

- **S'agissant des industries agro-alimentaires**, toutes sont confrontées à des mesures d'hygiène strictes (nettoyage des équipements, etc.) qui conditionnent la continuité de la production. Deux cas de figure se présentent en matière d'approvisionnement en eau :
 - o **Nestlé Purina, Montfort Viandes et Bigard** sont raccordés exclusivement sur le réseau public. Cette configuration implique qu'elles ne sont pas contraintes par les exigences de débits règlementaires des cours d'eau ou de la disponibilité en eau des forages. Néanmoins, elles sont soumises aux éventuelles restrictions d'eau appliquées par les services publics locaux, notamment en période d'étiage. Si à ce jour, aucune des trois entreprises n'a été confrontée à des problèmes de restrictions, toutes affirment que cette situation est tout à fait probable. L'entreprise Bigard indique d'ailleurs que toute restriction de 10 à 20% des consommations d'eau impliquerait un arrêt de la production.
 - o **Ardo, Conserverie Morbihannaise, Peny et Volailles de Keranna** ont quant à elles diversifié leurs sources d'approvisionnement : forages, eaux de rivière et réseau public. A titre d'exemple, l'entreprise PENY à Saint-Thurien a engagé en 2017 des travaux complémentaires sur la station de traitement des eaux brutes déjà existantes pour se fournir en eau potable. Cette dépense de 260 000€ d'investissement est venue en réponse à la réduction tendancielle de l'eau disponible aux forages (le débit

constaté en 2020 est de 20m³/h alors qu'il était de 50m³/h en 2000). A signaler que cette sécurisation est rendue possible par des travaux d'interconnexion sur le réseau entre Bannalec et Saint Thuriën, motivée pour une meilleure gestion des eaux souterraines et de surface sur tout le secteur nord du territoire de Quimperlé Communauté, en mobilisant des prélèvements dans le Ster Goz (hors BV EIL). Ces travaux devraient être réalisés en 2020 pour un coût d'environ 210 000€.

Cette diversification limite les risques de pertes d'activités liées à des pollutions accidentelles en permettant de s'approvisionner avec de l'eau de ville. A titre d'exemple, l'entreprise Peny a été soumise à une interdiction de prélèvement dans l'Isole suite à une pollution accidentelle (déversement d'effluents d'élevage). Cette interdiction de 48h a conduit à basculer l'approvisionnement sur le réseau public.

En revanche, l'approvisionnement en eau de ville n'est pas une situation durable pour faire face à des pénuries d'eau en cas d'arrêtés sécheresse, le réseau de ville étant lui-même soumis aux mêmes restrictions durant ces périodes et les volumes en jeu pour les besoins industriels étant très importants.

Enfin, la substitution de l'approvisionnement des industries par l'eau du réseau public implique un surcoût. A titre d'exemple, en 2017, l'entreprise Ardo s'est approvisionnée en eau du réseau pour faire face au manque d'eau dans ses forages. Cet approvisionnement a généré un surcoût de 40 000€ (coût annuel). De même, la pollution accidentelle subie par Peny a généré un surcoût de 0,60cts/m³, soit un surcoût de 500€ (720m³ prélevé).

2- La sécurisation de l'accès à l'eau est une préoccupation forte des industriels :

Pour anticiper les problématiques de pénuries d'eau, le questionnaire révèle qu'un certain nombre de mesures préventives ont été mis en œuvre pour les anticiper, particulièrement aux périodes d'étiages :

- Des mesures de sensibilisation du personnel aux économies d'eau dans les process de production (durée de nettoyage des équipements, etc.) ;
- Une adaptation des process de production pour favoriser les économies d'eau ;
- Une révision du planning de production pour limiter les productions les plus gourmandes en eau (cas de Glatfelter) ;
- Des échanges hebdomadaires avec les exploitants des services d'eau afin d'anticiper les besoins en eau ;
- Des demandes de dérogations préventives en période de restrictions d'usages, etc. Toutefois, d'après l'enquête, toutes les demandes de dérogations n'ont finalement pas été utilisées.

a. Hypothèses et sources

D'après les retours des questionnaires, deux cas de figure se présentent :

- 1- **Rupture de l'alimentation en eau due à une pollution accidentelle de la rivière.** Ce cas de figure concerne uniquement les entreprises Glatfelter et SWMINTL (Papeteries de Mauduit), alimentées en quasi-totalité par l'Isole, les entreprises Peny et la Conserverie Morbihannaise, respectivement alimentées à 40% et 30% par l'Isole ou l'Inam. Les autres industries ne sont pas alimentées par la rivière et ne sont donc pas exposées à un tel risque.
- 2- **Rupture de l'alimentation en eau due à des restrictions d'eau en période d'étiage.** Dans ce cas de figure, toutes les industries seraient potentiellement impactées au sens où les restrictions d'usage s'appliquent sur les prélèvements directs en rivière et l'alimentation par les réseaux publics. Cependant, à l'aune des retours des questionnaires, aucun industriel n'a été impacté par les arrêtés sécheresse des dernières années (dérogations préfectorales accordées, anticipation des besoins et travail en concertation avec les services d'eau, etc.). Autrement dit, il s'agit ici de pertes de chiffres d'affaires potentielles et non observées jusqu'ici.

b. Résultats

Le tableau suivant présente les pertes économiques potentielles associées à une rupture d'approvisionnement en eau des industriels sur l'Isole et l'Inam :

Tableau 6 : Estimation des pertes économiques associées à des restrictions d'eau pour les industriels du BV

	CA annuel (M€/an)	Effectif	Perte journalière si réduction de la production de 50% (M€/jour)	Perte journalière si arrêt total de la production (M€/jour)
GLATFELTER (Isole)	33	121		0,13
Conserverie morbihannaise (Inam)	64	330	0,13	
PENY (Isole)	121	326	0,24	
SWMINTL (Isole)	137	500		0,55
TOTAL	356	1 277	0,37	0,68

Source : IREEDD, d'après les retours des questionnaires

Une rupture d'approvisionnement de 24h sur l'Isole entrainerait une perte de chiffre d'affaire des industriels du BV d'environ 0,9M€/jour, en considérant que :

- Glatfelter et SWMINTL seraient à l'arrêt (l'Isole étant leur seule source d'approvisionnement et le stockage d'eau ne permettant pas d'assurer une ressource de substitution sur une telle période).
- Peny serait en ralentissement de l'activité, en considérant qu'elle est raccordée à d'autres sources d'approvisionnement (forage pour 50% et réseau public pour 20% de ses consommations d'eau).

Une rupture d'approvisionnement de 24h sur l'Inam entrainerait une perte de chiffre d'affaire de 130 000 €/jour.

5.1.3 CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE D'EAU POUR L'IRRIGATION ET L'ABREUVEMENT DES ÉLEVAGES

a. Description

L'activité agricole est dépendante d'une eau en quantité suffisante pour l'élevage et l'irrigation des cultures. En moyenne, 2 millions de m³ sont consommés, dont 0,2M de m³ pour l'irrigation, et 1,8M de m³ pour l'élevage.

b. Méthodologie de valorisation

La méthode d'évaluation est une méthode directe d'évaluation des coûts de remplacement.

Dans le cas de l'eau utilisée pour l'élevage, il s'agit d'évaluer le coût d'une ressource alternative dans le cas où les agriculteurs feraient face à des restrictions d'eau. Dans le cas de l'eau utilisée pour l'irrigation, les agriculteurs se tournent vers d'autres choix de production. Il s'agit donc d'évaluer le coût que représente cette stratégie d'évitement.

c. Hypothèses et sources

Fourniture d'eau pour l'élevage : Les activités d'élevage utilisent de l'eau pour l'abreuvement du cheptel et pour le nettoyage des bâtiments. Sur les 1,8Mm³ consommés pour l'élevage, on estime à 1,5Mm³ la part qui est utilisée pour l'abreuvement du cheptel et à 0,3Mm³ les prélèvements destinés au nettoyage des bâtiments. Sur les 1,8Mm³, environ 0,4Mm³ sont prélevés sur le réseau AEP.

D'après la chambre d'agriculture de Bretagne, il n'existe à ce jour pas de ressource alternative si ce n'est le stockage d'eaux de pluie. Cette alternative pourrait être envisagée pour les eaux utilisées pour le nettoyage des bâtiments, soit environ 300 000 m³/an. Cette solution n'est pas envisagée pour l'abreuvement du cheptel car l'eau utilisée pour l'abreuvement doit répondre à des normes sanitaires, ce qui nécessiterait des traitements supplémentaires.

Fourniture d'eau pour l'irrigation des cultures : D'après la chambre d'agriculture de Bretagne, lorsque les agriculteurs font face à un manque d'eau pour l'irrigation de leurs cultures, on constate un changement dans les types de production et non pas dans les ressources d'irrigation. Autrement dit, si un manque d'eau est constaté au début de la saison, les agriculteurs renoncent aux cultures légumières et mettent en place du maïs en remplacement. Ce basculement est particulièrement observé dans le cas des cultures de haricots et de carottes, dont la mise en place est complètement conditionnée à la possibilité d'irriguer à hauteur des besoins de la plante.

d. Résultats

Fourniture d'eau pour l'élevage : Une étude est actuellement en cours à la chambre d'agriculture pour évaluer les possibilités de mise en place des dispositifs de stockage d'eaux de pluie. Nous ne disposons pas des données nécessaires pour le chiffrage du coût de ces dispositifs.

Fourniture d'eau pour l'irrigation des cultures : Un manque d'eau pour l'irrigation représente un changement dans l'orientation de production de la parcelle. Nous comparons ici la marge brute d'un hectare en légumes (les carottes et haricots sont les cultures les plus dépendantes en eau) et d'un hectare cultivé en maïs grain.

Tableau 7: Estimation de la marge brute d'un hectare cultivé en carottes, en haricots et en maïs

Culture	Marge brute (€/ha)
Carotte	2500 €/ha (estimé)
Haricot vert (moyenne 2015-2019)	1762 €/ha
Maïs grain non irrigué (moyenne 2015-2019)	674 €/ha

Sources : Carotte : Estimation d'après échange avec la Chambre d'agriculture de Bretagne (marge brute pour une valorisation industrielle, avec mécanisation, récolte de parcelle entière et aucun stockage).

Haricot et maïs : fiches techniques de la chambre d'agriculture des Landes⁷, résultats similaires à ceux observés sur la Bretagne d'après la chambre d'agriculture.

La mise en place d'un hectare de maïs à la place d'un hectare de haricots représente une perte de marge brute de plus de 1000 €/ha. Dans le cas d'une production de carottes, la différence est de l'ordre de 1800€/ha.

e. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

Les données utilisées pour l'évaluation monétaire de la substitution de cultures proviennent de différentes sources : les fiches techniques de la chambre d'agriculture des landes, et les observations de la chambre d'agriculture de Bretagne. Ce sont des moyennes pour les légumes industriels, qui ne tiennent pas compte de la diversité des circuits de production à l'œuvre sur le bassin (agriculture biologique, valorisation en frais, etc.).

⁷ Disponibles à l'adresse <https://landes.chambre-agriculture.fr/gestion-de-lentreprise/analyser-ses-resultats/marges-brutes-par-production/>

5.2 REDUCTION DU RISQUE INONDATION

Cette section évalue les services écosystémiques associés à l'enjeu 2, à savoir les bénéfices associés à la réduction du risque inondation. Seront évalués les bénéfices associés à la réduction de la vulnérabilité :

1. Des habitants et de leurs biens
2. Des activités économiques (ADAP et industriels)
3. Des biens et services publics

D'autres services écosystémiques sont fournis grâce à la réduction du risque inondation mais ils sont traités dans la section « 5.8 - Bénéfices transversaux à tous les enjeux ».

a. Description

Le risque inondation menace les habitants et leurs biens, les activités économiques du territoire, ainsi que les biens et services publics. Les enjeux sont particulièrement importants sur la basse ville de Quimperlé, sur le quartier de Pont Lédan à Scaër, et le long de l'Isole, pour les industriels situés proches des cours d'eau.

b. Méthodologie de valorisation

- **Méthode des coûts évités** : L'évaluation des bénéfices liés à la réduction de la vulnérabilité des habitants, de leurs biens, des activités économiques, des biens et services public est réalisée à partir du chiffrage des évènements passés (crues de 2000 et de 2013).

- **Données mobilisées**

A partir des données relatives à deux évènements :

- La crue de Décembre 2000, pour laquelle des dégâts records ont été enregistrés, et dont la période de retour se situe entre 50 et 100 ans.
- La crue de décembre 2013, qui équivaut à une crue vingtennale.

Les assiettes retenues pour les deux évènements sont les suivantes :

Tableau 8: Assiettes retenues pour l'évaluation du coût des inondations de 2000 et 2013

	Crue de 2000 (PR>50)	Crue de 2013 (PR20)
Habitations		
Quimperlé	123 logements	53 logements
Scaër	60 logements	60 logements ⁸
Activités économiques		
Quimperlé	73	24
Scaër	1	1
Industriels au fil de l'eau	4 industriels	3 industriels
Dommages publics		
Quimperlé – Biens et services publics	15	5
Quimperlé - Dommages au quai de Surcouf	320 m ²	230 m ²

⁸ Faute de données, le nombre d'enjeux touchés à Scaër est considéré comme identique à celui de la crue de 2000 (60 caves et un café) dans le diagnostic du PAPI. Cette hypothèse induit une surestimation des coûts étant donné qu'une vingtaine d'interventions uniquement auraient été réalisées par les pompiers.

Les coûts unitaires retenus pour les deux évènements sont les suivants :

Tableau 9: Coûts unitaires retenus pour l'évaluation du coût des inondations de 2000 et 2013

		Crue de 2000 (PR>50)	Crue de 2013 (PR20)
Habitations			
Quimperlé		16 600	11 300
Scaër		4 400	4 400
Activités économiques			
Quimperlé		44 400	22 500
Scaër		45 000	45 000
Industriels au fil de l'eau	Papeterie Glatfelter	320 000	Non estimé
	PENY	800 000	0
	Papeterie PDM	4 770 000	50 000
	Conserverie Morbihannaise	1 500 000	Non estimé
Dommages publics			
Quimperlé – Biens et services publics		Les coûts unitaires ont peu de sens compte tenu de la diversité des bâtiments touchés	
Quimperlé - Dommages au quai de Surcouf		Coût fixe : 8000€ 150€ HT/m ²	Coût fixe : 8000€ 150€ HT/m ²

Les crues de 2000 ont engendré des dégâts importants pour les 4 entreprises situées au fil de l'eau. Pour les crues de 2013, l'ensemble des données n'ont pas pu être récupérées. Les dégâts enregistrés ont néanmoins été nettement inférieurs à ceux de 2000, du fait des niveaux d'eau plus faibles et des investissements réalisés par les entreprises depuis 2000. La papeterie de Mauduit a subi des dommages s'élevant à 50 000€. L'entreprise PENY étant située hors limite de débordement n'a pas subi de dommages. Le coût des dommages pour la papeterie Glatfelter et la conserverie Morbihannaise n'a pas pu être estimé.

c. Hypothèses et sources

Les assiettes et coûts unitaires retenus sont issus :

- **Pour Quimperlé** : Du rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement du pont de Bourgneuf à Quimperlé – Analyse multicritères et analyse comparative des scénarios (Janvier 2020). Ce rapport porte uniquement sur la basse ville de Quimperlé. Les assiettes sont estimées à partir d'une analyse cartographique du risque inondation pour les niveaux d'eau calculés pour les crues de 2000 et 2013, les coûts sont estimés à partir des courbes de dommage du MEDDE.
- **Pour Scaër** : Du diagnostic réalisé dans le cadre du PAPI Ellé-Isole-Laïta (PAPI Ellé-Isole-Laïta, Diagnostic approfondi et partagé du territoire, Novembre 2015), qui porte sur l'ensemble des enjeux inondations et se base sur les dommages enregistrés et les coûts transmis par les sociétés d'assurance.

d. Résultats

Sur la base de ces hypothèses, les coûts évités pour une crue avec une période de retour supérieure à 50 ans (événements de 2000), et pour une crue avec une période de retour de 20 ans (événements de 2013) sont les suivants :

Tableau 10: Coûts évités pour une crue avec PR>50 et une crue avec PR20

	Crue de 2000 (PR>50)	Crue de 2013 (PR20)
Habitations		
Quimperlé	2 041 800	598 900
Scaër	264 000	264 000
Activités économiques		
Quimperlé	3 241 200	540 000
Scaër	45 000	45 000
Industriels au fil de l'eau	7 390 000	50 000
Domages publics		
Quimperlé – Biens et services publics	1 540 000	180 000
Quimperlé – Dommages au quai de Surcouf	56 000	42 500
Total des dommages	14 578 000	1 720 400

Tous dommages confondus, la crue de 2000 a entraîné des dégâts de près de 14,6 M€. Celle de 2013 a entraîné des dégâts de plus d'1,7M€⁹.

e. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

L'évaluation des coûts évités se base sur deux diagnostics, qui présentent deux méthodes d'estimation différentes : le diagnostic du PAPI qui se base sur les coûts observés lors des crues de 2000 et 2013 et l'étude d'AMC sur la basse ville de Quimperlé qui estime les dommages à partir des courbes de dommage du MEDDE¹⁰.

Dans le diagnostic du PAPI, plusieurs données sont incomplètes, notamment sur la zone de Scaër (données manquantes pour les dommages aux habitations et aux activités économiques en 2013), et pour les industriels au fil de l'eau (l'information relative aux dommages subis par la papeterie Glatfelter et la conserverie Morbihannaise n'ont pas été récupérées).

Il est donc délicat d'estimer un dommage total par événement, et les chiffres présentés sont à interpréter avec la plus grande précaution.

De plus, ces chiffres ne prennent pas en compte les investissements réalisés depuis les crues de 2000 et 2013. Compte tenu des aménagements réalisés depuis le début des années 2000, une crue vingtennale ou cinquantennale engendrerait aujourd'hui des dommages moins importants.

Par ailleurs, l'étude d'aménagement du pont du Bourgneuf a étudié différentes possibilités d'aménagement pour limiter les débordements de crues dans la basse ville de Quimperlé. Afin de comparer ces possibilités d'aménagement, une analyse a été réalisée en situation de référence, c'est-à-dire avec le maintien de la gestion actuelle du risque, sans aménagement hydraulique. Le dommage annuel moyen a été calculé, prenant en compte la fréquence de survenue des crues et les dommages aux habitations, aux entreprises, aux établissements publics et au quai Surcouf associés. Il s'élève à 300 000€ par an. Autrement dit, dans l'état actuel et en l'absence d'aménagement, les inondations coûteraient en moyenne 300 000€ par an aux usagers du bassin.

L'analyse pourrait être complétée en réalisant cette même estimation de dommages pour l'ensemble des enjeux recensés sur le bassin EIL (Scaër et industriels au fil de l'eau), afin de présenter des

⁹ Cette estimation comprend plusieurs approximations et données manquantes (notamment sur la zone de Scaër), elle est donc à interpréter avec précaution.

¹⁰ Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

dommages annuels moyens comparables sur l'ensemble des zones à risque du territoire et refléter le bénéfice réel de la protection contre les inondations.

5.3 PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE

Nous évaluons dans cette section les services écosystémiques associés à l'enjeu 3, à savoir les bénéfices associés à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité. Seront évalués les bénéfices associés aux :

1. Economies de coûts de traitement pour l'AEP
2. Economies de coûts de traitement pour l'industrie

Les sections suivantes détaillent ces évaluations économiques. D'autres services écosystémiques sont fournis grâce à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité mais sont traités dans la section mais ils sont traités dans la section « 5.8 - Bénéfices transversaux à tous les enjeux ».

5.3.1 ECONOMIE DE COÛTS DE TRAITEMENT DES EAUX DESTINEES A L'AEP

a. Description

Il s'agit ici d'évaluer les éventuels surcoûts de traitement des eaux destinées à l'AEP dans le cas d'une dégradation des eaux brutes prélevées. Cette évaluation permet de valoriser les coûts évités associés à la préservation de la qualité des eaux de surfaces et eaux souterraines.

b. Méthodologie de valorisation

La méthode d'évaluation est une méthode directe d'évaluation des coûts évités : les activités anthropiques exercées en amont des points de prélèvements se traduisent par un surcoût des traitements pour l'AEP. Nous nous concentrons sur les principales sources de pollutions que peut rencontrer le bassin versant : les nitrates et les pesticides.

c. Hypothèses et sources

Sur la période 2012-2014, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable concernent **4,4 millions de m³** en moyenne par an et les volumes prélevés évoluent peu.¹¹

Les hypothèses relatives aux volumes effectivement traités et surcoûts unitaires de traitement retenus sont issus de l'étude du Commissariat Général au Développement Durable : « *Coût des principales pollutions agricoles de l'eau.* »¹²

Les volumes traités sont évalués à :

- 10 % des volumes prélevés pour les nitrates, soit 440 000 m³
- 45% des volumes prélevés pour les pesticides, soit 1,98 million de m³

Les surcoûts de traitement par m³ sont évalués, en fonction des types de pollutions, à :

- 0,44 à 0,65 €₂₀₁₉ par m³ le coût de traitement des nitrates
- 0,07 à 0,15 €₂₀₁₉ par m³ le coût de traitement des pesticides

d. Résultats

¹¹ Etat des lieux des usages de l'eau sur le BV EIL – SMEIL 2018.

¹² Coût des principales pollutions agricoles de l'eau, Rapport n°136, Commissariat Général au Développement Durable, 2011.

A partir de ces données, en croisant les coûts de traitements unitaires avec les hypothèses de volumes traités, nous évaluons les surcoûts de traitement générés en cas de pollution aux nitrates et aux pesticides.

Tableau 11 : Surcoûts de traitement des eaux pour l'AEP

Type de pollution	Volumes traités (m3)	Coûts de traitement (€ / m3)		Résultats (€ / an)	
		Hypothèse Basse	Hypothèse Haute	Hypothèse Basse	Hypothèse Haute
Nitrates	440 000	0,44	0,65	193 600 €/an	286 000 €/an
Pesticides	1 980 000	0,07	0,15	138 600 €/an	297 000 €/an
TOTAL				332 000 €/an	583 000 €/an

Source : IREEDD, d'après les études « Coût des principales pollutions agricoles de l'eau » du CGDD, 2011 et « Etat des lieux des usages de l'eau sur le BV EIL » du SMEIL, 2018.

Dans ces conditions, le surcoût de traitement des eaux pour l'AEP est évalué entre **332 000 € et 583 000 € par an**.

5.3.2 ECONOMIE DES COUTS DE TRAITEMENT DES EAUX DESTINEES A L'INDUSTRIE

a. Description

Il s'agit ici d'évaluer les éventuels surcoûts de traitement des eaux pour les industriels dans le cas d'une dégradation des eaux brutes prélevées. Cette évaluation permet de valoriser les coûts évités associés à la préservation de la qualité des eaux de surfaces et eaux souterraines.

b. Méthodologie de valorisation

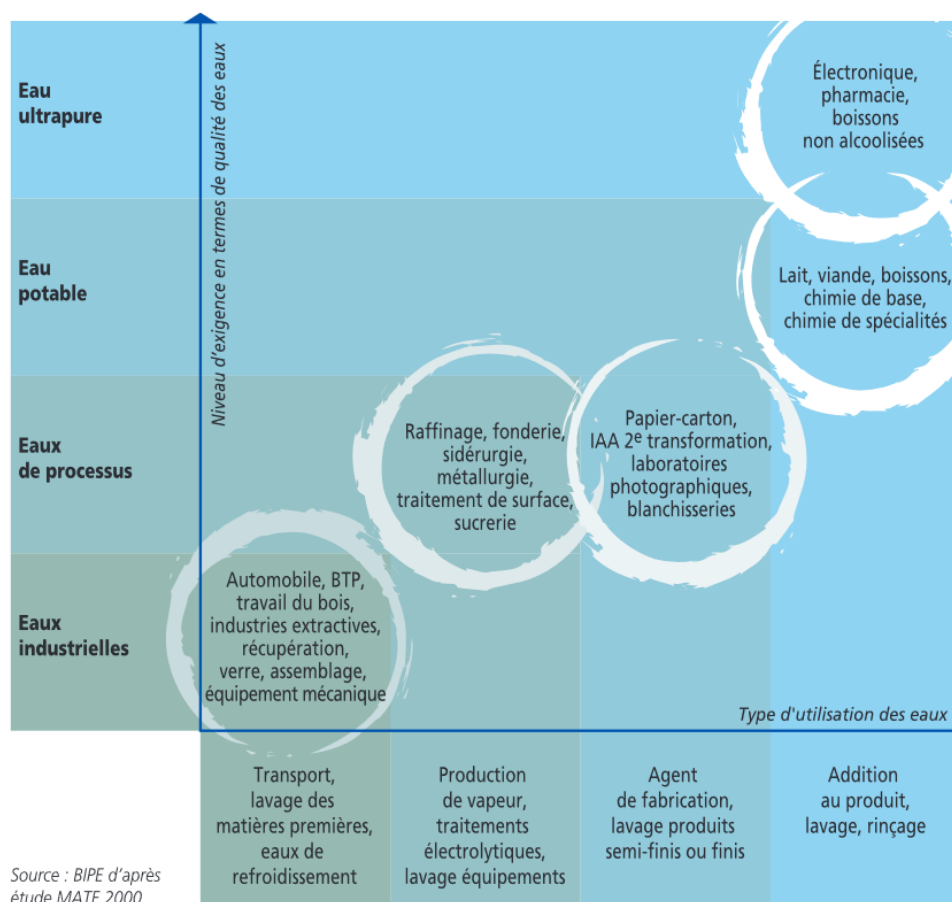
La méthode d'évaluation est une méthode directe d'évaluation des coûts évités : il s'agit ici d'évaluer les surcoûts de traitement des eaux brutes industrielles, évités, du fait de la préservation de la qualité des eaux.

Là-encore, afin de ne pas surestimer les surcoûts de traitement effectivement engagés, il s'agit d'étudier les caractéristiques des industries sur le BV.

Les surcoûts de traitement sont fonction de plusieurs paramètres :

- **Le type d'eau prélevée.** En effet, l'analyse économique des usages industriels de l'eau sur le bassin « Seine et fleuves côtiers normands », réalisée par le BIPE pour le compte de l'AESN (2003) a montré que les surcoûts de traitement des eaux de surface étaient tendanciellement plus élevés que les coûts de traitement des eaux souterraines.
- **L'utilisation de l'eau dans le processus de fabrication.** En effet, les eaux de process nécessitent un traitement plus important que les eaux destinées au refroidissement des équipements. L'axe horizontal du diagramme ci-dessous détaille les grandes catégories d'utilisation de l'eau dans l'industrie :

Figure 4 : Exigence de qualité des eaux dans l'industrie



- **Le type de traitement appliqué**, lui-même fonction du type d'industrie. En effet, selon le type d'industrie, les eaux de process nécessitent un traitement plus ou moins poussé, et donc des coûts unitaires plus ou moins importants. L'axe vertical du diagramme ci-contre illustre le niveau d'exigence en termes de qualité des eaux.

Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, l'eau est principalement utilisée comme eau de process (et moins comme eau de refroidissement). De plus, la majorité des industries sont des industries agro-alimentaires (IAA) ou des industries du secteur de la papeterie, se situant donc parmi les industries les plus exigeantes en matière de qualité d'eau.

c. Résultats

Le secteur industriel est donc fortement dépendant d'une eau de qualité. Pour autant, la question posée ici est d'évaluer les surcoûts associés à une dégradation de la qualité des eaux, et non la totalité des coûts récurrents engagés pour le traitement des eaux brutes en entrée de process.

Pour appréhender cette notion de surcoût, l'étude « *L'industrie et l'eau. Analyse économique des usages industriels de l'eau du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands* » réalisée par le BIPE (2003) pour le compte de l'AE Seine Normandie apporte quelques éclairages riches d'enseignements pour le contexte du BV EIL. En effet, l'étude indique que sur le bassin Seine-Normandie, les surcoûts de traitement des eaux industrielles représentent 15 à 20 millions d'euros par an, représentant seulement 1% des dépenses totales des industriels. Il est précisé que ce faible niveau de dépenses s'explique notamment par le fait que les industries ayant une haute exigence de qualité pour leur process appliquent systématiquement un traitement poussé pour garantir la qualité des eaux et qu'il n'y a donc pas de surcoût à proprement parlé.

Dans cette configuration, et compte tenu du fait que la qualité des eaux est bonne sur le bassin versant, nous ne retiendrons pas de surcoûts de traitement associés à la qualité des eaux.

5.4 PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX

Cette section évalue les services écosystémiques associés à l'enjeu 4, à savoir les bénéfices associés à la préservation de la qualité des eaux. Seront évalués les bénéfices associés au maintien de la conchyliculture sur le bassin. D'autres services écosystémiques sont fournis grâce à la préservation de la qualité des eaux mais sont traités dans la section « 5.8 - Bénéfices transversaux à tous les enjeux ».

Les sections suivantes détaillent ces évaluations économiques.

5.4.1 MAINTIEN DES ACTIVITES DE CONCHYLICULTURE

a. Description

Il existe actuellement une exploitation conchylicole sur le territoire, à Clohars-Carnoët : « Les moules de la Laïta ». L'exploitation a ouvert en 2017. Avant cela, une exploitation existait jusqu'en 1976, mais celle-ci a cessé à cause de la mauvaise qualité de l'eau. Une 2^{ème} entreprise conchylicole à Guidel est en projet.

« Les moules la Laïta » a produit 10 tonnes de moules en 2018 et 13 tonnes en 2019. Avec un prix de vente moyen de 3,30 € le kilo, le chiffre d'affaires est de près de 33 000 euros en 2018 et de 42 900 euros en 2019.

Ce sont 2 exploitants permanents qui travaillent sur la concession. Un saisonnier est également employé pendant le mois de septembre.

Enjeux qualitatifs

L'activité fait face à 3 différents enjeux qualitatifs :

- Des algues qui produisent des **toxines** sont présentes dans l'estuaire en mai, juin et en juillet. Affectant les moules, la présence ponctuelle de ces toxines à des concentrations au-delà des seuils réglementaires dans l'eau a pour conséquence un retard dans la vente estivale.
- L'estuaire de la Laïta est confronté à des enjeux qualitatifs **microbiologiques** identifiés par le suivi des bactéries **Escherichia Coli**. Des tests sont régulièrement effectués. Au-delà d'un certain seuil, la présence de ces bactéries peut provoquer un arrêt momentané des ventes. Jusqu'ici, la plupart des dépassements ont lieu en dehors des périodes de vente de l'exploitation et impactent peu l'activité, la vente de moules de la concession se faisant exclusivement de juillet à octobre. L'entretien réalisé avec l'entreprise indique qu'à terme, cela impactera la concession, car l'exploitation aimerait étendre son activité à la production d'huîtres et de coques, dont les ventes s'effectueraient en hiver et au printemps.
- En janvier 2018, la moitié de la concession a subi un épisode d'érosion agricole provenant d'une parcelle en amont (**turbidité de l'eau**). Cet épisode a entraîné à court terme une perte des naissains. Les exploitants ont finalement décidé de déplacer l'activité car la problématique s'avère durable.

La situation, telle que décrite, laisse à penser que l'impact de la dégradation de la qualité des eaux semble limité. Or, la période d'analyse sur les seules deux dernières années conduit à interpréter ces résultats avec prudence car il peut s'agir de deux années particulièrement clémentes en matière de qualité des eaux. Plusieurs facteurs pourraient aggraver l'impact sur l'activité conchylicole :

- Le changement climatique, et notamment la diminution des débits d'eau douce, l'augmentation des températures, l'eutrophisation... pourraient amplifier les déséquilibres déjà constatés ;

- Le développement de l'activité sur des périodes plus à risque (hiver et printemps) pourraient freiner voire arrêter l'activité ponctuellement.

Enjeux quantitatifs

Les enjeux quantitatifs sont par ailleurs moindres : la présence de bancs de sable peut perturber les courants et le balancement des marées peut ralentir la production, les tables n'étant pas immergées 100% du temps. Jusqu'ici, ces caractéristiques n'impactent pas l'activité.

b. Méthodologie de valorisation

Les informations sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'activité ont été collectées à travers un entretien réalisé le 05/02/2020 avec Mme Rosmagné, gérante de l'exploitation « Les moules de la Laïta ».

Les impacts que nous avons valorisés quantitativement sont l'arrêt exceptionnel de l'activité en cas de dépassement de seuil bactériologique et les pertes liées à l'évènement de turbidité de l'eau.

Nous n'avons pas comptabilisé :

- Les coûts entraînés par la location de système de purification (utilisés pour purifier les moules avant consommation), car l'entretien révèle que la purification serait utilisée même en cas d'amélioration de la qualité de l'eau.
- L'impact de la présence des toxines de mai à juillet qui retarde la mise en vente des moules. Nous ne valorisons pas non plus cet impact de façon quantitative : l'activité s'est adaptée en concentrant l'ensemble des ventes en août et en septembre. Il est néanmoins noté que si cette période venait à s'allonger, l'impact sur l'activité serait alors beaucoup plus important.
- Plus globalement, l'image des moules de la Laïta est impactée dans ces cas de fermetures des ventes et il est probable que les résultats économiques du secteur pâtissent de cette image dégradée.

c. Hypothèses et résultats

L'entretien révèle que la concession a fermé une fois en raison des dépassements des seuils microbiologiques pendant 15 jours la première année, entraînant une perte de 1,2 tonnes de moules à 3,3 € le kilo, soit environ 4 000 euros. Cela correspond à 15% du chiffre d'affaires de l'année 2018.

La turbidité de l'eau a provoqué en 2017 une perte de 5 000 euros de naissains, soit une perte de 8 à 9 tonnes de ventes de moules à 3,3 € le kilos. **C'est donc un manque à gagner de 26 400 à 29 700 euros de perte de chiffre d'affaires potentiels pour l'exploitation.**

d. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

Les arrêts exceptionnels de ventes, générés par la dégradation de la qualité de l'eau de l'estuaire, impactent négativement l'image de l'exploitation. L'influence de la dégradation de l'image de marque « Moules de la Laïta » sur les résultats économiques de l'exploitation n'est pas valorisée quantitativement dans cette étude.

Au regard des ambitions de développement de l'exploitation en place (extension de l'activité à l'élevage d'huîtres et de coques) et des nouvelles installations potentielles sur l'estuaire de la Laïta, l'enjeu de préservation des activités de conchyliculture, déjà fortement présent, devrait augmenter ces prochaines années.

L'ensemble des zones professionnelles de conchyliculture fait l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral établi sur la base d'analyses microbiologiques, allant de la Zone A (zone avec la meilleure condition sanitaire), à la Zone C, la plus médiocre, qui ne permet plus la vente de produit conchylicole sauf en cas de transformation (conserves...). **Actuellement classé en Zone B depuis 2017**, ce classement encore très fragile reste à consolider sur la durée. Le déclassement de l'estuaire en Zone C pourrait générer un arrêt total des activités de conchyliculture.

5.5 BÉNÉFICES TRANSVERSAUX A TOUS LES ENJEUX

Jusqu'ici, la grille d'analyse des services rendus par les écosystèmes aquatiques s'est efforcée de raccrocher les SE aux enjeux du SAGE EIL, et ce dans l'optique de faire le lien entre les actions portées par le SAGE et les bénéfices que les usagers retirent de la préservation de ces services écosystémiques.

Toutefois, un certain nombre d'usages peuvent bénéficier des actions engagées pour l'ensemble des enjeux identifiés. C'est notamment le cas des activités récréatives (activités nautique, baignade, randonnée, pêche, chasse) qui vont bénéficier à la fois :

- Des actions de gestion quantitative, par exemple la réduction des prélèvements (enjeu1) ;
- Des actions de préservation des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, par exemple la restauration et l'entretien de cours d'eau, améliorant les conditions de pratique de la pêche (enjeu 3 et 4).

Les sections suivantes détaillent l'évaluation économique des bénéfices transversaux à tous ces enjeux.

5.5.1 ACTIVITES RECREATIVES LIEES A L'EAU

Contrairement aux autres usages, les activités récréatives liées à l'eau ne font pas l'objet d'échanges marchands. Cette particularité rend impossible le recours aux méthodes d'évaluation dites de préférences révélées (méthodes utilisées jusqu'ici).

Aussi, nous proposons de recourir aux méthodes de préférences déclarées, autrement dit les évaluations contingentes ou analyses conjointes¹³.

a. Description

Cette section s'intéresse aux activités récréatives liées à l'eau et tente d'approcher la valeur associée aux services récréatifs fournis par les écosystèmes aquatiques. D'après l'état des lieux des usages de l'eau réalisé au volet 1 de l'étude, plusieurs activités récréatives sont considérées :

1. Les activités nautiques ;
2. Les activités de pêche en rivière ;
3. Les activités de randonnées ;
4. Les activités de chasse.

L'étude a considéré les seuls usages en rivière et sur l'estuaire. Ainsi, les usages présents sur la masse d'eau côtière au large de l'estuaire de la Laïta ne sont pas étudiés.

Les sections suivantes détaillent les résultats de l'analyse, pour chacune de ces activités :

b. Méthodologie

Pour chaque activité récréative, nous avons procédé à l'évaluation par la méthode du transfert de valeur. Ce travail repose sur plusieurs étapes :

- 1- **Quantification de l'assiette de population**, autrement dit l'estimation de la fréquentation de chaque activité. Pour cela, nous avons déroulé des entretiens téléphoniques avec les principales structures d'accueil des pratiquants (associations, entreprises, clubs, etc.).

¹³ Cf le détail des méthodes au point 1.2.2.3

- 2- **Recensement des valeurs unitaires transférables** pour le cas du BV EIL. Une revue bibliographique des travaux réalisés sur ces mêmes activités récréatives a été réalisée, ainsi qu'une analyse critique du caractère « transférable » est proposée. Cette analyse s'intéresse :
 - a. A la robustesse des résultats de l'étude initiale (taille de l'échantillon interrogé, etc.),
 - b. Au niveau de correspondance entre le site d'étude initial et des sites récréatifs du BV.
- 3- **Actualisation des valeurs unitaires et calcul** d'une valeur annuelle moyenne.

5.5.1.1 Les activités nautiques

Les milieux aquatiques fournissent des services culturels¹⁴ aux usagers naviguant sur le bassin versant. De plus, ils fournissent des services de production aux entreprises exerçant des activités de location et de découverte des rivières du bassin.

Toute dégradation de la qualité des milieux entraîne une dégradation des services fournis et potentiellement des pertes d'activités pour les acteurs économiques et une perte de bien-être pour les usagers navigant sur les cours d'eau.

On entend par activités nautiques les activités de canoë-kayak, paddle, voile, pédalos sur le bassin versant.

La valorisation monétaire des services rendus par les écosystèmes aquatiques s'intéressera à deux valeurs :

1. Le bien-être des individus pratiquants des activités récréatives
2. L'activité économique liée aux activités récréatives liées à l'eau

1. Le bien-être des individus pratiquants des activités récréatives

a. Hypothèses et sources

Assiettes d'usagers

Parmi les 10 club et entreprises identifiés sur le BV, 7 ont été interrogés par téléphone. Les constats partagés sont les suivants :

- **Le BV est attractif** pour la qualité des parcours de kayak : parcours d'eaux vives, richesse de la biodiversité observable, etc.
- Les usagers des activités récréatives sont des usagers réguliers (adhérents de club), des scolaires, des touristes et des résidents organisant quelques sorties à l'année. Il est noté que **la fréquentation est en hausse**.
- S'agissant des restrictions d'usages liés à un manque d'eau,
 - **Les activités en mer ne subissent pas de restriction d'usage** pour des problèmes de qualité ou de quantité, et des sites substitués sont disponibles à proximité.
 - **Les activités en rivière en amont du BV subissent les problématiques d'étiage**, de plus en plus sévère.
 - **L'aval du BV est épargné** par le phénomène des marées sur la Laïta.

¹⁴ Cf la présentation des types de services écosystémiques au point 1.2.1

D'après les données transmises, environ 19 000 sorties en kayak seraient organisées par an (comptabilisant les compétiteurs, kayakistes adhérents de club, résidents et touristes), répartis comme suit :

Tableau 12 : Estimation du nombre annuel de sorties kayak sur le BV

	Nb de sortie estimées
Base nautique de Bel Air (Priziac)	460
Le CKCQ	11 060
Le camping de Ty Nadan	3 500
Laïta location (Guidel plages)	2 205
Karriguel	450
Kayakistes hors club - évènements ponctuels	1 500
TOTAL	19 175

Source : IREEDD, d'après les entretiens réalisés

La dernière ligne du tableau, « kayakistes hors club – évènements ponctuels » comptabilisent l'ensemble des kayakistes de passage sur le bassin versant : compétitions sportives, sortie annuelle, etc.

Valeurs unitaires

La revue bibliographique a permis de recenser les études existantes qui ont appréhendé la valeur attribuée à la préservation de la ressource en eau dans l'optique de préserver les sports d'eau.

Le tableau suivant présente les travaux de valorisation monétaire des services récréatifs fournis par les milieux aquatiques, et plus précisément les sports d'eau :

Tableau 13 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité kayak

Références	Site d'étude	Méthode d'évaluation	Interprétation	Analyse de la pertinence du transfert
« Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières » (D4E, 2005).	Le Loir	Evaluation contingente	Consentement à payer pour l'atteinte du bon état	Cette étude évalue le consentement à payer des usagers dans le cas d'une amélioration de l'état des cours d'eau. Ces valeurs sont donc difficilement transposables au BV EIL dans la mesure où l'on raisonne à qualité constante.
« Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières » (D4E, 2005).	Le Loir	Méthode des coûts de transport	Surplus du kayakiste, autrement dit bien-être retiré de l'activité de kayak	L'étude déroulée sur le Loir et la Sioule évaluent le surplus des kayakistes en l'état actuel des milieux. En ce sens, ces deux valeurs sont donc plus pertinentes. En revanche, le Loir est un cours d'eau de plaine, en état médiocre et classé en RNAOE. A l'inverse, la Sioule est un cours d'eau rural d'eaux vives, en amont du BV, de bonne qualité. Compte tenu de ces caractéristiques, il est proposé de ne retenir que l'étude sur La Sioule et ce, malgré l'ancienneté de l'étude.
« La valeur de l'eau à usage récréatif : application aux rivières du Limousin » (DESAIGUES et al., 1998)	La Sioule			

Source : IREEDD, d'après la revue bibliographique réalisée

En considérant la valeur guide de l'étude sur la Sioule, nous retiendrons un surplus de [21,1 ; 29,5] €₂₀₁₉ / kayakiste /sortie. **Le surplus correspond à la valeur monétaire estimée du bien-être retiré par le kayakiste lors d'une sortie en rivière.**

b. Résultats

Le tableau suivant détaille l'estimation de la valeur économique du bien-être associé à l'activité de kayak sur le BV :

Tableau 14 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités kayak

	Nb de sortie estimées	Hyp. basse	Hyp. haute
Base nautique de Bel Air (Priziac)	460	9 706 €	13 570 €
le CKCQ	11 060	233 366 €	326 270 €
le camping de Ty Nadan	3 500	73 850 €	103 250 €
Laïta location (Guidel plages)	2 205	46 526 €	65 048 €
Karriguel	450	9 495 €	13 275 €
kayakistes hors club - événements ponctuels	1 500	31 650 €	44 250 €
TOTAL	19 175	405 K €	566 K €

Source : IREDD

Dans ces conditions, la valeur est estimée entre 405 000€ et 566 000€/an.

2. L'activité économique liée aux activités récréatives liées à l'eau

a. Hypothèses et sources

L'activité économique de location de kayak est très présente sur le bassin versant, comme décrit précédemment. Cette activité est dépendante des services fournis par les écosystèmes aquatiques, à savoir une eau en quantité suffisante et de bonne qualité.

Le tableau suivant présente les données économiques du secteur, issues des entretiens avec les clubs, associations et entreprises privées :

Tableau 15 : Synthèse des entretiens avec les structures proposant des activités récréatives liées à l'eau

Structure	Nombre de salarié	Chiffre d'affaire	Enjeux quantitatifs	Enjeux qualitatifs	Pertes économiques estimées
Lac du Bel Air (Priziac)	Un salarié permanent et un employé saisonnier (juillet et août) travaillent sur la base nautique	Les groupes scolaires du territoire étant accueillis gratuitement, seules les activités proposées auprès des visiteurs génèrent un chiffre d'affaire. La dépense moyenne d'un visiteur est de 10€/pers, générant un chiffre d'affaire de 4 600€/an.	Il s'agit d'un plan d'eau donc les activités ne souffrent jamais d'un manque d'eau.	Des restrictions d'usage par arrêté préfectoral sont observées chaque année entre 8 à 10 jours, systématiquement l'été. Ils répondent à des problématiques de cyanobactéries relevées par l'ARS. Cela ne se traduit pas automatiquement par une réduction de l'activité (changement d'activité). En 2019, environ 10 personnes ont annulé la sortie pour ces raisons.	10 annulations / an 10€ de dépenses moyennes → 100€/an.
Canoé-Kayak Club de Quimperlé	2 salariés permanents et 6 à 8 salariés saisonniers accueillent le public	Le recettes du club avoisinent 97 000€, et 88 500€ si l'on retire la part des cotisations reversées à la FFCK ¹⁵	Difficultés à maintenir les sorties sur l'Ellé et l'Isole en période d'étiage. En substitution, proposition de sorties sur le littoral et l'estuaire. En juillet et août, du fait des étiages, il y a une réduction de l'activité estimée à environ 50 embarquements / semaine sur l'Ellé. Il constate également que le phénomène empire avec les années	La canicule de 2003 a entraîné une mortalité de poissons sur une pisciculture en amont de l'Ellé et donc une pollution ponctuelle avec un arrêt de l'activité pendant quelques jours. Un seul épisode de pollution en 2003. Un tel événement serait "dramatique" pour l'activité du club et impliquerait une chute du chiffre d'affaire de 50%, avec une réduction des effectifs d'autant.	Sévérité des étiages (observé) : 5 000€/an ¹⁶ . Ces pertes ne comptabilisent pas les surcoûts engagés pour assurer les reports de navigation sur d'autres sites. Pollution sur la Laïta (théorique) : 5 000€/an
Camping Ty Nadan	NR	NR	Les étiages sont de plus en plus sévères et se traduisent par des arrêts ponctuels de l'activité. La réduction de l'activité, consécutive aux étiages sévères, est compensée par des activités de kayak de mer et d'autres activités sur le site du camping, non liées à l'eau (paintball, etc.).	Aucune	Négligeable
Entreprise KARRIGUEL	1 salarié	NR	Les bancs de sable dans l'estuaire de la Laïta limitent les possibilités d'embarquement à marée montante. Cette contrainte est apparue depuis environ 5 ans et limite la fréquence des départs à un départ par jour, au lieu de 2 initialement. Cette problématique a un impact sur l'activité, sans qu'il soit possible de le chiffrer.	Aucune	?
Laïta location	1 permanent et 3 saisonniers pour les activités sur la Laïta 7saisonniers au total par an)	Le chiffre d'affaire de toute l'activité de location l'élève à 120 000€/an (location du matériel destiné à la navigation en mer, des combinaisons, etc.) Pas de données sur la Laïta seule.	Aucun cas sur le littoral et dans l'estuaire	Aucune	0

¹⁵ Les recettes comptabilisent les adhésions annuelles au club (215€ avec l'adhésion à la fédération nationale), et les sorties scolaires (13 classes par an en moyenne, facturées 300€/classe) et les 3000 sorties ponctuelles dont la dépense moyenne est de 20€/sortie.

¹⁶ Détail du calcul : La sévérité des étiages entraîne une annulation de 50 sorties en moyenne par semaine, pendant les 5 semaine du pic d'étiage. La dépense moyenne par personne est de 20€.

D'après les données collectées, les pertes économiques associées à la sévérité des étiages s'élèvent à 5 000€/an, de même que pour la dégradation de la qualité des eaux. Ces estimations sont à considérer comme une fourchette basse car toutes les données n'ont pas été communiquées, notamment le camping Ty Nadan qui est un acteur important du BV en matière d'activités nautiques.

De même, les annulations de compétitions aux roches du Diable et les restrictions d'usage au Lac de Bel Air ont généré une perte d'activité et potentiellement une dégradation de l'image du site, sans qu'il soit possible de chiffrer ces éléments.

5.5.1.2 Les activités de pêche de loisirs

Les milieux aquatiques fournissent des services culturels¹⁷ aux activités de pêche de loisir.

Toute dégradation de la qualité des milieux peut entraîner une dégradation des conditions de pêche (peuplement piscicole, accès au cours d'eau, etc.) se traduisant par une perte de bien-être pour les pêcheurs.

a. **Hypothèses et sources**

Assiettes d'usagers

6 AAPPMA sont identifiées sur le BV et comptabilisent environ 2 000 pêcheurs¹⁸. 25 sites de pêche dont 3 plans d'eau sont recensés (Langonnet, Plouay et Priziac). L'ouverture de la pêche s'étale sur 5 mois de l'année.

En faisant l'hypothèse que chaque pêcheur effectue une sortie par semaine pendant les 5 mois d'ouverture de la pêche, le nombre total de sortie par an s'élève à 40 000.

Le BV est attractif en matière de pêche récréative, caractérisé par une pêche sportive, technique, avec la présence d'une population piscicole variée : saumon, truite, anguille, carpe, brochet.

Valeurs unitaires

La revue bibliographique a permis de recenser les études existantes qui ont appréhendé la valeur attribuée à la préservation de la pêche de loisir.

¹⁷ Cf la présentation des types de services écosystémiques au point 1.2.1

¹⁸ Etat des lieux des usages de l'eau sur le BV EIL – SMEIL 2018.

Le tableau suivant présente les travaux de valorisation monétaires des services récréatifs fournis par les milieux aquatiques, et plus précisément les sports d'eau :

Tableau 16 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité pêche de loisir

Références	Site d'étude	Méthode d'évaluation	Interprétation	Analyse de la pertinence du transfert
« La pêche sportive du saumon et de la truite de mer en Basse-Normandie – Analyse économique » (Bonnieux, Boude, Guerrier et Richard, 1991)	Basse-Normandie	Evaluation contingente	Consentement à payer pour 2 scénarios d'intervention	Cette étude n'est pas exploitable car elle teste deux scénarios peu transposables au BV, à savoir le consentement à payer pour la suppression des quotas de pêche ou pour l'achat de berges permettant l'accroissement du parcours proposé.
« Evaluation des bénéfices liés à la réalisation d'une réserve d'eau potable à partir de l'Erdre » (Brunel, 1996)	Erdre			Cette étude repose sur un échantillon trop faible pour transposer les valeurs estimées.
« Valorisation économique des usages de l'eau sur le Lignon du Velay » (Bonnieux, Guerrier et Fouet, 2002)	Lignon-en-Velay		Consentement à payer pour l'atteinte du bon état	Ces trois études sont peu exploitables car elles évaluent le consentement à payer dans le cas d'une amélioration de l'état de la masse d'eau (repeuplement piscicole, amélioration de l'hydromorphologie, atteinte du bon état pour une masse d'eau en RNAOE).
« Valeur du poisson sauvage et rentabilité sociale des plans de gestion piscicole » (Bonnieux et Armand, 1999)	Indre et Hérault			
« Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières » (D4E, 2005).	Le Loir			
« La pêche sportive du saumon et de la truite de mer en Basse-Normandie – Analyse économique » (Bonnieux, Boude, Guerrier et Richard, 1991)	Sée, Sélune pour le saumon, Touques pour la truite	Méthode des coûts de transport	Surplus du pêcheur, autrement dit bien-être retiré de l'activité de pêche	Ces deux études évaluent le surplus des pêcheurs pour la préservation de l'activité, sans considérer de changement d'état. De plus, les cours d'eau considérés sont semblables en matière d'espèces piscicoles présentes. La valeur attribuée pour la pêche à la truite est inférieure à celle attribuée à la pêche au saumon. Nous proposons de retenir ces deux valeurs comme fourchette, pour l'estimation.

Source : IREEDD, d'après la revue bibliographique réalisée

En considérant la valeur guide de l'étude de la pêche récréative des poissons migrateurs de Normandie estimée par la méthode des coûts de transports, nous retiendrons un surplus de [35,9 ; 91,1] €₂₀₁₉ / sortie /pêcheur. **Le surplus correspond à la valeur monétaire estimée du bien-être retiré par le pêcheur lors d'une sortie en rivière.**

b. Résultats

Le tableau suivant détaille l'estimation de la valeur économique du bien-être associé l'activité de pêche sur le BV :

Tableau 17 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités de pêche de loisir

	Nb de sortie estimées	Hyp. basse	Hyp. haute
TOTAL	40 000	1,44M€	3,6M€

Source : IREEDD

Dans ces conditions, la valeur est estimée entre 1,4 M € et 3,6 M €/an.

c. Limites :

Les données collectées auprès des professionnels du secteurs ont permis de proposer des estimations contextualisées. Néanmoins, plusieurs facteurs ne sont pas chiffrés :

- Les pertes associées à la dégradation de l'image des sites de kayak, notamment pour la compétition
- Les pertes de chiffres d'affaires liées au surcoût de déplacement engagés pour rejoindre d'autres sites de pratiques, plus loin (par exemple en mer), nécessitant du transport de matériel et plus d'aller-retours.

5.5.1.3 Les activités de randonnée

La valeur attribuée aux milieux aquatiques dans les activités de randonnée est une valeur d'usage non extractive. Il s'agit ici de valoriser la qualité paysagère des milieux aquatiques, et leurs contributions à renforcer la valeur esthétique du site, services écosystémiques culturels¹⁹. En effet, on considère que toute dégradation de la qualité des milieux aquatiques peut entraîner une dégradation du paysage, et donc réduire l'intérêt pour le promeneur de fréquenter le site en question. A ce titre, les réponses aux questionnaires diffusés auprès des clubs du territoire (lors du volet 1) réaffirment l'intérêt de milieux de qualité pour la pratique de ce loisir sur ces sites.

a. Hypothèses et sources

Assiettes d'usagers

2 entretiens téléphoniques ont été réalisés sur les 7 clubs sollicités. Pour les 5 autres clubs, nous avons estimé le nombre d'adhérents d'après les articles de journaux, sites internet des associés et pour compléter, quelques hypothèses ont été posées.

Plusieurs constats ressortent des entretiens réalisés :

- **Les cours d'eau sont fréquentés par les randonneurs.** Selon les clubs, les randonnées à proximité des milieux aquatiques du BV sont organisées 1 à 3 fois par mois, représentant 20 et 50% de la totalité des randonnées.
- **Secteurs fréquentés :** Laïta, Isole, Ellé, Inam, Le Faouët, etc.
- **Plusieurs évènements ponctuels sont organisés :** randonnées nocturnes, fête de la rando, etc.
- **Les sentiers sont également fréquentés par des non licenciés** (principalement des résidents, surtout sur l'amont du BV)

Dans le cadre de l'étude, l'objectif recherché est de quantifier l'importance de la randonnée pédestre à proximité des milieux aquatiques.

Le tableau suivant détaille les résultats des entretiens et revues bibliographiques :

¹⁹ Cf la présentation des types de services écosystémiques au point 1.2.1

Tableau 18 : Synthèse des données de fréquentation des activités de randonnée

Association	Nombre d'adhérents	Fréquence de randonnée	Fréquence de randonnée sur le BV, à proximité des milieux aquatiques	Nombre moyen de randonneur par sortie	Sites de randonnée sur le BV, à proximité des milieux aquatiques	Autres manifestations sur le BV, aux abords des cours d'eau, milieux aquatiques et/ou estuaire	Estimations du nombre total de sorties sur le BV, à proximité des milieux aquatiques	Source
Kemperlé rando	163	3 sorties par semaine	12 sorties sur le premier semestre 2020, soit 24 sorties par an	Environ 30 pers.			720	Site internet de l'association
Guisriff rando & découverte	30	1 sortie par semaine	Environ 12 sorties par an sont organisées aux abords des cours d'eau	Entre 10 et 15 pers.	L'association organise des sorties sur la Laïta, L'Isle à Quimperlé, l'Inam, le Langonnet et le Faouët	Randonnées nocturnes l'été, peu fréquenté par les touristes (trop à l'amont du BV)	144	Entretien téléphonique du 30/01 avec Mr Le Scourneac
Association de randonnée pédestre du Faouët	70	2 sorties par semaine sur 10 mois de l'année	Environ 2 à 3 sorties sont organisées par mois aux abords du Faouët, ainsi qu'une sortie par mois aux abords d'autres CE (l'Eillé, par exemple). Au total, cela représente 42 sorties par an	Entre 20 et 25 pers.	L'association organise des sorties aux abords du Faouët, sur l'Eillé, également sur la Laïta à Quimperlé. 6 circuits sont aménagés sur Le Faouët.	Le club organise également la fête de la rando, environ 300 à 500 pers selon la météo. Tous les départements bretons sont représentés, voire des départements voisins (44, etc.)	1170	Entretien téléphonique du 30/01 avec Mr Fourgeaud
Association de Plouray : Deomp Gant Hent	Environ 60	5 sorties par mois	Hypothèse : 50% de la totalité des sorties ; 30 sorties par an	Environ 30 pers.			900	Article Ouest France, 10/2018
Association Familles rurales de Plouay	135	6 sorties par mois	Hypothèse : 25% de la totalité des sorties ; 18 sorties par an	Entre 30 et 55 pers.			765	Questionnaire et site de l'association
Ar Ruz Boutou (Scaër)	45	1 sortie par semaine	Hypothèse : 25% de la totalité des sorties ; 12 sorties par an ²⁰	Hypothèse : 20 pers.		Une randonnée annuelle sur l'Isle, rassemblant 225 personnes en 2019	465	Site le télégramme, 11/2019.
Guidel rando	320	3 sorties par semaine	Hypothèse : 25% de la totalité des sorties ; 36 sorties par an	Hypothèse : 30 pers.	NR	NR	1080	Article du télégramme, sept 2019.
TOTAL	813		174				5 244	

Source : IREDD, d'après les entretiens réalisés

²⁰ Pour les associations de randonnées limitrophes du BV, nous avons fait l'hypothèse que seulement ¼ des randonnées étaient organisées sur le BV (contre 50% pour les associations présentes sur le BV qui n'ont pas transmis d'informations).

Au total, 813 personnes seraient licenciées de club de randonnées sur le BV. En considérant que 175 sorties par an sont organisées à proximité des cours d'eau du BV, cela représenterait 5 250 marcheurs/an.

A cela s'ajoute la population résidente qui se promène à proximité des cours d'eau. Aucune donnée n'est disponible à ce sujet. Aussi, nous ferons l'hypothèse que chaque habitant du territoire se promène une fois par an aux abords des cours d'eau, soit 89 310 habitants (nous retenons la population communale totale et non la population estimée sur le BV, en considérant que les limites de BV ne sont pas pertinentes).

Valeurs unitaires

Plusieurs études ont été menées pour évaluer auprès des randonneurs la valeur qu'ils attribuent aux milieux aquatiques préservés. Le tableau suivant précise les sources issues de la revue bibliographique et évalue l'opportunité ou non de retenir la valeur estimée :

Tableau 19 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs attribuées à l'activité de randonnée

Références	Site d'étude	Méthode d'évaluation	Interprétation	Analyse de la pertinence du transfert
« Valorisation économique des usages de l'eau sur le Lignon du Velay » (Bonnieux, Guerrier et Fouet, 2002)	Lignon-en-Velay	Méthode des coûts de transport	Surplus des randonneurs	Les résultats obtenus par la méthode des coûts de transports affichent des valeurs relativement homogènes, comprises entre 16 et 19 €/visite/personne.
« Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières », (D4E, 2005).	Le Loir			
Analyse coût-avantage de la restauration d'une rivière : le cas du Gardon-aval, (D4E, 2007)	Gardon Aval	Evaluation contingente	Consentement à payer pour l'atteinte du bon état	Cette étude évalue le consentement à payer des usagers dans le cas d'une amélioration de l'état des cours d'eau. Ces valeurs sont donc difficilement transposables au BV EIL dans la mesure où l'on raisonne à qualité constante.

Source : IREEDD, d'après la revue bibliographique réalisée

Actualisés en €₂₀₁₉, le surplus moyen varie entre 17,9 et 21,9 €/visite/personne. **Le surplus correspond à la valeur monétaire estimée du bien-être retiré par le randonneur lors d'une sortie à proximité des milieux aquatiques (cours d'eau, ZH, étangs, etc.).**

b. Résultats

En considérant les randonneurs inscrits dans les clubs et les habitants du territoire, **le bien-être retiré des activités de randonnées par les promeneurs est évalué entre 1,7 et 2,1 M€/an.** Le tableau suivant détaille les calculs :

Tableau 20 : Synthèse de la valorisation monétaire - activités de randonnée

	Nb de sortie estimées	Hyp. basse	Hyp. haute
Kemperlé rando	720	12 888	15 768
Association de Randonnée Pédestre du Faouët	1 170	20 943	25 623
Guidel rando	1 080	19 332	23 652
DEOMP GAN HENT (PLOURAY)	900	16 110	19 710
GUISCRUFF RANDO & DECOUVERTE	144	2 578	3 154
AR RUZ BOUTOU	465	8 324	10 184
Familles rurales Plouay	765	13 694	16 754
Population locale	89 310	1 598 649	1 955 889
TOTAL	94 554	1,7 M€	2,1 M€

Source : IREEDD

c. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

Ces estimations sont probablement sous-estimées en considérant que les touristes n'ont pas été comptabilisés dans les calculs, faute de données de fréquentation.

5.5.1.4 Les activités de chasse

La valeur attribuée aux milieux aquatiques dans les activités de chasse est une valeur d'usage direct extractif. Il s'agit ici de valoriser les services culturels²¹ fournis par les milieux humides. En effet, on considère que toute dégradation de la qualité des milieux aquatiques peut entraîner une dégradation des milieux qui hébergent les espèces chassées, et donc réduire l'intérêt pour l'activité en question. Le lien est d'autant plus tangible que d'après l'enquête déroulée lors du volet 1, la chasse au gibier d'eau est pratiquée sur le BV.

a. Hypothèses et sources

Assiettes d'usagers

Nous avons eu peu de retours sur les activités de chasse donc l'estimation du nombre de pratiquants est à considérer avec précaution. La fédération départementale de chasse du Morbihan a dénombré 467 chasseurs sur le BV. En considérant que la part de chasseurs dans la population totale est identique sur la partie morbihannaise et la partie finistérienne, **le nombre total de chasseurs sur le BV serait de 1 112 chasseurs.**

Valeurs unitaires

Peu de données sont disponibles pour appréhender la valeur attribuée à la préservation des services écosystémiques fournis pour les activités de chasse. L'étude de valorisation des zones humides réalisées par l'AELB²² propose de retenir le montant des dépenses totales engagées par les chasseurs pour approcher le consentement à payer minimal qui traduirait l'attrait de la zone.

Dans cette perspective, une enquête CSA de 2006 estime les dépenses moyennes des chasseurs à **1 460€/an/chasseur** (€₂₀₁₉).

b. Résultats

En considérant les 1 112 chasseurs du BV et un consentement à payer annuel moyen de 1 460€/chasseur, **la valeur attribuée aux services fournis par les écosystèmes pour les activités de chasse s'élève à 1,6M€/an.**

5.5.2 REDUCTION DU PHENOMENE D'EROSION

a. Description

Les actions visant à réduire le risque inondation permettent de limiter les phénomènes d'érosion sur le territoire et par conséquent de maintenir ou d'améliorer la qualité des sols. L'érosion hydrique des sols a des conséquences sur plusieurs activités du bassin, notamment l'agriculture et la production d'eau potable.

²¹ Cf la présentation des types de services écosystémiques au point 1.2.1

²² Zones humides : évaluation économique des services rendus. Analyse sur sept sites tests de bassin Loire-Bretagne. 2011.

b. Méthodologie de valorisation

- **Méthode des coûts évités** : Pour les deux activités étudiées, nous évaluons le coût de l'érosion, en termes de pertes de rendement pour l'activité agricole, et en termes de coûts additionnels de traitement pour la production d'eau potable.
- **Données mobilisées**
 - Cartographie de l'aléa érosif sur le bassin Loire Bretagne (Base de données MESALES) ;
 - Cartographie des superficies agricoles (Registre Parcellaire graphique 2016) ;
 - Taux de rendement des principales cultures (DRAAF Bretagne, SRISE, Agreste) ;
 - Prix de vente des principales cultures (France Agrimer).

5.5.2.1 Evaluation du coût de l'érosion pour le secteur agricole

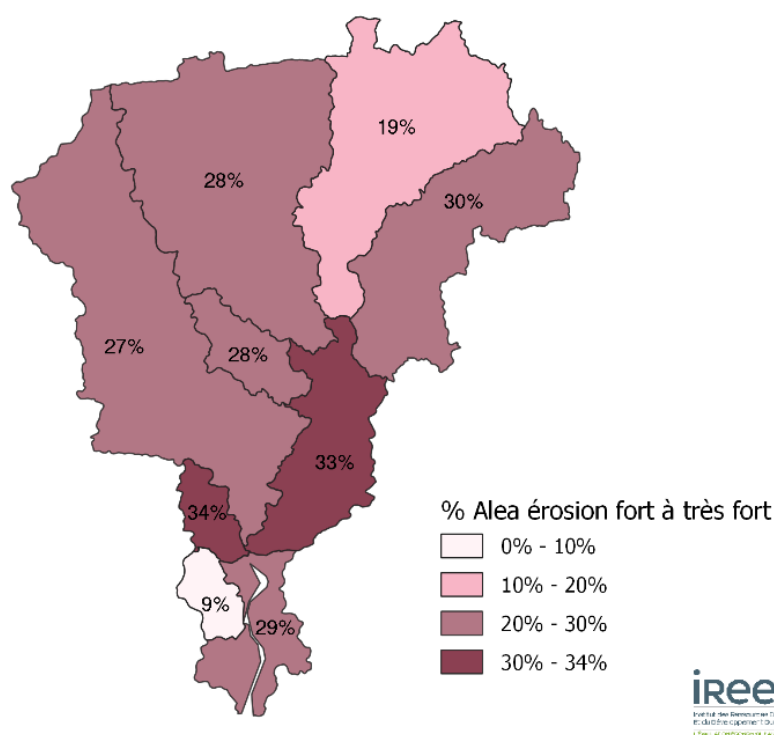
a. Hypothèses et sources

- Hypothèses d'estimation des surfaces agricoles touchées par l'érosion

Le modèle MESALES cartographie l'aléa érosif sur le bassin Loire Bretagne. La base de données présente, pour chaque masse d'eau du territoire, la part des surfaces de la masse d'eau classées par degré d'aléa : faible, moyen, fort. La masse d'eau du Dourodu, par exemple, présente la répartition d'aléa suivante : faible 33%, moyen 33%, fort 34%. Autrement dit, 34% de sa superficie est sujette à un fort aléa érosif.

La carte ci-après présente, pour chaque masse d'eau, la part de son territoire classée en aléa érosif fort.

Figure 5: Répartition de l'aléa érosif fort sur le bassin versant EIL, par sous bassin



Source : Ireedd, d'après le modèle MESALES

Afin de rendre compte de l'impact de l'érosion sur le secteur agricole, la part des surfaces à aléa érosif fort de chaque masse d'eau a été appliquée aux superficies agricoles comptabilisées dans le recensement parcellaire graphique de 2016.

D'après cette estimation, sur 51 000 ha de terres agricoles, près de 14 000 ha sont sujettes aux phénomènes d'érosion, soit 27%. Les superficies agricoles touchées par l'érosion sont en grande partie des surfaces en herbe (46% des superficies), et des grandes cultures – céréales, oléagineux, protéagineux (48% des superficies).

Tableau 21: Superficies agricoles touchées par l'érosion, par type de culture

Type de culture	Superficie touchée par l'érosion
Prairies temporaires	3 945
Mais grain et ensilage	3 263
Prairies permanentes	2 334
Blé tendre	1 487
Orge	874
Autres céréales	599
Colza	326
Fourrage	273
Légumes ou fleurs	255
Divers	220
Gel	99
Protéagineux	50
Estives et landes	30
Autres cultures industrielles	12
Plantes à fibres	9
Vergers	3
Total	13 779

Source : IREEDD, d'après le croisement du RPG 2016 et du modèle MESALES

- **Hypothèses d'estimation des pertes de production : Rendement moyen, prix moyen et produit brut.**

Le produit brut, estimé par hectare, est le produit du rendement et du prix de vente. Il est estimé pour l'ensemble des cultures commercialisées.

Les surfaces en herbes (prairies permanentes, estives et landes) ont été écartées du calcul car nous faisons l'hypothèse qu'elles sont destinées à être fauchées ou pâturées et sont exclues des circuits de commercialisation. Sont également exclues de l'analyse les surfaces en « Gel », puisqu'il s'agit de surfaces gelées sans production. Ces superficies représentent 6 681 hectares.

La production a été estimée pour les prairies temporaires, qui ont un rôle important. En rotation avec les cultures, elles sont utilisées pour le pâturage ou fauchées. En l'absence d'indication de prix, le produit brut n'a pas pu être estimé pour ces surfaces. La production totale est estimée à plus de 31 000 tMS/an.

L'estimation a ainsi été réalisée sur les principales cultures du bassin : céréales, oléagineux, protéagineux, et autres (comprend fourrages, légumes ou fleurs, autres cultures industrielles, plantes à fibres, vergers, et divers). Ces cultures couvrent 53% des superficies touchées par l'érosion considérées selon notre hypothèse.

Tableau 22: Superficies touchées par l'érosion, rendements, prix et produit brut sur le bassin versant EIL

Type de culture	Superficie touchée par l'érosion	Rendements	Production estimée (tonnes)	Prix (€/tonne)	Produit brut (€)	Produit brut (€/ha)
Prairies temporaires	3 945	8 tMS/ha	31 558	/	/	/
Mais grain et ensilage	3 263	85 qx/ha	27 737	144	3 998 729	1 225
Blé tendre	1 487	72 qx/ha	10 704	158	1 692 929	1 139
Orge	874	62 qx/ha	5 416	148	799 405	915
Autres céréales	599	51 qx/ha	3 057	136	416 970	696
Colza	326	33 qx/ha	1 076	352	378 158	1 160
Protéagineux	50	35,3 qx/ha	177	252	44 506	889
Autres	772	-	4 350	-	774 598	1 004*
Total	11 315	/	84 075	/	8 105 295	1 100

Source des données :

Rendements : Rendements prévisionnels des cultures en Bretagne, 2017, d'après DRAAF Bretagne, SRISE, AGRESTE, Séries SAA de 2006 à 2015 pour Prairies, céréales, oléagineux et protéagineux.

Prix : Prix moyens payés aux producteurs, France AgriMer, moyenne 2010-2019.

* Pour cette catégorie, le produit brut et la production sont estimés à partir du produit brut moyen des autres cultures.

Hypothèse de perte de rendement : En l'absence d'estimation de la part d'acteurs du bassin, nous avons cherché des références externes dans la littérature. L'étude réalisée sur le bassin versant de la Gandelée, situé dans la Sarthe, se base sur un pourcentage de perte de l'ordre de 0,3%²³.

b. Résultats

Estimation des pertes en quantités de production : Avec une production totale estimée à près de 84 075 tonnes, et considérant une perte de rendement de 0,3% les pertes s'élèvent à 252 tonnes/an, soit 0,02 tonnes par hectare.

Estimation des pertes monétaires : Le produit brut s'élève en moyenne à 1 100€/ha. Considérant un pourcentage de perte de 0,3%, les pertes annuelles dues à l'érosion s'élèveraient en moyenne à 3,3 € par hectare. Au total, sur les cultures considérées, la perte due à l'érosion s'élève à 24 315€/an.

Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

1- La question des prairies

L'analyse se limite aux cultures commercialisées et ne prend pas en compte les pertes liées aux pâturages et aux fourrages. Cependant, les prairies ont une vocation fourragère, ce qui signifie qu'elles peuvent être valorisées sous plusieurs formes :

- Fauchage puis stockage du fourrage pour l'alimentation hivernale notamment.
- Pâturage
- Les deux

Quelle que soit l'option retenue, les prairies fournissent des services aux exploitants. S'agissant de la vente de fourrage, par exemple, le foin est vendu 100 à 110€ /tMS (départ ferme) et l'enrubannage 135-145€/tMS (départ ferme).

Pour approfondir l'analyse, il pourrait être intéressant d'améliorer la connaissance des pratiques agricoles en matière d'utilisation des surfaces prairies (part de fourrage et part de pâturage) pour calculer le produit total issu de ces ventes.

²³ Étude hydrologique et propositions d'actions limitant le phénomène d'érosion dans le cadre de l'étude érosion du bassin versant de la Gandelée, Solenvie/Inselberg, 2019, d'après den Biggelaar et al.,2003 ; Scherr, 2003.

A contrario, il pourrait être pertinent de calculer le coût additionnel d'achat de fourrages pour les éleveurs dans le cas où les phénomènes d'érosion les contraignent à s'approvisionner en-dehors de l'exploitation.

2- Le taux de perte de rendement estimé

L'hypothèse de pertes de rendement à hauteur de 0,3% est tirée d'une étude réalisée sur un autre bassin versant. Il serait intéressant de confronter cette estimation aux réalités du terrain et aux coûts réels observés par les agriculteurs.

Enfin, les hypothèses posées ici reposent sur une approche très macro, à l'échelle de la masse d'eau. Un pourcentage d'aléa érosif par masse d'eau est rapporté aux superficies agricoles. Cette approche ne permet pas de prendre en compte des érosions de terre localisées sur des terres agricoles spécifiques ou sur des masses d'eau à faible aléa.

5.5.2.2 Evaluation du coût de l'érosion pour la production d'eau potable

a. Hypothèses et sources

L'érosion hydrique des sols a une incidence sur la production d'eau potable, dans la mesure où les coulées de boues entraînent un surcoût de traitement de l'eau potable. Les échanges avec la régie des eaux de Quimperlé Communauté ont permis d'évaluer le surcoût de traitement de l'eau résultant de l'érosion des sols. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Le phénomène d'érosion ne nécessite pas d'investissement en équipements supplémentaires : l'usine de traitement d'eau potable est conçue pour traiter 750m³/h et fonctionne en moyenne à 400m³/h, ce qui permet d'encaisser les pics sans impact sur la qualité des eaux de sortie. Il n'y a donc pas de coûts d'investissement supplémentaires.
- En revanche, l'érosion génère des coûts de fonctionnement supplémentaires. En effet, les boues entraînent une surconsommation de coagulant de l'ordre de **30%**.
- En 2019, les dépenses en coagulant s'élevaient à **65 000€**.
- Les données disponibles sur la période ne permettent pas de dégager de tendance d'évolution.

Afin de prendre en compte l'ensemble des coûts sur le bassin, l'analyse a été élargie aux usines de traitement de Gourin et celle du Faouët. La capacité cumulée de ces deux usines s'élève à 250m³/h.

b. Résultats

Sur la base de ces hypothèses, le surcoût de production de l'eau potable sur l'usine de Quimperlé, dû aux épisodes pluvieux, peut être appréhendé par le calcul suivant :

Coût hors épisodes pluvieux = 65K€ / (1+30%) = 50 000€

Surcoût = 65 000 - 50 000 = 15 000€/an.

En ce qui concerne les eaux superficielles, les usines de Gourin et du Faouët prélèvent au total l'équivalent d'1/3 des eaux prélevées par l'usine de Quimperlé. Par conséquent, nous estimons le surcoût de traitement sur ces deux usines à 5000€/an. Le surcoût total, pour l'ensemble des usines de production d'eau potable du bassin, est donc estimé à 20 000€/an.

c. Limites de l'évaluation / pistes d'amélioration

L'analyse des données sur une plus large période permettrait de dégager une tendance et d'avoir une moyenne plus fiable.

5.5.3 VALEUR DE NON-USAGE ATTRIBUEE A LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans cette section, nous cherchons à évaluer la valeur de non-usage décrite au point 1.2.2.2..

a. Méthodologie

Tout comme les activités récréatives, nous proposons d'évaluer la valeur de non-usage par transfert de valeur, en recensant les études économiques réalisées sur des sites semblables au BV EIL.

b. Hypothèses

Valeur unitaire retenue

Le tableau suivant présente les références bibliographiques mobilisables dans le cadre de cette étude :

Tableau 23 : Synthèse de la revue bibliographique des valeurs patrimoniales (de non-usage)

Références	Site d'étude	Méthode d'évaluation	Interprétation	Analyse de la pertinence du transfert
« Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières », (D4E, 2005).	Le Loir	Evaluation contingente	Consentement à payer pour l'atteinte du bon état	[19,7 ; 30,4] € ₂₀₀₄ /ménage/an des communes traversées par la rivière Cette étude évalue le consentement à payer des usagers dans le cas d'une amélioration de l'état des cours d'eau. Ces valeurs sont donc difficilement transposables au BV EIL dans la mesure où l'on raisonne à qualité constante.
« Valorisation économique des usages de l'eau sur le Lignon du Velay », (BONNIEUX et al., 2002)	Lignon-en-Velay	Evaluation contingente	Consentement à payer pour améliorer la qualité des eaux	[5 ; 8,5] € ₂₀₀₁ /individu/an du BV Cette étude évalue le consentement à payer des usagers dans le cas de travaux d'accroissement des débits à l'aval d'un barrage permettant une augmentation des ressources piscicoles et du diminution des algues. Ces valeurs sont donc difficilement transposables au BV EIL dans la mesure où l'on raisonne à qualité constante.
Analyse coût-avantage de la restauration d'une rivière : le cas du Gardon-aval, (D4E, 2007)	Gardon aval	Evaluation contingente	Consentement à payer pour poursuivre les actions de préservation	[20,2 ; 30,1] € ₂₀₀₅ par ménage des communes de la ME Cette étude évalue la préservation des bénéfices associés à la préservation des milieux par un programme d'actions.
« Evaluation des bénéfices non marchands du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Arbas », (ARENES, 1998)	Arbas	Evaluation contingente		[16 ; 19] € ₁₉₉₈ /ménage/an des communes traversées par la rivière Cette étude évalue la préservation des bénéfices associés à la poursuite du programme de restauration et d'entretien de la rivière et de ses affluents.

Les 4 études proposent des valeurs relativement homogènes. Cependant, dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les deux dernières études en considérant qu'elles sont plus proches de la situation du BV EIL que les études sur le Loir et le Lignon-en-Velay.

En effet,

- Le Gardon et l'Arbas sont des cours d'eau ruraux, globalement de meilleure qualité que le Lignon-en-Velay et le Loir.
- Les études sur le Gardon aval et l'Arbas évaluent ce que les non-usagers seraient prêt à dépenser pour des programmes de préservation des sites en question, autrement dit la préservation de l'état actuel. En revanche, les études sur le Lignon-en-Velay et le Loir évaluent une amélioration de l'état des cours d'eau, autrement dit un changement d'état.

En retenant les études sur le Gardon aval et l'Arbas, actualisée en €₂₀₁₉, la valeur unitaire de non-usage s'élève à [21,3 ; 35,7]²⁴ €₂₀₁₉/ménage du BV.

Assiette de non-usager

Les études sur les rivières du Gardon et de l'Arbas préconisent d'appliquer les valeurs unitaires pour l'ensemble des ménages du BV. En considérant qu'un ménage breton est composé de 2,2 personnes en moyenne (INSEE) et que l'ensemble des communes du BV compte 89 310 habitants, le nombre de ménage est approximativement de 40 595.

c. Résultats

Selon toutes ces hypothèses, la valeur patrimoniale (de non-usage) attribuée à la préservation de la qualité des milieux aquatiques sur le BV EIL serait comprise entre **[0,86 ; 1,45]M€/an**.

d. Limites de l'évaluation

Malgré la relative homogénéité des valeurs unitaires recensées, en l'absence d'enquête de terrain, ces résultats doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

De même, l'assiette retenue (seuls les ménages du BV) peut être discutée car on peut considérer que la population extérieure au BV attribue également une valeur patrimoniale à la préservation des milieux aquatiques de l'Éllé, l'Isole et la Laïta.

5.6 IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ensemble des résultats présentés dans ce rapport sont à mettre en perspective avec l'impact du changement climatique. En effet, les prévisions du GIEC, qui annoncent notamment une hausse des températures et une modification des précipitations terrestres, induisent des effets sur la disponibilité en eau, la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité.

Les services écosystémiques rendus par les milieux aquatiques sont ainsi menacés et les activités anthropiques, marchandes et non-marchandes en subiront les effets à court et long terme. Par exemple :

- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes tels que le risque inondation accroît l'exposition de la population et des activités économiques aux dommages générés par les crues
- L'accroissement de la sévérité des étiages, menace les milieux aquatiques et l'approvisionnement en eau de l'ensemble des usagers.

S'il est certain que le changement climatique implique des pertes économiques pour le territoire, leur estimation n'a pas été chiffrée par manque de données robustes.

²⁴ La borne inférieure correspond à la valeur basse estimée pour l'Arbas, la borne supérieure correspond à la valeur haute estimée pour le Gardon.

6 Synthèse des résultats

Tableau 24 : Synthèse des valeurs économiques estimées de la ressource en eau

Bénéfices retirés de la préservation des SE	Méthode retenue pour l'évaluation	Evaluation monétaire	Interprétation
Enjeu 1 : quantité			
Continuité de la fourniture d'eau potable des populations résidentes et touristiques	Méthode des coûts directs évités : Achats d'eau en bouteille	[49 ; 57] K€ /jour pour QC [29 ; 34] K€ /jour pour RMCom	Coût d'une coupure de 24h impliquant la fourniture d'eau en bouteille à la population
Continuité de la fourniture d'eau de process et eaux de refroidissement des industriels	Méthode des coûts directs évités : Achats d'eau de substitution ou pertes nettes de CA	Perte de CA : - 0,9 M€ /jour pour le secteur Isole - 0,13 M€/jour pour le secteur Inam	Pertes de chiffres d'affaire consécutif à une coupure de 24h de l'alimentation en eau de rivière impliquant arrêt partiel voire total de la production.
Continuité de la fourniture d'eau pour l'irrigation et l'abreuvement des élevages	Méthode des coûts directs de remplacement : Substitution de cultures de légumes	[1000 – 1800 €] par hectare et par an	Différence de marge brute lorsque des cultures de légumes (carottes, haricots) sont remplacées par du maïs en raison de la faible disponibilité en eau.
Enjeu 2 : Réduction du risque inondation			
Réduction de la vulnérabilité des habitants et de leurs biens, des activités économiques et des biens et services publics	Méthode des coûts directs de remplacement : Réparation des dommages et construction d'ouvrages de protection	300 K€ /an	Dommages annuels moyens comprenant les dommages sur les habitations, les activités économiques, les services et les biens publics.
Enjeu 3 : Préservation des MA et de la biodiversité			
Economie de coût de traitement des eaux destinées à l'AEP	Méthode des coûts évités	[332 ; 583] K€/an	Surcoûts de traitement des paramètres pesticides et nitrates, en moyenne annuelle, consécutifs à la dégradation de la qualité des eaux brutes prélevées
Economie de coût de traitement des eaux destinées à l'industrie		0 €	Considéré comme nul, les industries appliquant un traitement de haute qualité pour respecter les exigences sanitaires imposées par leur filière industrielle (IAA, papeterie).
Enjeu 4 : Préservation de la qualité des eaux			
Maintien des activités de conchyliculture	Méthode des coûts de remplacement : pertes nettes de CA	5 000 € / épisode bactériologique 28 000 €/ épisode de turbidité	L'épisode bactériologique est a priori récurrent. L'épisode de turbidité est ponctuel et écarté (déplacement de la concession effectué).
Enjeux transversaux			
Préservation des activités récréatives liées à l'eau			
- Activités nautiques	Méthode des coûts de transport	[405 ; 566] K €/an	Surplus de l'utilisateur ⇔ bien-être de l'utilisateur généré par la pratique de l'activité
- Activités de pêche de loisir		[1,4 ; 3,6] M €/an	
- Activités de randonnée		[1,7 ; 2,1] M €/an	
- Activités de chasse		1,6 M €/an	
Réduction du phénomène d'érosion			
- Secteur agricole - AEP	Méthode des coûts de remplacement : pertes de rendement, surcoûts de traitement	3,3 €/hectare en moyenne, soit 24 315€/an au total 20K€/an	Perte de production brute due à la perte de rendement suite à l'érosion hydrique des sols. Surcoût du traitement de l'eau potable.
Valeur patrimoniale (de non usage)			
-	CAP d'après les évaluations contingentes	[0,86 ; 1,45] M €/an	

CAP : consentement à payer ; CA : chiffre d'affaire ; AEP : Alimentation en Eau Potable.

Approche de la valeur économique de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire Ellé-Isole-Laïta

Quels sont les bénéfices associés à la continuité de service ?



Une coupure d'eau de 24h coûte 84 500 € de fourniture d'eau en bouteille à la population du bassin versant.

A cause du manque d'eau, un maraicher qui renonce à cultiver carottes et haricots pour cultiver du maïs, moins consommateur en eau mais moins lucratif, réduit sa marge brute de 1 000€ à 1800 €/hectare.



Quels bénéfices retire-t-on d'une amélioration de la qualité des eaux ?

Anticiper les pollutions accidentelles de cours d'eau évite des pertes de production pour les acteurs économiques utilisant cette ressource.

Par exemple,



- ✓ Une pollution de l'Isole impliquant un arrêt des prélèvements d'eau entraînerait une perte de chiffre d'affaire de 900 000 €/jour pour les industriels.
- ✓ Une même pollution sur l'Inam entraînerait une perte de chiffre journalière de 130 000 € pour les industriels.



- ✓ En 2017, la pollution bactériologique de la Laïta a entraîné une perte de 1,2 tonnes de moules et la fermeture de l'établissement conchylicole pendant 15 jours, représentant une perte de chiffre d'affaire de 15% (4 000 €).

Dans le cas d'une dégradation de la qualité des eaux brutes destinées à l'eau potable, la mise en place de traitements complémentaires pour les paramètres nitrates et pesticides pourrait générer un surcoût de traitement de 450 000 €/an pour les services d'eau potable.



Le territoire investit pour améliorer la gestion de l'eau et préserver les milieux aquatiques.

Quels bénéfices en retire-t-il ?



Les aménagements de gestion des crues évitent des dommages pour la population, les activités économiques et les biens publics.

Par exemple, les nombreux travaux réalisés en Basse ville de Quimperlé ont permis de réduire les dommages moyens annuels, désormais estimés à 300 000 €/an. La réflexion porte dorénavant sur l'amont et les zones d'expansion des crues.

Les actions de lutte contre l'érosion (restauration de berges, plantation, bocage agricole, etc.) génèrent des bénéfices pour les agriculteurs (amélioration des rendements à la parcelle) et pour les services d'eau (réduction des coûts de traitement de la turbidité).

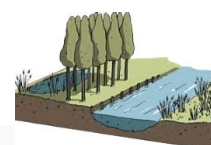
Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, ces bénéfices sont estimés à 50 000 €/an.



La ressource en eau et les milieux aquatiques sont le support de nombreuses activités récréatives : pêche, canoë-kayak, baignade, promenade aux abords des cours d'eau.

Toutes activités confondues, on les estime à 150 000 sorties par an. Le bien-être procuré par ces activités récréatives est estimé à 4,8M €/an.

Les collectivités locales investissent pour la préservation des milieux aquatiques. Les rivières du territoire Ellé-Isole-Laïta représentent un patrimoine pour les habitants. La valeur de ce patrimoine peut être estimée approximativement à 1M €/an, approximation correspondant à la disposition à payer pour préserver le bon état des cours d'eau.



Bibliographie

Webographie :

<https://www.supagro.fr/ress-pepites/servicesecosystemiques/co/ServicesEcosystemiques.html>

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000203.pdf>

<https://landes.chambre-agriculture.fr/gestion-de-lentreprise/analyser-ses-resultats/marges-brutes-par-production/>

Bibliographie :

AELB, 2011. Zones humides : évaluation économique des services rendus. Analyse sur sept sites tests de bassin Loire-Bretagne.

ARENES, 1998. Evaluation des bénéfices non marchands du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Arbas.

BONNET *et al.*, 2012. Les services écosystémiques et leur valorisation. Revue « Responsabilité et Environnement » n°68, octobre 2012.

BONNIEUX *et al.*, 2002. Valorisation économique des usages de l'eau sur le Lignon du Velay.

BONNIEUX *et al.*, 1999. Valeur du poisson sauvage et rentabilité sociale des plans de gestion piscicole.

BONNIEUX *et al.*, 1991. La pêche sportive du saumon et de la truite de mer en Basse-Normandie – Analyse économique.

BRAHIC, TERREAUX, 2010. Estimer la valeur économique de la biodiversité en forêt, difficultés et méthodes. Revue « Sciences, Eaux et territoires » n°3.

BRUNEL, 1996. Evaluation des bénéfices liés à la réalisation d'une réserve d'eau potable à partir de l'Erdre.

CGDD, 2011. Coût des principales pollutions agricoles de l'eau, Rapport n°136.

CHEGRANY (D4E), 2007. Analyse coût-avantage de la restauration d'une rivière : le cas du Gardon-aval.

CHEGRANY (D4E), 2005. Valorisation des aménités liées aux usages récréatifs des rivières.

CHEVASSUS-AU-LOUIS *et al.*, 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes.

DESAIGUES *et al.*, 1998. La valeur de l'eau à usage récréatif : application aux rivières du Limousin

EVEA, 2013. La valorisation économique de l'environnement : problématiques et méthodes. Un tour d'horizon.

HAYDER, BEAUCHAMP, 2014. Répercussions socio-économiques de la présence de la carpe asiatique dans le bassin des Grands Lacs.

ONEMA, 2015. Etude sur la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau par l'approfondissement du chiffrage de certaines dépenses compensatoires.

SMEIL, 2020. Etude préliminaire pour l'aménagement du pont de Bourgneuf à Quimperlé – Analyse multicritères et analyse comparative des scénarios.

SMEIL, 2015. PAPI Ellé-Isole-Laïta, Diagnostic approfondi et partagé du territoire.

SOLENVIE, INSELBERG, 2019. Étude hydrologique et propositions d'actions limitant le phénomène d'érosion dans le cadre de l'étude érosion du bassin versant de la Gandelée.



EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE

ELLE-ISOLE-LAITA

Rapport de volet 3 : Synthèse exhaustive des circuits financiers liés à la gestion de l'eau sur le bassin versant

Version définitive

Juin 2021



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
1. OBJECTIFS DU VOLET 3	7
2. APPROCHE PAR MAITRES D'OUVRAGES	7
2.1 LES SERVICES EN CHARGE DU GRAND CYCLE DE L'EAU	8
2.1.1 <i>Quimperlé Communauté</i>	8
2.1.1.1 Contexte	8
2.1.1.2 *Le CTMA 2010-2014 :	9
2.1.1.3 Le CTMA 2017-2021	11
2.1.1.4 Les actions bocage.....	12
2.1.2 <i>Roi Morvan communauté</i>	13
2.1.2.1 Contexte	13
2.1.2.2 CTMA 2015-2019	13
2.1.3 <i>Le SMEIL</i>	14
2.1.4 <i>Lorient agglomération (Guidel)</i>	17
2.1.5 <i>Synthèse du grand cycle</i>	18
2.2 LES SERVICES EN CHARGE DU PETIT CYCLE DE L'EAU	20
2.2.1 <i>Roi Morvan Communauté</i>	22
2.2.1.1 Eau potable (Eau du Morbihan).....	22
2.2.1.2 Assainissement non collectif	25
2.2.2 <i>Quimperlé Communauté</i>	25
2.2.2.1 Eau potable.....	25
2.2.2.2 Assainissement collectif	26
2.2.2.3 Assainissement non-collectif	27
2.2.3 <i>Lorient Agglomération (Guidel)</i>	28
2.2.3.1 Eau potable.....	28
2.2.3.2 Assainissement collectif	29
2.2.3.3 Assainissement non-collectif	31
2.2.4 <i>Synthèse du petit cycle</i>	32
3. APPROCHE PAR FINANCEURS	34
3.1 METHODOLOGIE	34
3.2 TYPOLOGIE DES USAGERS ET THEMATIQUES IDENTIFIEES.....	35
3.2.1 <i>Usagers bénéficiaires des subventions</i>	35
3.2.2 <i>Thématiques identifiées</i>	35
3.3 RESULTATS	36
3.3.1 <i>Identification des principales subventions</i>	36
3.3.1.1 L'agence de l'eau Loire Bretagne.....	37
3.3.1.2 La région Bretagne.....	42
3.3.1.3 Le département du Finistère	44
3.3.1.4 Le département du Morbihan	46
3.3.1.5 L'Etat.....	47
3.3.1.6 L'Union Européenne	48
3.3.2 <i>Analyse par thématique</i>	50
3.3.2.1 Les Services Publics d'eau potable et d'assainissement (SPEA)	51
3.3.2.2 Le secteur industriel	53
3.3.2.3 Le secteur agricole.....	54
3.3.2.4 Les aides pour des actions liées à l'environnement	54
3.3.2.5 Les aides inondations	56
3.3.2.6 Autres thématiques subventionnées	56

3.3.3	Synthèse des flux financiers	57
3.3.3.1	Organisation des circuits de financement : Qui finance quoi ?	57
3.3.3.2	Synthèse par usagers finaux bénéficiaires	58
3.3.4	Synthèse des résultats	61
4.	BIBLIOGRAPHIE	63
	ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE TRAITEMENT DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU	64
	ANNEXE 2 : REPARTITION DU VOLET INONDATIONS	66

TABLES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Financement du CTMA 2010-2014 - QC	10
Figure 2	: Contributions annuelles moyennes au SMEIL	16
Figure 3	: Périmètre d'intervention du syndicat Eau du Morbihan	22
Figure 4	: Volumes d'investissement engagés sur le secteur Ellé-Inam (2013-2018)	23
Figure 5	: Choix d'exploitation de l'assainissement collectif - Quimperlé Communauté	26
Figure 6	: Volumes d'investissement engagés sur le secteur de Guidel (AEP, 2013-2018)	28
Figure 7	: Volumes d'investissement engagés sur le secteur de Guidel (AC, 2013-2018) :	30
Figure 8	: Synthèse des flux financiers de l'exercice de la compétence eau potable – BV EIL	32
Figure 9	: Synthèse des flux financiers de l'exercice de la compétence AC – BV EIL	32
Figure 10	: Répartition des subventions par financeur (moyenne annuelle 2008-2017)	36
Figure 11	: Evolution des subventions par financeur (période 2008-2017)	37
Figure 12	: Evolution des subventions de l'agence de l'eau, travaux financés et taux de subvention	38
Figure 13	: Evolution des subventions de l'AELB sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)	39
Figure 14	: Comparaison de la répartition des redevances entre le bassin EIL et le bassin Loire Bretagne	41
Figure 15	: Bilan des transferts Aides-Redevances de l'AELB sur le bassin EIL en moyenne annuelle	42
Figure 16	: Evolution des subventions de la région Bretagne sur la période, par thématique financée	43
Figure 17	: Evolution des subventions du CD29, travaux financés et taux de subvention	45
Figure 18	: Evolution des subventions du CD29 sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)	46

Figure 19: Evolution des subventions du CD56 sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)	47
Figure 20: Taux de contractualisation des MAEC par PAEC sur la région Bretagne (2015-2017)	49
Figure 21: Répartition des subventions apportées sur le territoire EIL par thématique	50
Figure 22: Evolution des subventions par thématique (période 2008-2017)	51
Figure 23: Synthèse des transferts financiers reçus par les usagers en moyenne annuelle (période 2008-2017)	60
Figure 24: Répartition du volet inondations pour les subventions PAPI et Hors PAPI ..	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détail des dépenses CTMA 2010-2014 - QC	9
Tableau 2 : Détail des dépenses et recettes du CTMA 2017 et 2018 - QC.....	11
Tableau 3 : Détail des dépenses prévisionnelles de la stratégie bocagère 2016-2020 - QC.....	12
Tableau 4 : Détail des dépenses et recettes prévisionnelles du CTMA 2015-2019 – RMcom	14
Tableau 5 : Détail des dépenses et recettes moyennes du SMEIL (2010-2019).....	15
Tableau 6 : Détail des moyens humains du SMEIL	16
Tableau 7 : Estimation des moyens humains mobilisés pour les actions grand cycle sur le périmètre de Guidel.....	17
Tableau 8 : Organisation de la compétence eau potable et assainissement sur le BV EIL.....	20
Tableau 9 : Détail des recettes d'exploitation - Ellé Inam 2018.....	24
Tableau 10 : Synthèse des flux financiers AEP – Eau du Morbihan	24
Tableau 11 : Comptes administratifs du SPANC (2014-2018) - Roi Morvan Communauté	25
Tableau 12 : Synthèse du compte administratif AEP 2019 - Quimperlé Communauté	26
Tableau 13 : Synthèse du compte administratif AC 2019 - Quimperlé Communauté..	27
Tableau 14 : Compte administratif du SPANC (2018) - Quimperlé Communauté	27
Tableau 15 : Recettes et dépenses de fonctionnement estimées pour l'AEP - Guidel 2013-2018	29
Tableau 16 : Synthèse des données budgétaires - AEP Guidel	29
Tableau 17 : Recettes et dépenses de fonctionnement estimées pour l'AC - Guidel 2013-2018	31
Tableau 18 : Synthèse des données budgétaires - AC Guidel.....	31
Tableau 19 : Comptes administratifs du SPANC (2013-2018) - Lorient Agglomération	31
Tableau 20: Evolution des financements de l'AELB entre les 9 ^e et 10 ^e programmes...38	

Tableau 21: Subventions de l'agence de l'eau par thématique et par usager, en moyenne annuelle.....	40
Tableau 22: Montants annuels moyens de redevances perçues par l'agence de l'eau auprès des usagers du bassin EIL (période 2008-2017)	40
Tableau 23: Bilan des transferts Aides-Redevances entre l'agence de l'eau et les usagers du bassin	41
Tableau 24: Répartition des aides de la région Bretagne par thématique en moyenne annuelle	43
Tableau 25: Répartition des aides du CD29 par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	45
Tableau 26: Répartition des aides du CD56 par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	47
Tableau 27: Répartition des aides de l'Etat par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	47
Tableau 28: Répartition des aides de l'UE par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	48
Tableau 29: Surfaces et montants engagés en MAEC Systèmes, MAEC localisées, et aides CAB/MAB.....	49
Tableau 30 : Top 10 des subventions les plus importantes en Assainissement (période 2008-2017)	51
Tableau 31: Top 10 des subventions les plus importantes en AEP (période 2008-2017).....	52
Tableau 32: Top 10 des subventions les plus importantes reçues par le secteur industriel (période 2008-2017).....	53
Tableau 33: Top 10 des subventions les plus importantes reçues par le secteur agricole	54
Tableau 34: Top 10 des subventions les plus importantes reçues dans le domaine de l'environnement.....	56
Tableau 35 : Montants de subvention annuels moyens par thématique et principaux financeurs.....	57
Tableau 36: Clé de répartition des subventions AEP et AC entre usagers	59
Tableau 37 : Synthèse des transferts payés et reçus par usager bénéficiaire en moyenne annuelle (K€)	59
Tableau 38 : Répartition des aides de l'AELB sur le BV EIL entre subventions et avances (période 2008-2017).....	64
Tableau 39: Montants d'aides (subventions et équivalents subventions) en moyenne annuelle (période 2008-2017)	64
Tableau 40: Clés de répartition des aides par domaine et par usager	65
Tableau 41: Aides AELB perçues par les usagers du BV EIL en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	65
Tableau 42: Répartition des aides AELB perçues par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017).....	66
Tableau 43: Répartition des montants des actions PAPI, d'après le PASE	67

LEXIQUE

AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AC	Assainissement Collectif
AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne
AEP	Adduction d'Eau Potable
CAB/MAB	Conversion / Maintien de l'Agriculture Biologique
CD29	Conseil Départemental du Finistère
CD56	Conseil Départemental du Morbihan
CT	Contrats Territoriaux
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DSP	Délégation de Service Public
EARL	Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée
EDM	Eau Du Morbihan
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
MAEC	Mesures Agroenvironnementales et Climatiques
PAC	Politique Agricole Commune
PAEC	Projets Agro-environnementaux et Climatiques
PAPI	Plan d'Action de Prévention des Inondations
RAD	Rapport Annuel du Délégué
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Sociétés Civiles d'Exploitations Agricoles
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP	Station d'épuration
UE	Union Européenne

1. Objectifs du volet 3

Le 3^e volet de l'étude cherche à rendre compte des circuits financiers liés à la gestion de l'eau sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta. L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance du financement des politiques de gestion de l'eau et de dresser un bilan des flux financiers observés sur le territoire.

Deux approches complémentaires sont proposées :

- 1- Une approche par maitres d'ouvrages, en analysant les actions engagées et les moyens associés.
- 2- Une approche par financeur, en analysant les montants d'aides et de redevances, par thématique.

Note à l'attention du lecteur

Cette analyse vise à dresser un bilan des circuits financiers observés sur le territoire dans le cadre des opérations liées à la gestion de l'eau. **Cette analyse n'est pas une étude de récupération des coûts.** En effet, la récupération des coûts consiste à analyser dans quelle mesure les usagers de l'eau supportent les coûts induits par leurs utilisations (coûts d'investissements, coûts de fonctionnement et d'amortissement, coûts environnementaux et si possible coûts de la ressource). Faute de données suffisamment précises, l'analyse menée ici ne tient pas compte de l'ensemble de ces coûts. Le calcul du taux de récupération des coûts par usager n'est donc pas proposé. En revanche, les flux financiers retracés permettent de répondre aux questions suivantes : qui finance quoi ? à quelle hauteur ? que reste-t-il à la charge des maitres d'ouvrages ?

Autant que possible, au fil du rapport, nous alertons le lecteur quant à l'absence de données afin d'éviter toute mauvaise interprétation des résultats.

2. Approche par maîtres d'ouvrages

L'estimation des flux financiers des services en charge de la gestion de l'eau propose une évaluation des dépenses et recettes générées par l'exercice de ces compétences.

Ce travail a été réalisé sur la base d'entretiens téléphoniques avec les collectivités compétentes, et d'après les données rétrospectives collectées pour les dix dernières années.

Cette analyse répond aux questions suivantes :

- Quelles ont été les dépenses engagées par les acteurs ?
- Comment les partenaires financiers ont appuyé les collectivités ?
- Quels sont les moyens humains mobilisés pour la mise en œuvre et le suivi des actions ?

Nous distinguerons les services en charge du grand cycle de l'eau et ceux en charge du petit cycle.

2.1 LES SERVICES EN CHARGE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Sur le territoire EIL, nous retiendrons les 4 principaux maitres d'ouvrages, à savoir :

- Quimperlé Communauté
- Roi Morvan Communauté
- Le SMEIL
- Lorient Agglomération pour la commune de Guidel

Note à l'attention du lecteur

Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

1- Les limites du bassin versant Ellé-Isole-Laïta ne correspondent pas aux limites administratives des autorités compétentes.

Pour le grand cycle, par exemple, une seule commune de Lorient Agglomération est sur le BV EIL (Guidel).

2- La récente prise des compétences GEMAPI par les EPCI a entraîné des évolutions organisationnelles, budgétaires, opérationnelles qui compliquent la comparaison des données sur les dix dernières années. C'est d'autant plus vrai pour le grand cycle qu'il n'existe pas de budgets annexes homogènes propre à cette compétence pour la période étudiée.

3- Les programmes d'actions, cycliques, induisent des années de mise en œuvre opérationnelle et des années « blanches », autrement dit sans travaux, qui correspondent aux années de bilans et de programmation. Ces cycles d'actions publiques varient selon les collectivités. Ainsi, nous faisons le choix d'analyser les données avec une entrée par collectivité, sans procéder à une analyse comparative entre collectivité.

2.1.1 QUIMPERLE COMMUNAUTE

2.1.1.1 Contexte

Quimperlé Communauté (QC) a inscrit dans ses statuts un certain nombre de compétence relevant du grand cycle de l'eau, parmi lesquelles les compétences dites GEMAPI, à savoir les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement.

QC est à cheval sur plusieurs bassins versants :

- Le BV EIL couvre 51% de son territoire ;
- Le BV Sud-Cornouille, 40% ;
- Le BV Scorff 9%

Sur le BV EIL, QC a engagé des actions d'entretien des milieux aquatiques parmi lesquelles :

- Le Contrat Territorial Milieux aquatiques (CTMA) sur la période 2010-2014, lequel a été poursuivi sur la période 2017-2020.
- Le programme Breizh Bocage sur la période 2012-2014, poursuivi sur la période 2015-2020

Par ailleurs, QC adhère au SMEIL pour l'animation du SAGE. La participation annuelle est de 25 000€/an.

Les sections suivantes détaillent les dépenses engagées pour ces 3 volets.

2.1.1.2 *Le CTMA 2010-2014 :

Objectifs

Le CTMA Ellé-Isole-Dourdu est un contrat territorial qui regroupe de nombreuses actions opérationnelles visant la restauration et l'entretien des milieux aquatiques du territoire. Les objectifs affichés du CTMA sont les suivants¹ :

- La remise à l'état naturel de cours d'eau modifiés par l'Homme,
- L'entretien des cours d'eau afin de favoriser la vie aquatique,
- La préservation des rives et des ouvrages,
- L'amélioration des conditions de migration des poissons,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- Le maintien des usages de loisirs, notamment la pratique de la pêche et du canoë-kayak.

Bilan financier

Sur la période 2010-2014, le CTMA a engagé 945 000€ de dépenses. Le tableau suivant détaille le budget pluriannuel du CTMA :

Tableau 1 : Détail des dépenses CTMA 2010-2014 - QC

	2010	2011	2012	2013	2014	moy. 10-14
Dépenses						
Charges générales	26 958 €	14 196 €	14 101 €	12 813 €	15 152 €	16 644 €
Charges de personnel						
équipe technique	114 031 €	116 531 €	119 350 €	115 436 €	125 515 €	118 173 €
technicien de rivière	34 986 €	29 386 €	38 820 €	39 674 €	21 079 €	32 789 €
Actions CTMA externalisées	16 542 €	16 283 €	17 079 €	17 187 €	17 665 €	16 951 €
Amortissement	4 341 €	4 341 €	4 341 €	4 465 €	4 465 €	4 390 €
Recettes						
Subv. AELB	66 338 €	60 307 €	57 506 €	83 326 €	79 979 €	69 491 €
Subv. CD29	31 745 €	31 414 €	33 169 €	33 057 €	29 260 €	31 729 €
Subv. Région Bretagne	29 529 €	18 074 €	19 369 €	18 892 €	18 065 €	20 786 €
AAPPMA	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Solde et autofinancement						
Total Dépenses	196 858 €	180 736 €	193 691 €	189 575 €	183 876 €	188 947 €
Total recettes	131 612 €	113 795 €	114 043 €	139 276 €	131 304 €	126 006 €
Reste à charge de QC	65 246 €	66 941 €	79 647 €	50 299 €	52 572 €	62 941 €

Source : IREDD, d'après les bilans financiers du CTMA 2010-2014.

Les charges de personnel représentent 75% à 80% du total des dépenses car Quimperlé Communauté a fait le choix de réaliser la majorité des travaux en régie, parmi lesquels :

- Les travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques

¹ Source : Site internet Quimperlé Communauté : <https://www.quimperle-communaute.bzh/vivre-ici/environnement/la-preservation-des-milieux-naturels/lentretien-des-cours-deau/>

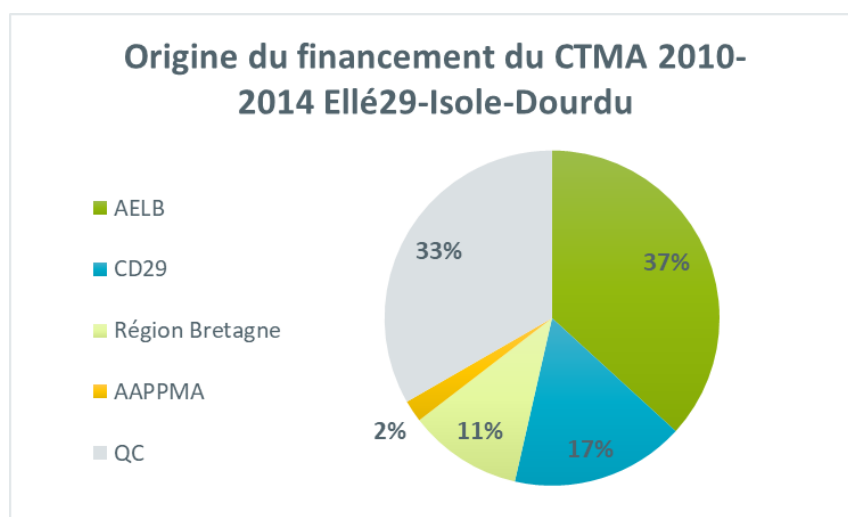
- Les travaux de protection des ouvrages et d'aménagement en faveur de la continuité écologique
- Les actions de suivi et de comptages des frayères.

A ce titre, 4 agents représentant 3.2ETP sont mobilisés sur ces missions. Cette équipe est renforcée par un technicien de rivière à mi-temps et un agent assurant les tâches administratives intervenant à hauteur de 0.15ETP². Au total, environ 4 ETP sont mobilisés. Le budget présenté précédemment ne comptabilise pas les charges de l'agent administratif.

Financement du CTMA

Un tiers du programme d'action est financé par Quimperlé Communauté, le second tiers étant financé par l'AELB. Le CD 29 finance les actions à hauteur de 17% et la région Bretagne à hauteur de 11% :

Figure 1 : Financement du CTMA 2010-2014 - QC



Source : IREEDD, d'après les bilans financiers du CTMA 2010-2014

Rapporté au nombre d'habitant de Quimperlé Communauté, les dépenses totales engagées représentent 3,3€/hab./an sur la période. Si l'on ne tient compte que de la part d'autofinancement portée par Quimperlé Communauté, ce montant est de 1,1€/hab./an.

² Rapport de l'étude de gouvernance du grand cycle de l'eau sur le BV EIL, janvier 2017 (Espelia)

2.1.1.3 Le CTMA 2017-2021

Dans la continuité du programme d'actions engagé sur la période 2010-2014, un second CTMA a été signé sur la période 2017-2021, étendu sur toute la partie finistérienne du BV EIL (CTMA EIL29). A noter que d'autres CTMA existent hors du BV EIL, en partenariat avec Concarneau Cornouaille Agglomération (SAGE SudCo) et Lorient Agglomération (SAGE Scorff). L'ensemble du territoire de QC est ainsi couvert par des contrats cours d'eau. Les bilans 2017 et 2018 fournissent le détail des dépenses et recettes générés :

Tableau 2 : Détail des dépenses et recettes du CTMA 2017 et 2018 - QC

	2017					
	dépenses		recettes			
	prévisionnelles	réalisées	AELB	Région	CD29	autofi.
Travaux restauration CE	23 656 €	34 732 €	41%		12%	47%
Petits travaux continuité CE (longitudinale)	11 281 €	- €				
travaux entretien CE	92 467 €	82 472 €		20%	29%	51%
Animation CE	21 500 €	22 824 €	64%			36%
Communication	1 000 €	1 015 €	59%	20%		21%
Etude CE	8 971 €	13 942 €	39%		6%	55%
TOTAL	158 875 €	154 985 €	23%	11%	19%	48%
	2018					
	dépenses		recettes			
	prévisionnelles	réalisées	AELB	Région	CD29	autofi.
Travaux restauration CE	24 000 €	30 747 €	60%		20%	20%
Petits travaux continuité CE (longitudinale)	12 000 €	429 €	60%		20%	20%
travaux entretien CE	84 000 €	89 888 €		19%	17%	64%
Animation CE	22 000 €	23 648 €	57%		19%	24%
Communication	1 000 €	719 €	60%	20%		20%
Etude CE	9 500 €	8 436 €	60%	20%		20%
TOTAL	152 500 €	153 866 €	25%	12%	17%	46%

Source : IREEDD, d'après les bilans financiers 2017 et 2018 du CTMA 2017-2021.

Pour ce nouveau contrat, QC reconduit ses interventions en régie. Les équipes techniques mobilisées en régie pour les travaux de restauration et d'entretien représentent 2,6 ETP³. Le poste de technicien de rivière, intervenant à mi-temps sur le contrat, est financé à hauteur de 80% (60% AELB et 20% CD29).

Quimperlé Communauté a engagé environ 155 000 € d'actions par an sur la période 2017-2018. Sur les deux exercices, la part d'autofinancement est légèrement inférieure à 50%, soit 72K€/an. Cette part d'autofinancement plus élevée par rapport au précédent contrat s'explique notamment par la réduction des aides versées par l'AELB.

Rapporté à l'habitant, le coût total des dépenses s'élève à 2,7€/an/hab. tandis que la part d'autofinancement représente un coût annuel par habitant de 1,3€.

³ Donnée extraite des bilans 2017 et 2018 du CTMA.

2.1.1.4 Les actions bocage

La stratégie bocagère 2015-2021 définit trois lignes directrices de l'action⁴ :

- 1- Préservation du bocage pour les services écosystémiques qu'il fournit : préservation des sols, lutte contre l'érosion, zone de biodiversité.
- 2- Reconstitution du maillage bocager, en lien avec les objectifs du SAGE, du SRCE⁵ tout en considérant les contraintes pour l'agriculture
- 3- Valorisation des haies

Pour répondre à ces trois objectifs, le document détaillant la stratégie bocagère de Quimperlé communauté pour la période 2016-2020 prévoit 300 000€ de travaux sur la période, détaillés comme suit :

Tableau 3 : Détail des dépenses prévisionnelles de la stratégie bocagère 2016-2020 - QC

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Travaux						
Créations	21 000	67 500	78 600	61 500	34 400	263 000
Entretien	3 500	6 300	7 300	9 800	8 400	35 300
Animation	23 100	28 200	24 000	17 000	12 900	105 200
Total	47 600	102 000	109 900	88 300	55 700	403 500

Source : Stratégie bocagère 2016-2020

Les $\frac{3}{4}$ des dépenses prévisionnelles concernent des travaux de créations de haies (65% du total), d'entretien de haies (10%), le quart restant sont des dépenses d'animation (financement du poste d'animateur, animation auprès des bénéficiaires, démonstrations, etc.).

En considérant que 55% du linéaire bocager à créer est effectivement sur le territoire du BV EIL⁶, les dépenses annuelles prévisionnelles s'élèvent à 50K€/an (30K€/an pour les travaux et 20K€/an pour l'animation).

S'agissant du financement du programme de travaux, Quimperlé Communauté autofinance 20% (60 000 € sur la période), le FEADER intervient à hauteur de 60%, la région Bretagne et le CD29 finançant chacun 10%.

La mise en œuvre du programme Breizh Bocage est assurée par un technicien, à hauteur de 0,15 ETP selon l'entretien téléphonique réalisé avec QC⁷.

⁴ Extrait de la stratégie bocagère 2015-2020 de Quimperlé Communauté

⁵ Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique

⁶ : d'après le document détaillant la stratégie bocagère, seuls les secteurs amont Quimperlé 1 et 2 sont sur le BV EIL, et correspondent à 22km de linéaire à créer, soit 55% du linéaire total restant à réaliser.

⁷ Entretien de 8 octobre 2019 en présence de Séverine CHAUVEL, Pascal NICOL et Aude MAHOT.

2.1.2 ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

2.1.2.1 Contexte

Avant 2018, Roi Morvan Communauté (RMCom) exerçait déjà l'item 2° de l'article L211-7 du code de l'environnement (giron de la compétence GEMAPI) et s'était également fixé comme mission de « faciliter à l'échelle du BV EIL la gestion équilibrée de la ressource en eau et notamment la prévention des inondations, la préservation et la gestion des milieux aquatiques et zones humides »⁸.

La prise de compétence GEMAPI au 01/01/2018, obligatoirement transférée aux EPCI, a réaffirmé le champ d'intervention de RMCom en matière de gestion du grand cycle de l'eau.

RMCom est à cheval sur plusieurs bassins versants :

- Le BV EIL couvre 71% de son territoire ;
- Le BV Scorff, 26% ;
- Le BV du Blavet, 1% ;
- Le BV de l'Aulne, 1%.

Sur le BV EIL, RMCom a engagé des actions d'entretien des milieux aquatiques parmi lesquelles :

- Le contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) sur la période 2003-2009 ;
- Le Contrat Territorial Milieux aquatiques (CTMA) sur la période 2015-2019 ;
- La mise en œuvre du PAPI EIL et l'animation du SAGE sur ce même BV est assurée par le SMEIL.

L'EPCI adhère aux SMEIL pour l'animation du SAGE sur le bassin versant. La participation annuelle est de 20 000€.

2.1.2.2 CTMA 2015-2019

Objectifs

Analogue au CTMA engagé sur le territoire de Quimperlé Communauté, le CTMA 2015-2019 porté par RMCom a pour objectif d'améliorer la connaissance, restaurer et préserver les milieux aquatiques, en cohérence avec les usages anthropiques de la ressource.

Bilan financier

Un bilan de la mise en œuvre du programme d'actions est prévu afin d'évaluer le niveau de réalisation du CTMA. A ce jour, ces données n'étant pas disponibles, nous basons l'analyse sur ces dépenses prévisionnelles. Les résultats sont donc à interpréter avec précaution.

Le tableau suivant présente les dépenses prévisionnelles et le plan de financement du CTMA 2015-2019 :

⁸ Rapport de l'étude de gouvernance du grand cycle de l'eau sur le BV EIL, janvier 2017 (Espelia)

Tableau 4 : Détail des dépenses et recettes prévisionnelles du CTMA 2015-2019 – RMCom

CTMA 2015-2019	dépenses prévisionnelles	AELB	CG56	RMCom	FDPMA / AAPPMA
Travaux sur le lit mineur	457 900 €	228 950 €	137 370 €	70 580 €	21 000 €
Travaux d'aménagements d'abreuvoirs	26 500 €	13 250 €	7 950 €	5 300 €	- €
Travaux de plantation de berges	75 000 €	22 500 €	22 500 €	30 000 €	- €
Travaux sur ripisylve	107 795 €	44 458 €	29 192 €	10 000 €	24 145 €
Travaux sur les petits ouvrages de franchissement	81 300 €	40 650 €	24 390 €	16 260 €	- €
Actions sur les espèces envahissantes	22 000 €	7 700 €	6 600 €	7 700 €	- €
Communication	25 000 €	12 500 €	7 500 €	5 000 €	- €
Suivi évaluation	24 400 €	12 200 €	7 320 €	4 880 €	
financement de poste	160 000 €	80 000 €		80 000 €	
Total	979 895 €	462 208 €	242 822 €	229 720 €	45 145 €
moyenne annuelle	195 979 €	92 442 €	48 564 €	45 944 €	9 029 €
%		47%	25%	23%	5%

Source : IREDD, d'après le schéma directeur du CTMA 2015-2019 (décembre 2013)

Le contrat prévoit 980 000€ de travaux sur 5 ans, soit 196 000 € de dépenses annuelles. La moitié du programme d'actions concerne les travaux d'intervention sur le lit mineur (diversification du lit et travaux de reméandrage).

Un technicien de rivière à mi-temps assure le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions, représentant 32 000€/an (comprenant les charges de personnel et les charges générales de fonctionnement).

S'agissant du financement du programme d'actions, il est prévu que RMCom autofinance 23% du programme d'actions.

L'AELB est le principal financeur et intervient à hauteur de 47% sur la totalité du programme. Le CD56 finance 25% du programme d'actions et les associations de pêche financent les 5% restant.

Rapporté au nombre d'habitant de l'EPCI, le coût annuel du programme d'action représente 7,4€ /hab. /an et la part autofinancée par RMCom représente 1,7€ /hab. /an.

2.1.3 LE SMEIL

Contexte

Depuis le 1er janvier 2010, date de sa création, le SMEIL assure la mise en œuvre du SAGE sur le bassin Ellé-Isole-Laiïta. Labellisé EPTB, la structure assure l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 12° de l'article L211-7 du code de l'environnement). En complément de l'animation, le SMEIL porte des études et actions de sensibilisation s'inscrivant en complémentarité avec les actions portées par les autres maitres d'ouvrages du bassin versant (EPCI, communes, associations, etc.).

Les missions exercées sont les suivantes :

- Planification et coordination de la mise en œuvre du SAGE EIL depuis 2009 ;
- Programmation et animation du PAPI EIL depuis 2014 ;
- Animation et contractualisation des initiatives Natura 2000 sur la rivière Ellé depuis 2016 ;
- Animation du PAEC depuis 2017.

Bilan financier

Depuis 2010, les missions du SMEIL se sont donc progressivement élargies. Dans un souci de présenter des données reflétant l'activité actuelle du syndicat, il est proposé de présenter les données budgétaires des dernières années afin d'intégrer les missions PAPI, Natura 2000 et l'animation du PAEC.

Le tableau suivant présente les dépenses et recettes annuelles moyennes du SMEIL, par type d'actions :

Tableau 5 : Détail des dépenses et recettes moyennes du SMEIL (2010-2019)

	dépenses annuelles moyennes	recettes	
		Subventions	contributions adhérents
animation SAGE	130 000 €	99 000 €	62 000 €
animation PAPI	45 000 €	36 000 €	
animation N2000 / PAEC	28 500 €	28 500 €	
études et communication	87 000 €	65 000 €	
TOTAL	290 500 €	228 500 €	62 000 €

Source : IREEDD, d'après les données budgétaires du SMEIL (2010-2019)

Les dépenses d'animation comptabilisent les charges de personnel et les charges générales de fonctionnement. L'animation du SAGE EIL est subventionnée à hauteur de 75% par l'AELB (99 000€/an). L'animation du PAPI est subventionnée à 80% (intervention de l'Etat et du CD29 à part égale) et l'animation N2000 est subventionnée à hauteur de 28 500€/an (100%).

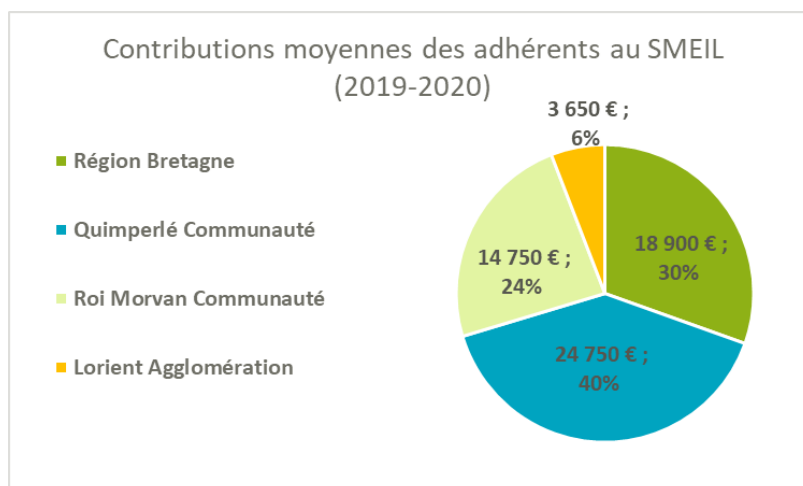
Les autres postes de dépenses concernent les études et la communication, représentant en moyenne 87 000€/an. Selon la nature des études, les taux de subvention varient. Par exemple, l'AELB finance les études relatives au SAGE dans une fourchette de 50% à 80%. Les actions PAPI sont quant à elles financées à hauteur de 80% (50% Etat / 30% CD29). En moyenne, le taux retenu pour ce poste global de dépenses est de 75% sur la période.

S'agissant des recettes liées aux contributions des membres, celles-ci ont beaucoup évolué depuis la création de l'EPTB. En effet, on constate une réduction de 40% à 60% du montant annuel des contributions selon les collectivités depuis 2010 (par exemple, la Région Bretagne contribuait à hauteur de 44 740€ en 2010 et contribue aujourd'hui à hauteur de 17 500€/an). Cette réduction s'explique par un ajustement des besoins de financement aux premières années d'exercice.

De même, le retrait des deux conseils départementaux en 2019 et la révision de la clef de répartition⁹ a également fait évoluer l'enveloppe annuelle d'appels de fonds aux collectivités.

Compte tenu de ces différentes évolutions et dans l'optique de fournir des données représentatives de la situation actuelle, nous proposons de retenir le montant des contributions sur la période 2019-2020 :

Figure 2 : Contributions annuelles moyennes au SMEIL



Source : IREEDD, d'après les données de contributions des adhérents au SMEIL

Quimperlé communauté est le principal financeur parmi les adhérents au SMEIL (40% du montant total des cotisations), suivie par la région Bretagne (30%), Roi Morvan Communauté (24%) et Lorient Agglomération (4%).

Moyens humains mobilisés

Au total, 5 agents interviennent à hauteur de 3,9 ETP, organisés comme suit :

Tableau 6 : Détail des moyens humains du SMEIL

	Nb ETP	% ETP	% ETP	% ETP
Animation SAGE	2,4	100% Ingénieur	100% Technicienne	40% Administratif
Animation PAPI	1	100% Ingénieur		
Animation N2000	0,5	50% Ingénieure		
Animation PAEC	0			

Source : IREEDD, d'après les données SMEIL

⁹ La modification des statuts depuis 2019 intègre désormais le potentiel fiscal et la population

2.1.4 LORIENT AGGLOMERATION (GUIDEL)

Contexte

Parmi l'ensemble des communes de Lorient Agglomération (LA), seule Guidel est sur le périmètre du BV EIL. L'entretien téléphonique avec l'EPCI¹⁰ indique que depuis la prise de compétence GEMAPI en 2018, Lorient agglomération s'est retiré des syndicats opérationnels du Blavet, du Scorff et de la Ria d'Etel. Lorient Agglomération a créé un service dédié, composé de 13 agents à temps plein, pour renforcer les interventions en régie.

Sur le secteur de la Laïta et ses affluents, une étude est en cours de réalisation pour identifier les besoins d'actions sur les milieux aquatiques, représentant 40km de cours d'eau.

Bilan financier

Le tableau suivant détaille les dépenses 2019 engagées par Lorient Agglomération sur le strict périmètre de Guidel :

Tableau 7 : Estimation des moyens humains mobilisés pour les actions grand cycle sur le périmètre de Guidel

	dépenses de personnel						actions 2019
	% ETP	charges associées	Taux subv. AELB	Taux subv. région	subv. totales versées	Reste à charge	
MA	20,0%	9 139 €	50%	20%	6 397 €	2 742 €	23 000 €
pollutions diffuses agricoles	4,6%	1 835 €	50%	20%	1 285 €	551 €	2 100 €
pollution diffuses urbaines	2,3%	912 €	50%		456 €	456 €	1 638 €
N2000	4,0%	1 596 €	50%	20%	1 117 €	479 €	
direction	2,3%	1 293 €	50%	20%	905 €	388 €	
TOTAL	33%	14 775 €			10 160 €	4 615 €	26 738 €

Source : IREEDD, d'après les données transmises par LA

Le temps de travail total passé par les agents de LA sur la commune de Guidel est estimé à 0.33%, soit un tiers temps.

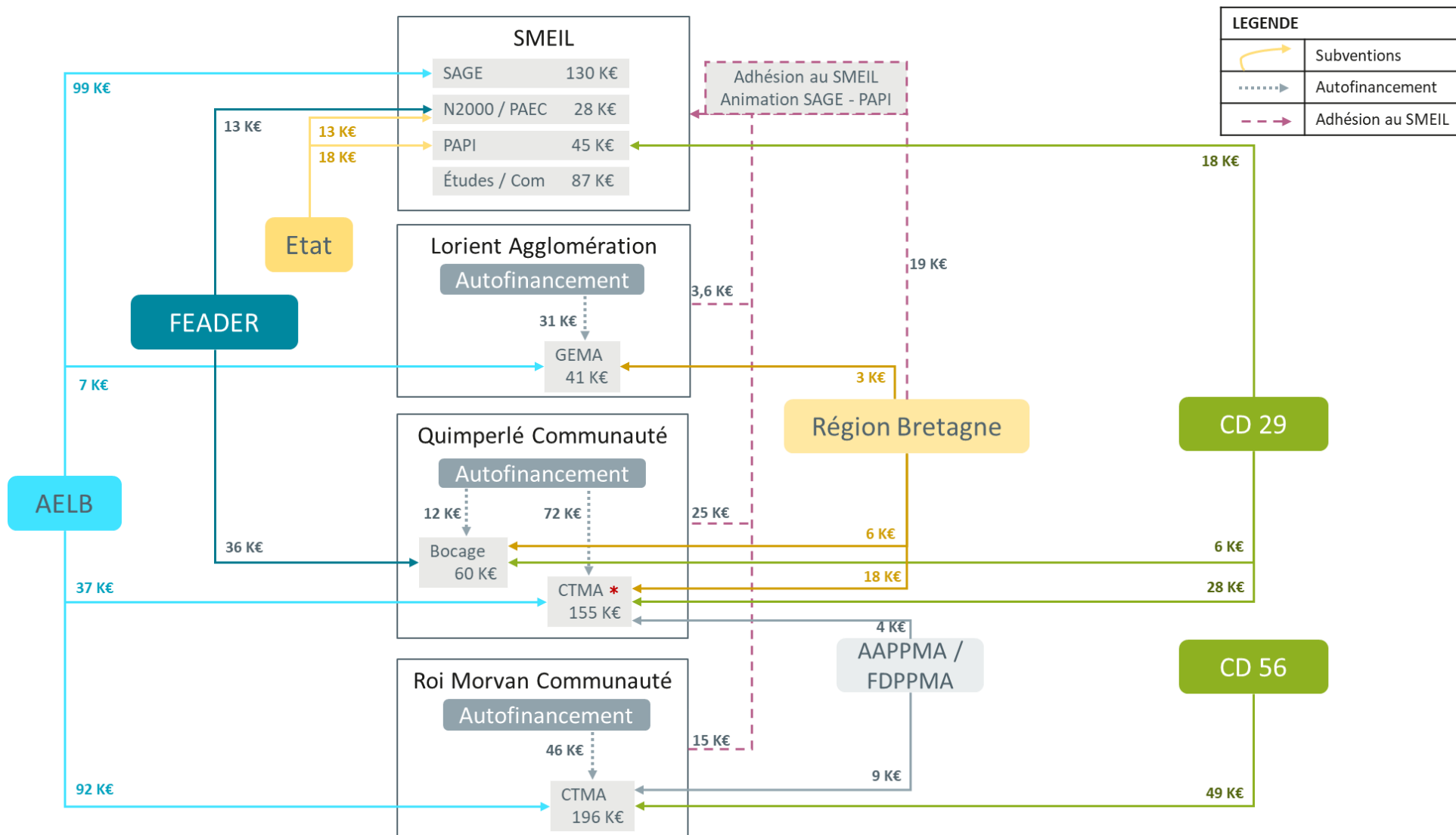
En considérant les dépenses de personnel et les actions réalisées en 2019, Lorient Agglomération a engagé 41 500€ de dépenses. Les subventions versées par l'AELB et la région Bretagne pour le financement des postes GEMA s'élèvent à environ 10 000€. Dans ces conditions, le montant des dépenses autofinancées par Lorient Agglomération sur la commune de Guidel s'élève à environ 31 500€.

Lorient Agglomération est adhérent au SMEIL pour les actions SAGE, PAPI, N2000 et PAEC à hauteur de 3 650€/an (données 2019).

¹⁰ Entretien réalisé le 6/08/2019 avec Mr PRIOLET, Responsable de l'unité GEMAPI / Littoral / Etudes et travaux pour Lorient Agglomération

2.1.5 SYNTHÈSE DU GRAND CYCLE

En guise de synthèse, le schéma suivant présente l'ensemble des flux financiers liés à la gestion de l'eau sur le BV EIL (en K€/an):



* **Note de lecture** : Quimperlé Communauté dépense environ 155 K€ / an dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA, financé à hauteur de 36K€ par l'AE Loire Bretagne, 30K€ par le CD 29, 20 K€ par la région Bretagne et 4K€ par les associations de pêche. 65K€ sont autofinancés par QC.

Ce qu'il faut retenir

- ✓ En moyenne, 742 K€ sont investis par an en faveur de la biodiversité, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le bassin versant EIL.

- ✓ Toute dépense confondue, les partenaires financiers (AELB, Etat, FEDER, conseils départementaux région Bretagne et associations de pêche) interviennent à hauteur de 65 % du montant total des dépenses, soit environ 475 K€/an.

- ✓ Les moyens humains déployés pour la mise en œuvre des actions liées au grand cycle sont estimés à 8,2 ETP et représentent des dépenses annuelles moyennes de 420 K € (comprenant l'animation et le suivi des actions, ainsi que les interventions de terrain réalisées en régie pour Quimperlé Communauté).

- ✓ Notons qu'un certain nombre de maitres d'ouvrages, privés notamment, ne sont pas recensés dans cette analyse faute de données détaillées (exploitants agricoles par exemple). Les actions menées par ces maitres d'ouvrages sont étudiées à partir des données des financeurs traitées à la section 3 du rapport.

2.2 LES SERVICES EN CHARGE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

Analogue à la section précédente, nous présentons ici une analyse des flux financiers de la gestion du petit cycle.

On entend par petit cycle les services d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif). Contrairement à la compétence GEMAPI, l'ensemble des EPCI n'ont pas pris la compétence eau potable et assainissement collectif.

L'identification des autorités organisatrice pour ces services publics est proposée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Organisation de la compétence eau potable et assainissement sur le BV EIL

Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Autorité organisatrice AEP	Autorité organisatrice AC	Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Autorité organisatrice AEP	Autorité organisatrice AC	
Plevin	CC du Poher	Syndicat Centre Bretagne et Syndicat mixte Kerne Uhel	Régie Communale	Berne	CC Roi Morvan Com.	Régie Communale	Régie Communale	
Glomel	CC Kreizh Breizh			Syndicat de St Baudez				Ploerdut
Paule								Gourin
Mellionnec		Roudouallec						
Leuhan		Langonnet						
Saint-Goazec		Guiscriff						
Saint-Hernin		Lanvenegen						
Spezet		Le Croisty						
Arzano		Quimperlé Communauté	Quimperlé Communauté		Le Faouet	Eau Du Morbihan		
Bannalec					Le Saint			
Baye					Meslan			
Clohars-Carnoët	Plouray							
Guilligomarc'h	Priziac							
Locunolé	Saint-Caradec-Tregomel							
Mellac	Saint-Tugdual							
Moëlan-Sur-Mer	Guidel			LA	LA		LA	
Querrien								
Quimperlé								
Rédéné								
Saint-Thurien								
Scaër								
Tréméven								

S'agissant de l'assainissement non collectif, chaque EPCI est compétent et dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Si les propriétaires d'installations d'ANC ont la responsabilité de la conformité de leurs installations, les SPANC ont pour mission d'assurer le contrôle des installations et de conseiller les propriétaires dans la réhabilitation des ouvrages.

Dans cette perspective, le nombre de service gestionnaire est plus important et rend l'analyse plus complexe.

Note à l'attention du lecteur

Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- 1- Face aux multiples cas de figure présentés dans le tableau précédent, l'estimation des flux financiers sur le strict BV implique de poser des hypothèses théoriques afin de transposer les budgets à des échelles hydrographiques. Ce travail est particulièrement délicat pour les communes limitrophes du BV, notamment Guidel.
- 2- Comme pour le grand cycle, certains récents changements de maîtrise d'ouvrage ont entraîné des évolutions organisationnelles, budgétaires, opérationnelles qui compliquent l'analyse rétrospective. C'est notamment le cas de Quimperlé Communauté qui a pris la compétence eau potable et assainissement le 01/01/2019.
- 3- Les programmes d'investissement suivent des cycles d'actions publiques qui varient selon les collectivités. De fait, le pas de temps retenu peut influencer sur les résultats. Ainsi, comme pour le grand cycle, nous faisons le choix d'analyser les données avec une entrée par collectivité, sans procéder à une analyse comparative entre collectivité.
- 4- Le choix d'exploitation des services varie (régie directe, délégation de service public, affermage, contrats de prestation), et complexifie l'analyse des flux financiers. Par exemple, obtenir une vision exhaustive des flux financiers d'un service dont l'exploitation est déléguée implique d'agrèger les comptes de l'exploitants aux budgets des collectivités dont le financement des investissements reste à leur charge.
- 5- Les régies communales de moins de 3000 habitants n'ont pas l'obligation d'établir un budget propre aux services d'eau et d'assainissement. En l'absence de comptabilité analytique, l'analyse des flux financiers liés à la gestion ne peut être réalisée dans le cadre de ce travail. C'est notamment le cas pour les régies communales de Roi Morvan Communauté.

Face à ces difficultés, le choix a été fait de concentrer les efforts sur les principaux services d'eau potable et d'assainissement, à savoir :

- Eau du Morbihan pour une partie des communes de la CC Roi Morvan Communauté qui lui ont transféré la compétence eau potable. Les échanges avec Mme Jehanno¹¹ ont conclu que le collège territorial Illé-Inam couvrait ces communes.
- Quimperlé Communauté pour les services d'eau potable et d'assainissement.
- Guidel, dont les compétences eau et assainissement sont portées par Lorient Agglomération.
- Les SPANCs, lorsque la donnée était disponible.

Les flux financiers propres aux régies communales et aux communes limitrophes du BV ne sont donc pas traités.

Les sections suivantes présentent les résultats, pour chaque collectivité.

¹¹ Directrice du syndicat Eau Du Morbihan, échange du 05/08/2020

Analyse budgétaire : quelles données utilisent-on ?

L'analyse des flux financiers du petit cycle suit les principaux postes de recettes et de dépenses des budgets des collectivités, à savoir :

- Les dépenses d'investissement relatives aux ouvrages et réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Les recettes d'investissement. Il s'agit principalement des subventions publiques des investissements et des dotations aux amortissements
- Les dépenses de fonctionnement relatives à l'exploitation des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement
- Les recettes de fonctionnement. Il s'agit principalement des recettes issues de la facturation des services et, plus à la marge, des subventions d'exploitation (primes à l'épuration par exemple).

Autant que possible, ces 4 postes budgétaires ont été estimés.

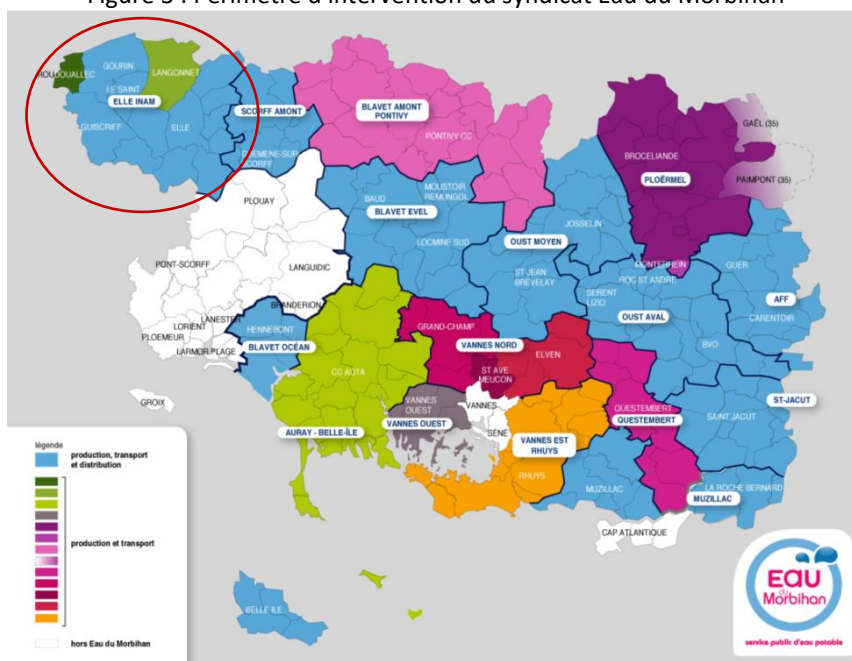
2.2.1 ROI MORVAN COMMUNAUTE

2.2.1.1 Eau potable (Eau du Morbihan)

Le syndicat Eau du Morbihan a été créé en 1974 et couvre 196 communes. Depuis le 01/01/2020, il est compétent en matière de production et transport d'eau potable pour l'ensemble des communes, la compétence distribution d'eau étant à la carte. En 2018, Eau du Morbihan a vendu 11,8 millions de m³ d'eau à 113 000 abonnés¹².

Le syndicat est composé de 16 collèges territoriaux, répartis sur l'ensemble du département. La carte suivante illustre ces collèges :

Figure 3 : Périmètre d'intervention du syndicat Eau du Morbihan



Source : Site internet Eau Du Morbihan

¹² RPQS Eau Du Morbihan 2018

S'agissant des communes du BV Ellé-Isole-Laïta, elles font partie du collège Ellé-Inam, entouré en rouge sur la carte. Ce collège compte 10 820 abonnés, représentant environ 10% du nombre total d'abonnés et 9% des volumes d'eau vendus en 2018 (1,05 M m³).

S'agissant des choix d'exploitation, seule la commune de Langonnet ne fait pas l'objet d'un contrat de délégation.

Les données financières propres au secteur Ellé-Inam ne sont pas complètes :

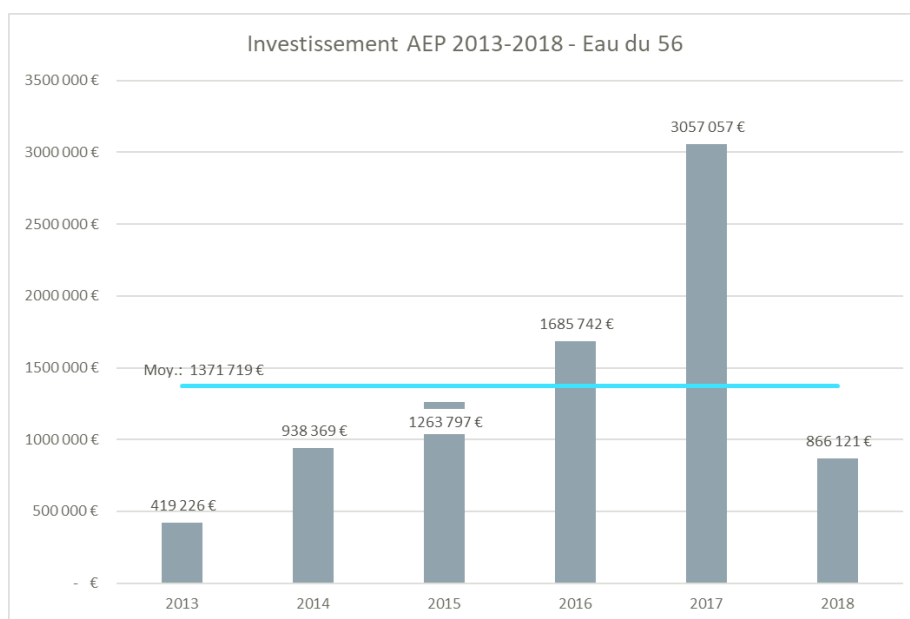
- Les recettes d'investissement propres au secteur Ellé-Inam n'ont pas été transmises par le syndicat.
- Les dépenses d'exploitation fournies dans les comptes administratifs de Eau du Morbihan ne comptabilisent pas les charges liées à l'exploitation pour les secteurs en affermage.

Les paragraphes suivants détaillent l'analyse des données collectées.

Dépenses d'investissement

Le graphique suivant détaille les montants investis par Eau du Morbihan sur le secteur Ellé-Inam pour la période 2013-2018 :

Figure 4 : Volumes d'investissement engagés sur le secteur Ellé-Inam (2013-2018)



Source : IREEDD, d'après données transmises par Eau du Morbihan

Sur la période considérée, les investissements sont globalement à la hausse et s'élèvent en moyenne à 1,37M€ sur le secteur. Rapporté au nombre d'abonné, **l'investissement représente 127€/abonnés Ellé-Inam /an.**

Recettes d'investissement

S'agissant des subventions d'investissement, nous n'avons pas pu collecter l'information à l'échelle du secteur Ellé-Inam. Nous proposons une estimation d'après les données des financeurs traités à la section 3.3.2.

En considérant que le montant moyen des aides s'élève à 3,34 M€/an et que 15% de ces aides sont fléchées vers la thématique eau potable, les aides « eau potable » versées à l'échelle du BV s'élève à 501 K€/an. **Rapporté au nombre d'abonné, les recettes d'investissement représentent 10€/abonné AEP/an.**

Recettes d'exploitation

Le tableau suivant détaille les recettes d'exploitation de 2018, en distinguant la part syndicale (EDM) et la part revenant aux exploitants :

Tableau 9 : Détail des recettes d'exploitation - Ellé Inam 2018

Recettes d'exploitation secteur Ellé-Inam - 2018 (€HT)			
RPQS 2018	Production	Distribution	Total recettes exploitation
Recettes EDM	111 000 €	814 000 €	925 000 € (30%)
Recettes prestataire	255 000 €	1 940 000 €	2 195 000 € (70%)
Total recettes exploitation	366 000 € (12%)	2 754 000 € (88%)	3 120 000 €
Recettes d'exploitation / abonné AEP Ellé-Inam	34 €	255 €	288 €

Source : IREEDD, d'après le bilan 2018 Ellé-Inam (EDM)

70% des recettes d'exploitation sont perçues par les fermiers en charge de l'exploitation des services, représentant 2,2 M€ en 2018 sur le secteur Ellé-Inam. Les 30% restant, 925K€ en 2018, sont versés au syndicat départemental EDM.

Rapporté à l'abonné AEP, **les recettes d'exploitation représentent 288€ /abonné AEP /an.**

Afin de ne pas surestimer les recettes par abonné, les recettes d'exploitation présentées ne comptabilisent pas les marchés de prestation engagés sur d'autres territoires par EDM et les fermiers.

Synthèse

Tableau 10 : Synthèse des flux financiers AEP – Eau du Morbihan

(€/abonné AEP/an)	Recettes	Dépenses
AEP	Eau du Morbihan	Eau du Morbihan
Fonctionnement	288	
Investissement	10*	127

Source : IREEDD

* : Cette estimation repose sur les données des financeurs et non sur l'analyse des données budgétaire du service

Ces données sont à considérer avec prudence puisque seules les données 2018 ont été transmises.

2.2.1.2 Assainissement non collectif

Le tableau suivant détaille les comptes administratifs du SPANC de Roi Morvan Communauté pour la période 2014-2018 :

Tableau 11 : Comptes administratifs du SPANC (2014-2018) - Roi Morvan Communauté

		2014	2015	2016	2017	2018	€/hab. (2018)
Dépenses	Fonctionnement	51 018 €	51 864 €	54 418 €	77 009 €	87 171 €	3,37 €
	Investissement	- €	- €	9 940 €	11 630 €	400 €	0,02 €
Recettes	Fonctionnement	72 693 €	81 735 €	86 307 €	121 381 €	138 026 €	5,33 €
	Investissement	8 762 €	8 917 €	9 075 €	4 769 €	4 422 €	0,17 €
Solde global		30 437 €	38 789 €	31 023 €	37 511 €	54 878 €	2,12 €

En 2018, le SPANC a dépensé environ 3,40€ /hab., relevant à 80% de dépenses de personnel engagées pour le contrôle et le conseil auprès des particuliers (dépenses en constante hausse sur la période).

Les recettes du service s'élèvent quant à elle à 5,50€/hab., majoritairement liée à la facturation des contrôles des installations (contrôle du bon fonctionnement ou contrôle en cas de cession).

2.2.2 QUIMPERLE COMMUNAUTE

Depuis le 01/01/2019, Quimperlé Communauté est compétente en matière de production et distribution d'eau potable, et de collecte et traitement des eaux usées pour les 16 communes de l'EPCI. Une régie communautaire a été créée pour assurer l'exploitation.

Compte tenu de la récente prise de compétence, seules les données budgétaires de l'exercice 2019 ont été traitées.

2.2.2.1 Eau potable

S'agissant de l'eau potable, 34 100 abonnés sont recensés sur le territoire. L'exploitation du service d'eau potable est déléguée à la SAUR jusqu'en 2023 pour les 3 communes littorales de l'EPCI (Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer Clohars-Carnoët), représentant 11 800 abonnés.

Quimperlé communauté assure l'exploitation en régie pour les 13 autres communes, représentant 22 300 abonnés. Nous concentrons l'analyse sur ce secteur pour deux raisons :

- Parmi les 3 communes littorales, seule Clohars est sur le BV EIL.
- Les données budgétaires du secteur en régie (comptes administratifs transmis par QC) retracent l'ensemble des dépenses et recettes propres au service alors que les comptes administratifs transmis pour le secteur en DSP ne comptabilisent pas les recettes et dépenses de fonctionnement.
- Les données budgétaires du secteur en régie valent pour les 2/3 des abonnés du secteur.

Le tableau suivant détaille les principaux résultats du compte administratif 2019 pour le secteur en régie :

Tableau 12 : Synthèse du compte administratif AEP 2019 - Quimperlé Communauté

Compte administratif 2019	En € (2019)	En €/abonné/an
Total des dépenses	5 857 889	263
Total des dépenses d'investissement	1 465 362	66
Total des dépenses de fonctionnement	4 392 527	197
Total des recettes	9 873 980	443
Total des recettes d'investissement	3 484 589	156
Total des recettes de fonctionnement	6 389 391	287
Solde de la section de fonctionnement	1 996 864	
Solde de la section d'investissement	2 019 227	
Solde global de clôture	4 016 091	

Source : IREDD, d'après le CA AEP 2019 (QC)

L'ensemble des dépenses AEP (fonctionnement et investissement) représentent 263€/abonnés /an. Les recettes représentent quant à elle 443€/abonnés/an (fonctionnement et investissement).

L'écart significatif entre recettes de dépenses s'explique notamment par le faible niveau des dépenses d'investissement, rapporté à l'abonné. Ces résultats doivent être interprétés avec précaution compte tenu du fait que l'année 2019 est la première année d'exercice de la régie communautaire qui engage sa structuration. De fait, le rythme annuel de dépenses, notamment en matière d'investissement, n'est peut-être pas encore atteint, ce qui expliquerait l'écart significatif entre le niveau de dépenses et le niveau de recettes. Une analyse sur un pas de temps plus large (3 ou 5 ans) consoliderait les résultats.

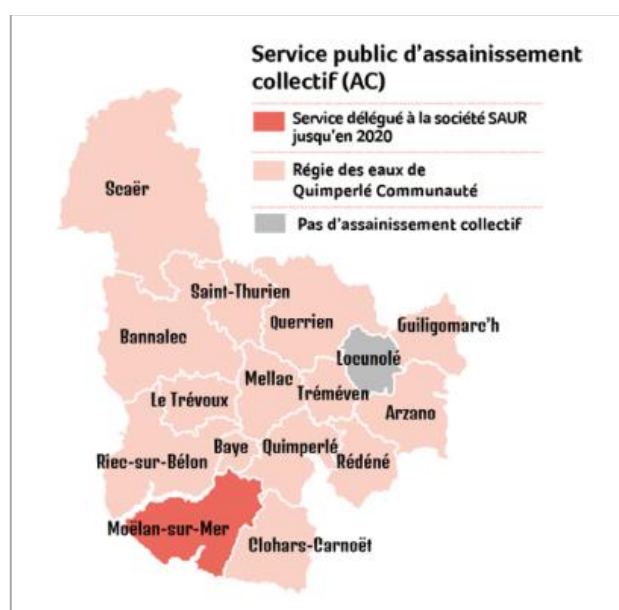
2.2.2.2 Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est exploité en régie pour l'ensemble des communes de l'EPCI, excepté à Moëlan-sur-Mer qui fait l'objet d'un contrat de DSP jusqu'en 2020, et de Locunolé qui ne dispose pas de service d'assainissement collectif.

Le RPQS¹³ 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) estime que 19 774 habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif, dont 2 344 sur la commune de Moëlan-sur-Mer (12% des abonnés de QC).

Figure 5 : Choix d'exploitation de l'assainissement collectif - Quimperlé Communauté

Source : Site internet QC



¹³ Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Comme pour l'AEP, nous considérons dans le cadre de cette analyse le secteur en régie qui permet une analyse de l'ensemble des flux financiers du service (investissement et exploitation).

Le tableau suivant détaille les principaux résultats du compte administratif 2019 pour le secteur en régie :

Tableau 13 : Synthèse du compte administratif AC 2019 - Quimperlé Communauté

Compte administratif 2019	En € (2019)	En €/abonné/an
Total des dépenses	5 518 720	317
Total des dépenses d'investissement	3 013 439	173
Total des dépenses de fonctionnement	2 505 281	144
Total des recettes	5 315 969	305
Total des recettes d'investissement	1 396 612	80
Total des recettes de fonctionnement	3 919 357	225
Solde de la section de fonctionnement	1 414 076	
Solde de la section d'investissement	-1 616 827	
Solde global de clôture	-202 751	

Source : IREEDD, d'après le CA AC 2019 (QC)

L'ensemble des dépenses (de fonctionnement et d'investissement) représentent 317€/abonnés /an. Les recettes représentent quant à elle 305€/abonnés/an (fonctionnement et investissement).

2.2.2.3 Assainissement non-collectif

Seul le rapport d'activité de 2018 du SPANC est disponible pour Quimperlé Communauté.

Tableau 14 : Compte administratif du SPANC (2018) - Quimperlé Communauté

		2018	€/hab. (2018)
Dépenses	Fonctionnement	62 445 €	1,09 €
	Investissement	- €	0,00 €
Recettes	Fonctionnement	200 422 €	3,51 €
	Investissement	16 100 €	0,28 €
	Solde global	154 078 €	2,70 €

En 2018, le SPANC a dépensé environ 1,1€ /hab., relevant à 90% de dépenses à caractère général.

Les recettes du service s'élèvent quant à elle à 3,80€/hab., majoritairement liée à la facturation des contrôles des installations (contrôle du bon fonctionnement ou contrôle en cas de cession).

2.2.3 LORIENT AGGLOMERATION (GUIDEL)

Seule la commune de Guidel est sur le bassin versant Ellé-Isole-Laita. Excepté pour les dépenses d'investissement, les données transmises par le service eau et assainissement¹⁴ sont agrégées à l'échelle de l'agglomération. Autant que possible, des estimations ont été proposées pour le strict secteur de Guidel.

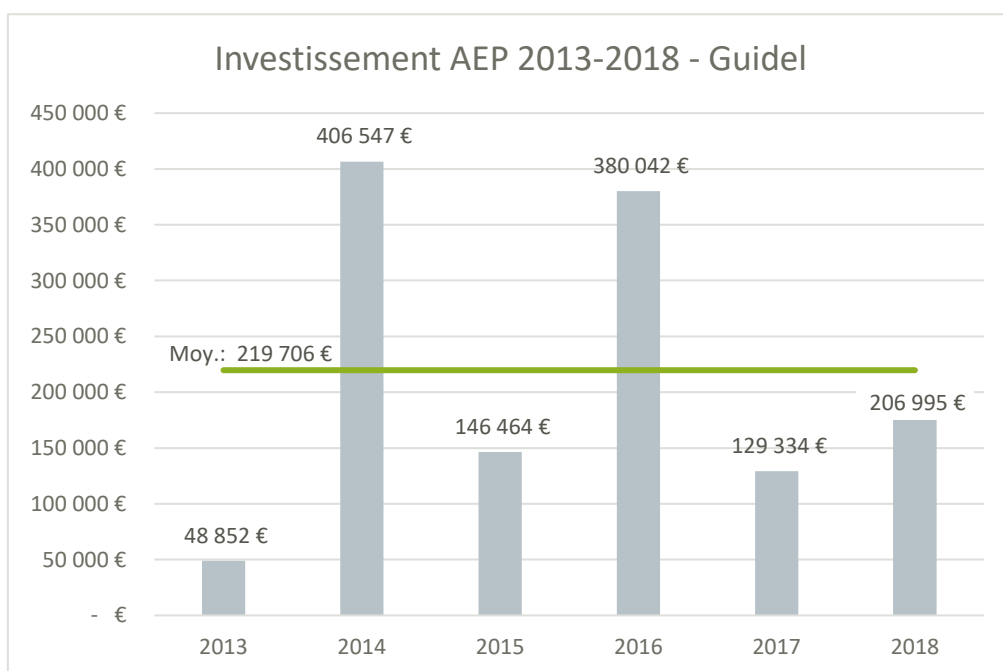
2.2.3.1 Eau potable

S'agissant de l'eau potable, en 2018, Guidel compte 5 634 abonnés AEP. Lorient Agglomération exerce la compétence eau potable en régie, mais fait appel à Véolia dans le cadre d'un marché de prestation de service pour l'exploitation des réseaux de Guidel. Guidel est également alimentée par une usine de production d'eau située à Pont-Scorff, exploitation par Véolia.

Dépenses d'investissement

Le graphique suivant retrace l'ensemble des dépenses d'investissement sur la période 2013-2018 :

Figure 6 : Volumes d'investissement engagés sur le secteur de Guidel (AEP, 2013-2018)



Source : IREDD, d'après les bilans financiers transmis par Lorient Agglomération

Sur la période 2013-2018, 1,3M d'euros ont été investis en matière d'eau potable sur le secteur de Guidel, représentant un rythme annuel moyen d'investissement de 220 K€/an, soit 39€/abonnés AEP/an.

¹⁴ Informations transmises par Sandrine Delemazure – entretien téléphonique du 14/07/2020

Recettes d'investissement

S'agissant des subventions d'investissement, nous n'avons pas pu collecter l'information à l'échelle de Guidel. Nous proposons une estimation d'après les données des financeurs traités à la section 3.3.2.

En considérant que le montant moyen des aides s'élève à 3,34 M€/an et que 15% de ces aides sont fléchées vers la thématique eau potable, les aides versées à l'échelle du BV s'élève à 501 K€/an. **Rapporté au nombre d'abonné, les recettes d'investissement représentent 10€/abonné AEP/an.**

Dépenses et recettes de fonctionnement

Les comptes administratifs fournis à l'échelle de Lorient Agglomération ont été retraités afin d'estimer les recettes et dépenses de fonctionnement sur le strict périmètre de Guidel.

Le tableau suivant détaille ces estimations pour la période 2013-2018 :

Tableau 15 : Recettes et dépenses de fonctionnement estimées pour l'AEP - Guidel 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés de Guidel	5 351	5 404	5 444	5 523	5 578	5 634
Dépenses de fonctionnement par abonnés	194 €	197 €	212 €	190 €	202 €	197 €
Recettes de fonctionnement par abonnés	250 €	233 €	270 €	243 €	250 €	216 €
Estim. des dépenses de fonctionnement Guidel (M€/an)	1,04	1,06	1,15	1,05	1,13	1,11
Estim. des recettes de fonctionnement Guidel (M€/an)	1,34	1,26	1,47	1,34	1,4	1,22

Source : IREDD, d'après les bilans financiers transmis par Lorient Agglomération

Le pas de temps de 6 ans permet de consolider l'analyse et de constater que les recettes et dépenses de fonctionnement sont relativement stables sur la période : **les dépenses de fonctionnement par abonné AEP s'élèvent à 199€/an. Les recettes de fonctionnement par abonnés AEP s'élèvent quant à elle à 244€/an.**

Synthèse

Tableau 16 : Synthèse des données budgétaires - AEP Guidel

(€/abonné AEP/an)	Recettes	Dépenses
AEP	Guidel	Guidel
Fonctionnement	244	199
Investissement	10*	39

Source : IREDD

* : Cette estimation repose sur les données des financeurs et non sur l'analyse des données budgétaire du service

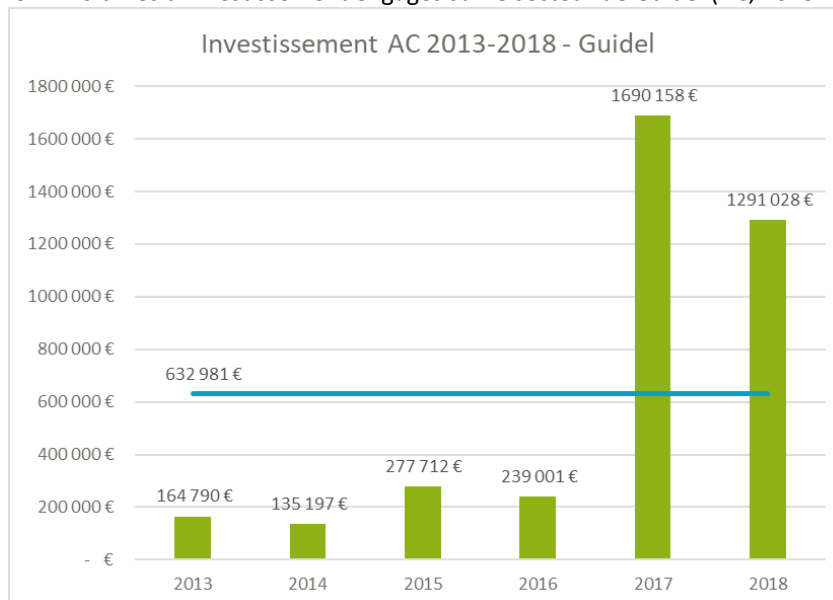
2.2.3.2 Assainissement collectif

S'agissant de l'assainissement collectif, en 2018, Guidel compte 3 728 abonnés. Lorient Agglomération exerce la compétence assainissement collectif en régie, mais fait appel à Véolia dans le cadre d'un marché de prestation de service pour l'exploitation des réseaux de Guidel.

Dépenses d'investissement

Le graphique suivant retrace l'ensemble des dépenses d'investissement sur la période 2013-2018 :

Figure 7 : Volumes d'investissement engagés sur le secteur de Guidel (AC, 2013-2018) :



Source : IREDD, d'après les bilans financiers transmis par Lorient Agglomération

Sur la période 2013-2018, 3,8M d'euros ont été investis en matière d'assainissement collectif sur le secteur de Guidel, représentant un rythme annuel moyen d'investissement de 633 K€/an, **soit 170 € /abonnés AC /an.**

Recettes d'investissement

S'agissant des subventions d'investissement, nous n'avons pas pu collecter l'information à l'échelle du secteur Ellé-Inam. Nous proposons une estimation d'après les données des financeurs traités à la section 3.3.2.

En considérant que le montant moyen des aides s'élève à 3,34 M€/an et que 27% de ces aides sont fléchées vers la thématique assainissement collectif, les aides versées à l'échelle du BV s'élève à 901 K€/an. **Rapporté au nombre d'abonné AC, les recettes d'investissement représentent 30€/abonné AEP/an.**

Dépenses et recettes de fonctionnement

Les comptes administratifs fournis à l'échelle de Lorient Agglomération ont été retraités afin d'estimer les recettes et dépenses de fonctionnement sur le strict périmètre de Guidel.

Le tableau suivant détaille ces estimations :

Tableau 17 : Recettes et dépenses de fonctionnement estimées pour l'AC - Guidel 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement par abonné	123 €	138 €	175 €			
Dépenses de fonctionnement par branchement				171 €	172 €	178 €
Recettes de fonctionnement par abonné	182 €	174 €	194 €			
Recettes de fonctionnement par branchement				187 €	204 €	216 €
Estim. Des dépenses de fonctionnement Guidel (K€/an)				448	453	469
Estim. Des recettes de fonctionnement Guidel (K€/an)				692	758	806

Source : IREDD, d'après les bilans financiers transmis par Lorient Agglomération

NB : depuis 2016, Lorient agglomération comptabilise le nombre d'abonnés à partir du nombre de branchement afin d'écartier le biais de comptage suivant : un même branchement peut comptabiliser plusieurs abonnés sur un pas de temps annuel si un changement d'occupant a lieu.

Là-encore, le pas de temps de 6 ans permet de consolider l'analyse. **En 2018, les dépenses de fonctionnement par abonné s'élèvent à 178€/an. Les recettes de fonctionnement par abonnés s'élèvent quant à elle à 216€/an.**

Synthèse

Tableau 18 : Synthèse des données budgétaires - AC Guidel

(€/abonné AEP/an)	Recettes	Dépenses
AC	Guidel	Guidel
Fonctionnement	216	178
Investissement	30*	170

Source : IREDD

* : Cette estimation repose sur les données des financeurs et non sur l'analyse des données budgétaire du service

2.2.3.3 Assainissement non-collectif

Les comptes administratifs du SPANC de Lorient agglomération ont été transmis pour la période 2013-2018, et sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Comptes administratifs du SPANC (2013-2018) - Lorient Agglomération

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	€/hab. (moy 13-18)
Dépenses	Fonctionnement	151 583 €	264 804 €	412 797 €	659 221 €	293 694 €	379 618 €	1,77 €
	Investissement	21 923 €	20 370 €	18 451 €	0 €	1 342 €	943 €	0,05 €
Recettes	Fonctionnement	160 989 €	296 495 €	410 943 €	672 492 €	423 536 €	468 652 €	1,99 €
	Investissement	19 342 €	1 920 €	24 124 €	11 137 €	16 156 €	19 309 €	0,08 €
Solde global		6 825 €	13 241 €	3 819 €	24 408 €	144 656 €	107 400 €	0,25 €

Sur la période 2013-2018¹⁵, le SPANC a dépensé environ 1,8 € /hab. Les recettes du service s'élèvent quant à elle à 2,1€/hab.

¹⁵ Contrairement à Roi Morvan Communauté qui affiche une montée en puissance progressive des dépenses et recettes du service, les comptes administratifs affichent des dépenses et recettes plus hétérogènes sur la période. Nous proposons d'estimer les recettes et dépenses par habitant en considérant la moyenne sur la période.

2.2.4 SYNTHÈSE DU PETIT CYCLE

En guise de synthèse, les schémas suivants présentent les principaux flux financiers pour l'eau potable et l'assainissement, pour le BV EIL. Ils sont proposés sur la base de moyennes pondérées au nombre d'abonnés. Compte tenu des données hétérogènes et non-exhaustifs concernant l'ANC, il n'est pas proposé ici de schéma de synthèse.

Figure 8 : Synthèse des flux financiers de l'exercice de la compétence eau potable – BV EIL

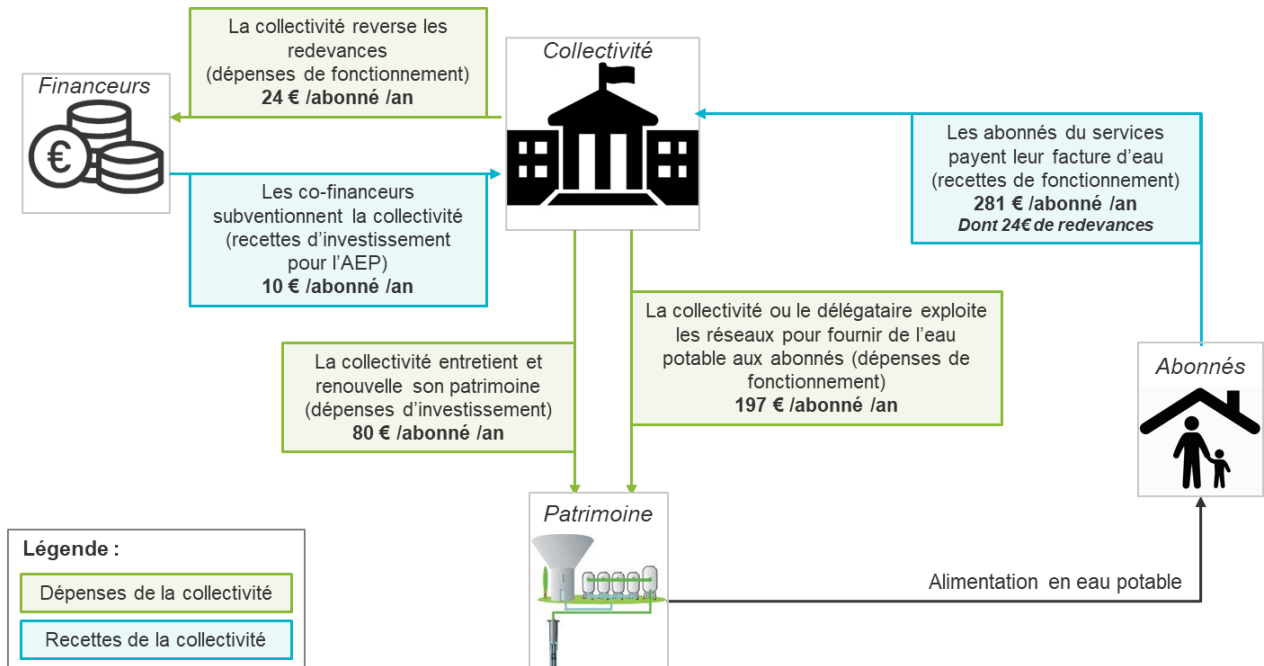
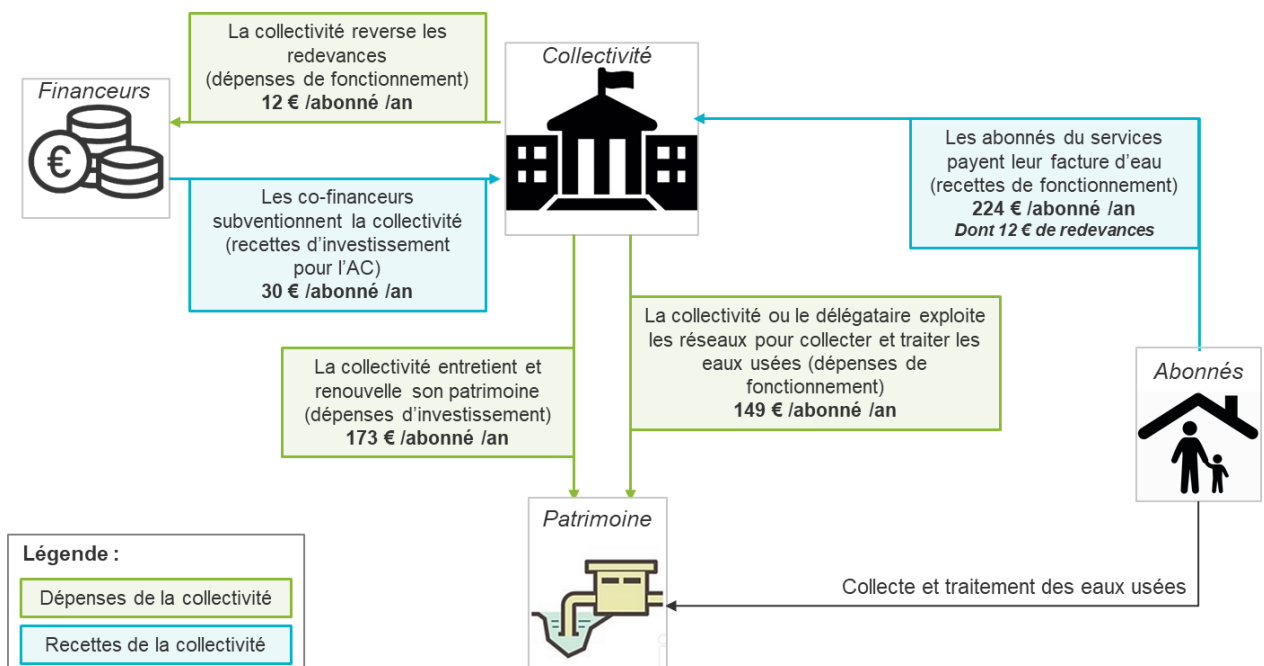


Figure 9 : Synthèse des flux financiers de l'exercice de la compétence AC – BV EIL



Ce qu'il faut retenir

- ✓ En moyenne, les services d'eau potable dépensent 277€ /abonné /an pour desservir la population en eau potable et entretenir le patrimoine.
- ✓ S'agissant de l'assainissement collectif, le niveau de dépenses (exploitation et gestion du patrimoine) s'élève à 322€ /abonné /an, qui s'explique notamment par un niveau d'investissement par abonné plus élevé.
- ✓ Les moyens humains déployés pour la mise en œuvre des actions liées au petit cycle sont estimés à 11 ETP
- ✓ Ces résultats doivent être interprétés avec précaution pour les raisons suivantes :
 - Ils sont le fruit de données agrégées qui ont, autant que possible, fait l'objet d'approximation faute de données.
 - Ils reflètent, autant que possible, les années 2013-2018. S'agissant de l'analyse des dépenses d'investissement, l'ampleur des investissements programmés sur cette période impacte donc les résultats.

La section suivante propose de compléter l'approche par maître d'ouvrage, en focalisant sur les flux financiers émanant des partenaires financiers. Il s'agit donc d'un focus sur les transferts entre maîtres d'ouvrages et partenaires financiers.

3. Approche par financeurs

3.1 METHODOLOGIE

Dans un premier temps, nous proposons une analyse des montants des dépenses et des aides mobilisées, nous cherchons à identifier les principales subventions aux investissements liés à l'eau et leurs tendances d'évolution.

Ensuite, nous mettons en exergue les principaux financements par thématique (AEP, AC, pollutions agricoles, etc.). L'analyse sur 10 ans permet de retracer les principaux investissements réalisés sur le territoire sur la période.

Enfin, la synthèse des données analysées permet de faire ressortir les principaux flux financiers à l'œuvre sur le bassin : qui finance quelles thématiques et à quels usagers finaux ces financements bénéficient-ils ?

Afin de retracer ces flux financiers, nous avons suivi deux entrées :

- 1- Les aides publiques (agence de l'eau et autres financeurs) et redevances (agence de l'eau).
- 2- Les dépenses et recettes des maîtres d'ouvrages petit et grand cycle.

Pour les aides publiques, nous avons pris contact avec les principaux financeurs de la politique de l'eau :

- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Département du Finistère
- Département du Morbihan
- Région Bretagne
- Etat

Les données de subventions ont été récupérées, dans la mesure du possible, sur une période de 10 ans (2008-2017). Les données transmises ont été retraitées, en collaboration avec le SMEIL et les partenaires financiers afin d'assurer la plus grande représentativité des flux financiers à l'échelle du bassin versant.

3.2 TYPOLOGIE DES USAGERS ET THEMATIQUES IDENTIFIEES

3.2.1 USAGERS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS

La directive cadre sur l'eau définit à minima trois catégories d'usagers : les ménages, l'industrie et l'agriculture. Dans le cadre de cette analyse, nous en distinguons cinq :

- **Les ménages**, autrement dit usagers domestiques, sont les consommateurs d'eau, abonnés domestiques des services publics d'eau et d'assainissement.
- **Les APAD** – Activités de Production Assimilées Domestiques – sont les activités économiques soumises aux redevances domestiques.
- **Les industriels**
- **Les agriculteurs**
- **L'environnement**, qui supporte des coûts liés à sa dégradation et peut également bénéficier de subventions pour compensation ou réparation.

3.2.2 THEMATIQUES IDENTIFIEES

De l'analyse des subventions liées à l'eau se dégagent plusieurs thématiques :

- Dans le domaine agricole :
 - Des subventions pour la réduction des pollutions d'origine agricole, y compris subventions pour le 2^e volet de la PAC (MAEC, aides Agriculture Biologique)
 - Des subventions pour la gestion quantitative de la ressource (prélèvements, irrigation)
- Dans le domaine industriel :
 - Des subventions pour la réduction des pollutions d'origine industrielle
 - Des subventions pour la gestion des prélèvements industriels
- Pour les services collectifs :
 - Des subventions aux services d'eau potable
 - Des subventions aux services d'assainissement
- Dans le domaine de l'environnement :
 - Des subventions pour la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta
 - Des subventions pour la mise en œuvre de contrats opérationnels pour la Gestion des Milieux Aquatiques (contrats d'entretiens et de restauration des milieux aquatiques, zones humides, continuité écologique, etc.)
 - Des aides à l'animation dans le cadre de Natura 2000
- La protection contre les inondations :
 - Des subventions pour l'animation et la mise en œuvre du PAPI
 - Des subventions pour des travaux de protection contre les inondations

Ces cinq thématiques couvrent la totalité de la gestion de l'eau : le petit et le grand cycle ainsi que les usages économiques de l'eau (agriculture et industrie).

3.3 RESULTATS

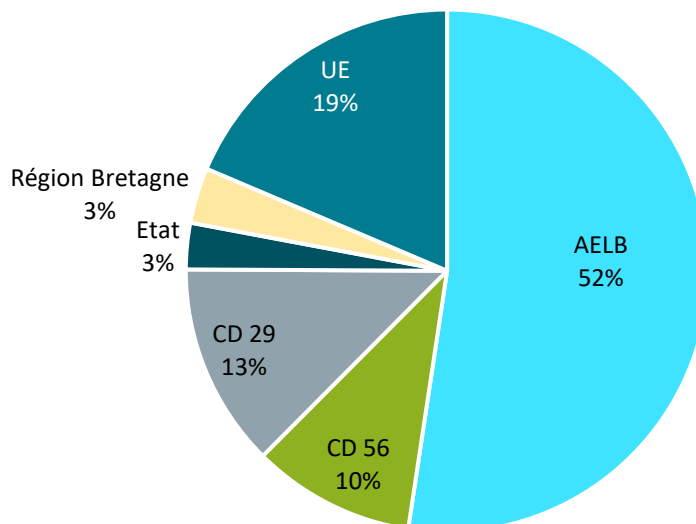
3.3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES SUBVENTIONS

Au total, 33,4M€ de subventions ont été versées sur le bassin EIL sur la période 2008-2017. Plus de la moitié (17,5M€) proviennent de l'agence de l'eau Loire Bretagne, qui apparaît comme principal financeur des politiques de l'eau sur le bassin.

L'union Européenne, qui apporte des aides aux agriculteurs dans le cadre du second pilier de la PAC (mesures agroenvironnementales et climatiques, aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique) et soutient l'animation Natura 2000, verse 19% des financements.

Les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan interviennent à hauteur de 13% et 10% sur la période. La Région Bretagne et l'Etat (qui intervient principalement sur la thématique inondations et Natura 2000) interviennent chacun à hauteur de 3%.

Figure 10: Répartition des subventions par financeur (moyenne annuelle 2008-2017)



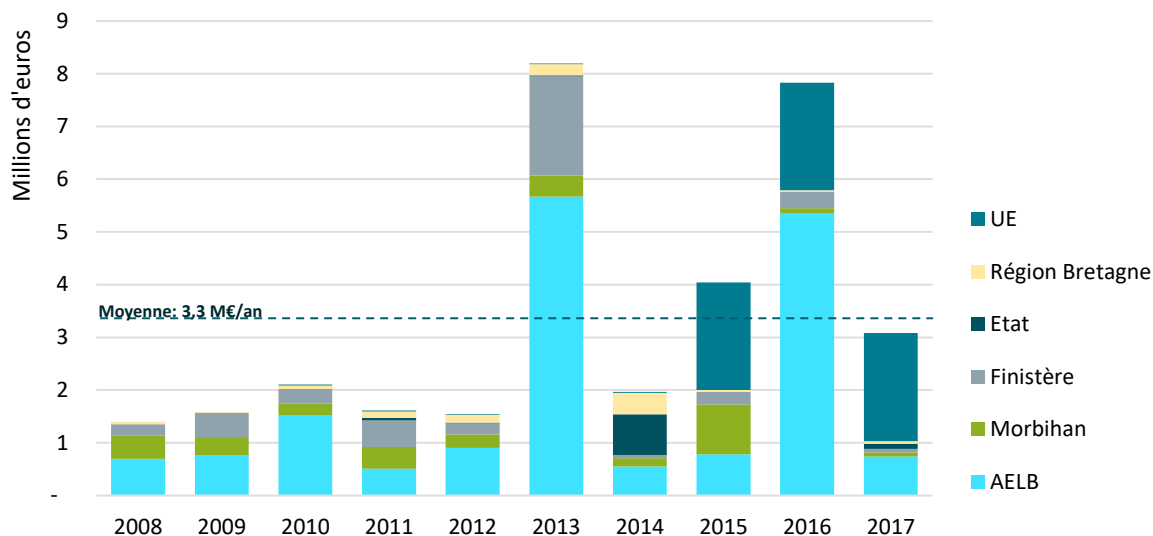
La période 2008-2017 s'illustre par une relative stabilité des subventions sur les 5 premières années. Les années 2013 et 2016 sont marquées par une augmentation significative des subventions de l'AELB, qui répondent à des investissements importants sur le territoire. L'année 2014 s'illustre par une forte contribution de l'Etat, correspondant aux travaux post-inondations réalisés sur le territoire, financés par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), autrement appelé fond Barnier.

Les trois dernières années sont marquées par l'ajout des subventions provenant de l'Union Européenne, qui correspondent à la réforme de la PAC pour la programmation 2014-2020.

En moyenne, 3,3 M€/an de subventions sont versées sur la période¹⁶.

¹⁶ Moyenne indiquée par la ligne en pointillés bleu dans la figure 3

Figure 11: Evolution des subventions par financeur (période 2008-2017)



La section suivante détaille les contributions de chacun des financeurs.

3.3.1.1 L'agence de l'eau Loire Bretagne

L'agence de l'eau Loire Bretagne apporte son soutien financier dans le cadre d'actions de lutte contre la pollution, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces aides sont financées par des redevances acquittées par les usagers du bassin. Les aides et redevances sont définies dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'agence, qui se déroule sur 6 ans.

Nous analysons ici les flux financiers de l'AELB, qu'il s'agisse des redevances perçues ou des aides versées (subventions et avances).

a. Aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne

L'agence de l'eau Loire Bretagne a versé près de 19,7M€ d'aides sur la période. Elle dispose de deux outils financiers : les subventions et les avances. Les avances faisant l'objet d'un remboursement, elles ont été converties en équivalents-subvention. La méthodologie du traitement des aides de l'agence est détaillée en Annexe 1 : Méthodologie de traitement des aides de l'agence de l'eau.

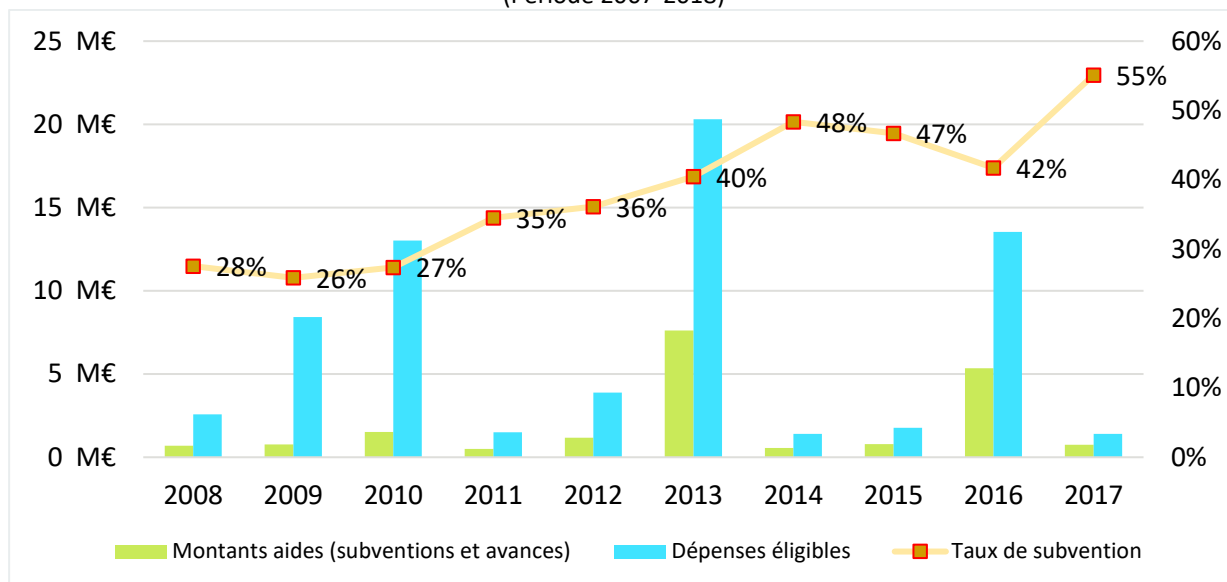
Note au lecteur : Dépenses éligibles, dépenses retenues et aides versées

Les données sources de l'agence de l'eau comprennent deux types de dépenses :

- Les dépenses éligibles sont les montants des actions qui sont éligibles aux aides de l'agence. Au total sur la période, on retrace 67,8 M€ de dépenses éligibles.
- Les dépenses retenues sont les assiettes sur lesquelles s'appliquent les taux d'aides, qui peuvent parfois varier des dépenses éligibles lorsque l'agence applique un coût plafond (par exemple, les diagnostics agricoles sont limités à 500€/diagnostic). Au total, sur la période, on retrace 51,7M€ de dépenses retenues.
- A ces projets ont été attribuées au total 19,71M€ d'aides (subventions et avances), soit un taux global de subvention de 38% (aides/dépenses retenues).

Le graphique ci-après retrace les montants de dépenses éligibles et d'aides versées par année, avec les taux de subvention globaux. La période étudiée couvre le 9^e programme (2007-2012) et 10^e programme (2013-2018).

Figure 12: Evolution des subventions de l'agence de l'eau, travaux financés et taux de subvention (Période 2007-2018)



Tendances d'évolution entre le 9^e et 10^e programme :

Les montants d'aides versées au cours du 10^e programme sont largement supérieurs à ceux versés au cours du 9^e programme (le triple) : 13,1M€ sur la période 2013-2017 contre 4,4M€ sur la période 2008-2012.

Le tableau ci-après résume les évolutions des financements, par thématique, entre les 2 programmes :

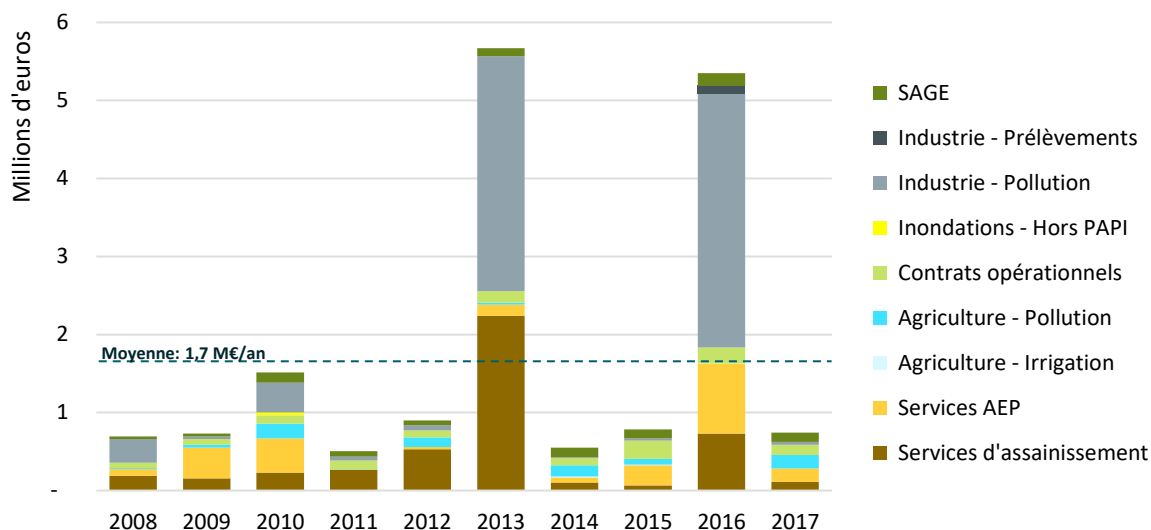
Tableau 20: Evolution des financements de l'AELB entre les 9^e et 10^e programmes

Thématique	9e Programme (2008-2012)	10e Programme (2013-2017)	Evolution ¹⁷
Agriculture - Pollution	367 K€	410 K€	↑ × 1,12
Agriculture - Prélèvements	0 K€	29 K€	↑
Industrie - Pollution	834 K€	6 337 K€	↑↑ × 7,60
Industrie - Prélèvements	0 K€	104 K€	↑
Services AEP	950 K€	1 535 K€	↑ × 1,62
Services d'assainissement ¹⁸	1 368 K€	3 247 K€	↑ × 2,37
SAGE	339 K€	623 K€	↑ × 1,84
Contrats opérationnels	450 K€	809 K€	↑ × 1,80
Inondations	38 K€	0 K€	↓
Action internationale	40 K€	0 K€	↓
Total	4 385 K€	13 093 K€	↑ × 2,99

¹⁷ La colonne évolution présente la tendance d'évolution et le coefficient multiplicateur, lorsque la thématique a été maintenue sur les 2 programmes.

¹⁸ Les services d'assainissement comprennent l'assainissement collectif et non collectif. Au total, les aides pour l'ANC s'élèvent à 4,6M€ sur la période, soit 6% des subventions pour l'assainissement.

Figure 13: Evolution des subventions de l'AELB sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)



Les évolutions entre 9^e et 10^e programme sont dans la lignée des priorités fixées au niveau national et déclinées à l'échelle du bassin Loire Bretagne¹⁹ :

- Répondre aux objectifs de qualité des eaux superficielles et souterraines en réduisant les pollutions domestiques, agricoles, industrielles :
 - Le champ d'aide aux **industriels** est élargi pour prendre en compte les problématiques liées aux substances dangereuses : on passe de 800K€ à 6,3M€ d'aides dans ce domaine sur le BV EIL.
 - Les priorités dans le domaine **agricole** portent sur le traitement des pollutions et notamment celles liées au phosphore et au nitrate. Sur le BV EIL, l'accent est mis sur les actions de traitement du phosphore issu de déjections animales (près de 300K€ de subventions sur les 409K du 10^e programme, soit 73%).
 - Au regard des pollutions **domestiques**, la priorité va à la mise en conformité des systèmes d'assainissement. De nombreux investissements sont réalisés sur le territoire dans ce domaine (3,2 M€ de subventions versées sur le 10^e programme).
- Répondre aux objectifs de gestion **quantitative** de la ressource et d'adaptation au changement climatique, qui se traduit notamment par des aides pour la mise en place de réseaux de pilotage de l'irrigation en agriculture (28K€ sur la période 2013-2017)
- Assurer la sécurité de la distribution et la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, avec des aides renforcées pour l'AEP : 1,5M€ sur le BV EIL
- Enfin, soutenir l'approche territoriale et le partenariat avec les grandes collectivités, avec les aides à l'animation du SAGE (623K€ contre 340K€ au 9^e programme) et à la mise en œuvre des contrats territoriaux (809K€ contre 450K€ au 9^e programme).

¹⁹ AELB, Dossier de Presse, 10^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 2013-2018, 04/10/2012

Répartition des aides entre les bénéficiaires :

Les aides sont réparties entre les différents usagers bénéficiaires, selon la méthodologie décrite en annexe 1 (analyse et définition de clé de répartition des lignes de programme).

Tableau 21: Subventions de l'agence de l'eau par thématique et par usager, en moyenne annuelle²⁰
(Période 2008-2017)

Usager	Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Agriculture	Pollution	78	4%
	Prélèvements	2	0%
Industrie	Pollution	717	41%
	Prélèvements	20	1%
Services collectifs	AEP	239	14%
	AC	461	26%
Environnement	SAGE	96	6%
	Contrats opérationnels	126	7%
Inondations		4	0,2%
Autres	Action internationale	4	0,2%
Total		1 748	100%

Porteurs d'investissements importants ces dernières années, les industriels apparaissent comme premiers bénéficiaires de ces subventions, par le biais des aides pour la réduction des pollutions. Viennent ensuite les usagers des services d'assainissement et d'eau potable.

b. Redevances de l'agence

L'agence de l'eau Loire Bretagne perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau du bassin versant EIL :

Tableau 22: Montants annuels moyens de redevances²¹ perçues par l'agence de l'eau auprès des usagers du bassin EIL (période 2008-2017)

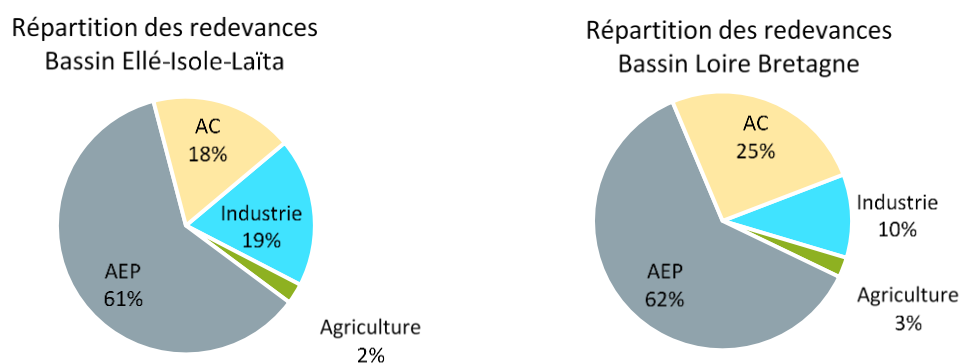
Redevable	Type de redevances	9 ^e Programme (2008-2012), K€	10 ^e Programme (2013-2017), K€	Moyenne annuelle (K€/an)	Répartition (%)
Industrie	Pollution	827	1 353	218	11%
	Prélèvement	685	703	139	7%
	Modernisation des réseaux de collecte	62	58	12	1%
	Prélèvement - Installations hydroélectriques	2	3	0,5	0%
Agriculture	Pollution élevage	222	235	46	2%
	Prélèvement Irrigation	23	26	5	0%
Usagers AEP	Pollution domestique	5 046	5 231	1028	52%
	Prélèvement AEP	983	723	171	9%
Usagers AC	Modernisation des réseaux de collecte	1 680	1 860	354	18%
	Total	9 530	10 191	1 972	100%

²⁰ Les trois principales thématiques sont indiquées **en vert dans le tableau**.

²¹ Aucun distributeur agréé de phytosanitaires redevable de la redevance pollutions diffuses n'a été identifié sur le territoire. S'agissant de la redevance Protection du milieu aquatique, elle est collectée au niveau départemental par la fédération de pêche. Elle n'est donc pas comptabilisée à l'échelle du bassin.

Les principaux contributeurs²² sont les usagers domestiques qui payent 79% des redevances (dont 61% AEP et 18% AC), suivis par l'industrie (19%), et les agriculteurs (2%). Ces chiffres sont relativement similaires à ceux de l'ensemble du bassin Loire Bretagne. On distingue tout de même un poids plus important de l'industrie sur EIL.

Figure 14: Comparaison de la répartition des redevances entre le bassin EIL et le bassin Loire Bretagne



c. Bilan aides-redevances pour les usagers du bassin

Le tableau ci-après présente la synthèse des circuits financiers qui passent par l'agence de l'eau Loire Bretagne sur la période 2008-2017 en moyenne annuelle.

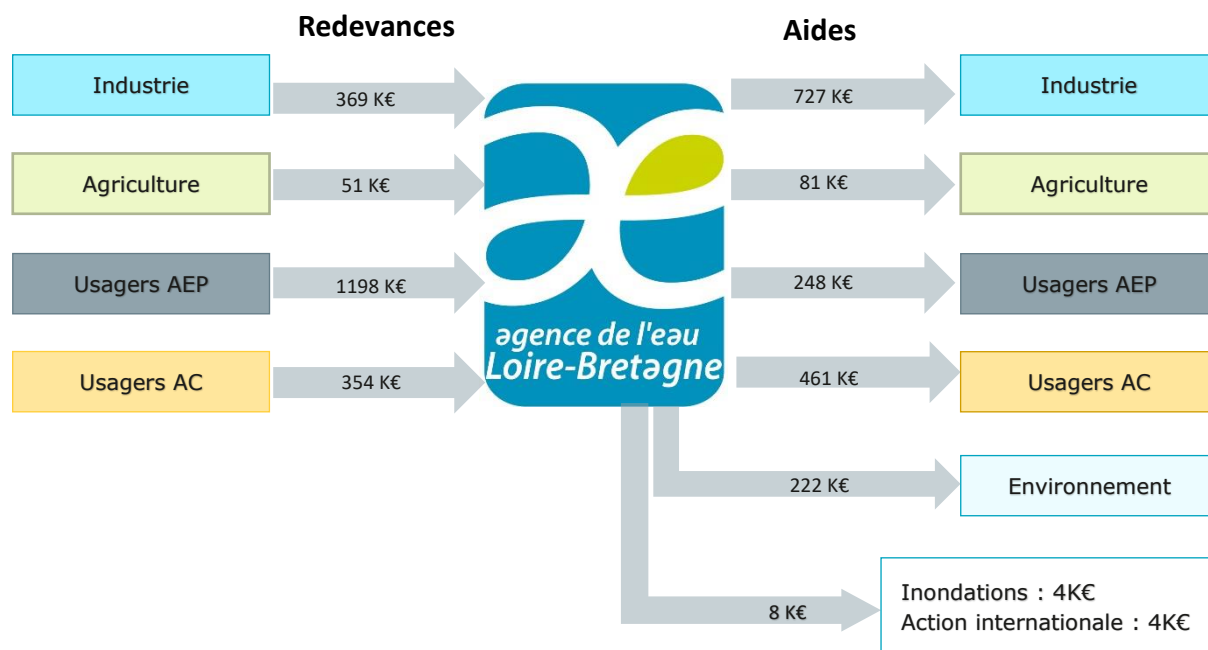
Tableau 23: Bilan des transferts Aides-Redevances entre l'agence de l'eau et les usagers du bassin (Période 2008-2017)

Usager	Aides (K€)	Redevances (K€)	Solde Aides – Redevances (K€)
Industrie	727	369	358
Agriculture	81	51	30
Usagers AEP	248	1 198	-950
Usagers AC	461	354	107
Environnement	222	-	222
Inondations	4		4
Autres (action internationale)	4		4
Total	1 748	1 972	-224

Dans le strict cadre des flux aides – redevances de l'AELB, la quasi-totalité des usagers apparaissent comme bénéficiaires nets, à l'exception des usagers des services AEP, dont la somme des redevances est supérieure à la somme des aides perçues.

²² Indiqués en vert dans le Tableau 3

Figure 15: Bilan des transferts Aides-Redevances de l'AELB sur le bassin EIL en moyenne annuelle (Période 2008-2017)



3.3.1.2 La région Bretagne

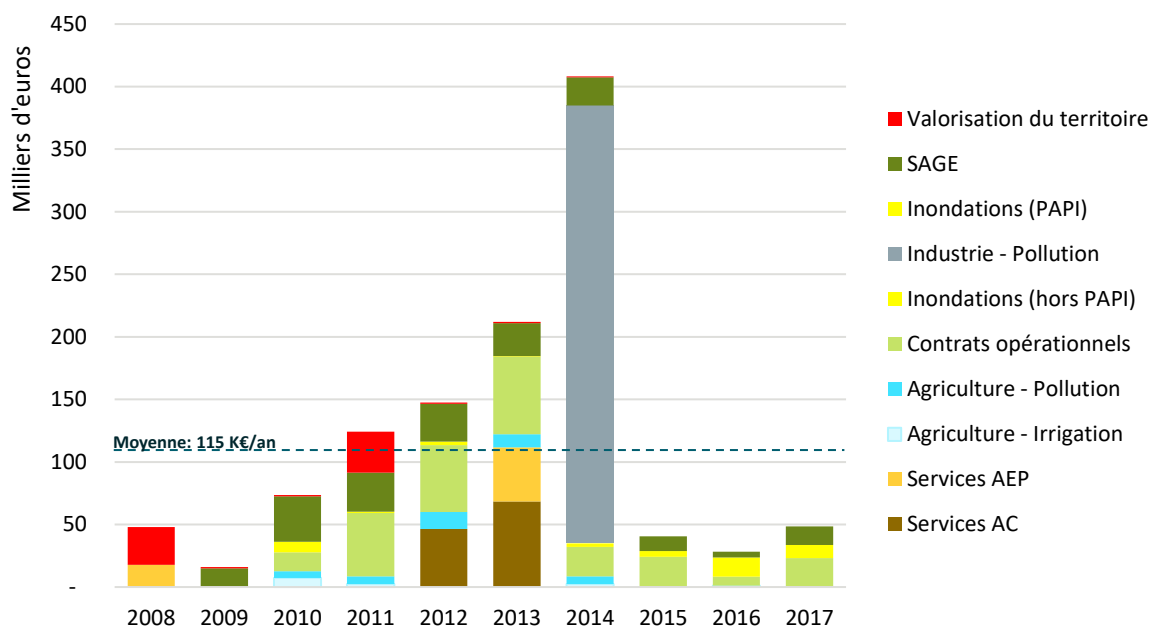
La Région Bretagne a versé 1,15M€ de subventions sur la période, pour le financement d'opérations pour la reconquête de la qualité des eaux, de la biodiversité, auprès des différents acteurs :

- **Les services collectifs AEP** : pour le financement de périmètres de protection de captage notamment (objectifs de promotion d'une gestion intégrée de la ressource en eau).
- **Les services collectifs d'assainissement** : pour le financement des réseaux ou de STEP, dans le cadre des plans opérationnels d'investissement du territoire (objectifs de promotion d'une gestion intégrée de la ressource en eau).
- **Les agriculteurs** pour la réduction des pressions (par ex : soutien aux investissements sanitaires dans les élevages) et pour la gestion des prélèvements (soutiens à des travaux d'irrigation)
- **Les industriels** dans une optique de soutien à la recherche et développement²³, par le biais de soutien à des investissements dans le traitement des effluents notamment.
- Dans le domaine de l'environnement :
 - **Le SMEIL** pour la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta. Dans ce cadre, la Région intervient en tant que partenaire statutaire, il s'agit de participations et non de subventions à proprement parler.
 - **Les collectivités locales** pour les contrats de territoire et les opérations Breizh Bocage.

²³ Ces aides font partie du programme « P0201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance, qui accompagne les pratiques innovantes dans les entreprises

- **Les acteurs du tourisme et des loisirs** : soutien aux activités aquatiques (par le biais du FEDER notamment), à des opérations de valorisation du territoire.
- Enfin, la Région intervient également dans le financement des opérations de protection contre les inondations (hors PAPI à partir de 2010, puis financement du PAPI après 2014).

Figure 16: Evolution des subventions de la région Bretagne sur la période, par thématique financée (Période 2008-2017)



Les subventions de la Région s'élevaient en moyenne à 115K€ par an. Les « pics » de subvention identifiés en 2013 et 2014 correspondent à des investissements conséquents sur le territoire, en assainissement collectif (2013) et dans des opérations de réduction des pollutions industrielles (2014).

Les subventions de la Région ont significativement diminué après 2014 et sont majoritairement destinées au SAGE, PAPI et financement des contrats opérationnels.

L'environnement apparaît comme principal bénéficiaire des aides de la Région, suivi par les industriels. Le tableau ci-après résume les aides par thématique²⁴.

Tableau 24: Répartition des aides de la région Bretagne par thématique en moyenne annuelle (Période 2008-2017)

Usager	Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Industrie	Pollution	35	31%
Agriculture	Pollution	4	4%
	Prélèvements	1	1%
Services collectifs	AEP	2	5%
	AC	11	10%

²⁴ Les coûts liés à la dégradation de l'environnement ne sont pas comptabilisés ici.

Environnement	SAGE	24	21%
	Contrats opérationnels	26	23%
Autres	Valorisation du territoire	7	6%
Total		115	100%

Limite de l'analyse : Les données ne comprennent pas les fonds alloués par la région en contrepartie du FEADER, en particulier les MAEC et les mesures CAB et MAB, sur lesquelles la région a fortement accru sa participation financière à partir de 2014 pour le déploiement de ces mesures en Bretagne. Ces données n'ont pas pu être collectées.

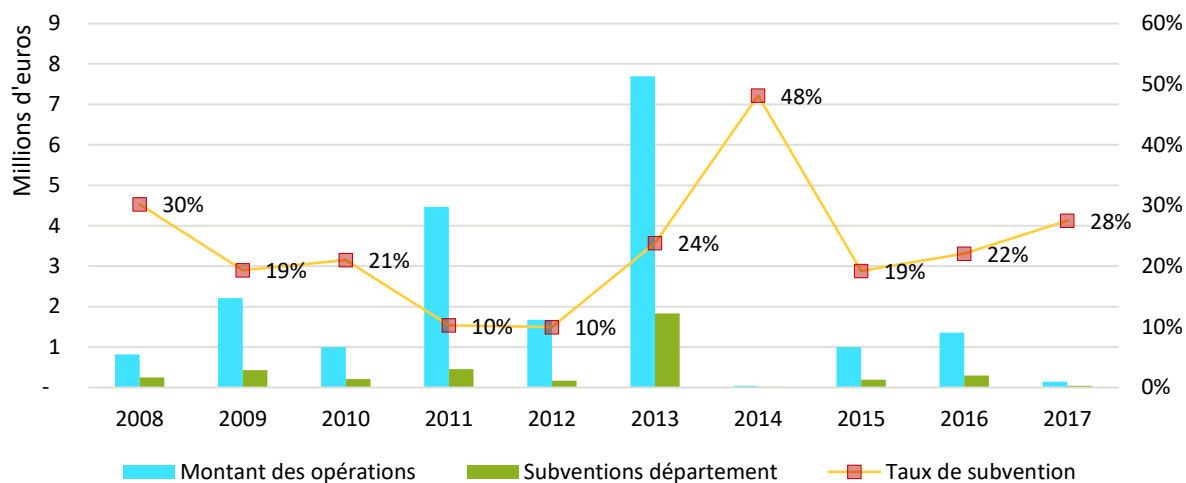
3.3.1.3 Le département du Finistère

Le conseil départemental du Finistère (CD29) a versé 4,5M€ de subventions sur le bassin versant EIL sur la période 2008-2017. Le CD29 apporte des subventions aux collectivités territoriales et aux associations pour des opérations relatives aux services collectifs ou à la protection des milieux :

- **Les services collectifs AEP** : pour les investissements (compteurs, périmètres de protection de captages...) et les études (schémas directeurs, études patrimoniales...)
- **Les services collectifs d'assainissement** : pour les investissements (création de réseaux de transfert, télégestion...) et les études (schémas directeurs).
- Dans le domaine de l'environnement :
 - o **Le SMEIL** pour la mise en œuvre du **SAGE** (sur la période, le CD29 était à la fois partenaire statutaire du SMEIL et intervenait sous forme de subventions).
 - o **Les collectivités locales et les AAPPMA** pour des opérations relatives à la protection des milieux aquatiques
- **Les collectivités locales et le SMEIL** pour des opérations de protection contre les **inondations** (PAPI ou hors PAPI).

Les données transmises par le CD29 permettent de retracer les montants de travaux et les montants de subventions correspondant pour les investissements en assainissement, en AEP et pour la protection contre les inondations (donc hors aides versées au SAGE et AAPPMA). Le graphique suivant retrace les montants d'investissements subventionnés, les montants de subvention correspondants et le taux annuel de subvention.

Figure 17: Evolution des subventions du CD29, travaux financés et taux de subvention uniquement AC, AEP et inondations²⁵ (période 2008-2017)



Le tableau ci-après résume les aides par thématique :

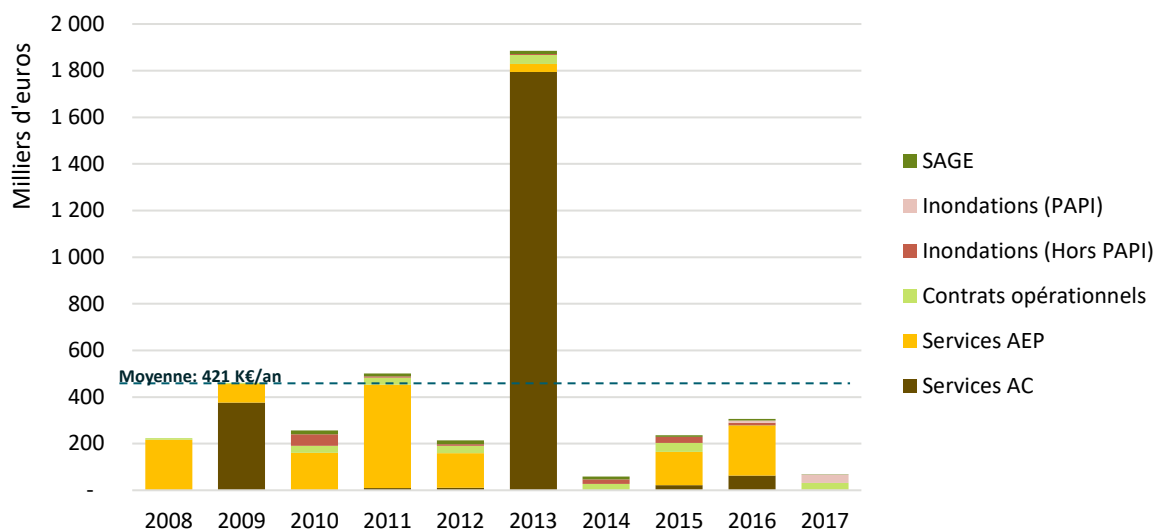
Tableau 25: Répartition des aides du CD29 par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Usager	Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Services collectifs	AEP	144	34%
	AC	228	54%
Environnement	SAGE	9	2%
	Contrats opérationnels	24	6%
Inondations		17	4%
Total		421	100%

Les services d'assainissement collectif apparaissent comme premiers bénéficiaires des aides du CD29, suivis par les services AEP.

²⁵ 2014 : Uniquement subventions inondations (hors PAPI) : 39K€ de travaux et 19K€ de subventions.

Figure 18: Evolution des subventions du CD29 sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)



Le « pic » de subvention identifié en 2013 correspond à des investissements importants en assainissement collectif, notamment sur la commune de Clohars Carnoët (le détail des investissements est présenté dans la section *a. Assainissement*).

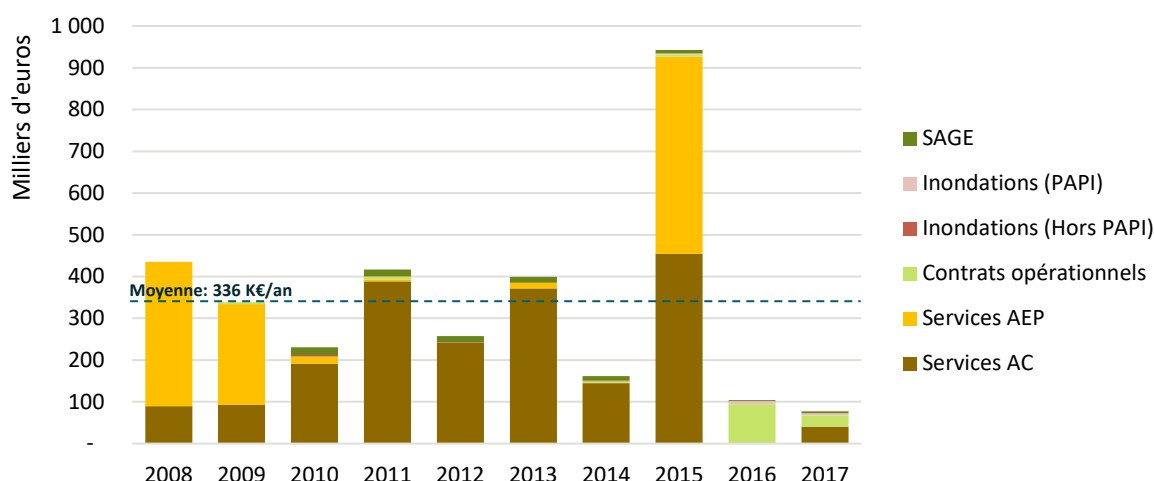
3.3.1.4 Le département du Morbihan

Le conseil départemental du Morbihan (CD56) a versé 3,4M€ de subventions sur la période sur le bassin versant EIL. Il apporte des subventions aux collectivités territoriales pour des opérations relatives à la protection des milieux aquatiques et aux services collectifs :

- **Les services collectifs AEP** : Pour des travaux d'alimentation en eau potable, construction, modernisation ou extension d'usines de traitement, programmes de sectorisation.
- **Les services collectifs d'assainissement** : pour les études (schémas directeurs eaux usées ou eaux pluviales, études stations d'épuration) et les travaux (extensions de réseaux, réhabilitation de réseaux, mise en conformité de STEP).
- **Dans le domaine de l'environnement** :
 - Le SMEIL pour la mise en œuvre du SAGE. Dans ce cadre, le CD56 est partenaire statutaire du SMEIL²⁶.
 - Les collectivités locales (communes, communautés de communes) pour les opérations relatives aux milieux aquatiques : études, inventaires de zones humides, travaux de réhabilitation, contrats territoriaux.
- **Dans le domaine de la protection contre les inondations** : Le CD56 intervient en tant que partenaire statutaire du SMEIL, dans le financement des opérations PAPI et hors PAPI.

²⁶ Nb: les départements du Morbihan et du Finistère ne sont plus partenaires statutaires du SMEIL depuis 2019

Figure 19: Evolution des subventions du CD56 sur la période, par thématique financée (période 2008-2017)



Les subventions du CD56 s'élèvent en moyenne à 336K€/an. Le pic de subventions versées en 2015 correspond à des investissements conséquents en services AEP réalisés par le syndicat de l'eau du Morbihan (remise à niveau de stations existantes, programmes de sécurisation) et AC (travaux sur la station de Gourin, réhabilitation de réseaux).

Tableau 26: Répartition des aides du CD56 par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Usager	Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Services collectifs	AEP	109	32%
	AC	202	60%
Environnement	SAGE	9	3%
	Contrats opérationnels	14	4%
Inondations		2	1%
Total		336	100%

Les services d'assainissement collectif apparaissent comme premiers bénéficiaires des aides du CD56 (60%), suivis par les services AEP (32%).

3.3.1.5 L'Etat

L'Etat, par le biais des directions départementales des territoires et de la Mer (DDTM), verse des subventions pour la prévention des inondations. Dans ce cadre, les collectivités du territoire ont reçu des subventions de la part de la DDTM 29:

- Pour le PAPI, mis en œuvre depuis 2016,
- Hors PAPI : avant la mise en œuvre du PAPI (subventions reçues par le SMEIL avant 2016 dans le cadre du SAGE) et par la Ville de Quimperlé suite aux inondations de 2013-2014).

L'Etat intervient également dans le financement de l'animation Natura 2000 sur le site de la rivière Ellé.

Tableau 27: Répartition des aides de l'Etat par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Environnement - Natura 2000	8	9%
Inondations	88	91%
Total	96	100%

3.3.1.6 L'Union Européenne

L'UE intervient sur le territoire par le biais de deux fonds d'intervention : le FEADER, qui finance l'animation Natura 2000 sur le bassin, et la PAC, qui apporte des aides aux filières agricoles.

Les montants moyens annuels sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28: Répartition des aides de l'UE par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Environnement - Natura 2000	9	1%
Agriculture (PAC)	612	99%
Total	621	100%

Le détail des subventions est présenté dans les paragraphes suivants.

a. Les aides Natura 2000

L'Union Européenne, via le FEADER, apporte des financements à l'animation Natura 2000 sur la rivière Ellé. Au total, 9 000€ ont été versés en moyenne sur la période²⁷.

b. Les aides agricoles de la PAC

La Politique Agricole Commune - PAC –, mise en œuvre à l'échelle de l'Union Européenne, est un dispositif de soutien aux filières agricoles. Parmi les outils financiers de la PAC, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC – et les aides pour l'agriculture biologique permettent d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale²⁸.

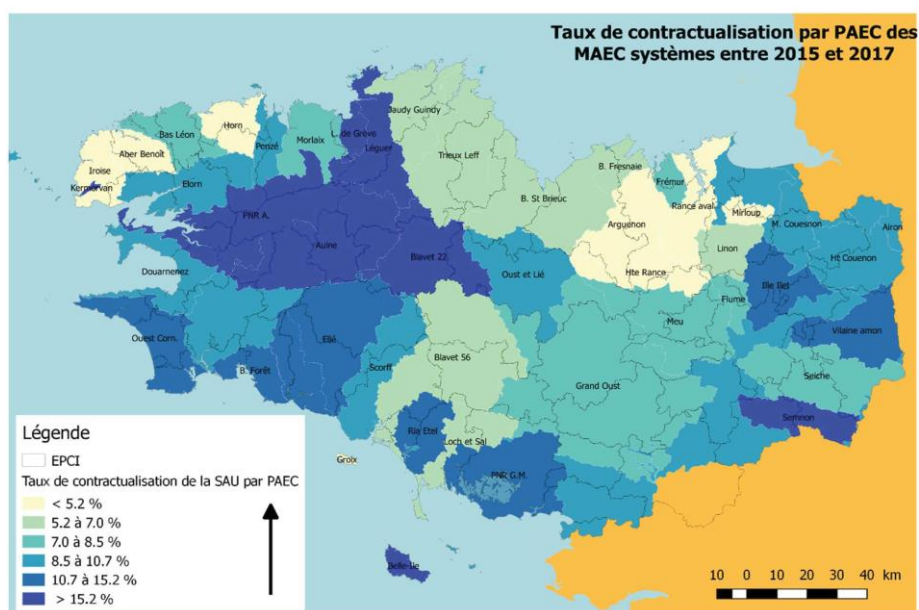
Le périmètre PAEC²⁹ *Ellé Isole Laïta – Aven Belon Merrien* couvre les deux bassins versants et présente un taux de contractualisation de la SAU par PAEC entre 10,7 et 15,2%. Ce périmètre compte environ 1200 exploitations, dont 900 sont sur le BV EIL (75% des exploitations engagées).

²⁷ A noter qu'il existe actuellement deux autres sites Natura 2000 sur le BV EIL pour lesquels le document d'objectif a été validé, actuellement financés par l'UE. Ces subventions ne sont pas comptabilisées ici.

²⁸ En toute rigueur, le financement des MAE par l'Union Européenne mobilise des fonds nationaux donc le financement de ces contrats est partagé entre l'UE et les acteurs nationaux. Faut de données sur la répartition des contributions de la part des partenaires nationaux, nous simplifions l'analyse et faisons peser l'intégralité des MAE sur l'UE.

²⁹ Les PAEC -Projets AgroEnvironnementaux et Climatiques- encadrent la mise en place des MAEC -Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques - sur un territoire particulier.

Figure 20: Taux de contractualisation des MAEC par PAEC sur la région Bretagne (2015-2017)



Ainsi, on compte sur le bassin versant EIL un certain nombre de MAEC systèmes (mesures répondant à une logique de système, par exemple les MAEC systèmes Grandes cultures), de MAEC localisées (mesures répondant à des enjeux localisés) et d'aides pour la Conversion ou le Maintien de l'Agriculture Biologique (aides CAB/MAB).

Si elles ne sont pas directement liées à l'usage de la ressource, on peut considérer les aides PAC comme ayant un impact indirect positif sur la ressource en eau, dans la mesure où elles réduisent les pressions qualitatives et quantitatives exercées par l'activité agricole.

Tableau 29: Surfaces et montants engagés en MAEC Systèmes, MAEC localisées, et aides CAB/MAB (Période 2015-2017)

Type d'aides	Surfaces engagées	Montants engagés
MAEC Systèmes ³⁰	6 284 ha	4 444 K€
MAEC Localisées ³¹	330 ha	392 K€
Aides Conversion / Maintien de l'Agriculture Biologique	1 637 ha	1 281 K€
Total	8 251 ha	6 117 K€

Limite de l'analyse : Les aides de l'UE ici présentées ne comptabilisent pas l'ensemble des mesures adossées au FEADER en lien avec la politique de l'eau. Il manque notamment les aides du PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) ainsi que les aides aux travaux et à l'animation du dispositif Breizh bocage, et les contreparties nationales associées. Les aides ne comprennent pas non plus le 1^{er} pilier de la PAC, dont certaines aides directes sont réservées aux pratiques agro-environnementales (diversification des cultures, maintien des prairies, etc.). Ces données n'ont pas pu être récupérées.

³⁰ Les MAEC système et les aides CAB/MAB versées sur le PAEC Ellé Isole Laita – Aven Belon Merrien sont réparties sur le BV EIL au prorata des exploitations (75% des exploitations du PAEC sont sur le bassin versant EIL)

³¹ Les MAEC localisées sur le PAEC sont concentrées à 90% sur le BV EIL.

3.3.2 ANALYSE PAR THEMATIQUE

33,4 millions d'euros de subventions ont été versées sur la période 2008-2017, tout financeur confondu.

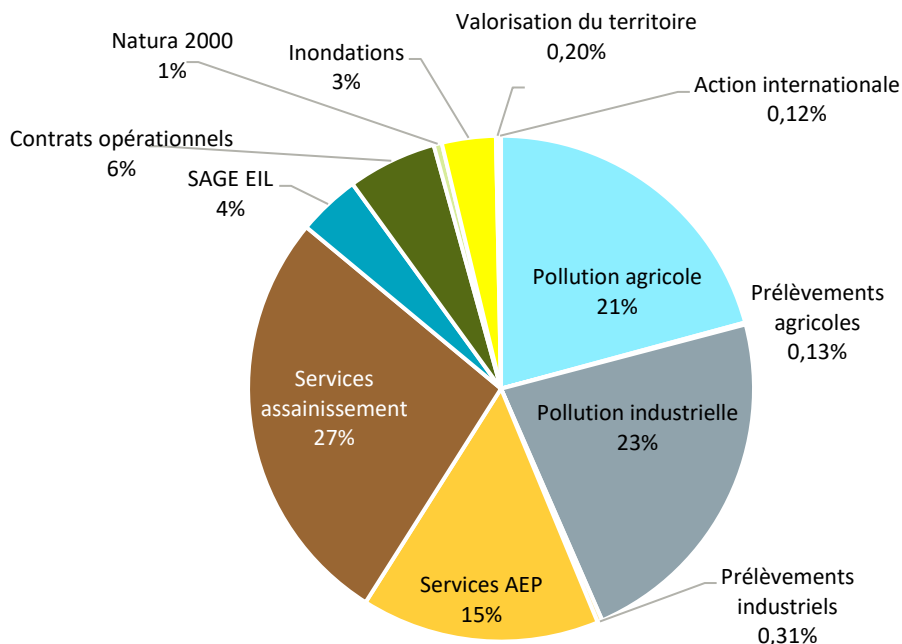
Près de la moitié de ces subventions versées sont destinées aux services publics d'eau potable et d'assainissement (44% dont 27% pour l'assainissement et 15% pour l'AEP). 23% sont destinées aux industriels pour des opérations de lutte contre la pollution, et 21% au secteur agricole.

11% de ces subventions ciblent des actions de protection de l'environnement, par le biais du SAGE, de l'animation Natura 2000 ou de contrats opérationnels.

3% sont destinées à des actions de protection contre les inondations (PAPI et hors PAPI).

Enfin, environ 107K€ (soit 0,32%) financent des actions de solidarité internationale et de valorisation du territoire.

Figure 21: Répartition des subventions apportées sur le territoire EIL par thématique (Moyenne annuelle 2008-2017)



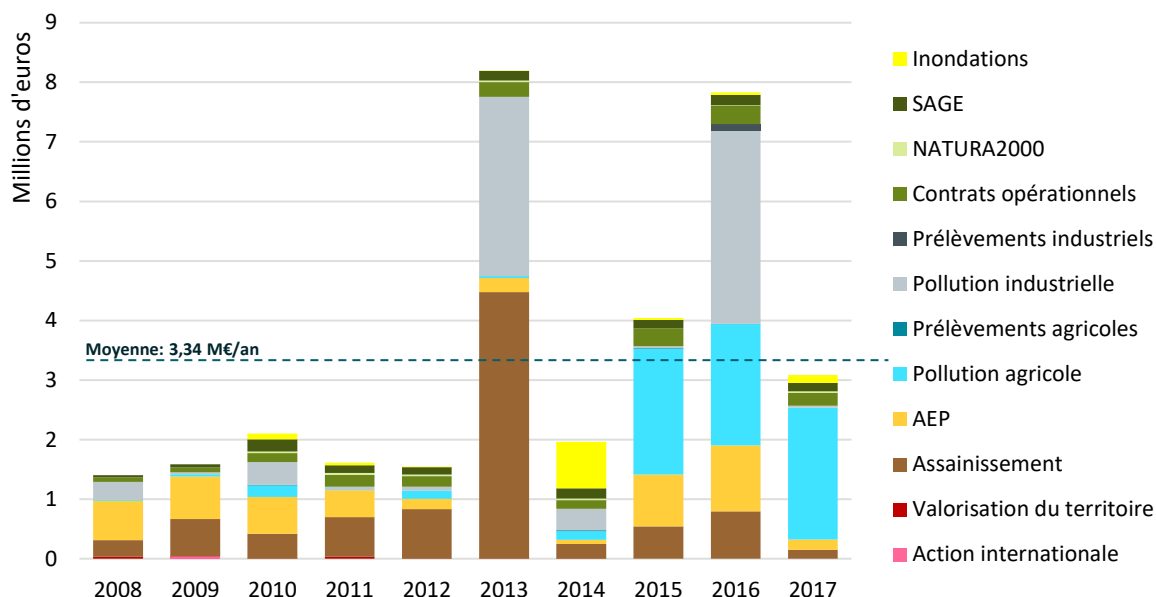
De manière générale, on constate une augmentation des subventions sur la période 2008-2017.

Les subventions sont relativement stables sur la période 2008-2012 (entre 1,3M€ et 2M€), enregistrent un pic en 2013 (8M€ de subventions). Cette augmentation coïncide avec des investissements importants sur le territoire en assainissement collectif (construction de la STEP de Clohars Carnoët notamment) et dans les actions de lutte contre la pollution industrielle.

L'année 2016 est également marquée par des investissements importants pour la maîtrise des pollutions industrielles (324K€).

Enfin, les années 2015-2017 voient l'arrivée des aides financières de la PAC, qui accompagnent les agriculteurs dans le changement de pratiques à hauteur de près de 2M€ par an.

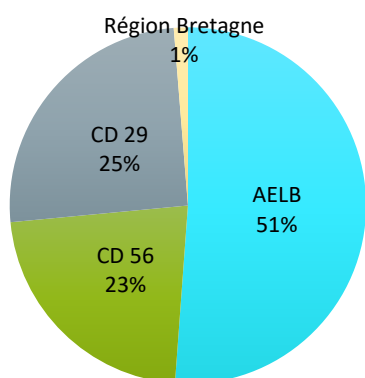
Figure 22: Evolution des subventions par thématique (période 2008-2017)



La section suivante détaille, par thématique, les subventions versées et les principaux investissements de la période.

3.3.2.1 Les Services Publics d'eau potable et d'assainissement (SPEA)

a. Assainissement



Au total, 9,02 M€ de subventions sont destinées aux services d'assainissement sur la période 2008-2017.

L'agence de l'eau Loire Bretagne apporte près de la moitié de ces subventions. Les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan contribuent respectivement à 25% et 23% des subventions.

Tableau 30 : Top 10 des subventions les plus importantes en Assainissement (période 2008-2017)

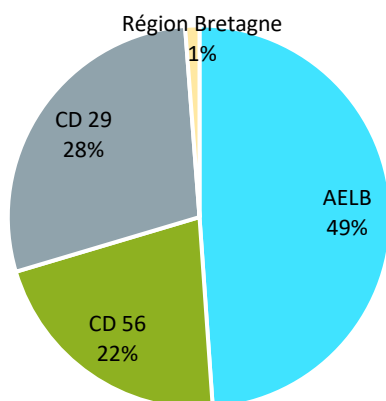
Financier	Objet de la subvention	Année	Montant (€)
CD29	Restructuration STEP de Clohars Carnoët	2013	1 750 000
AELB	Construction d'une nouvelle STEP d'une capacité de 17 000 EH - Clohars Carnoët	2013	984 510
AELB	Réalisation d'un réseau de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Kerzellec - Clohars Carnoët	2013	563 598
AELB	Transfert des eaux usées d' Arzano vers la station d'épuration de Kérampoix à Quimperlé (SITER)	2016	526 296
CD56	Travaux d'assainissement (STEP) – Commune de Gourin	2015	338 558
CD29	Travaux d'assainissement collectif à Bannalec	2009	260 248
CD56	Travaux de réhabilitation de réseaux à Guisriff	2013	243 371

AELB	Réhabilitation de différents secteurs du réseau eaux usées à Guiscriff	2012	234 393
AELB	Création d'un réseau de collecte vers les secteurs du Quinquis, de Porsmorric et de la Villeneuve – Clohars Carnoët	2013	173 400
CD56	Réhabilitation de réseaux - Gourin	2011	133 000

Ces 10 subventions représentent 56% de l'ensemble des subventions versées pour des investissements en assainissement collectif. Le principal investissement sur le territoire est la STEP de Clohars Carnoët et les réseaux associés : au total, 3,4M€ de subventions ont été accordées pour ces travaux en 2013.

Viennent ensuite les travaux réalisés pour le transfert des eaux usées d'Arzano vers la STEP de Kérampoix à Quimperlé (2016), les travaux d'assainissement à Gourin (2011 et 2015), à Bannalec (2009) et à Guiscriff (2013).

b. AEP



Au total, 5,5M€ de subventions sont destinées aux services d'eau potable sur la période 2008-2017.

L'agence de l'eau Loire Bretagne apporte 49% de ces subventions. Les conseils départementaux du Morbihan et du Finistère contribuent respectivement à 28% et 22% des subventions.

Tableau 31: Top 10 des subventions les plus importantes en AEP (période 2008-2017)

Financier	Objet de la subvention	Année	Montant (€)
CD29	Amélioration traitement de la station de potabilisation – SM de Quimperlé	2011	441 900
AELB	Mise à niveau des installations de production d'eau potable de l'usine du Zabrenn – SM de Quimperlé	2009	391 000
AELB	Déplacement de la prise d'eau sur l'isole à Kermagoret - station de pompage (750 m3/h) et canalisation de transfert en fonte de diamètre 400 sur 1840 ml - SM de Quimperlé	2010	243 100
AELB	Saint Tugdual : Sécurisation sur le territoire de Ellé Inam - Canalisation et surpresseur au réservoir communal - Syndicat de l'eau du Morbihan	2016	233 600
CD56	Modernisation de la filière de traitement de l'usine de Barrégant (Le Faouet) - Syndicat de l'eau du Morbihan	2015	225 122
AELB	PLOURAY : Amélioration de la filière de traitement de l'usine de production de Tourlaouen - Syndicat de l'eau du Morbihan	2016	208 080
CD56	Travaux d'alimentation en eau potable – SIAEP Ellé	2008	200 000
CD29	Création réservoir et interconnexion – Saint Thurien	2016	190 000
CD56	Travaux d'alimentation en eau potable - SIAEP Ellé	2009	180 000
AELB	Interconnexion avec Querrien et construction d'un réservoir pour Querrien – Saint Thurien	2016	166 127

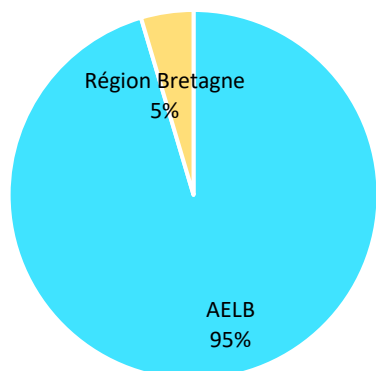
Ces 10 subventions représentent la moitié des subventions versées pour des investissements en AEP.

Parmi les principaux bénéficiaires, on retrouve :

- **Le Syndicat Mixte de Quimperlé**, qui a reçu 3 de ces principales subventions, à hauteur de 1,07M€, pour l'amélioration et la mise à niveau des stations de potabilisation, les déplacements des prises d'eau.
- **Le SIAEP de l'Ellé**, qui a reçu des subventions pour les travaux d'AEP réalisés en 2008-2009.

- Enfin, la **commune de Saint Thurien** a reçu 366K€ de subventions pour la création d'un réservoir et d'une interconnexion (2016).

3.3.2.2 Le secteur industriel



Au total, 7,6M€ de subventions sont versées au secteur industriel sur la période. Ces subventions visent en majeure partie des opérations de réduction des pollutions, et dans une moindre mesure des opérations de maîtrise des prélèvements.

95% de ces subventions proviennent de l'agence de l'eau Loire Bretagne. La région Bretagne intervient à hauteur de 5%.

Tableau 32: Top 10 des subventions les plus importantes reçues par le secteur industriel (période 2008-2017)

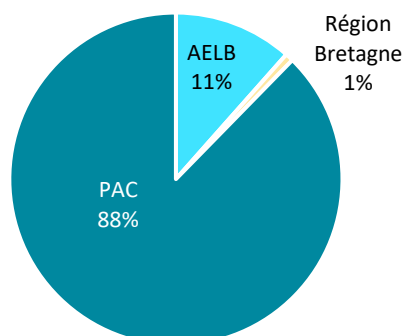
Financier	Objet de la subvention	Année	Montant
AELB	Conserverie Morbihannaise - Création d'une STEP en substitution à un dispositif d'épandage	2016	3 113 980
AELB	Ardo SA - Fiabilisation de la filière d'épuration biologique	2013	2 850 844
Région	SAS Guelt - Traitement des effluents industriels par hyper-oxydation sous pression	2014	350 000
AELB	SAS Les Volailles de Keranna - Fiabilisation de la station d'épuration	2010	338 100
AELB	SAS Peny - Amélioration de l'épandage des effluents	2008	272 807
AELB	Conserverie Morbihannaise - Traitement tertiaire des eaux épurées	2016	103 690
AELB	Ardo SA - Bassin de stockage avant épandage	2013	96 495
AELB	Conserverie Morbihannaise - Bassin de rétention des eaux d'incendie	2016	87 932
AELB	Ardo SA - Evaluation de l'impact des rejets de l'entreprise sur le milieu naturel	2013	41 500
AELB	Ardo SA - Suivi de l'impact des travaux sur la qualité du milieu récepteur - année 2017 à 2020.	2017	34 690

Ces 10 subventions représentent 96% des subventions versées pour des investissements industriels. Toutes sont liées à des opérations de réduction des pollutions.

Parmi les principaux bénéficiaires, on retrouve majoritairement les industries agroalimentaires :

- **La conserverie Morbihannaise** a reçu près de 3,3M€ pour la création d'une STEP, le traitement tertiaire des eaux usées et un bassin de rétention des eaux d'incendie en 2016.
- **La société Ardo** (spécialisée dans la transformation et conservation de légumes) a reçu 3M€ de subventions, d'abord pour l'évaluation de l'impact de ses rejets sur le milieu naturel, la fiabilisation de la filière d'épuration biologique et la mise en place d'un bassin de stockage avant épandage en 2013, puis en 2017 pour le suivi de l'impact des travaux sur la qualité du milieu récepteur.
- **La Société Guelt** (mécanique industrielle) a reçu une subvention de la région pour un projet de traitement de ses effluents, à hauteur de 350K€.
- **La société Les Volailles de Keranna** (transformation et conservation de la viande de volailles) a bénéficié de 338K€ pour la fiabilisation de sa station d'épuration.
- **La société Peny** (transformation et conservation de légumes) a bénéficié de 272K€ pour améliorer l'épandage des effluents.

3.3.2.3 Le secteur agricole



Près de 7M€ sont versés au secteur agricole sur la période, dont 88% sont des soutiens financiers de la PAC.

Pour plus de visibilité sur les subventions versées, et le détail des projets financés par la PAC n'étant pas disponible, le tableau ci-après présente le « top 10 » des subventions agricoles versées, hors PAC :

Tableau 33: Top 10 des subventions les plus importantes reçues par le secteur agricole
Hors des aides de l'UE-PAC (période 2008-2017)

Financier	Objet de la subvention	Année	Montant (€)
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS PORCINES PAR SEPARATION DE PHASE (RACLAGE EN V) ET EXPORTATION - <i>Locunolé</i>	2012	125 008
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS PORCINES PAR CENTRIFUGATION ET EXPORTATION DE 15 276 KG DE PHOSPHORE (en P2O5) - <i>Priziac</i>	2017	82 101
AELB	Traitement du phosphore issu des déjections animales – <i>Arzano</i>	2010	81 414
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS PORCINES PAR CENTRIFUGATION ET EXPORTATION. <i>Priziac</i>	2014	61 168
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS AVICOLES PAR COMPOSTAGE ET EXPORTATION - <i>Le Croisty</i>	2015	52 871
AELB	Programme d'action collectif: Groupe 30 000 IDEA – <i>IDEA Pays du Roi Morvan</i>	2017	51 000
AELB	Traitement du phosphore issu de déjections porcines par séparation de phase (raclage en V) et exportation - <i>Querrien</i>	2014	40 435
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS PORCINES PAR CENTRIFUGATION ET EXPORTATION - <i>Priziac</i>	2014	38 352
AELB	TRAITEMENT DU PHOSPHORE ISSU DE DEJECTIONS PORCINES PAR CENTRIFUGATION, COMPOSTAGE ET EXPORTATION DE 37 515KG DE PHOSPHORE (en P2O5) - <i>Priziac</i>	2017	22 356
AELB	Projet pluriannuel pour le développement de l'agriculture biologique par l'offre de viande bio en Bretagne, Année 2016.	2015	21 547

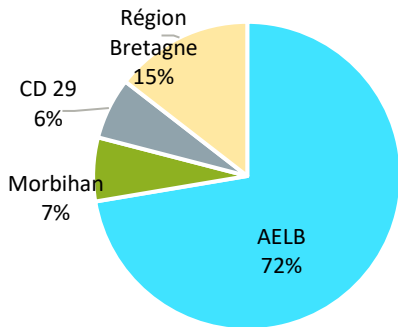
Ces 10 subventions représentent 77% du total des subventions versées au secteur agricole par l'AELB et la région Bretagne.

Elles sont destinées à des SCEA (Sociétés Civiles d'Exploitations Agricoles) et EARL (Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée) et portent majoritairement sur le traitement des effluents d'élevage. A noter qu'en 2017, 51 000€ de subventions ont été accordées au groupe Idéa Pays du Roi Morvan, groupe de développement agricole, pour un projet agroécologique « Groupe 30 000 » (répondant à un appel à projet de la DRAAF) visant à accompagner les exploitations dans la transition agroécologique.

3.3.2.4 Les aides pour des actions liées à l'environnement

Parmi les aides pour des actions liées à l'environnement, nous distinguons ce qui est versé au SMEIL, de ce qui est versé aux collectivités locales et associations, dans le cadre de contrats opérationnels.

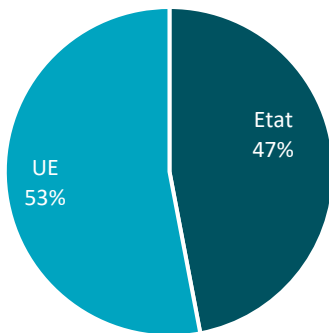
a. Aides SMEIL pour la mise en œuvre du SAGE



Le SMEIL a bénéficié de près d'1,3M€ sur la période (2008-2017) pour la mise en œuvre du SAGE. 72% de ces financements proviennent de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

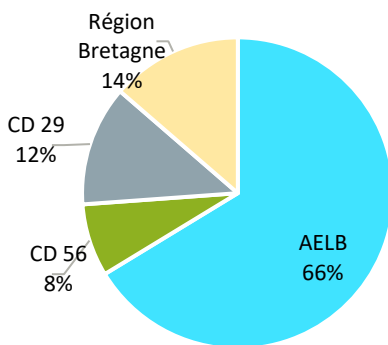
Jusqu'en 2018, les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan étaient partenaires statutaires du SMEIL, la Région l'est toujours. Les contributions respectives sont à hauteur de 15%, 6% et 7%.

b. Aides Natura 2000



L'Etat et l'UE (par le biais du FEADER) financent l'animation Natura 2000 sur le site de la Rivière Ellé. Sur la période 2010 à 2015, les aides étaient versées à Roi-Morvan communauté et sont versées au SMEIL depuis 2016. Au total, 225 000€ ont été versés sur la période, dont 47% provenant de l'Etat et 53% du FEADER.

c. Autres aides environnementales



1,8M€ ont été versés aux collectivités locales et associations. 66% de ces subventions proviennent de l'AELB.

La région Bretagne et les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan contribuent respectivement à hauteur de 14%, 12% et 8%.

Quimperlé communauté et Roi Morvan Communauté ont respectivement reçu 851K€ et 580K€ de subventions sur la période, dans le cadre des contrats territoriaux pour les milieux aquatiques. 302K€ ont été versés à des communes et le reste (90K€) est destiné à des associations.

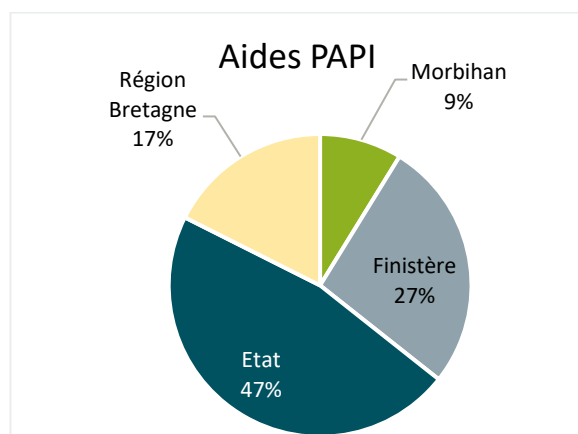
Tableau 34: Top 10 des subventions les plus importantes reçues dans le domaine de l'environnement
 (Hors SMEIL) (période 2008-2017)

Financier	Objet de la subvention	Année	Montant
AELB	Travaux d'effacement de l'ouvrage du Pont Priant – <i>Commune de Guisriff</i>	2016	72 574
AELB	CT milieux aquatiques de l'Ellé, Restauration du lit mineur – <i>Roi Morvan Communauté</i>	2016	54 300
Morbihan	CT milieux aquatiques de l'Ellé, Restauration - 2ème année – <i>Roi Morvan Communauté</i>	2016	51 642
Morbihan	Travaux de réhabilitation du pont de Pont-Priant – <i>Commune de Guisriff</i>	2016	42 220
AELB	CRE BV de l'Ellé – Travaux de Restauration – <i>Roi Morvan Communauté</i>	2008	41 784
AELB	CT Elle Isole Douurdu, volet cours d'eau, Restauration – <i>Quimperlé Communauté</i>	2014	40 550
AELB	CT Elle Isole Douurdu, Restauration de cours d'eau – <i>Quimperlé Communauté</i>	2015	40 550
AELB	CT Elle Isole Douurdu, volet cours d'eau, Restauration – <i>Quimperlé Communauté</i>	2013	37 650
AELB	CT Elle Isole Douurdu, volet cours d'eau, Restauration – <i>Quimperlé Communauté</i>	2012	37 637
AELB	CT Elle Isole Douurdu, volet cours d'eau, Restauration – <i>Quimperlé Communauté</i>	2011	37 350

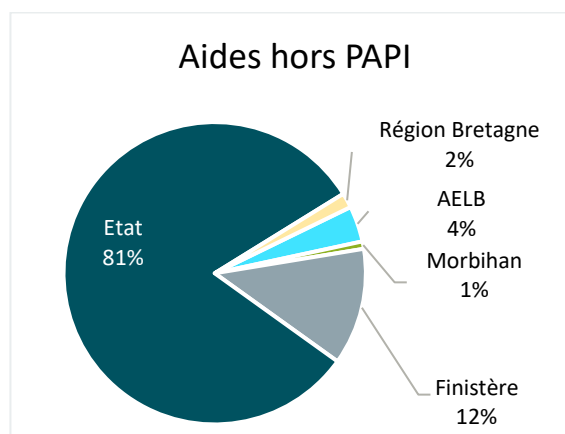
Ces 10 subventions représentent 24% du total des subventions versées sur cette thématique sur la période.

3.3.2.5 Les aides inondations

Le SMEIL et les collectivités locales ont reçu des subventions pour des investissements dans la protection contre les inondations :



D'une part, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), porté par le SMEIL depuis 2014 : 172K€ de subventions accordées par l'Etat, les CD29 et 56, ainsi que la région Bretagne.



D'autre part, pour des actions hors du cadre du PAPI : subventions versées au SMEIL ou à la ville de Quimperlé à hauteur de 977K€.

Une partie de ces subventions ont été versées pour des travaux ayant fait suite aux inondations de 2013-2014.

3.3.2.6 Autres thématiques subventionnées

107K€ de subventions ont également été accordées pour des actions de valorisation du territoire et de coopération internationale, parmi lesquelles :

- Une subvention de l'AELB au Syndicat mixte de Quimperlé pour des travaux d'AEP au Mali
- Des subventions de la Région Bretagne :

- Une subvention à Roi Morvan Communauté pour des opérations d'animation sur l'Ellé (salle pédagogique, projet handi voile et parcours de canoë kayak)
- Des subventions au village loisirs de Ty Nadan (Locunolé) pour la mise en place d'hébergements flottants
- Des subventions au club de Canoë Kayak de Quimperlé pour l'organisation de la descente de la Laïta en canoë kayak

3.3.3 SYNTHÈSE DES FLUX FINANCIERS

Cette section synthétise les informations présentées dans les sections précédentes, afin de répondre aux questions suivantes :

- **Qui finance quoi ?** Quels sont les principaux organismes financeurs et les thématiques financées en priorité ?
- **Qui finance pour qui ?** A savoir, à quels usagers finaux bénéficient ces subventions ?

3.3.3.1 Organisation des circuits de financement : Qui finance quoi ?

Le tableau ci-après présente, en moyenne annuelle (K€), les montants financés par financeur et thématique.

Tableau 35 : Montants de subvention annuels moyens par thématique et principaux financeurs
 (Période 2008-2017)

Thématique	AELB	CD29	CD56	Région Bretagne	Etat	UE	Total
Services AEP	248	144	109	6	0	0	508
Services Assainissement	461	228	202	11	0	0	902
Pollution industrielle	717	0	0	35	0	0	752
Prélèvements industriels	10	0	0	0	0	0	10
Pollution agricole	78	0	0	4	0	612	693
Prélèvements agricoles	3	0	0	1	0	0	4
Contrats opérationnels	126	24	14	26	0	0	190
SAGE EIL	96	9	9	19	0	0	133
Natura 2000	0	0	0	0	8	9	18
Inondations	4	17	2	5	88	0	115
Total	1 744	421	336	108	96	621	3 326
Valorisation du territoire	0	0	0	7	0	0	7
Action internationale	4	0	0	0	0	0	4
Total	1 748	421	336	115	96	621	3 337

Les thématiques financées en priorité reflètent les enjeux du territoire du BV EIL sur la période 2008-2017 :

- Des besoins importants d'investissement en **assainissement** portés par les collectivités locales.
- La **réduction des pressions industrielles**, liées à une industrie agroalimentaire fortement présente sur le bassin, qui a nécessité d'importants investissements en traitement des effluents industriels.
- La réduction des **pressions liées à l'agriculture**, avec une prépondérance des aides PAC pour le développement de pratiques combinant performance économique et environnementales (MAEC et aides CAB/MAB), ainsi que des investissements importants dans la réduction des pressions liés aux effluents d'élevage.

- **L'amélioration des services AEP**, avec des investissements dans des stations de traitement, des mises à niveau des équipements, des travaux de sécurisation, etc., portés par les collectivités et établissements publics.
- La **préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, avec, d'une part, les aides versées au SMEIL pour la mise en œuvre du SAGE EIL, et d'autre part les aides versées aux collectivités locales et associations dans le cadre de la mise en œuvre de contrats territoriaux.
- La **protection contre les inondations** est également un enjeu important sur le territoire. Dans ce cadre, les collectivités et le SMEIL ont reçu des aides pour des actions de protection et de travaux post-inondations, et le SMEIL a reçu des aides pour la mise en œuvre du PAPI (porté depuis 2014).
- Enfin, des aides ont été versées aux collectivités locales pour des actions de **valorisation du territoire** (organisation d'événements autour de la ressource en eau) et des actions de **coopération internationale**.

La Région Bretagne et l'agence de l'eau interviennent sur la quasi-totalité des thématiques identifiées. A noter toutefois que l'AELB est intervenue exceptionnellement sur le volet inondation dans le cadre du démarrage de la mise en œuvre du SAGE, ce qui n'est plus le cas depuis. Les départements subventionnent les services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que le SAGE, les contrats territoriaux et la protection contre les inondations (par le biais des participations statutaires au SMEIL). A noter que les 2 départements ne sont plus membres du SMEIL depuis 2019. Enfin, l'Etat intervient principalement sur la thématique inondation, par le biais de la DDTM.

3.3.3.2 Synthèse par usagers finaux bénéficiaires

Au-delà de l'analyse thématique, l'analyse par usager final bénéficiaire permet de refléter les flux financiers à l'œuvre sur le bassin. En intégrant les redevances collectées par l'agence de l'eau, cette synthèse donne une idée des transferts reçus (subventions) et transferts payés (redevances) par les différents usagers du bassin.

Pour mémoire, notre analyse se base sur cinq catégories d'usagers : les ménages, les APAD, les industriels, les agriculteurs, et l'usager environnement.

Sont exclues de cette analyse, les aides « coopération internationale » et « valorisation du territoire ».

Les aides liées à la protection contre les inondations sont réparties selon les hypothèses décrites en annexe 2.

Les services AEP et AC desservent les usagers domestiques (ménages) mais également certains industriels ou APAD. Par conséquent, il convient de répartir les subventions versées aux services AEP et AC entre ces trois types d'usagers.

Cet exercice a été réalisé sur le bassin Loire Bretagne dans le cadre de l'étude de récupération des coûts³². Une clé de répartition des volumes AEP et AC consommés entre Ménages, APAD et Industriels a été estimée à l'échelle du bassin :

³² Source Agence Française pour la biodiversité, IREEDD, Récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur les bassins Métropolitains et d'Outre-Mer, District Loire-Bretagne, 2019.

Tableau 36: Clé de répartition des subventions AEP et AC entre usagers

	Clé AEP	Clé AC
Ménages	61%	65%
APAD	19%	20%
Industrie	20%	15%

Nous retenons ces ratios pour répartir les subventions destinées aux services AEP et AC entre ménages, APAD et industriels.

Le tableau ci-après synthétise les transferts payés et reçus par chaque type d'utilisateur :

Tableau 37 : Synthèse des transferts payés et reçus par usager bénéficiaire en moyenne annuelle (K€)
 (Période 2008-2017)

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement	Total
Transferts payés	961	298	662	51	-	1 972
Redevances AELB	961	298	662	51		1 972
Impôts et taxes	?	?	?	?		?
Transferts reçus	1 006	282	1 000	698	341	3 326
AELB	455	140	846	81	222	1 744
Finistère	252	74	63	-	32	421
Morbihan	200	61	52	-	23	336
Région	15	4	38	5	45	108
Etat	84	4	0,1	-	8	96
UE (PAC)	-	-	-	612	9	621

- **Les ménages** payent en moyenne 961K€ de redevances par an, via les factures d'eau. En contrepartie, ils bénéficient de 1 M€ d'aides par le biais des subventions versées aux services AEP et AC, ainsi que les mesures de protection contre les inondations.
- **Les APAD** s'acquittent de 298K€ de redevances par an, par le biais des factures d'eau potable et d'assainissement, services auxquels ils sont raccordés. En contrepartie, ils reçoivent quasiment la même somme en subventions (282K€/an).
- **Les industriels** versent 662K€ de redevances par an. En contrepartie, ils ont reçu 1M€ de subventions en moyenne par an sur la période.
- **Les agriculteurs** s'acquittent de 51K€ de redevances annuelles auprès de l'agence de l'eau. En contrepartie, ils ont reçu 698K€ de subventions. A noter que près de 88% de ces subventions proviennent des aides PAC, versées uniquement sur la période 2015-2017. Ce total est donc à interpréter avec précaution.
- Enfin, **l'utilisateur environnement** reçoit 341K€ de subventions en moyenne par an. Les coûts environnementaux ne sont pas comptabilisés ici. L'utilisateur « environnement » apparaît comme bénéficiaire net des aides parce que le coût de la dégradation de l'environnement n'est pas comptabilisé, faute de données exhaustives.

Le secteur industriel et agricole sont des bénéficiaires directs des aides versées, tandis que les usagers domestiques (ménages et APAD) sont des bénéficiaires indirects des aides. Autrement dit, ils bénéficient des aides versées via les services d'eau qui perçoivent les aides pour les travaux engagés.

Note au lecteur :

Les transferts payés et reçus présentés ci-dessus sont uniquement le reflet des flux financiers directement **liés aux aides versées par les financeurs**. D'autres transferts payés (impôts, taxes, etc.) contribuent au financement de ces subventions versées, mais ne sont pas comptabilisés ici.

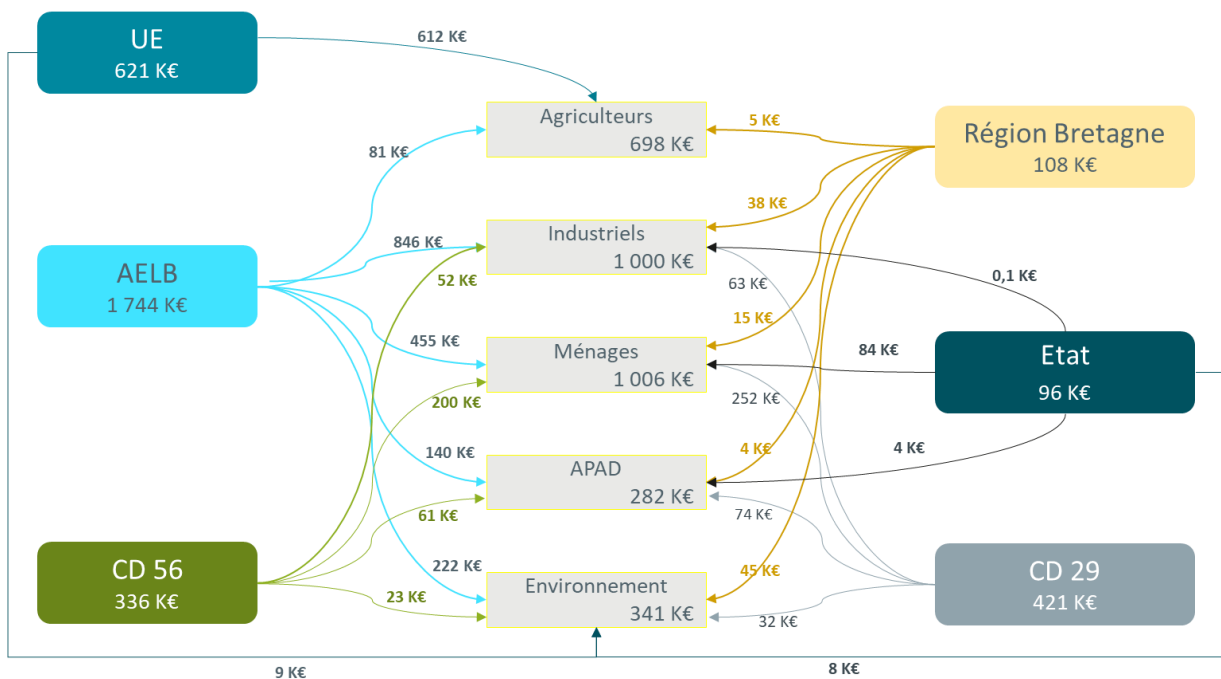
Par conséquent, lorsque le solde d'un usager est positif, *i.e.* que le montant perçu est supérieur à ce qu'il paye, c'est sans compter les autres cotisations dont il est redevable (impôts, taxes, etc.).

De plus, l'approche de ce volet est une approche strictement financière, et non économique. L'analyse porte sur les flux financiers réels sur le bassin EIL. Contrairement à l'approche économique, l'approche financière ne prend pas en compte les coûts environnementaux subis par l'utilisateur « environnement ». Dans ce cas, l'environnement présenterait un solde négatif.

L'étude de récupération des coûts sur le bassin Loire Bretagne prend en compte l'ensemble de ces coûts environnementaux³³.

Ces flux financiers sont synthétisés dans le schéma ci-après :

Figure 23: Synthèse des transferts financiers reçus par les usagers en moyenne annuelle (période 2008-2017)



³³ Voir Agence Française pour la biodiversité, IREEDD, Récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur les bassins métropolitains et d'Outre-Mer, district Loire-Bretagne, 2019.

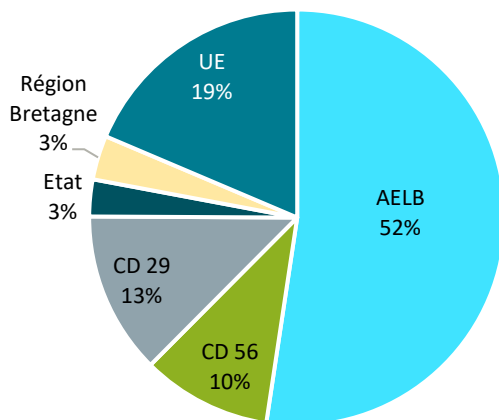
3.3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS

Chiffres clés

- Sur la période 2008-2017, **33,4 M€** de subventions ont été versées sur le bassin Ellé-Isole-Laïta, soit **3,34 M€** en moyenne annuelle.
- Relativement **stables sur la période 2008 à 2012** (entre **1,3 et 2M€ par an**), elles ont significativement augmenté en 2013 et 2016, années marquées par des investissements importants sur le territoire (notamment, des investissements en assainissement collectif et pour la réduction des pollutions industrielles).
- En 2017, elles s'élèvent au total à **3M€**.

Notre analyse évalue les flux financiers par plusieurs entrées : par financeur, par thématique et par usager bénéficiaire.

Subventions apportées sur le territoire EIL - Analyse par financeur (Période 2008-2017)

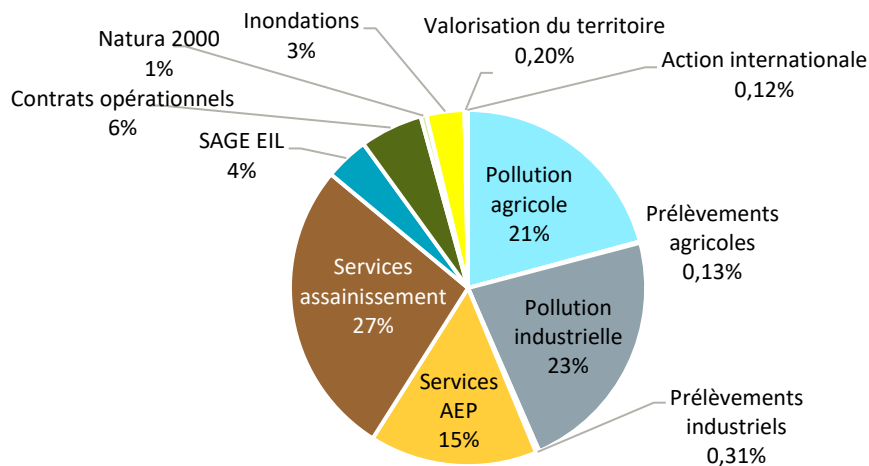


L'agence de l'eau Loire Bretagne apparaît comme principal financeur des politiques de l'eau sur le bassin, avec **plus de la moitié des subventions** versées sur la période.

L'union Européenne, qui intervient auprès des agriculteurs dans le cadre de la PAC, et sur le financement de l'animation Natura 2000 verse 19% des financements.

Les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan interviennent à hauteur de **13%** et **10%** sur la période. La **Région Bretagne et l'Etat** (qui intervient principalement sur la thématique inondations) interviennent **chacun à hauteur de 3%**.

Subventions apportées sur le territoire EIL - Analyse par thématique (Période 2008-2017)



Parmi les subventions versées sur la période, **près de la moitié sont destinées aux services publics d'eau potable et d'assainissement (42% dont 27% pour l'Assainissement et 15% pour l'AEP)**. **23%** sont destinées aux **industriels** pour des opérations de lutte contre la pollution, et **21% au secteur agricole**.

11% de ces subventions ciblent des actions de protection de l'environnement, par le biais du SAGE, de l'animation Natura 2000 ou de contrats opérationnels. **3%** sont destinées à des actions de **protection contre les inondations** (PAPI et hors PAPI). Enfin, **environ 107K€** (soit 0,32%) financent des actions de solidarité internationale et de valorisation du territoire.

Subventions apportées sur le territoire EIL - Analyse par usager³⁴
(Période 2008-2017)

Les ménages apparaissent comme **premiers bénéficiaires des subventions** versées sur le bassin, par le biais des services publics d'eau potable et d'assainissement (SPEA).

Les industriels bénéficient à hauteur de **30%**, suivis des agriculteurs (**21%**). Enfin, les APAD et l'utilisateur environnement reçoivent chacun **9% des subventions** versées sur le bassin.

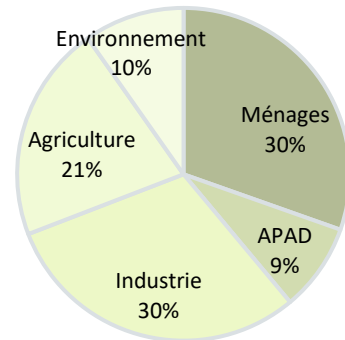
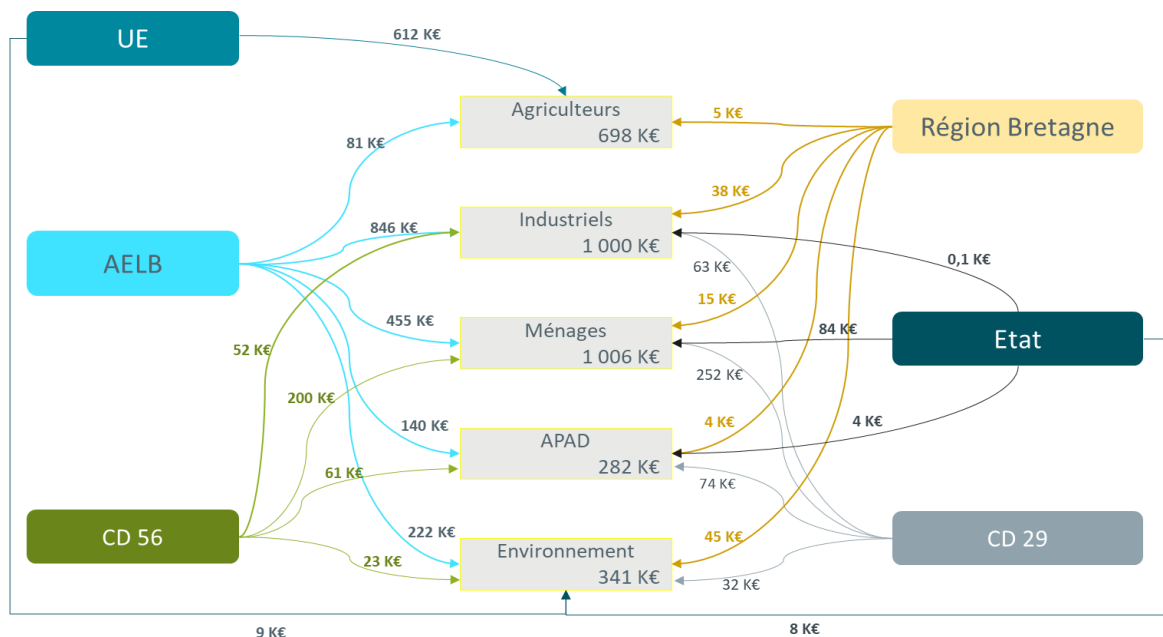


Schéma final des flux financiers – Moyenne annuelle (période 2008-2017)

Le schéma ci-après synthétise les flux financiers analysés, entre financeurs et usagers finaux bénéficiaires.



³⁴ Les subventions à destination des services AEP et AC ont été réparties entre ménages, APAD et industriels au prorata des volumes facturés. La méthodologie est décrite au point 4.4.2 SYNTHÈSE PAR USAGERS FINAUX BÉNÉFICIAIRES.

4. Bibliographie

Bibliographie

- Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2012. Dossier de Presse : 10e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 2013-2018.
- Agence Française pour la Biodiversité, IREEDD, 2020. Récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur les bassins métropolitains et d'Outre-Mer, Rapport méthodologique.
- Rapport d'état des lieux / diagnostics dans le cadre de l'étude de gouvernance du grand cycle de l'eau sur le BV EIL, janvier 2017 (Espelia)
- Quimperlé Communauté, Bilans financiers du CTMA sur le territoire de QC (2010 à 2014)
- Quimperlé Communauté, Bilans financiers 2017 et 2018 du CTMA 2017-2020 sur le territoire de QC
- Quimperlé Communauté, Stratégie bocagère 2015-2020
- Roi Morvan Communauté, schéma directeur du CTMA 2015-2019 sur le territoire de RMCom (décembre 2013)
- SMEIL, Données budgétaires du SMEIL (2010-2019)

Webographie

- <https://www.quimperle-communaute.bzh/vivre-ici/environnement/la-preservation-des-milieus-naturels/lentretien-des-cours-deau/>

Annexe 1 : Méthodologie de traitement des aides de l'agence de l'eau

Précision méthodologique : distinction entre subventions et avances

L'agence de l'eau dispose de deux outils financiers : les subventions et les avances³⁵ :
Tableau 38 : Répartition des aides de l'AELB sur le BV EIL entre subventions et avances (période 2008-2017)

	Montant total	Répartition
Avances	2,48 M €	13%
Subventions	17,23 M €	87%

Source : AELB

Les avances faisant l'objet d'un remboursement, elles ne peuvent pas être traitées de la même façon que les subventions. Accordées à des taux très faibles voir nuls, elles peuvent finalement être considérées comme une alternative au financement par emprunt sur le marché. Nous proposons donc de les valoriser comme un coût d'opportunité et de les convertir en **équivalents subventions**, à hauteur de 10% de leur montant.

Répartition des aides par domaine

Nous présentons ci-après les montants d'aides par domaine d'intervention de l'agence :
Tableau 39: Montants d'aides (subventions et équivalents subventions) en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Domaine d'intervention	Moyenne annuelle (K€)
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	717
Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	285
Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	177
Eau potable	161
Restauration et gestion des milieux aquatiques	123
Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	88
Lutte contre la pollution agricole	74
Gestion quantitative de la ressource	70
Protection de la ressource	31
Connaissance environnementale	10
Divers pollution	5
Assistance technique dans le domaine de l'eau	4
Actions internationales	4
Total	1 748

Source : AELB

³⁵ Dans le cadre des avances, les sommes attribuées aux bénéficiaires sont remboursées par celui-ci à l'agence sur une durée contractuelle et sans intérêt.

Répartition des aides entre les usagers

Les aides sont ensuite réparties entre les différents usagers selon les clés de répartition suivantes :

Tableau 40: Clés de répartition des aides par domaine et par usager

Domaine d'intervention	Industrie	Agriculture	Usagers		Environnement
			AC	AEP	
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	100%				
Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales			100%		
Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées			100%		
Eau potable				100%	
Restauration et gestion des milieux aquatiques					100%
Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins					100%
Lutte contre la pollution agricole		100%			
Gestion quantitative de la ressource	29%	3%		68%	
Protection de la ressource				100%	
Connaissance environnementale					100%
Divers pollution					100%
Assistance technique dans le domaine de l'eau		100%			
Actions internationales				0%	

La ligne *Gestion quantitative de la ressource* comprend des aides aux industriels (ex : mise en place de systèmes de recyclage des eaux usées), agriculteurs (ex : animation d'un réseau de pilotage de l'irrigation) et aux services d'eau potable (ex : réalisation de SDAEP). Ces aides ont été analysées dans le détail et les clés de répartition ont été définies au prorata des aides reçues par chaque type d'utilisateur.

La ligne Actions internationales correspond aux aides de l'agence pour le financement d'actions de coopération internationales (ici, le financement d'un forage AEP au Mali). Ces montants (4000€/an en moyenne sur la période) ne bénéficiant pas directement aux usagers du territoire, ils ont été enlevés du total.

Les montants moyens annuels dont bénéficient chaque type d'utilisateur sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 41: Aides AELB perçues par les usagers du BV EIL en moyenne annuelle (période 2008-2017)

Usager	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Industrie	727	42%
Agriculture	81	5%
Usagers AEP	248	14%
Usagers AC	461	26%
Environnement	222	13%
Inondations	4	0%
Total	1 744	100%

Source : IREDD, d'après données AELB

Répartition des aides par thématique

Les montants moyens annuels sont également répartis par thématique.

Pour les aides « environnement », elles ont été réparties entre :

Les aides SAGE : versées au SMEIL pour la mise en œuvre du SAGE, les actions d'animation ou de communication, etc ;

Les contrats opérationnels : contrats territoriaux, contrats cours d'eau, contrats zones humides, mais également l'accompagnement de politiques et les aides versées aux communes pour la réduction des usages non agricoles des pesticides ;

Les aides inondations (études gestion des crues) constituent une autre catégorie.

Tableau 42: Répartition des aides AELB perçues par thématique en moyenne annuelle (période 2008-2017)

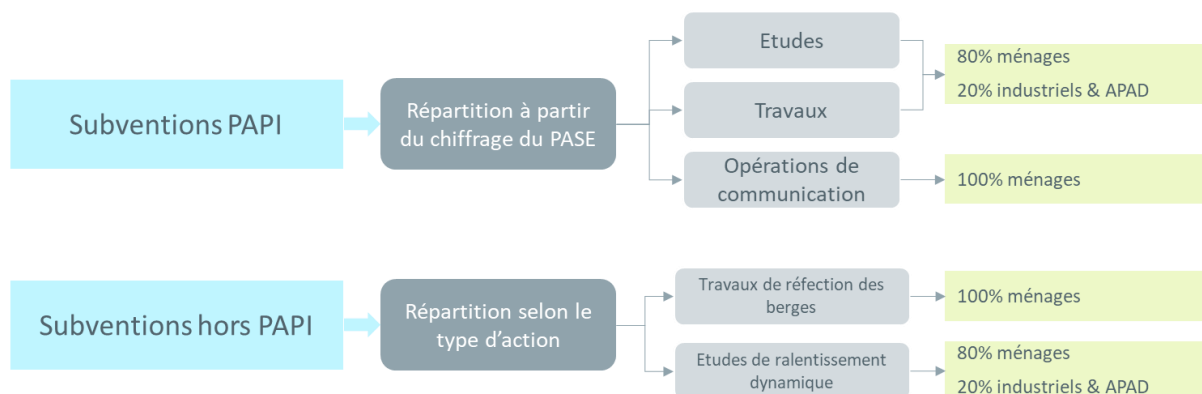
Usager	Thématique	Moyenne annuelle (K€)	Répartition (%)
Industrie	Pollution	78	4%
	Prélèvements	3	0,2%
Agriculture	Pollution	717	41%
	Prélèvements	10	1%
Services collectifs	AEP	248	14%
	AC	461	26%
Environnement	SAGE	96	6%
	Contrats opérationnels	126	7%
Inondations		4	0,2%
Total		1 744	100%

Annexe 2 : Répartition du volet inondations

L'analyse des subventions par usager impose de répartir l'ensemble des subventions versées entre les différents usagers bénéficiaires. Il s'agit de définir quels usagers sont bénéficiaires des investissements réalisés, i.e. quels usagers sont protégés (notion de « coûts évités »).

Le schéma ci-dessous résume la réflexion sur la répartition des subventions inondations :

Figure 24: Répartition du volet inondations pour les subventions PAPI et Hors PAPI



La répartition est basée sur les hypothèses suivantes :

- ➔ **Les financements hors PAPI** se répartissent entre deux types de travaux :
 - Les travaux de réfection des berges : bénéficient aux ménages
 - Les études de ralentissement dynamique : bénéficient à tous les usagers
- ➔ **Les financements PAPI** se répartissent entre deux types d'actions, à partir du chiffrage du PASE :
 - **Les études et travaux** : bénéficient aux ménages, industriels et APAD
 - **Les opérations d'information, de sensibilisation, de communication** : Bénéficient aux ménages.

Nous présentons ci-après le chiffrage du PASE et les clés de répartition qui en découlent (clés définies en concertation avec le SMEIL) :

Tableau 43: Répartition des montants des actions PAPI, d'après le PASE

Orientations stratégiques	Actions	Montant HT	Ménages	APAD	Industriels
B.1/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque	B.1.1 Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité	33 333 €	100%		
	B.1.2 Panneau informatif en cas d'alerte (prévision + mesures de prévention)	30 000 €	100%		
	B.1.3 Réfection de la perche "repère de crue" du Quai Brizeux	10 000 €	100%		
	B.1.4 Installation de repères de crues pour 2013/2014	5 000 €	100%		
	B.1.6 Sensibilisation des scolaires au risque inondation	25 000 €	100%		
	B.1.8 Accompagnement des communes pour la réalisation de leur DICRIM	1 667 €	100%		
	B.1.11 Organisation d'un évènement « mémoire des 20 ans des inondations de 2000 »	25 000 €	100%		
	B.1.14 Accompagnement à la réalisation des POMS, PCA et PCS	833 €	100%		
B.4/ Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	B.4.2 Accompagnement des gestionnaires de ponts pour une non aggravation du risque	833 €	100%		
B.5/ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	B.5.1 Etude pour l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf	33 333 €	80%	20%	
	B.5.2 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des particuliers et professionnels	25 833 €	80%	20%	
	B.5.3 Réduction de la vulnérabilité des bâtiments de services publics : travaux	57 000 €	100%		
B.6/ Ralentir les écoulements	B.6.1 Etude "Zones d'Expansion des Crues" - 2ème phase : programme d'actions	29 167 €	80%	10%	10%
B.7/ Gérer les ouvrages de protection hydraulique	B.7.2 Etudes pour l'optimisation de l'ouvrage de RDC Kerbertrand sur le Doudu	50 000 €	80%	20%	
Total		327 000€	299 333 €	24 750 €	2 917 €
		Clé de répartition	92%	8%	1%

Les actions PAPI sont donc réparties à 92% vers les ménages, 8% vers les APAD et 1% vers les industriels.



EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE ELLE – ISOLE – LAÏTA

Volet 4 : Evaluation du PASE (Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau)

Présentation du PASE

- **Contexte d'élaboration du PASE**

Le SAGE EIL a été approuvé en juillet 2009 par la Commission Locale de L'Eau. Ce document recense les enjeux « eau » du territoire et appuie leur prise en compte dans les documents locaux de planification. Fin 2018, la CLE a souhaité se doter d'un outil stratégique et opérationnel afin de poursuivre et élargir l'action sur le territoire. C'est dans ce cadre que le PASE a vu le jour.

Le PASE est une feuille de route actualisée du SAGE mais n'a pas de valeur réglementaire.

Il recense, pour chaque enjeu du SAGE, les actions à mettre en œuvre dans la perspective d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

Les actions du PASE peuvent être :

- Des actions déjà inscrites dans les documents de planification existants (Schéma directeur eau potable, CTMA, etc.)
- Des actions complémentaires, non recensées ailleurs et purement issues des réflexions et des priorités portées par le SAGE

Contenu du PASE

Le contenu du PASE

- Tel que rédigé, le PASE recense environ 139 actions, à engager sur la période 2019-2024, réparties entre les 8 enjeux comme suit :

	<i>nb d'actions</i>	<i>%</i>
<i>Gestion quantitative</i>	24	17%
<i>Inondations</i>	38	27%
<i>Milieux aquatiques et zones humides</i>	29	21%
<i>Qualité</i>	9	6%
<i>Estuaire</i>	16	12%
<i>Eau et économie</i>	9	6%
<i>Gouvernance</i>	12	9%
<i>Communication sensibilisation</i>	2	1%
TOTAL	139	100%

- Le PASE est un programme d'actions multi-maitrise d'ouvrage puisqu'il mobilise à la fois:
 - les acteurs compétents en matière de grand et petit cycle (EPCI, communes, EPTB, etc.),
 - les usagers de l'eau (industriels, propriétaires riverains, agriculteurs)
 - les acteurs mobilisés pour le suivi des milieux et la connaissance : fédération de pêche, associations, unités de Recherche, Agence de l'eau, etc.

Objectifs du volet 4

- **Dans le cadre de l'étude socio-économique, le travail relatif au PASE a consisté à faire une évaluation économiques du programme d'actions, consistant à:**
 1. Chiffrer le coût de ce programme d'actions (les coûts d'investissement et de fonctionnement)
 2. Evaluer dans quelle mesure l'ambition du PASE s'inscrit dans la continuité des tendances actuelles
 3. Dresser sommairement le plan de financement selon le niveau d'aide
 4. Evaluer la soutenabilité économique du PASE au regard de la capacité des usagers à en supporter le coût

Contenu du volet 4

1. Chiffrage du PASE

Méthodologie

- **Pour ce faire, le travail s'est déroulé en plusieurs étapes :**

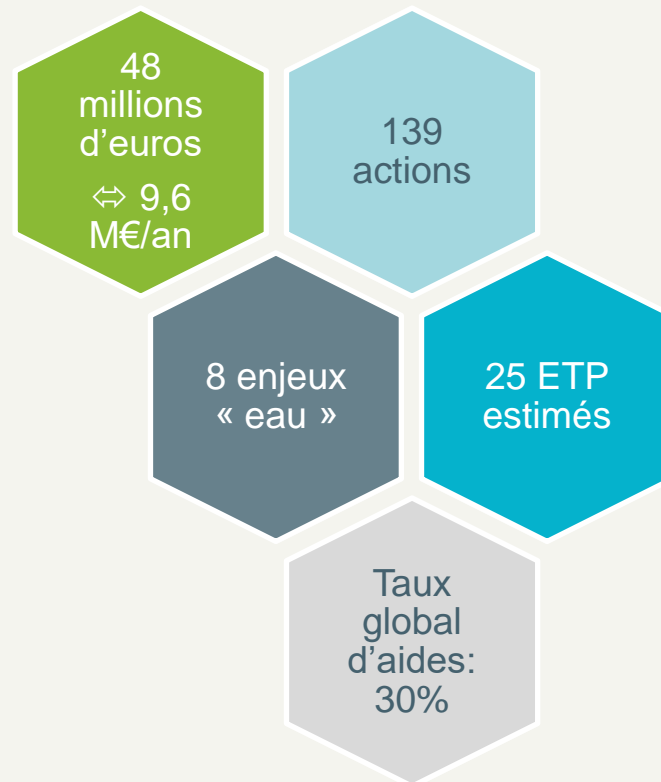
1. Caractérisation de la nature de la dépense selon qu'il s'agisse d'une mesure mobilisant du temps agent, ou bien qu'il s'agisse d'un investissement ponctuel, ou de dépenses récurrentes, etc.
2. Ventilation des actions par enjeu et thèmes identifiés au préalable
3. Identification des interlocuteurs propices pour le chiffrage des mesures
4. Entretiens téléphoniques, échanges mails pour collecter les données nécessaires au chiffrage
5. Estimation du taux prévisionnel de subvention de chaque action sur la base des programmations financières des différents partenaires financiers
6. Evaluation de la part d'autofinancement et de l'impact sur les maitres d'ouvrages et les usagers

- **Selon le type d'actions, différentes données ont été mobilisées pour le chiffrage:**

- Pour les actions inscrites dans d'autres programmes d'actions, les investissements sur la seule période 2020-2024 et sur le strict périmètre EIL ont été comptabilisés.
- Pour les actions récurrentes, l'entretien de cours d'eau par exemple, un rythme annuel moyen de dépenses a été défini sur la base des données rétrospectives observées sur le territoire.
- Pour les mesures dont les dépenses relèvent de temps agent, nous avons fait la distinction entre les missions actuellement portées par les agents en poste (et pour lesquelles il n'est pas nécessaire de renforcer les moyens humains) et les nouvelles missions nécessitant recrutement. Pour ce dernier cas de figure, une estimation chiffrée du temps RH supplémentaire a été proposée.

Résultats : les chiffres clefs

- Au total, le PASE représente **48 millions d'euros d'investissement sur 5 ans, soit un rythme annuel moyen de 9,6 millions d'euros.**
- Le taux d'aide moyen, toute action confondue, est d'environ 30%. 70% du PASE est donc financé par les maitres d'ouvrages et donc indirectement par les usagers et le contribuable.
- La mise en œuvre de ce programme d'actions repose majoritairement sur les agents des services publics (EPCI, EPTB, agents communaux, etc.), estimés à **25 ETP**.
- Les résultats sont à considérer avec précaution du fait que certaines actions ont fait l'objet d'hypothèses impactant fortement le chiffre. C'est notamment le cas de la réhabilitation ANC où nous avons fait l'hypothèse que l'ensemble du parc ANC non conforme serait réhabilité sur une période 10 à 15 ans, représentant un rythme annuel de mise en conformité de 143 installations /an, et représentant 15% du montant total du PASE.

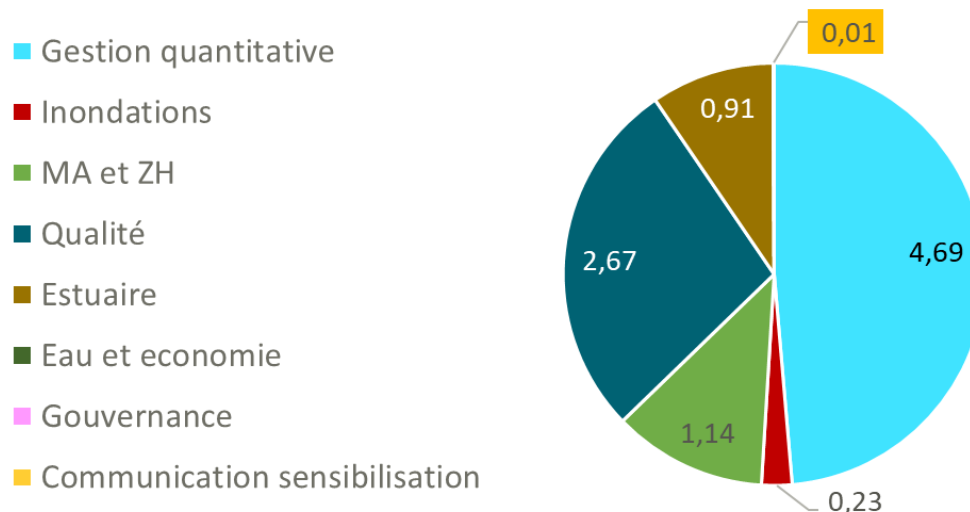


NB : les aides versées par les partenaires financiers proviennent principalement du contribuable (via les mécanismes de redistribution : taxes, impôts, etc.). Les aides versées par l'AELB ont quant à elles la particularité d'être financées par les redevances versées par l'ensemble des usagers de l'eau : abonnés AEP, abonnés AC, industriels, exploitants agricoles, etc. Le détail des redevances versées est présenté p.42 du rapport du volet 3 de l'étude

Chiffrage du PASE : approche par enjeux

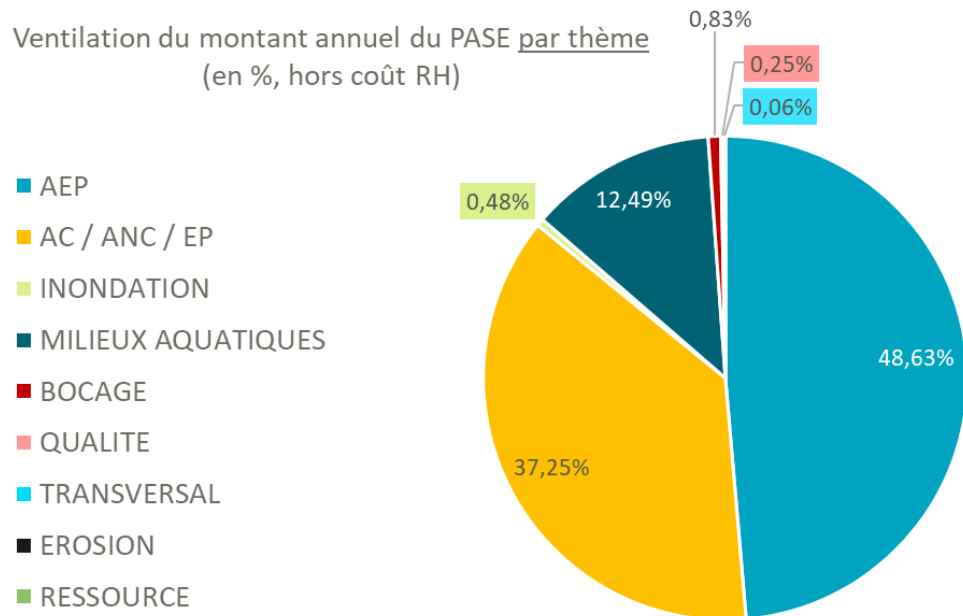
- La **gestion quantitative** (actions de renouvellement de réseaux AEP, sécurisation de l'approvisionnement, maillage, etc.) représente environ 50% du coût total du PASE, soit 4,7 M€ /an en moyenne.
- Les actions liées à l'**amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** (travaux sur les réseaux et ouvrage AC et EP) représentent env. 30% du coût total, soit 2,7 M€ /an en moyenne.
- L'**enjeu Estuaire** traite l'ensemble des pressions identifiées sur ce sous-BV, bien que 90% des dépenses portent sur l'assainissement (domestique et industriel).

Ventilation du montant annuel du PASE par enjeu
(en M€/an, hors coût RH)



- En proportion, le poids plus faible des 6 autres enjeux (20% du chiffrage du PASE) s'explique notamment par la nature des actions. En effet, ces enjeux rassemblent plus d'actions liées à du temps agent que des investissements.
- A ce titre, **97% des actions relèvent de travaux.**

Chiffrage du PASE : approche par thème



- 50% du montant total du PASE relève des investissements liés à l'AEP (amélioration des rendements de réseaux, sécurisation de la ressource, etc.).
- 37% du montant total du PASE répond aux enjeux liés à l'assainissement (AC et ANC) et la gestion des eaux pluviales.
- 12,5% des actions portent sur la préservation des milieux aquatiques (restauration, entretien, continuité écologique, etc.).

Chiffrage du PASE : actions motivées par le SAGE

Parmi les actions chiffrées, il est intéressant d'évaluer la part des actions motivées par le SAGE. Le tableau suivant identifie les actions PASE, le coût annuel moyen des postes associés à l'animation du SAGE et le reste des actions inscrites dans d'autres outils de planification, pas directement motivées par l'existence du SAGE :

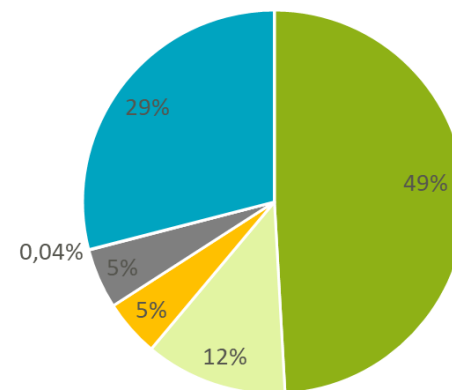
Type d'actions	Coût moyen	%
Actions PASE / SAGE	308 500 €	3%
Poste PASE / SAGE	126 000 €	1%
Actions non PASE / SAGE	9 332 635 €	96%

On constate que :

- Seulement 3 % des actions du PASE sont directement motivées par l'existence du SAGE, soit un montant d'environ 300 000€/an.
- Parmi ces actions,
 - La moitié des actions concerne des travaux : bocage, restauration hydromorphologique et ZH
 - 30% des dépenses sont relatives à la cellule d'animation : 2,4 ETP dont 2 animateurs.

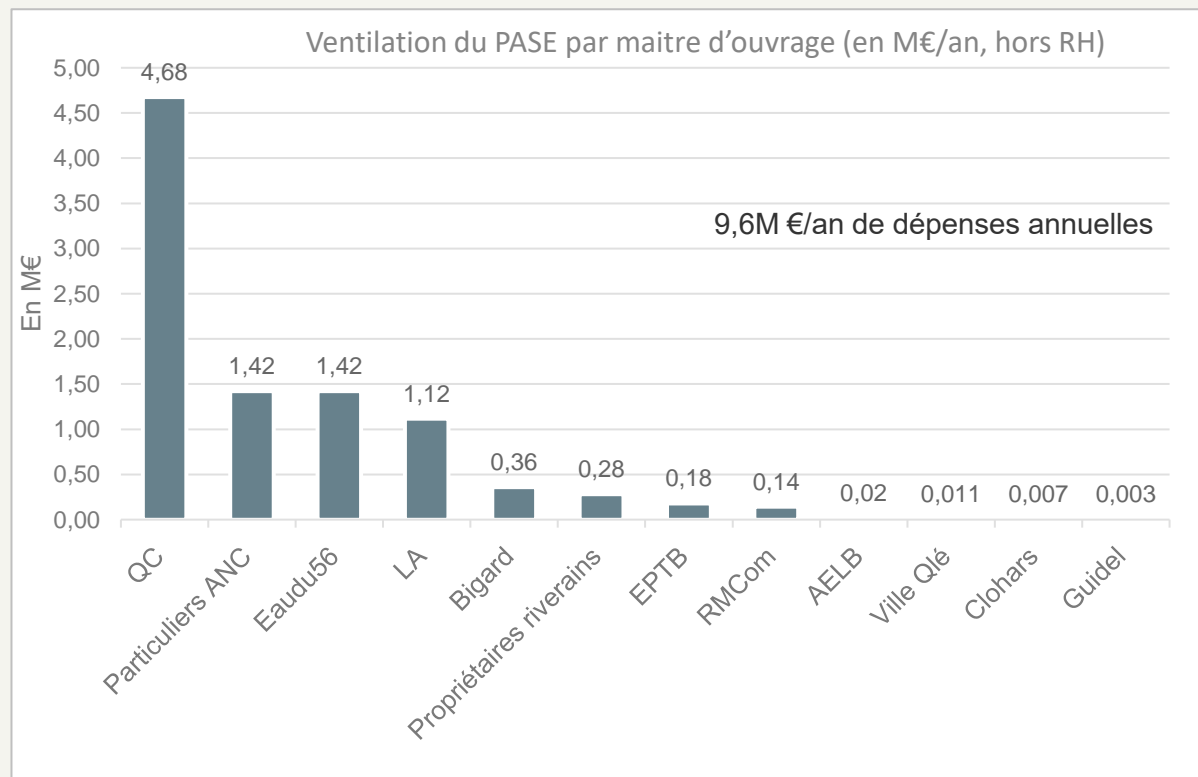
Type d'actions motivée par le SAGE / PASE
435 K€ (4% du PASE)

- travaux
- étude/diagnostic
- communication
- connaissance
- AMO
- animation



Chiffrage du PASE : ventilation par maitre d'ouvrage

- 75% du montant du PASE incombe aux EPCI, majoritairement pour le petit cycle (AEP et AC)
- En effet, la mise en œuvre des schémas directeurs AEP et AC représente 60 à 70% des dépenses de Quimperlé Communauté et Eau du Morbihan
- La réhabilitation de l'ANC, dont la maîtrise d'ouvrage relève des propriétaires riverains, prévoit environ 140 réhabilitations d'installations ANC/an, prioritairement sur les zones à enjeux.



Chiffrage du PASE : moyens humains mobilisés

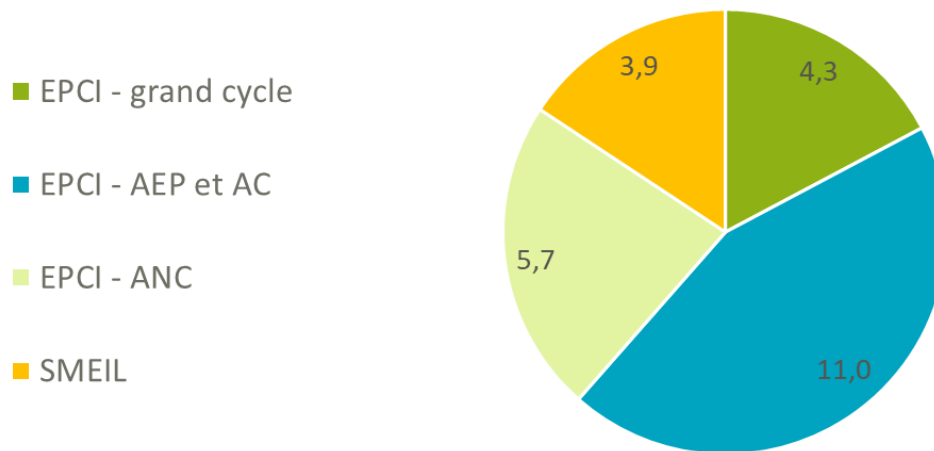
- La mise en œuvre du PASE implique d'évaluer:
 - Les moyens humains existants en matière de gestion de l'eau ;
 - Les actions du PASE qui s'inscrivent dans la continuité des actions actuelles et ne nécessitent pas de temps agent supplémentaire ;
 - Les actions du PASE qui nécessitent du temps agent supplémentaire.

D'après les données transmises par les services et les estimations réalisées au prorata des volumes consommés, 25 ETP œuvrent pour la gestion de l'eau sur le strict BV EIL.

Parmi ces 25 ETP,

- 2/3 sont consacrés aux missions petit cycle (AEP, AC et ANC)

Nombre d'ETP actuel par type domaine d'actions

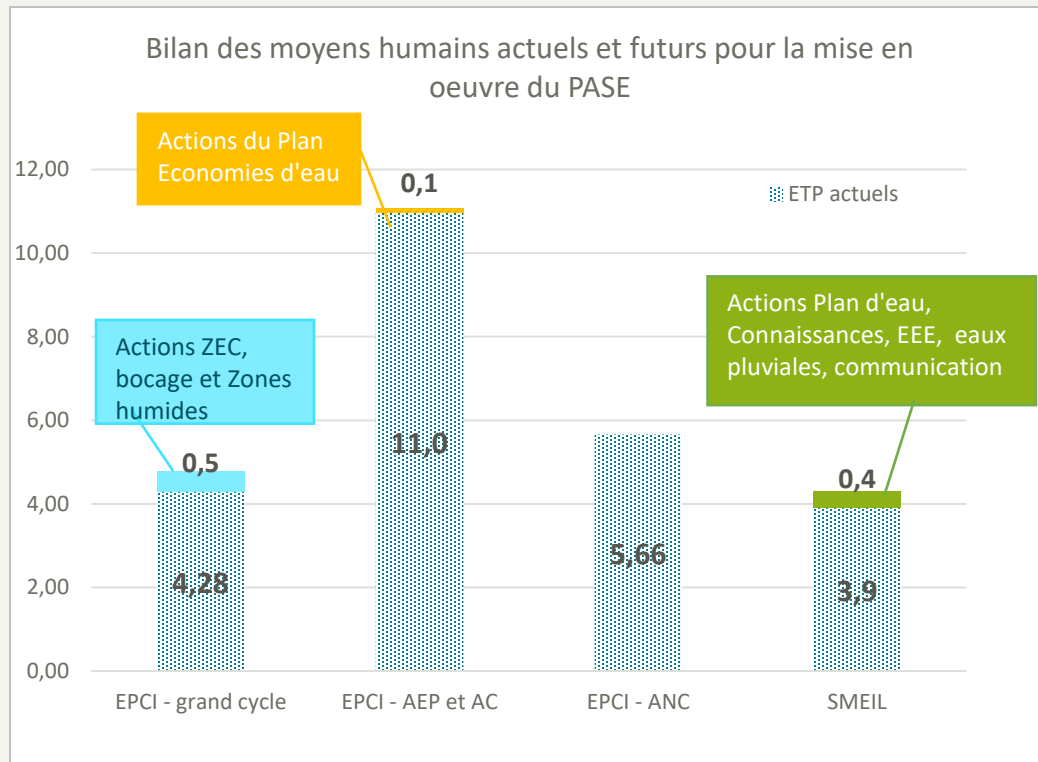


Chiffrage du PASE : moyens humains mobilisés

Les nouvelles missions chiffrées dans le PASE impliqueraient de renforcer les équipes actuelles, à hauteur de 1 ETP, déclinées selon 3 missions :

- Animation des actions en lien avec les économies d'eau
- Animation des actions ZEC, bocages et ZH
- Animation des actions plan d'eau, EEE, connaissances, eaux pluviales.

L'estimation des besoins en moyens humains doit être mise en perspective avec la disponibilité des fonds publics pour le financement de ces ressources.



Contenu du volet 4

2. Dans quelle mesure l'ambition du PASE s'inscrit dans la continuité des tendances actuelles ?

Mise en perspective du PASE par rapport au scénario tendanciel

- Le PASE s'inscrit-il dans la continuité du volume de dépenses constatés ces dernières années ?
- Le PASE est-il réaliste compte tenu des contraintes financières des maitres d'ouvrages ?
 - Le tableau suivant présente une comparaison entre les données rétrospectives analysées en phase 3 et le niveau de dépenses chiffrés dans le PASE

	Rétrospective	PASE
Grand cycle (€/hab. BV/ an)	13,8 €	15,8 €
AEP (€ /abonné /an)	80 €	93 €
AC (€ /abonné /an)	NR	73 €

- **S'agissant du grand cycle**, le montant des dépenses chiffrées dans le PASE s'inscrit dans la lignée des dépenses engagées par les EPCI ces dernières années, avec une légère augmentation due aux nouvelles missions ciblées (amélioration de la connaissances, zones humides, plan d'eau, etc.)
- **S'agissant de l'eau potable**, le montant annuel de dépenses rapporté à l'abonné serait en augmentation par rapport aux dernières années. Il traduit l'engagement des EPCI dans les programmes pluriannuels d'investissements ambitieux, notamment en matière de renouvellement des réseaux.

Mise en perspective du PASE par rapport au scénario tendanciel

- **S'agissant de l'assainissement collectif**, la comparaison des données rétrospectives avec le chiffrage du PASE s'avère délicate pour 2 raisons :
 1. **L'analyse rétrospective a souffert d'un manque de données important :**
 - Absence de données pour les secteurs en régie communale, à savoir tout le périmètre de Roi Morvan Communauté
 - Un seul exercice disponible pour la nouvelle régie des eaux de Quimperlé Communauté
 - Des données disponibles pour le strict périmètre de Guidel, mais probablement surestimées par rapport à la tendance puisque la période d'étude (2013-2019) a coïncidé avec d'importants travaux de réfection de la STEU de la commune.
 2. **Le chiffrage des mesures du PASE est légèrement sous-estimé.** En effet, les données ne sont pas exhaustives pour les travaux d'assainissement collectif et eaux pluviales sur le secteur de Roi Morvan Communauté, faute de schéma directeur disponible.

Les acteurs du territoire, lors de l'écriture du PASE, ont souhaité un programme d'action ambitieux reflétant les besoins d'investissement certains en matière d'assainissement. Ces besoins ont été traduits dans le PASE par une enveloppe annuelle moyenne d'investissement de 2,2 M€ (hors ANC), et devront être ajustés à réception des données complémentaires manquantes à ce jour (SDA des communes compétentes).

Contenu du volet 4

3. Comment financer le PASE ?
4. Le financement du PASE est-il soutenable pour les usagers qui le financent ?

Financement du PASE : Subventions

Comme indiqué précédemment, l'évaluation économique du PASE cherche aussi à esquisser le plan de financement des actions, et notamment la part de fonds publics alloués aux actions.

Le travail a consisté à recenser, parmi les documents de programmation des interventions financières, les taux d'aides et les conditions d'éligibilité pour chaque financeur (FEADER, Etat, AELB, CD56, CD29).

Pas précaution, les fourchettes basses ont été retenues pour évaluer le montant des aides.

Type d'actions	Hyp. de taux de subventions				Taux global
	AELB	départements	Etat	FEADER	
Réseaux AEP et AC	[0 ; 40] %	0%			[0 ; 40] %
Économies d'eau	[0 ; 70] %				[0 ; 70] %
Travaux d'entretien MA		10%			10%
ANC prioritaire	30%	0%			30%
Diversification de la ressource AEP		25%			55%
Travaux AC	[30 ; 50%]	15%			[45 ; 65] %
Travaux CE	[0 ; 70%]	20%			[0 ; 80] %
Étude profils baignade	50%	0%			70%
Suivi / connaissance		20%			
SD, études, diag eaux pluviales					
Ctma (epci)					
Animation SAGE (SMEIL)	70%				70-80%
Papi		30%	50%		
Bocage		70-80%			
Postes					
Animation PAPI (SMEIL)		40%	40%		80%
Animation natura2000 (SMEIL)			50%	50%	100%

NB : Ces taux prévisionnels sont à considérer avec précaution et seront ajustés lors du montage des dossiers de demande d'aides.

Financement du PASE : Autofinancement (1/2)

- **Selon les hypothèses retenues,**
 - Le coût annuel moyen du PASE représente 180 €/an/hab. du BV
 - En comptabilisant les aides publiques, le reste à charge représente 130 €/an/hab. du BV
- **Si l'on ne s'intéresse qu'aux actions strictement issues du SAGE / PASE (hors charges de personnel),**
 - Le coût annuel moyen du PASE représente 5,8 €/hab. du BV
 - Le reste à charge s'élève à 2,2 €/hab. du BV
- **Le tableau suivant détaille les montants restant à la charge des usagers :**

	EPTB	LA	RMCom	QC	Ville Qlé	Clohars	Guidel	Bigard	Particuliers ANC	Propriétaires riverains	AELB	Eaudu56	
Coût annuel moyen par MO (en M€)	0,18	1,1	0,14	4,7	0,01	0,006	0,002	0,36	1,4	0,28	0,02	1,4	
Reste à charge annuel moyen par MO (en M€)	0,07	0,68	0,047	3,3	0,002	0,006	0,002	0,2	1,3	0,084	0,02	1,2	
Unité assiette répartition	Pop BV	Population totale								Propriétaires riverain	nombre d'ouvrages		nombre d'abonnés
Valeur assiette	53 350	201 000	26 500	56 690	12 018	4 315	11 410	-	143	8	-	10 817	
Reste à charge annuel / unité	1,3 €	3,4 €	1,8 €	57,5 €	0,2 €	1,5 €	0,2 €		7000 à 10 000 € /instal.	10 500 €		111,7 €	

Financement du PASE : Autofinancement (2/2)

- Toute action confondue, la mise en œuvre du PASE représente un reste à charge de 57€ /hab. /an sur le périmètre de Quimperlé Communauté.
- Les actions portées par Eau du Morbihan sur le périmètre Ellé-Inam représentent 111€ /hab. /an.
- Le montant annuel restant à la charge des habitants des autres collectivités (RMCom, Lorient Agglo, le SMEIL, les villes de Quimperlé, Clohars et Guidel) représentent des montants bien inférieurs, ne dépassant pas 3,5€ /hab. /an.
- En revanche, le financement de la réhabilitation des installations ANC et les travaux d'amélioration de la continuité écologique, à la charge des propriétaires privés, représentent des coûts d'investissements conséquents (de 7 000€ à 10 000€ par propriétaire). Ce sont des dépenses ponctuelles qui nécessitent une trésorerie suffisante pour engager de telles sommes, trésorerie que les ménages n'ont pas toujours à disposition. Une vigilance particulière est à donner au financement de ces actions, dans un contexte où les partenaires financiers réduisent leurs taux d'intervention.

Tableau de bord de suivi du PASE

LEGENDE

indicateur d'état / pression : Résultats observés

indicateur de réponse : Moyens déployés

- Tel que bâti, le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du PASE est composé de **25 indicateurs** :

	Intitulé	Fréquence
Indicateurs généraux		
	Évolution de l'artificialisation des sols	Tous les 6 ans
	Suivi piézométrique des ressources souterraines	Annuel
Indicateurs par enjeu (indicateurs globaux pour chaque enjeu)		
A : gestion quantitative	Volumes annuels prélevés pour les différents usages	Annuel
	Évolution des rendements de réseaux AEP	Tous les 2 ans
	Nombre de dépassement des débits règlementaires	Annuel
B : inondations	Taux de couverture du bassin versant par un zonage/schéma directeur d'assainissement	Tous les 2 ans
C : milieux aquatiques et Zones humides	Nb d'ha de ZH restaurées hors compensation écologique	Annuel
	Nombre d'ouvrages aménagés	
	Linéaire expertisé ; linéaire restauré ; linéaire entretenu	
	Évolution des indices d'abondance	
D : qualité	Indicateurs physico-chimiques et biologiques (DCE) et évolution de l'état écologique et chimique des ME	Tous les 2 ans
	Suivi des indicateurs pesticides (nombre de détection supérieur à 0,1µg/l / limite EP)	
	Taux de mise en conformité des installations non conformes	
	Évolution des ventes de produits phytosanitaires	
E : estuaire	Suivi de l'indicateur poisson estuaire	Tous les 6 ans
	Évolution des flux d'azote par rapport à la dernière campagne	Annuel (si disponible)
	Nombre de jours de fermeture des activités conchylicole	Annuel
	Évolution du classement conchylicole, résultats au point REMI de l'ifremer (porsmorvic)	
Indicateurs transversaux (à renseigner pour chaque action)		
Financier	Dépenses engagées en année n (en €)	Annuel
Rh	Temps agent dépensé pour le suivi / la mise en œuvre de l'action (en demi-journée)	
Avancement	Niveau de réalisation de l'action : SI : sans information ; 0 : non démarrée ; 1 : en projet ; 2 : démarrée ; 3 : avancée ; 4 : finalisation ; 5 : terminée ; " ! " : bloquée	
Indicateurs "évènements info / com / sensibilisation"		
Actions sensibil., Com., Info.,	Nombre d'évènements avec détail demandé : type d'évènements ; nombre d'évènements ; public concerné ; nb de participants	Annuel

- En complément, pour chaque action, seront renseignés :

- Les dépenses annuelles moyennes engagées (en €/an)
- Le temps agent dédié à chaque action (si donnée disponible)

Annexe : Entretien des cours d'eau

- **La fédération départementale de pêche 56 propose de mettre en débat une réflexion autour des coûts d'entretien de cours d'eau, selon le type de cours d'eau et la nature de l'intervention** (une note détaillée présentant ces travaux est disponible en annexe, pour échanges)
- Ces propositions ne doivent pas être interprétées comme des préconisations d'entretiens arrêtées par le GT Eau et Economie. Il s'agit d'une base de réflexion, qui fait suite aux difficultés de financement de l'entretien des cours d'eau évoqués lors du GT EECO de septembre 2020.

Annexe : Entretien des cours d'eau

Grille de lecture proposée par la fédération de pêche du Morbihan :

Type d'intervention	Description de l'intervention	Coût unitaire pour 100km
Restauration	<p>Le cours d'eau ne fait l'objet d'aucun entretien pendant une longue période (phase d'abandon) et ne bénéficie d'une intervention que lorsque les acteurs sont gênés par l'état du cours d'eau au point de « devoir » intervenir (phase de restauration). Concrètement, les périodes d'intervention sont supérieures à 10 ans (des périodes d'abandon de plus de 30 ans ont été observées par le passé). L'intervention de restauration consiste à dégager les nombreux arbres tombés dans le lit du cours d'eau en s'aidant d'engins mécaniques de levage lourds. L'intervention est très perturbante car elle modifie radicalement le milieu (modification des écoulements, des hauteurs d'eau, remobilisation brutale de sédiments, ...). L'écosystème cours d'eau n'est pas stable car chamboulé au moment de l'intervention, avec une ripisylve trop éclaircie en début de cycle et trop chargée/sombre en fin de cycle</p>	Hyp basse : 17 000 € Hyp haute : 25 900 €
Entretien régulier	<p>un passage d'entretien est réalisé régulièrement avec une périodicité de 4 à 5 ans. Cette périodicité permet d'anticiper la plupart des chutes d'arbres, de réduire la brutalité de l'impact sur le milieu et limite le recours à des engins lourds. Le milieu est moins perturbé dans la mesure où les modifications sont moins radicales durant le cycle ; la qualité et la productivité de l'écosystème s'en trouvent améliorées.</p>	Hyp basse : 16 900 € Hyp haute : 25 600 €
« Point à temps »	<p>Dans cette approche, la périodicité de l'entretien est ramenée à 2 ou 3 ans, ce qui permet une gestion différenciée par espèce. La perturbation sur le milieu est minimale, l'équilibre maximal. L'écosystème bénéficie de la meilleure fonctionnalité, pendant la totalité du cycle.</p>	Hyp basse : 18 750 € Hyp haute : 28 250 €

Annexe : Entretien des cours d'eau

Evaluation des impacts des différentes fréquences d'entretien des cours d'eau

Sur la base de cette typologie d'intervention, la fédération de pêche du 56 a également proposé une évaluation comparative des différentes approches possibles en matière d'entretien des cours d'eau salmonicoles au regard de leur impact sur un certain nombre de critères d'évaluation hydrologiques, écologiques, sociaux et économiques.

EVALUATION DES IMPACTS DES DIFFERENTES FREQUENCES D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU					
Thématique	Cycle	point à temps	entretien régulier	abandon restauration	Non intervention
	fréquence moy. de passages en années	2,5	4	12	/
Maintien de l'écoulement naturel	Maintien de l'écoulement libre	5	4	2	1
	réduction du risque inondations parcelle riveraine	5	4	2	1
	réduction du risque inondations amont/aval	5	4	2	5
	impact débit d'étiage	3	3	3	3
	sous-total	18	15	9	10
maintien du profil d'équilibre	stabilité des berges	5	4	2	1
	stabilité du lit	5	5	2	5
	stabilité des conditions d'écoulement	5	3	2	5
	colmatage du substrat	5	4	2	2
	gestion de l'ombrage	5	4	2	1
	sous-total	25	20	10	14
maintien du bon état écologique	maintien potentiel salmonicole	5	4	2	1
	biodiversité générale	3	4	2	5
	sous-total	8	8	4	6
maintien des usages	Paysage	5	4	2	1
	Pêche	5	5	2	1
	canoé-kayak	5	4	2	1
	protection des parcelles riveraines	5	4	2	1
	sous-total	20	17	8	4
Conformité juridique	respect CE	4	3	2	1
	respect DCE	5	3	2	5
	sous-total	9	6	4	6
impact économique	Coût de gestion	2	2	2	5
	Retombées	5	4	2	1
	Bilan économique	5	4	2	1
	sous-total	12	10	6	7
	note globale (sur 100)	92	76	41	47

Annexe : Entretien des cours d'eau

- En considérant un coût unitaire de 17 000 €/ 100 km de cours d'eau (fourchette basse), le coût annuel d'intervention pour l'entretien des cours d'eau sur le strict bassin versant Ellé-Isole-Laïta s'élèverait à 272 000 €/an, soit environ 5 €/habitant du bassin versant et 0,06 €/m³ d'eau produite. Le tableau suivant une estimation du coût annuel d'entretien pour les 3 principaux EPCI du BV :

	Coût total annuel par EPCI (K€)	Population (2017)	Coût/hab.
Roi Morvan Communauté	195	24 682	7,88
Quimperlé communauté	155	57 064	2,71
Lorient Agglomération*	188	203 309	0,93

NB : Les données sont issues des réflexions portées par la Fédération de pêche 56.

Ils concernent la totalité des périmètres EPCI et dépassent donc la stricte limite du BV EIL.

- Les actions d'entretien de cours d'eau chiffrées dans le PASE s'élève à 100 000 €/an, soit deux fois moins que les estimations de la fédération de pêche. Ce chiffrage correspond aux dépenses annuelles moyennes engagées par les EPCI du BV ces dernières années.

Annexe : Entretien des cours d'eau

- Pour comprendre ces écarts, il est nécessaire de mettre en perspective les besoins et les moyens disponibles, les premiers étant souvent supérieurs aux seconds. C'est d'autant plus le cas que le financement de l'entretien de cours d'eau relève de la compétence GEMAPI, financée par le budget général des EPCI et ne disposant pas de ressources propres comme c'est par exemple le cas des services d'eau qui génèrent des recettes de services par la facture d'eau.
- Plusieurs leviers peuvent être envisagés pour répondre à ce manque de moyen :
 - **La mutualisation des moyens humains et techniques** (équipes d'entretien et matériels mutualisés, passations de marchés groupés, etc.) peut générer des économies d'échelles et favoriser une gestion cohérente à l'échelle du BV
 - **La mise en place d'une solidarité de bassin** faciliterait le financement de l'entretien. Par exemple, une solidarité amont-aval, qui consiste à faire contribuer l'aval du bassin versant aux travaux engagés en amont du BV, répartirait l'effort sur l'ensemble du BV et limiterait le coût par habitant.
 - **La taxe GEMAPI** peut également être un levier de financement mobilisé par les EPCI. Plafonnée à 40€/hab./an, cette taxe repose sur le contribuable assujéti à l'impôt local, à savoir :
 - Les ménages redevables de la taxe d'habitation,
 - Les propriétaires redevables de la taxe sur le foncier bâti et non bâti,
 - Les activités économiques assujéties à la cotisation foncière des entreprises

Le montant total levé par la taxe GEMAPI est réparti entre ces 4 impôts au prorata des recettes qu'ils génèrent. Ainsi, selon les choix locaux en matière de fiscalité, les ménages, propriétaires et acteurs économiques sont plus ou moins contributeurs du financement de cette taxe.

La suppression progressive de la taxe d'habitation prévoit des mesures transitoires sur la période 2020-2022. A partir de 2023, la taxe sera répartie sur la TH des résidences secondaires, la CFE et les taxes foncières bâti et non bâti, au prorata des recettes qu'elles génèrent.